

Parlement francophone bruxellois

(Assemblée de la Commission communautaire française)

Session 2020-2021

Séance plénière du 11 décembre 2020

Compte rendu

Sommaire

	F	Pages
OF	RGANISATION DES TRAVAUX	5
EX	CUSÉS	5
OF	RDRE DU JOUR	5
CC	DMMUNICATIONS	
•	ARRIÉRÉ DES TRAVAUX	5
•	APPROBATION PAR LA TUTELLE	5
•	QUESTIONS ÉCRITES	5
•	NOTIFICATIONS	5
EX	AMEN DES PROJETS ET DES PROPOSITIONS	
•	PROPOSITION D'AJUSTEMENT DU BUDGET 2020 ET DE BUDGET INITIAL 2021 DU PARLEMENT FRANCOPHONE BRUXELLOIS	
	DISCUSSION GÉNÉRALE CONJOINTE	
	(Orateur : M. Pierre-Yves Lux)	5
	Discussion et adoption des tableaux	6
•	Projets de décret et de règlement ajustant le budget 2020 – deuxième ajustement – et contenant Le budge initial 2021 de la Commission communautaire française	Τ
	DISCUSSION GÉNÉRALE CONJOINTE	
	(Orateurs : Mme Nadia El Yousfi, rapporteuse, M. Gaëtan Van Goidsenhoven, M. Jamal Ikazban, M. Petya Obolensky Mme Barbara de Radiguès, M. Christophe De Beukelaer, M. Michael Vossaert et Mme Victoria Austraet)	, .

QUESTIONS D'ACTUALITÉ

•	L'ORGANISATION D'UN EVENEMENT AU CENTRE CULTUREL DE SAINT-GILLES INTERDIT AUX PERSONNES DE COULEUR BLANCHE ET AUX HOMMES	
	de Mme Alexia Bertrand et	
	Un événement interdit « aux blancs » qui crée une vive polémique à Bruxelles	
	question d'actualité jointe de Mme Nicole Nketo Bomele	
	à Mme Barbara Trachte, ministre-présidente en charge de la Politique de l'égalité des chances,	
	à M. Rudi Vervoort, ministre en charge de la Culture	
	et à Mme Nawal Ben Hamou, ministre en charge de la Cohésion sociale	
	(Oratrices : Mme Alexia Bertrand, Mme Nicole Nketo Bomele et Mme Nawal Ben Hamou, ministre)	20
•	La fermeture du Musée du jouet par la Commission communautaire française	
	de M. Geoffroy Coomans de Brachène,	
	L'AVENIR DU MUSÉE DU JOUET ET LE SOUTIEN DE LA COMMISSION COMMUNAUTAIRE FRANÇAISE	
	question d'actualité jointe de Mme Céline Fremault et	
	Bruxelles va-t-elle sauver le Musée du jouet ?	
	question d'actualité jointe de Mme Isabelle Pauthier	
	à M. Rudi Vervoort, ministre en charge de la Culture	
	(Oratrices : M. Geoffroy Coomans de Brachène, Mme Céline Fremault, Mme Isabelle Pauthier et M. Rudi Vervoort, ministre)	21
E	XAMEN DES PROJETS ET DES PROPOSITIONS (SUITE)	
•	Projets de décret et de règlement ajustant le budget 2020 – deuxième ajustement – et contenant le budget initial 2021 de la Commission communautaire française	23
	POURSUITE DE LA DISCUSSION GÉNÉRALE CONJOINTE	
	(Orateurs : Mme Barbara Trachte, ministre-présidente, M. Gaëtan Van Goidsenhoven, M. Jamal Ikazban, M. Petya Obolensky, Mme Barbara de Radiguès, Mme Céline Fremault et M. Michael Vossaert)	23
	· DISCUSSION ET ADOPTION DES ARTICLES, DES TABLEAUX ANNEXÉS ET AUTRES ANNEXES	
	Projet de décret ajustant le budget des voies et moyens de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2020 – Deuxième ajustement –	29
	Projet de décret ajustant le budget général des dépenses de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2020 – Deuxième ajustement –	29
	Projet de règlement ajustant le budget des voies et moyens de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2020 – Deuxième ajustement –	30
	Projet de règlement ajustant le budget général des dépenses de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2020 – Deuxième ajustement –	31
	Projet de décret contenant le budget des voies et moyens de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2021	31
	Projet de décret contenant le budget général des dépenses de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2021	32
	Projet de règlement contenant le budget des voies et moyens de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2021	39
	 Projet de règlement contenant le budget général des dépenses de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2021. 	39

 PROJET DE DÉCRET PORTANT CONFIRMATION DES ARRÊTÉS DE POUVOIRS SPÉCIAUX PRIS EN EXÉCUTION DU DÉCRET DU 23 MARS 2020 ACCORDANT DES POUVOIRS SPÉCIAUX AU COLLÈGE DE LA COMMISSION COMMUNAUTAIRE FRANÇAISE DANS LE CADRE DE LA PANDÉMIE DE COVID-19

DISCUSSION GÉNÉRALE (Orateurs : Mme Nadia El Yousfi, rapporteuse, M. Gaëtan Van Goidsenhoven, Mme Barbara de Radiguès et Mme Barbara Trachte, ministre-présidente)..... DISCUSSION ET ADOPTION DES ARTICLES 42 **VŒUX** (Orateurs : Mme Magali Plovie, présidente, M. Gaëtan Van Goidsenhoven et Mme Barbara Trachte, ministreprésidente)..... VOTES RÉSERVÉS DE LA PROPOSITION D'AJUSTEMENT DU BUDGET 2020 ET DE BUDGET INITIAL 2021 DU PARLEMENT FRANCOPHONE DU PROJET DE DÉCRET AJUSTANT LE BUDGET DES VOIES ET MOYENS DE LA COMMISSION COMMUNAUTAIRE FRANÇAISE POUR L'ANNÉE BUDGÉTAIRE 2020 – DEUXIÈME AJUSTEMENT – 45 DU PROJET DE DÉCRET AJUSTANT LE BUDGET GÉNÉRAL DES DÉPENSES DE LA COMMISSION COMMUNAUTAIRE FRANÇAISE DU PROJET DE RÈGLEMENT AJUSTANT LE BUDGET DES VOIES ET MOYENS DE LA COMMISSION COMMUNAUTAIRE FRANÇAISE POUR L'ANNÉE BUDGÉTAIRE 2020 – DEUXIÈME AJUSTEMENT – DU PROJET DE RÈGLEMENT AJUSTANT LE BUDGET GÉNÉRAL DES DÉPENSES DE LA COMMISSION COMMUNAUTAIRE FRANÇAISE POUR L'ANNÉE BUDGÉTAIRE 2020 – DEUXIÈME AJUSTEMENT –..... DU PROJET DE DÉCRET CONTENANT LE BUDGET DES VOIES ET MOYENS DE LA COMMISSION COMMUNAUTAIRE FRANÇAISE POUR L'ANNÉE BUDGÉTAIRE 2021..... 46 DU PROJET DE DÉCRET CONTENANT LE BUDGET GÉNÉRAL DES DÉPENSES DE LA COMMISSION COMMUNAUTAIRE FRANCAISE POUR L'ANNÉE BUDGÉTAIRE 2021..... DU PROJET DE RÈGLEMENT CONTENANT LE BUDGET DES VOIES ET MOYENS DE LA COMMISSION COMMUNAUTAIRE FRANÇAISE DU PROJET DE RÈGLEMENT CONTENANT LE BUDGET GÉNÉRAL DES DÉPENSES DE LA COMMISSION COMMUNAUTAIRE FRANÇAISE POUR L'ANNÉE BUDGÉTAIRE 2021..... DU PROJET DE DÉCRET PORTANT CONFIRMATION DES ARRÊTÉS DE POUVOIRS SPÉCIAUX PRIS EN EXÉCUTION DU DÉCRET DU 23 MARS 2020 ACCORDANT DES POUVOIRS SPÉCIAUX AU COLLÈGE DE LA COMMISSION COMMUNAUTAIRE FRANÇAISE DANS LE CADRE DE LA PANDÉMIE DE COVID-19 CLÔTURE 48 **ANNEXES** Annexe 2 : Décrets et règlements ajustant les budgets de la Commission communautaire française Pour L'ANNÉE BUDGÉTAIRE 2020 - DEUXIÈME AJUSTEMENT -Tableau annexé au décret ajustant le budget des voies et moyens de la Commission COMMUNAUTAIRE FRANÇAISE POUR L'ANNÉE BUDGÉTAIRE 2020 – DEUXIÈME AJUSTEMENT – 53 Tableau annexé au décret ajustant le budget général des dépenses de la Commission AUTRES ANNEXES AU DÉCRET AJUSTANT LE BUDGET GÉNÉRAL DES DÉPENSES DE LA COMMISSION COMMUNAUTAIRE FRANÇAISE POUR L'ANNÉE BUDGÉTAIRE 2020 – DEUXIÈME AJUSTEMENT – 80 TABLEAU ANNEXÉ AU RÈGLEMENT AJUSTANT LE BUDGET DES VOIES ET MOYENS DE LA COMMISSION

COMMUNAUTAIRE FRANÇAISE POUR L'ANNÉE BUDGÉTAIRE 2020 – DEUXIÈME AJUSTEMENT –

		-	Tableau annexé au règlement ajustant le budget général des dépenses de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2020 – deuxième ajustement –	
•	ANNEXE 3:		ÉCRETS ET RÈGLEMENTS CONTENANT LES BUDGETS DE LA COMMISSION COMMUNAUTAIRE FRANÇAISE POUR ANNÉE BUDGÉTAIRE 2021	
		-	Tableau annexé au décret contenant le budget des voies et moyens de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2021	
		-	Tableau annexé au décret contenant le budget général des dépenses de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2021	
		-	AUTRES ANNEXES AU DÉCRET CONTENANT LE BUDGET GÉNÉRAL DES DÉPENSES DE LA COMMISSION COMMUNAUTAIRE FRANÇAISE POUR L'ANNÉE BUDGÉTAIRE 2021	
		-	Tableau annexé au règlement contenant le budget des voies et moyens de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2021	
		-	Tableau annexé au règlement contenant le budget général des dépenses de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2021	
•	ANNEXE 4:	R	ÉUNIONS DES COMMISSIONS	158
•	ANNEXE 5:	Α	RRIÉRÉ DES TRAVAUX	159
	ANNEXE 6:	C	OUR CONSTITUTIONNELLE	160

Présidence de Mme Magali Plovie, présidente

La séance plénière est ouverte à 09h07.

(Le procès-verbal de la séance plénière du 27 novembre 2020 est déposé sur le Bureau)

Mme la présidente.- Mesdames et Messieurs, la séance plénière est ouverte.

ORGANISATION DES TRAVAUX

Mme la présidente.- Comme nous en avons pris l'habitude lors des dernières séances, la séance de ce jour se déroule en comité restreint dans l'hémicycle, afin de respecter les normes sanitaires. Par contre, de nombreux députés sont présents devant leur écran d'ordinateur pour participer à nos travaux.

Nous tenons aujourd'hui une séance importante, puisque nous examinerons les projets et propositions liés à l'ajustement du budget 2020 et au budget 2021. Nous aurons également à confirmer les arrêtés de pouvoirs spéciaux de la Commission communautaire française.

EXCUSÉS

Mme la présidente.- Mme Caroline De Bock, Mme Zoé Genot, Mme Stéphanie Koplowicz, M. Mohamed Ouriaghli et M. Luc Vancauwenberge ont prié d'excuser leur absence.

ORDRE DU JOUR

Mme la présidente.- Au cours de sa réunion du 4 décembre dernier, le Bureau élargi a procédé à l'élaboration de l'ordre du jour de la séance plénière de ce jour.

Quelqu'un demande-t-il la parole ? (Non)

Si personne ne demande la parole, l'ordre du jour est adopté.

(Assentiment)

COMMUNICATIONS

Arriéré des travaux

Mme la présidente.- L'arriéré des travaux des commissions est annexé au présent compte rendu.

Approbation par la tutelle

Mme la présidente.- Par courrier du 10 décembre 2020, Mme Valérie Glatigny, ministre du Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles exerçant la tutelle sur les compétences réglementaires de la Commission communautaire française, m'a informée de l'approbation du règlement relatif à l'octroi de subventions aux centres culturels et du règlement relatif au label I.M.P.A.C.T.

Questions écrites

Mme la présidente.- Depuis notre dernière séance, des questions écrites ont été adressées par :

- M. Geoffroy Coomans de Brachène et M. Gaëtan Van Goidsenhoven à Mme Barbara Trachte;
- M. Ahmed Mouhssin à M. Rudi Vervoort;
- et M. Emin Ozkara à Mme Barbara Trachte, M. Rudi Vervoort, M. Bernard Clerfayt, M. Alain Maron et Mme Nawal Ben Hamou.

Notifications

Mme la présidente.- Le Parlement a reçu notification des arrêts récemment prononcés par la Cour constitutionnelle, ainsi que des recours et des questions préjudicielles qui lui ont été adressés. La liste de ces notifications est annexée au présent compte rendu

EXAMEN DES PROJETS ET DES PROPOSITIONS

PROPOSITION D'AJUSTEMENT DU BUDGET 2020 ET DE BUDGET INITIAL 2021 DU PARLEMENT FRANCOPHONE BRUXELLOIS

Mme la présidente.- L'ordre du jour appelle l'examen de la proposition d'ajustement du budget 2020 et de budget initial 2021 du Parlement francophone bruxellois [doc. 21 (2020-2021) n°s 1 et 2].

Discussion générale conjointe

Mme la présidente.- À l'instar de ce qui s'est fait en commission, nous mènerons une discussion générale conjointe.

La discussion générale conjointe est ouverte.

M. Pierre-Yves Lux, rapporteur.- Je me réfère au rapport écrit et remercie les services pour leur travail.

Mme la présidente.- Je vous donne à nouveau la parole, pour intervenir dans le débat au nom de votre groupe.

M. Pierre-Yves Lux (Ecolo).- Le groupe Ecolo aimerait revenir sur quelques éléments importants de ce budget.

Par rapport à l'ajusté, il convient de rappeler que la crise sanitaire n'a pas non plus épargné notre Assemblée et qu'elle nous a imposé l'annulation d'une série d'événements tournés vers les citoyens. C'est regrettable puisque l'une des missions de notre Assemblée est de s'ouvrir au monde extérieur, en particulier aux étudiants. Je pense notamment à une activité telle que le « Train des 1000 » qui a dû être reportée, alors qu'elle poursuit un objectif éducatif de mémoire important auprès des élèves. Je ne doute pas que vous réorganiserez, avec l'aide des services, de tels événements dès que la situation le permettra.

Par rapport à l'initial 2021, trois éléments retiennent notre attention, à savoir les trois budgets spécifiques proposés pour des projets qui, aux yeux des écologistes, sont importants. Tout d'abord, la commission de déontologie. Certes, c'est une obligation, mais elle constitue néanmoins une avancée importante pour notre Assemblée. Ensuite, la mise en place du médiateur. Il était attendu et nous nous réjouissons donc qu'il soit enfin là. Il est particulièrement important que notre Assemblée soutienne cette démarche visant à améliorer les relations entre les pouvoirs publics et les citoyennes et les citoyens.

Le troisième élément n'est pas le moins important et je me permets donc d'y revenir. Je vise cette première mondiale que constituent les commissions délibératives au sein de notre petit Parlement, qui s'est ainsi fait connaître outre-Atlantique. Je considère que cette nouveauté représente le fait saillant de ce budget et je me réjouis de la voir prochainement mise en œuvre.

Mme la présidente.- La discussion générale conjointe est close.

Discussion et adoption des tableaux

Mme la présidente.- Nous passons à la discussion des tableaux, sur la base de ce qui a été adopté en commission.

Il n'y a pas d'amendement.

Tableau des dépenses ordinaires

Mme la présidente.- Quelqu'un demande-t-il la parole ? (Non)

Personne ne demandant la parole, le tableau est adopté.

Tableau des dépenses extraordinaires

Mme la présidente.- Quelqu'un demande-t-il la parole ? (Non)

Personne ne demandant la parole, le tableau est adopté.

Tableau des recettes ordinaires

Mme la présidente.- Quelqu'un demande-t-il la parole ? (Non)

Personne ne demandant la parole, le tableau est adopté.

Tableau des prélèvements sur fonds propres

Mme la présidente.- Quelqu'un demande-t-il la parole ? (Non)

Personne ne demandant la parole, le tableau est adopté.

La discussion des tableaux est close.

Le vote aura lieu à l'heure convenue.

PROJETS DE DÉCRET ET DE RÈGLEMENT AJUSTANT LE BUDGET 2020 – DEUXIÈME AJUSTEMENT – ET CONTENANT LE BUDGET INITIAL 2021 DE LA COMMISSION COMMUNAUTAIRE FRANÇAISE

Discussion générale conjointe

Mme la présidente.- À l'instar de ce qui s'est fait en commission, nous mènerons une discussion générale conjointe.

La discussion générale conjointe est ouverte.

Mme Nadia El Yousfi, rapporteuse.- La commission des Affaires générales et résiduaires, de la Cohésion sociale et des Infrastructures sportives a examiné, en ses réunions des 10 novembre au 8 décembre 2020, les projets de décrets et de règlements ajustant le budget de la Commission communautaire française pour l'année 2020 et contenant le budget de la Commission communautaire française pour l'année 2021.

Dans son intervention, Mme Barbara Trachte, ministre-présidente en charge du Budget, a souligné le contexte difficile engendré par la crise sanitaire, et notamment l'importance de maintenir et de renforcer les politiques publiques de la Commission communautaire française aux niveaux social et de

la santé, de l'enseignement, de la formation professionnelle et de la culture.

Il a également été question du Plan de relance et des mesures qui seront financées au cours de la période 2020-2021, ainsi que du nouvel accord sur le secteur non marchand pour 2021-2024.

La ministre-présidente a également souligné l'importance de la budgétisation liée au genre (*gender budgeting*) dans l'élaboration de la nouvelle méthode d'intégration du genre dans le budget.

Enfin, après l'introduction de son propos, la ministre-présidente a détaillé devant les commissaires l'ajusté du budget 2020 et le budget initial 2021.

Le commentaire de la Cour des comptes exposé par M. Benoît Jamotton, premier auditeur réviseur, a suivi l'exposé général de la ministre-présidente.

Lors de la discussion générale conjointe, le groupe MR a salué les efforts entrepris pour augmenter les moyens au profit de certains secteurs, surtout dans un contexte de crise sanitaire. Il s'est interrogé sur la poursuite des investissements et a soulevé quelques questions concernant certaines lignes budgétaires.

Le groupe PS a rappelé l'importance de la solidarité, mais également de la résilience. Il a également salué les efforts entrepris dans l'élaboration du budget pour venir en aide aux secteurs les plus touchés et les nombreux projets poursuivis, malgré l'incidence de la crise sanitaire.

Le groupe PTB, ayant reçu tardivement les documents, a préféré reporter son intervention et ses questions aux prochaines réunions de commission.

Le groupe Ecolo a salué la décision du Collège de poursuivre, malgré certaines baisses de dotations, une augmentation de ses investissements afin d'assurer l'intégralité de ses missions. Le groupe a soulevé quelques questions au sujet des emprunts, de la trésorerie et de la note relative au genre.

Le groupe DéFl a salué les efforts du Collège dans les domaines de la formation professionnelle et de l'accord du non-marchand. Il a également souligné les efforts déployés par le Collège en matière d'aide aux personnes et de lutte contre les violences faites aux femmes.

Le groupe cdH a dit s'interroger sur la stratégie de financement du Gouvernement. Il a insisté sur la prudence du Collège quant à l'évolution du produit intérieur brut (PIB).

La ministre-présidente a ensuite répondu aux nombreuses questions des commissaires. Les avis des commissions permanentes ont été réceptionnés par le biais des rapporteurs.

Deux amendements ont été déposés, justifiés et discutés.

Le projet de décret ajustant le budget des voies et moyens de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2020, deuxième ajustement, a été adopté par dix voix pour et une voix contre.

Le projet de décret ajustant le budget général des dépenses de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2020, deuxième ajustement, a été adopté par huit voix pour et trois voix contre.

Le projet de règlement ajustant le budget des voies et moyens de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2020, deuxième ajustement, a été adopté par huit voix pour et trois voix contre.

Le projet de règlement ajustant le budget général des dépenses de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2020 a été adopté par huit voix pour et trois voix contre.

Le projet de décret contenant le budget des voies et moyens de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2021 a été adopté par huit voix pour et trois voix contre.

Le projet de décret contenant le budget général des dépenses de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2021 a été adopté par huit voix pour et trois voix contre.

Le projet de règlement contenant le budget des voies et moyens de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2021 a été adopté par huit voix pour et trois voix contre.

Le projet de règlement contenant le budget général des dépenses de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2021 a été adopté par huit voix pour et trois voix contre

M. Gaëtan Van Goidsenhoven (MR).- L'exercice budgétaire de cette année s'inscrit dans un contexte tout à fait exceptionnel : la crise sanitaire sans précédent que nous connaissons depuis le mois de mars nous a tous bouleversés.

En avant-propos, permettez-moi de formuler, au nom de l'ensemble du groupe MR, des pensées particulières pour toutes les personnes fragilisées qui ont vécu, cette année, des moments extrêmement douloureux.

Je pense évidemment en priorité aux personnes âgées, aux personnes isolées, à celles qui ont perdu leur emploi, qui se retrouvent dans une situation sociale hasardeuse et difficile, et à toutes celles qui ont perdu un proche. Je pense également à toutes les personnes qui, respectant parfois scrupuleusement les règles des autorités visant à contenir l'épidémie, se sont éloignées de leur famille, de leurs amis, de leurs proches.

Cette crise est également venue bouleverser les priorités politiques de toutes les entités de notre pays. La Commission communautaire française ne fait évidemment pas exception à cette réorientation exceptionnelle des politiques publiques. Étant donné les compétences d'aide aux personnes – les politiques du cœur, qui sont en quelque sorte l'étendard de notre institution –, il est évident que le contexte particulièrement difficile sur le plan social et de la santé causé par les deux périodes de confinement, a eu un impact direct et majeur sur l'ordre des priorités du Collège.

L'année 2020 a donc été celle de la mobilisation générale. Qu'il s'agisse des politiques de cohésion sociale, de la lutte contre la pauvreté, du soutien aux personnes porteuses d'un handicap, de la lutte contre les violences faites aux femmes ou de l'attention accordée aux personnes âgées, tant sur le plan de la santé physique que sur celui de la santé mentale, les différents services de la Commission communautaire française ont dû rediriger leurs actions.

Cet impact sans précédent se traduit bien naturellement dans le budget de cette année. C'est donc assez logiquement à un budget de crise que nous sommes confrontés cette année, l'année dernière ayant été marquée, de l'aveu même de certains ministres, par un budget de subsistance.

Les grands choix politiques concrets qui auraient permis d'insuffler une nouvelle direction aux différentes compétences communautaires exercées seront reportés aux prochains exercices budgétaires, du moins peut-on l'espérer.

De manière générale, mon groupe salue l'augmentation globale, pour un montant de 18 millions d'euros, du budget général de la Commission communautaire française en 2021.

Afin de répondre aux missions impérieuses de la Commission communautaire française en matière d'aide aux personnes dans le contexte de crise majeure que nous connaissons depuis le mois de mars, le financement exceptionnel issu du Plan de relance pour répondre à la crise sanitaire de la Covid-19 – à savoir un financement complémentaire régional à hauteur de 9,5 millions d'euros – était particulièrement bienvenu. Il s'agit d'ailleurs du principal investissement qui explique l'augmentation globale du budget de la Commission communautaire française pour l'année prochaine.

Le groupe MR constate que dix axes principaux ont été choisis afin d'utiliser au mieux ce financement exceptionnel. Je me permettrais toutefois de faire remarquer qu'il est curieux de parler de mesures de relance pour des politiques qui relèvent plutôt de l'aide d'urgence.

J'en viens maintenant à la formulation de quelques commentaires relatifs à différentes compétences qui ont été particulièrement mobilisées cette année.

Concernant le financement du nouvel accord du secteur non marchand 2021-2024, à hauteur de 30 millions d'euros et pour lequel la Commission communautaire française est partie prenante, l'objectif est de procéder à une revalorisation salariale de plusieurs travailleurs des secteurs de l'aide et du soin.

Dans ce cadre, la Commission communautaire française entend recevoir une provision de 3 millions d'euros de la part du Gouvernement bruxellois. Ce montant doit cependant encore être soumis à une concertation avec le secteur. Or, nous avons appris récemment que le secteur non marchand ne se montrait pas satisfait des promesses de revalorisation de ses métiers. Il estime qu'une enveloppe globale de 100 millions d'euros serait nécessaire au vu de la situation actuelle. Ses représentants déposeront d'ailleurs un préavis de grève pour le 15 janvier prochain. À cet égard, il serait intéressant de comprendre de quelle manière la Commission communautaire française se positionnera dans les nouvelles négociations à venir.

En ce qui concerne la politique de l'aide aux personnes – évidemment vitale cette année –, mon groupe se réjouit du montant supplémentaire de 1,5 million d'euros octroyés dans le cadre de la mission 22, ainsi que de plusieurs allocations spécifiques issues des dotations exceptionnelles de la Région.

Le groupe MR regrette en revanche que certaines subventions accordées à des organismes d'aide sociale soient diminuées. De surcroît, aucun crédit supplémentaire n'est dégagé pour renforcer le soutien aux centres d'action sociale globale (CASG).

Nous le savons, les répercussions sociales de la crise sanitaire se sont déjà fait sentir dans le cadre des demandes d'aide sociale auprès des centres, et risquent d'augmenter au cours des mois à venir. Des groupes vulnérables sont particulièrement exposés au risque de tomber dans la pauvreté, et la levée progressive des mesures temporaires en matière de sécurité sociale va entraîner le transfert de nombreuses personnes vers les circuits d'aide et d'assistance sociale.

En ce qui concerne la maison d'accueil pour familles monoparentales en difficulté, mon groupe doit une fois de plus constater que le budget 2020 qui lui était consacré n'a pas été utilisé faute de concrétisation du projet. Cela fait désormais trois ans que les fonds prévus par le Collège pour la création de cette maison demeurent à chaque fois inutilisés. C'est interpellant.

En ce qui concerne le parcours d'intégration, mon groupe note que 560.000 euros complémentaires ont été prévus pour renforcer les trois bureaux d'accueil pour primo-arrivants (BAPA), dans le cadre de la mise en œuvre d'un accord prévoyant que la Commission communautaire française finance au minimum 4.000 parcours d'accueil. Mon groupe se réjouit de cet investissement, mais il regrette d'apprendre que la mise en place de la directive rendant ce parcours obligatoire soit à nouveau reportée. En cause, un retard de production et de développement d'un outil informatique indispensable pour suivre l'obligation dans les différents BAPA. Par ailleurs, j'insiste sur l'importance de la formation du personnel communal à cet outil, pour faciliter son utilisation par les administrations communales.

En matière de santé, la plupart des politiques sont maintenues, ce qui est particulièrement heureux vu le contexte actuel. Une augmentation de 850.000 euros est même prévue pour l'année prochaine.

Des discussions qui ont été menées lors des réunions de commission, il ressort que la réforme en profondeur du décret ambulatoire de 2009 poursuit son chemin. À cet égard, je me dois de rappeler que cette réforme était initialement attendue pour 2019. Alors que les besoins du secteur ambulatoire restent immenses, mon groupe remarque qu'aucun renforcement budgétaire n'a été réalisé pour 2020. C'est sans doute compréhensible vu le contexte. Mon groupe souhaite souligner l'effort de progression pour l'année 2021, et espère vivement que celle-ci sera consacrée à la reprogrammation de ce secteur.

En effet, l'objectif d'une politique sociale et santé véritablement décloisonnée, qui est l'un des engagements phares de votre majorité pour cette législature, ne pourra se réaliser sans une refonte opérationnelle du décret de 2009. Un des rôles essentiels de la Commission communautaire française réside également dans le volet de la promotion de la santé. Cette crise a montré à quel point cette dimension et celle de la prévention sont indispensables.

Pourtant, les indications budgétaires ne mentionnent aucune ventilation pour une thématique aussi importante. Mon groupe ne comprend pas pourquoi les montants ont été diminués dans le budget ajusté de 2020. Si d'importantes augmentations pour l'année budgétaire 2021 sont à saluer, l'absence de précision ne permet malheureusement pas à notre Assemblée parlementaire d'affirmer que les priorités seront effectivement satisfaites.

S'agissant de la santé mentale, les subventions pour les projets innovants augmentent légèrement. Même si nous saluons les efforts consentis en la matière, incluant le montant de 1,8 million d'euros dégagé à cette fin dans le cadre de la dotation exceptionnelle de la Région bruxelloise, il serait inutile de rappeler que ces services étaient déjà saturés avant la crise et que les besoins explosent aujourd'hui.

Les conséquences sur le long terme seront importantes : plus la crise se prolonge, plus les besoins augmenteront.

Alors que les délais d'attente sont actuellement extrêmement longs au sein des différents services de santé mentale, nous assisterons certainement à une augmentation du panel de bénéficiaires tout au long de l'année prochaine.

En ce qui concerne la gestion directe de la lutte contre le virus, nous nous devons de déplorer que la compétence de la prévention de la santé, plus que jamais indispensable dans le contexte de cette année, ait été faiblement mobilisée.

Durant cette crise, on constate un vrai problème de compréhension des enjeux par toute une série de personnes, singulièrement dans certains quartiers. Pourtant, c'est précisément dans ces quartiers que l'ensemble des associations du secteur social-santé de la Commission communautaire française sont les plus actives.

Il faut reconnaître que certaines actions ont été bien menées, mais force est de constater que ces politiques se sont malheureusement déployées un peu tard. Sachant à quel point les populations précarisées à Bruxelles n'ont pas eu accès à de l'information suffisante à ce sujet, nous pouvons légitimement nous interroger sur la proactivité de la Commission communautaire française en matière de prévention.

La promotion du vaccin contre la Covid-19 est une compétence de la Commission communautaire commune. Outre cette situation, qui témoigne à nouveau du peu de mobilisation de la Commission communautaire française dans la gestion directe de la lutte contre le virus, je ferais remarquer que, même au niveau de la Commission communautaire commune, nous n'avons rien vu venir. Pourtant, il s'agit d'un aspect important du succès de l'opération de vaccination. Bruxelles attend donc toute une série de stratégies de promotion de la vaccination orientées vers les publics prioritaires, alors que les premiers vaccins sont attendus dans moins d'un mois.

En ce qui concerne la politique des personnes handicapées mise en œuvre à travers le décret Personne handicapée autonomie recherchée (PHARE), nous devons souligner qu'un budget supplémentaire de trois millions d'euros a pu être dégagé en 2021.

Il s'agit de la mission qui connaît la plus grande augmentation budgétaire. Notre groupe estime que ce choix est pertinent, au vu des grandes difficultés du secteur.

La période de confinement aura eu un impact particulièrement éprouvant sur les personnes porteuses d'un handicap. Concernant les personnes en situation de grande dépendance, nous saluons l'allocation budgétaire importante d'un montant de 2 millions d'euros qui a pu être dégagée dans le cadre de la dotation exceptionnelle de la Région.

En revanche, nous savons que la liste des personnes qui se trouvent en situation de grande dépendance continue à s'allonger sensiblement à Bruxelles. Le Groupe d'action qui dénonce le manque de places pour les personnes handicapées de grande dépendance (GAMP) attend donc toujours que le cadastre de l'offre et l'étude des besoins soient réalisés, mais ce n'est malheureusement pas attendu avant la fin 2021. Disposerons-nous un jour d'une évaluation officielle et crédible des besoins en la matière ?

Enfin, plus que jamais, l'enjeu de la formation des demandeurs d'emploi demeure crucial. La crise ayant un impact négatif sur l'emploi, il s'agit d'anticiper les besoins du marché du travail en formant les Bruxellois de manière adéquate.

À cet égard, nous constatons que, si le budget initial de 2021 a connu une augmentation de 1.730.000 euros, il n'en demeure pas moins que nous restons dans le cadre d'un budget de subsistance, eu égard aux promesses contenues dans l'accord de majorité.

La déclaration de politique générale (DPG) consacrée à cette thématique reconnaît d'ailleurs que ce budget traduit le cadre budgétaire limité dans lequel la Commission communautaire française doit travailler en raison de la pandémie de Covid-19, toujours présente dans notre pays, et annonce d'emblée que

2021 ne constituera « qu'un exercice d'efficience et d'efficacité » pour mener les politiques.

Pour répondre aux ambitions de formation et de validation des compétences telles que portées par l'accord de majorité, il faudra donc manifestement attendre le prochain exercice budgétaire

En conclusion, je me permettrai de m'interroger sur les défis de notre institution dans le « monde d'après ». En effet, si le Collège a probablement voulu faire de son mieux pour relever les nombreux défis qui se sont présentés pour toute une série de publics fragilisés par la crise, il n'en demeure pas moins que le rôle de notre institution dans la gestion directe de la crise fut assez mineur. J'ai déjà eu l'occasion de le souligner à plusieurs reprises et je ne m'étendrai plus sur ce point.

Afin de répondre aux multiples situations d'urgence, la Commission communautaire française a bénéficié d'une aide importante de la Région. Dans ce contexte, la propagation du virus a mis en quelque sorte entre parenthèses les finances de la Commission communautaire française et les priorités politiques fixées.

Qu'en sera-t-il par la suite, une fois cette douloureuse parenthèse fermée ? Que restera-t-il des élans de solidarité et du financement de notre institution, alors que les besoins ne cessent de croître ? La crise sanitaire en a fait apparaître certains au grand jour. Comment le Collège de la Commission communautaire française redéployera-t-il son action l'année prochaine et tout au long de cette législature ?

La Région ne sera sans doute pas en mesure d'apporter systématiquement une dotation exceptionnelle à la Commission communautaire française. Cette crise ne doit pas nous faire oublier les difficultés structurelles qui menacent toujours notre institution et ses politiques. À cet égard, les choix budgétaires des prochaines années seront déterminants.

En effet, après le budget de subsistance de l'année dernière et le budget d'urgence de cette année, il s'agira, l'année prochaine, de sortir de cette logique de saupoudrage qui a malheureusement trop souvent caractérisé les choix budgétaires de la Commission communautaire française. De réels choix stratégiques devront être effectués afin de concrétiser, en toute cohérence à travers l'ensemble des politiques, les objectifs inscrits dans l'accord de majorité.

Dans le contexte de morosité ambiante, l'approche des fêtes de fin d'année et l'arrivée des vaccins prévue pour le début de l'année prochaine laissent prudemment présager que nous tous, chers collègues, et tous les Bruxellois, vivrons des moments plus heureux et plus apaisés.

Je souhaite que l'année 2021 puisse être celle des retrouvailles, des festivités, d'une joie retrouvée avec nos proches. Nous, les Bruxellois, avons le goût et l'envie de communiquer, d'échanger et de partager le patrimoine culturel exceptionnel qui est en nous et qui nous entoure.

Pour les Bruxellois et pour tous les Belges, je fais le vœu d'une nouvelle année marquée par le renouveau. Mobilisons-nous car il nous reste beaucoup de travail à abattre! Les défis que nous devons relever nous obligent à agir avec beaucoup de rigueur et le sens des responsabilités.

M. Jamal Ikazban (PS).- Nous sommes le 11 décembre 2020. Il y a un an, nous étions ici et l'esprit de Noël planait déjà sur les discours et dans les esprits. Personne, je pense, n'aurait pu imaginer l'année qui s'est écoulée et toutes les difficultés que nous avons rencontrées.

Dans une précédente intervention, j'ai dit que la Commission communautaire française était un éléphant qui se prenait pour une souris. J'ai envie de dire aujourd'hui que la Commission communautaire française est un éléphant que beaucoup prennent pour une souris. Or elle rend d'énormes services aux Bruxellois, en particulier aux plus fragilisés d'entre eux.

Pendant les trois dernières semaines, nous avons analysé les budgets de la Commission communautaire française. Les débats ont été riches et éclairants. Les grandes lignes nous ont été présentées et nous disposons, à travers cet exercice, de la feuille de route établie par l'exécutif.

Celle-ci est ambitieuse et montre à nouveau le rôle primordial que joue la Commission communautaire française dans notre paysage institutionnel. Je rappelle que nous parlons du budget de la Commission communautaire française. La crise sanitaire a touché toute la Belgique et, dans ce contexte, tous les niveaux de pouvoir ont un rôle à jouer par rapport à nos concitoyens, qui attendent beaucoup de nous.

Ceux qui réactivent les épouvantails et les discours ultrarégionalistes visant à la rationalisation, la disparition, voire la fusion, sont selon moi dans l'erreur.

Dans cette crise socio-sanitaire, la Commission communautaire française a joué le jeu et pris ses responsabilités. Elle a mutualisé son action avec les autres entités bruxelloises. Je tiens d'ailleurs à saluer l'excellente collaboration entre la Région bruxelloise et la Commission communautaire française, entre la ministre-présidente de la Commission communautaire française et le ministre-président de la Région.

Dans un précédent discours, j'évoquais les notions de résilience et de solidarité. Le maître-mot aujourd'hui, à la lecture du rapport, est la mutualisation : mutualisation de l'action, mutualisation des moyens, coopération entre administrations.

Le paysage institutionnel de Bruxelles est multiple. Il est à l'image de notre Région : diversifié, bigarré, métissé. Quoi qu'on en dise, c'est ce qui constitue notre ADN et nous en sommes fiers.

Pour en revenir au budget, mon groupe se réjouit des derniers moyens alloués dans le cadre de l'octroi de la prime unique pour le secteur non marchand. Il salue l'effort qui a été consenti pour éviter toute discrimination entre travailleurs. Il est primordial de garantir l'égalité de droit des travailleurs, peu importe leur pouvoir subsidiant. Les différents Gouvernements ont entendu cette revendication et le groupe PS salue la coordination bruxelloise qui a permis une telle correction à travers l'octroi de cette prime unique.

Pour ma formation politique, il était également important que cette prime ne cible pas seulement le secteur des hôpitaux. Car, même si nous reconnaissons que la situation a été extrêmement difficile pour les travailleurs de ce secteur, d'autres ont aussi été lourdement touchés par la crise. Nous nous devons de le rappeler et c'est la raison pour laquelle mon groupe se réjouit que cette même prime touche d'autres associations essentielles agréées par la Commission communautaire française, à savoir les organismes d'insertion socioprofessionnelle (OISP), les services sociaux, les services actifs en toxicomanie, le secteur de la cohésion sociale, les entreprises de travail adapté (ETA), etc.

Mon groupe félicite donc le Collège d'avoir octroyé cette prime à plus de 7.000 travailleurs dépendant d'associations agréées par la Commission communautaire française, qui restent des leviers essentiels de notre action publique. Ne les opposons pas entre eux, mais unissons plutôt le fruit de leurs missions et de leur travail de terrain.

Je voudrais saluer chaleureusement les Bruxellois, souvent très jeunes, les associations de quartier, les communes, les clubs, les lieux de culte comme des mosquées ou des églises, ou encore les taxis bruxellois qui, chaque jour, livrent des colis alimentaires ou des vêtements à des personnes dans le besoin. Ce sont les héros de la solidarité.

Lors des débats budgétaires, nous sommes revenus sur tous ces secteurs essentiels. Permettez-moi d'insister à nouveau sur certains sujets qui restent d'actualité en cette période de crise socio-sanitaire, en commençant par la prévention et la promotion de la santé. La santé globale de la population n'est pas satisfaisante. Les problèmes de santé physique ou mentale se sont amplifiés pendant la crise et sont responsables du phénomène de comorbidité.

Nous devons donc mettre en œuvre une véritable stratégie de promotion de la santé, en changeant les habitudes des Bruxellois et en supprimant les inégalités dans ce domaine. La Commission communautaire française s'est dotée d'un Plan stratégique de Promotion de la santé 2018-2022 qui en constitue l'axe central. Vous avez dégagé une enveloppe supplémentaire pour 2021. Notre groupe souhaite être informé des nouvelles initiatives qui seront prises en vue d'alimenter le futur plan, et espère que celles-ci permettront d'appréhender l'ensemble des déterminants de la santé.

Hier, Mme Nieuwenhuys, directrice de la Fédération des services sociaux (FdSS), a été entendue par la commission spéciale Covid-19. Elle a suggéré la mise en place d'une surveillance de la situation socio-sanitaire de la population telle qu'il en existe pour l'économie. Compte tenu de la crise actuelle, et pour pouvoir développer une véritable vision stratégique de la promotion de la santé, ce genre d'outil devrait être conçu conjointement avec la Commission communautaire commune et Iriscare.

Dans le cadre de la politique de santé, la Commission communautaire française a un rôle préventif indéniable à jouer. Mon groupe salue, entre autres, le renforcement des secteurs des maisons médicales et de la santé mentale, ainsi que l'agrément du Centre de prévention du suicide, qui voit enfin son financement et son action ainsi sécurisés.

Le monde d'après ramènera aussi les Bruxellois vers les activités sportives et récréatives. Nous sommes tous « en manque ». Demain, quand nous pourrons reprendre nos activités sportives et artistiques, nous serons soulagés de voir que ces associations seront en mesure de redémarrer et qu'elles auront pu faire face à leurs coûts malgré la fermeture au public.

Nous saluons d'ailleurs également la volonté de la ministre Nawal Ben Hamou, qui parie sur le retour en force du sport au féminin en augmentant les crédits octroyés à cet appel à projets. D'ailleurs, au Canada, les médecins prescrivent à des fins thérapeutiques des visites culturelles et des activités sportives aux patients qui souffrent de dépression, de diabète ou d'une autre maladie chronique. Ces politiques culturelles et sportives sont aussi des outils de promotion de la santé globale des Bruxellois.

Malgré la situation difficile sur le plan sanitaire, le Collège défend dans ce budget une vision égalitaire et redistributrice de la culture. L'accès à la culture pour les publics les plus fragilisés, à travers la médiation culturelle, est un axe fort de la politique du ministre Rudi Vervoort. Le groupe PS s'en réjouit. Nous y trouvons notamment :

 l'accès à la culture pour les publics les plus précarisés et qui en sont le plus éloignés, tels que les détenus, les usagers du CPAS, les locataires sociaux, les seniors ou les personnes handicapées, pour permettre leur émancipation;

- la facilitation de l'accès à la profession pour les jeunes artistes;
- l'encouragement des enfants à la créativité, en ce compris dans ses expressions et pratiques les plus alternatives.

Le théâtre paie un lourd tribut à la Covid-19. Faute de visibilité sur la durée de la crise sanitaire, mon groupe salue la décision de maintenir les subsides alloués en 2020 et le renforcement des moyens en 2021. Je pense que ces mois sans sport et sans culture nous donneront grandement envie de reprendre ces activités

Je me réjouis également du soutien apporté à la lecture et à la littérature auprès du grand public. Outre les manifestations de promotion du livre, il est en effet important de favoriser la lecture dans les foyers, en particulier au bénéfice des enfants.

Les projets pour l'année 2021 dans le domaine de l'enseignement sont très prometteurs et le Collège met déjà en œuvre des projets phares de sa feuille de route, ce dont je me félicite.

Le secteur du handicap a été lourdement touché par la crise actuelle. Souvent, les personnes souffrant de handicap sont les oubliées du système. Certes, leur situation est complexe, les inégalités sont nombreuses et les solutions miracles n'existent pas.

Le combat pour l'inclusion, pour la création de services et de places spécifiques reste d'actualité. Nous continuerons d'écouter, d'interpeller et de légiférer dans ce domaine mais prenons également acte du fait que des projets et des actions concrètes sont bel et bien prévus pour l'année prochaine.

Je comprends tout à fait le sentiment d'impuissance que peut susciter l'autisme, parmi d'autres situations complexes. Nous continuons d'ailleurs de travailler consciencieusement sur cette thématique en commission. Nous reviendrons avec un texte de résolution et des recommandations en début d'année prochaine.

Je pense néanmoins que le Collège est conscient des enjeux et œuvrera à mettre en application sa feuille de route. Je salue à ce titre l'analyse des besoins et la création du cadastre de l'offre de services aux personnes en situation de handicap. Ce n'est en effet qu'en disposant de données chiffrées que l'on pourra prendre des décisions politiques fondées et affinées. Ces outils de gestion et de contrôle permettront au membre du Collège d'établir des budgets et de donner des moyens au secteur.

Sans évoquer tous les projets par le menu, j'insiste cependant sur la nécessité de créer un véritable partenariat avec la Commission communautaire commune afin de mener un travail conjoint et de grande envergure dans le domaine des infrastructures. L'enjeu est crucial, compte tenu des besoins immenses dans le secteur. La collaboration entre le Collège de la Commission communautaire française et le Collège réuni sera donc essentielle sur ce chantier. Nous y resterons attentifs.

J'en viens aux politiques sociales. Chacun sait que cette crise est un amplificateur d'inégalités. Je ne reviendrai pas sur tous les sujets, mais mon groupe salue les efforts déployés pour l'accueil des femmes victimes de violences conjugales, car malheureusement, être femme en 2021 tue, ainsi que le récent féminicide vient de nous le rappeler.

Mon groupe salue également l'augmentation du nombre de places en maison d'accueil à travers le nouveau projet de maison de l'asbl Les Petits Riens. Au risque de me répéter, nous pensons qu'il ne faut pas opposer les modalités de prise en charge du sans-abrisme. Nous l'avons vu pendant la crise sanitaire, la coordination des opérateurs agréés par différents pou-

voirs subsidiants est nécessaire et a très bien fonctionné par l'intermédiaire de Bruss'Help.

Comme je l'ai dit en introduction, je pense que cette collaboration et cette mutualisation de l'action sont à saluer et renforcer. Dans le cadre des politiques sociales, je ne reviendrai pas sur le parcours d'intégration des primo-arrivants. Bruxelles, cette villemonde, se doit d'accueillir dignement ce public nouvellement installé et de lui donner une chance de trouver sa place dans notre magnifique Région. Le parcours d'intégration des primo-arrivants est donc un véritable outil d'émancipation sociale.

Pour poursuivre, j'aimerais revenir sur le secteur de la formation professionnelle. La formation est l'école de la seconde chance. L'éducation est la préparation des Bruxellois au monde d'aujourd'hui et de demain, tant dans leur dimension citoyenne, à travers la morale et l'esprit critique, que dans leur dimension professionnelle, à travers des qualifications nouvelles.

Comme nous l'avons vu, Bruxelles Formation est restée sur le pont pendant la crise sanitaire et s'est réinventée en version numérique. Mais ce n'est pas tout. Le Collège se tient fermement à ses engagements de la déclaration de politique communautaire et de la DPG.

En effet, par le passé comme maintenant, la Région et la Commission communautaire française, dans leur combat pour la formation professionnelle et l'emploi, s'engagent sur la voie de la lutte contre le chômage des jeunes par la voie du programme de la garantie jeunes commun aux deux entités. Des moyens considérables avaient été mis en œuvre, et l'audace a fini par payer lorsqu'on voit les chiffres de la diminution du chômage à Bruxelles, et en particulier parmi les jeunes. Mais c'était sans compter sur l'année 2020 et, avec elle, le coronavirus, qui a touché toute la planète.

Ce Gouvernement a réagi comme il se devait, en mobilisant toutes les forces de la Région et tous ses moyens, et en allant même au-delà de ce qui semblait possible hier. Et à Bruxelles, tout est dans tout.

Le budget de la formation professionnelle enregistre cette année une hausse raisonnable, ce qui peut sembler positif, mais modeste. Le budget régional finance un projet primordial pour les stagiaires et apprenants bruxellois en recherche d'emploi, à savoir le doublement de l'indemnité forfaitaire de formation, la portant dans un premier temps à 2 euros par heure, avant d'en faire un véritable revenu de formation. Nous en aurons plus que jamais besoin dans le contexte actuel, pour que les demandeurs d'emploi poursuivent leur formation et ne la lâchent pas sous la pression d'un lendemain incertain à mesure que la dégressivité des allocations de chômage fait son œuvre.

Le PS accueille avec satisfaction l'augmentation des crédits à destination des OISP, qui en sortiront stabilisés et renforcés. Je tiens d'ailleurs à rendre hommage à leurs personnels, qui réalisent au quotidien un travail formidable d'insertion socioprofessionnelle des publics les plus précarisés.

Je n'ai certainement pas été impartial dans le choix des sujets abordés. Je n'ai certainement pas mis assez en avant l'action de tel ou tel autre secteur, mais il importait à mes yeux de souligner à quel point la Commission communautaire française, à travers son action dans ses différents domaines de compétence et à travers ses politiques, tente d'offrir à tous les citoyens la sécurité d'existence et une certaine forme de correction des inégalités. Il en va de notre responsabilité par rapport à la dignité humaine que nous devons à tout un chacun.

À ce titre, j'aimerais remercier l'ensemble des opérateurs de terrain et des fonctionnaires qui œuvrent au quotidien, sous la bannière de la Commission communautaire française, ainsi que votre Gouvernement, pour ne laisser personne au bord du chemin

M. Petya Obolensky (PTB).- On ne le répétera jamais assez, la situation est dramatique sur le terrain, tant pour les travailleurs de la Commission communautaire française que pour les bénéficiaires des services qui en dépendent. Ces services concernent des domaines aussi essentiels que l'accès à la culture, les soins de santé, l'enseignement, le handicap ou encore l'aide aux personnes.

Avec le coronavirus, le confinement, les pertes de revenus, les reports d'activités ou la fermeture temporaire de nombreux services, la situation s'est aggravée et nous n'en voyons pas encore les conséquences concrètes sur les personnes. Plus que jamais, la nécessité d'activer la richesse qui s'amoncelle est décisive, sinon nous serons dans l'incapacité de relever les défis de société qui se dressent devant nous et nous continuerons à appliquer des emplâtres sur une jambe de bois.

Le Collège a su prendre des mesures urgentes pour que les associations qui dépendent de la Commission communautaire française ne se retrouvent pas complètement noyées pendant la crise, ce qui est une très bonne chose.

Malgré des pertes de recettes significatives à l'échelle de notre institution, le Gouvernement a, quant à lui, su maintenir et même parfois renforcer les moyens dégagés, surtout avec des recettes d'urgences de la Région.

Une dotation de 9,5 millions d'euros de la Commission communautaire française est prévue pour la prime régionale d'encouragement au personnel du secteur d'aide et de soins. Elle concerne les travailleurs du secteur associatif bruxellois qui sont en première et deuxième lignes. Depuis des mois, ils se débrouillent avec trois fois rien et accomplissent des miracles. Il est important de rappeler que c'est le résultat d'une longue lutte et que cela reste une prime ponctuelle de 900 euros brut qui s'aligne sur le niveau fédéral. Si ce n'est pas encore la répartition équitable des richesses, c'est toutefois un début.

Vous avez déclaré que ce financement se ferait dans le cadre d'arbitrages budgétaires complexes, entre les nombreux besoins à court terme et des perspectives pluriannuelles sans doute difficiles. Ce point inquiète quelque peu mon groupe. Souvent, ce qui est donné d'une main est repris de l'autre. De plus, comme toujours, la question se pose de savoir qui paiera la note finale. Les citoyens risquent une fois de plus de devoir s'en acquitter.

Qui va payer le Plan de relance ou le nouvel accord du secteur non marchand? Les grosses fortunes et les multinationales qui ont vu leurs profits augmenter de 30 % grâce à la Covid-19? Ce n'est même plus une question idéologique, mais une question de bon sens, si nous voulons nous en sortir.

Ici aussi, je suis un peu sceptique, lorsque vous dites : « Par ailleurs, nous avons également choisi de maintenir une légitime neutralisation des dépenses d'investissement, non structurelles puisque liées à la création de nouvelles places – dans les écoles, les crèches ou les institutions pour personnes handicapées – et la Commission communautaire française continuera de plaider auprès des instances européennes pour que ce type de dépenses, non structurelles et favorables à un développement régional compatible avec la transition sociale et écologique, soient neutralisées lors du calcul de son solde budgétaire. ». Soit. Vous l'aviez déjà dit l'an passé et nous vous avions demandé en quoi consistait votre projet, concrètement. Quel est votre plan de mobilisation pour que l'Union européenne, temple du néolibéralisme triomphant, accepte votre requête ?

Car là réside le fond de l'affaire. Comment allons-nous nous en sortir ? Quel est votre plan ? Sans nouvelles pistes de rentrées financières, que deviennent vos beaux projets et vos déclarations d'intention ? La taxe kilométrique ? Non, je parlais de nouvelles rentrées qui ne pénalisent pas des travailleurs qui n'en peuvent déjà plus.

Vous allez donc poursuivre le saupoudrage. Les subventions octroyées au secteur associatif bruxellois continuent de représenter la majeure partie des dépenses, environ 65 % du budget. La Commission communautaire française aide des centaines d'associations qui vont recevoir des subsides et passer la moitié de leur temps disponible à rédiger des dossiers et justifier chaque centime dépensé. C'est aussi une conséquence de la sixième réforme de l'État et de toutes celles qui ont précédé depuis le début d'une division absurde qui a coupé toutes les matières entre Régions et Communautés, avec à la fin des compétences réduites, sans budget significatif. C'est votre faute, vous avez toujours soutenu cette évolution.

Au final, le Collège en arrive à lancer des appels à projets en transition sociale et écologique, comme celui joint au rapport. C'est le seul moyen dont il dispose pour relever les défis sociaux et environnementaux énormes de notre époque.

S'il y a bien un domaine dans lequel les appels à projets se multiplient, c'est la cohésion sociale. Les témoignages ne manquent pas et j'ai moi-même été actif dans ce domaine, même si c'était en dehors du cadre de la Commission communautaire française. Cette évolution, qui se fait au détriment de subsides pérennes, nous inquiète beaucoup et n'a fait que se renforcer avec la crise sanitaire.

Ce système implique la mise en concurrence d'anciens et de nouveaux acteurs du monde associatif, et une surcharge administrative qui empêche bien souvent de mieux accomplir sa mission première sur le terrain. En outre, d'un point de vue idéologique, il s'agit d'une façon typiquement libérale de prendre en main les questions essentielles en désengageant l'État et les services publics de toute responsabilité pour la reporter sur les épaules des associations et des travailleurs sociaux.

Dans le secteur culturel, la Commission communautaire française a maintenu ses subsides. Ils apportent une bouffée d'air frais à des secteurs qui n'ont plus eu de rentrées d'argent depuis plusieurs mois. Si l'aide aux centres culturels a été revalorisée, avec un nouveau cadre légal plus clair, ces centres continuent d'être étouffés sous la paperasserie. Ces subsides devraient être facilement accessibles. Ces formalités ne devraient pas occuper la moitié de leur temps, au détriment du travail pédagogique, culturel et de médiation extrêmement précieux qu'accomplissent les centres culturels.

Comme nous en parlions dans le cadre de la DPG, pourquoi la Commission communautaire française ne mettrait-elle pas à leur disposition une aide administrative pour remplir ces demandes? Elle pourrait l'organiser collectivement pour permettre aux acteurs de terrain de concentrer leur esprit et leur énergie à leur vrai travail. La mission du guichet des arts dont il a déjà été question il y a un mois pourrait être étendue pour aider les travailleurs de la culture et les centres culturels à rentrer dans les cases des subsides. Je n'ai hélas pas vu de ligne budgétaire qui s'y rapporte.

J'ai donc deux questions sur ce type de financement : pourquoi l'avoir choisi ? Et comptez-vous continuer à fonctionner de cette façon ?

M. Ikazban se plaît à dire que la Commission communautaire française est un éléphant qui se prend pour une souris. Je dirais plutôt que c'est un éléphant dont on aurait coupé les défenses

et que l'on aurait enfermé dans une cage. Un éléphant, car elle est censée gérer des matières absolument déterminantes pour les citoyens. Or, il n'y a pas de moyens. Il nous faut des mesures structurelles prises par la Région pour mettre en place une politique publique qui fasse reculer la misère et les discriminations et améliore efficacement le vivre ensemble et la cohésion sociale

Une partie de la population, qui joue un rôle essentiel, souffre énormément de cette crise : les artistes. La Commission communautaire française a maintenu toute une série de subsides au bénéfice des associations, ce qui est une bonne chose. Mais aujourd'hui, une autre urgence pointe. Je connais ainsi une association, dénommée « Feed the Culture », qui fait office de banque alimentaire pour les artistes qui n'arrivent tout simplement plus à remplir leur frigo. Il ne suffit donc pas de maintenir les subventions, il faut aller beaucoup plus loin. Cette association a elle aussi besoin d'un subside. Comment peut-on davantage aider structurellement les diverses associations artistiques et culturelles qui dépendent de la Commission communautaire française ? Quel est votre plan ?

Sur la question du handicap, je serai un peu plus long. Je relaierai les observations de ma camarade Stéphanie Koplowicz. La mise en place d'un suivi des offres et des besoins a enfin été inscrite au budget. Il était plus que temps! Cela fait des années que l'observatoire du service PHARE ne fonctionne plus. Nous n'arrivons plus à avoir une bonne vue des demandes du secteur.

Il existe une législation visant un meilleur encadrement dans les centres. Nous apprenons que les arrêtés d'exécution que vous aviez promis pour 2021 ne seront pas adoptés avant 2023, faute de budget pour revaloriser le statut des encadrants et créer de nouvelles places. En attendant, les familles devront continuer à se débrouiller.

Je tiens vraiment à relayer la colère des associations, des parents, des aidants et des personnes en situation de handicap. Même si quelques places sont créées, les besoins sont très loin d'être satisfaits.

Je vous rappelle qu'en 2013, la Belgique a été condamnée par l'Union européenne pour non-respect de la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne en matière de handicap. Il est vrai, la Commission communautaire française a peu de budget. Néanmoins, quelle est votre position, Monsieur le ministre, pour débloquer cette situation, et plus spécifiquement, les arrêtés des normes d'encadrement ? Cette situation ne peut perdurer!

Concernant la question de l'automatisation des droits, la Commission communautaire française ne détient pas la solution entre ses mains, c'est à l'État fédéral de prendre les premières décisions. Néanmoins, n'est-il pas possible de trouver une aide concrète avec le service PHARE et la Maison de l'autisme dont vous parlez régulièrement ?

Ma collègue Stéphanie Koplowicz témoigne à quel point il est difficile de savoir à quoi on a accès, à quel point il est pénible de devoir remplir plusieurs fois les mêmes documents. En outre, de nombreuses familles ne sont pas à l'aise avec les démarches administratives. Voici une piste de réflexion pour que la Maison de l'autisme soit utile, qu'elle puisse résoudre en partie les problèmes des familles.

Il est promis de réformer le statut des accompagnateurs pour le transport scolaire, avec des contrats à durée indéterminée (CDI), des formations, et de revaloriser les salaires qui sont toujours très bas. C'est un point positif! Le groupe PTB insiste, depuis longtemps, sur ce dossier qui concerne 205 personnes. La revalorisation brute s'élève à 1.465 euros par personne et par

an. C'est déjà une petite avancée. La question des CDI prendra deux ans, mais il n'est pas dit que ce changement sera effectif car il le sera sur une base volontaire.

Pour améliorer la mobilité et diminuer le nombre d'heures que passent certains enfants dans les bus coincés dans des embouteillages, il serait question de trois nouveaux circuits par an, tout dépendra des résultats de l'audit prévu au printemps 2021. Encore un audit ! Quand on constate un problème, il faut agir : créons ces trois nouveaux circuits par an !

C'est comme pour les domaines de la santé, de la famille, de l'aide aux personnes, où les solutions de cette crise sont surtout individuelles et reposent très souvent sur les épaules de chacun. Étant donné les nombreux obstacles administratifs, il est souvent difficile de demander une aide lorsqu'un besoin se fait sentir. Quand je travaillais dans une maison de quartier, je passais la moitié de mon temps, alors que cela ne faisait pas partie de mes missions, à aider individuellement les personnes à faire valoir leurs droits. Comment la Commission communautaire française pourrait-elle se montrer davantage proactive vis-à-vis des citoyens ? Ce point fait partie des éléments à améliorer.

En matière de santé, mon groupe salue le nouvel agrément de quatre maisons médicales. Il s'agit d'une avancée positive. Comme vous le savez, le PTB est à l'avant-garde de ce combat à Bruxelles depuis des décennies. Dans ce contexte de crise sanitaire, le secteur de la médecine de première ligne a montré toute son importance, notamment dans le domaine du dépistage. Il est primordial d'avancer, désormais, en matière de programmation ambitieuse d'un réseau de maisons médicales. Ces quatre nouveaux agréments ne devraient constituer qu'une première étape. En effet, le réseau n'est toujours pas suffisamment dense. Indispensables à Bruxelles, les maisons médicales sont une priorité. Cependant, les actions actuellement menées par la Commission communautaire française sont trop timides.

À propos du volet enseignement, nous sommes également très inquiets. Là non plus, ce qui est proposé n'est pas encore à la hauteur des besoins. Comment apprendre et enseigner malgré les restrictions ? On parle de présentiel, de distanciel, de différentiel mais, en réalité, c'est le « démerdentiel » qui prévaut.

En temps normal, c'est-à-dire avant la pandémie, les enquêtes internationales montraient déjà que la Fédération Wallonie-Bruxelles détenait le record des inégalités scolaires des pays industrialisés. Nous sommes les champions ! Ne nous voilons pas la face : la situation est grave. En Belgique francophone, les enfants des familles populaires réussissent beaucoup moins bien à l'école que les autres. Le confinement n'a évidemment rien arrangé à la situation. Là aussi, les mesures prises pour contrer l'épidémie amplifient tous les problèmes : inégalités, manque de places, classes surpeuplées. À l'instar de mon frère, enseignant depuis des années, les professeurs se battent pour détecter les besoins particuliers, équiper les élèves et, surtout, renforcer les moyens de l'enseignement. Voilà encore un enjeu de société gigantesque !

À l'instar de mon collègue Kalvin Soiresse Njall, je m'inquiète de ne rien voir dans le budget concernant la question de la décolonisation – dont nous avions abondamment parlé en juin, je l'espère, pas uniquement parce qu'il y avait un anniversaire – et du renforcement de l'enseignement de l'histoire coloniale dans les écoles.

Il n'y a pas assez d'avancées concrètes : on parle de groupes de travail qui se réunissent, de groupes d'audit, etc., mais les enseignants et les acteurs de terrain ont besoin de projets, de méthodes pédagogiques actives. Je n'ai pas l'impression d'en avoir vu une traduction budgétaire, notamment par rapport aux associations qui interviennent dans les activités extrascolaires.

Enfin, qu'en est-il des mesures d'urgence à l'égard du public spécifique des jeunes en errance, pour les prochains mois et les prochaines années ? Tous les commissaires semblaient s'accorder là-dessus. Or, aucune ligne budgétaire n'y semble consacrée. J'espère me tromper, car il n'est pas toujours facile de lire un budget.

C'est la raison pour laquelle je termine mon intervention sur cette question. Je sais qu'un groupe de travail se réunira bientôt. J'y participerai de façon constructive. J'espère que nous pourrons dégager des pistes concrètes et que, en tant que femmes et hommes politiques, nous trouverons des solutions pour ce public. Sinon, tout cela n'aura servi à rien.

Mme Barbara de Radiguès (Ecolo).- L'année dernière, j'avais terminé mon intervention par : « Vous pouvez compter sur le groupe Ecolo pour accompagner l'action du Collège tout au long de l'année. Nous souhaitons que vos politiques gardent l'esprit d'ouverture, de solidarité et de tolérance qui caractérisent votre DPG et sa traduction budgétaire. ».

Cet accompagnement, nous ne l'avions pas imaginé comme nous l'avons vécu : deux séquences de pouvoirs spéciaux, un budget et des politiques chamboulés par la pandémie de la Covid-19. Mais nous avons vu une constance dans ce bouleversement : les missions de la Commission communautaire française sont essentielles.

Il nous semble que l'esprit d'ouverture, de solidarité et de tolérance de la DPG de la majorité a, lui aussi, été maintenu et nous nous en réjouissons. En effet, ce sont trois valeurs dont les Bruxelloises et Bruxellois ont eu besoin cette année et dont ils auront encore besoin pour se relever et bâtir une société plus résiliente et plus juste.

Cette solidarité, nous l'avons également vécue, ressentie, surtout de la part des travailleurs dans toutes les organisations soutenues par la Commission communautaire française. Ce sont elles et eux qui donnent vie aux politiques de terrain et nous les remercions encore pour leur dévouement et leur travail.

Comme vous le savez, mon groupe plaide pour un décloisonnement des politiques au sein du territoire de notre Région. La crise a encore montré la nécessité d'aller dans cette direction. Nous voulons encore féliciter le Collège et nous réjouir que les différents ministres compétents en matière de Santé se soient regroupés en un cabinet commun, qui a permis et permet encore une action mieux coordonnée et plus efficace pendant la crise.

Lors de leurs auditions au sein de la commission spéciale relative à la Covid-19 du Parlement bruxellois, les représentants d'Iriscare et de l'administration de la Commission communautaire commune, ont, en outre, rappelé combien la crise avait accéléré la concertation entre les institutions, y compris avec la Commission communautaire française et la Commission communautaire flamande (Vlaamse Gemeenschapscommissie). Plus de casquette ni de chapelle, tous unis dans la même direction.

L'ajustement 2020 du budget offre l'occasion de regarder dans le rétroviseur, de prendre la mesure quantitative de ce qui a été fait pour réagir à la pandémie. Il faut d'abord saluer la solidarité entre les institutions. La Région a dégagé 33,5 millions d'euros en 2020 pour que la Commission communautaire française puisse poursuivre ses missions essentielles, les renforcer même, et répondre ainsi aux besoins des Bruxelloises et des Bruxellois. En 2021, elle poursuivra sur sa lancée en dégageant une enveloppe de 9,6 millions d'euros pour la Commission communautaire française dans le cadre du Plan de relance.

L'enveloppe dégagée par la Région en 2020 est répartie comme suit : 18,3 millions d'euros pour couvrir les dépenses liées à la crise de la Covid-19 et 6 millions d'euros supplémentaires dans le cadre du Plan de relance. Il faut y ajouter l'amendement au budget ajusté, déposé aujourd'hui, qui inscrit une dépense de 9,5 millions destinée à octroyer une prime de maximum 985 euros brut aux travailleuses et travailleurs des secteurs associatifs régionalisés.

La prime et la revalorisation salariale structurelle prévues au budget constituent un pas dans la bonne direction pour rétribuer à sa juste valeur l'immense travail que les travailleuses et les travailleurs du secteur non marchand réalisent au quotidien. Les attentes sont grandes et nous espérons que les efforts se poursuivront pour mieux y répondre.

Depuis l'apparition de la Covid-19, je n'ai jamais autant entendu parler de santé, mais principalement du point de vue de l'urgence et de la nécessité curative. Aujourd'hui, nous devons relever le défi de construire une société saine et de protéger le capital santé des Bruxelloises et des Bruxellois en améliorant leurs conditions de vie : le logement, l'alimentation, le sport, le sentiment d'appartenance, etc. Bref, il nous faut tenir compte de tous les déterminants, y compris sociaux, de la santé physique et mentale qui contribuent à nous faire bénéficier de la meilleure santé possible.

L'objectif est de faire en sorte que nous soyons individuellement et collectivement plus résistants aux chocs, en incluant dans la démarche toutes les personnes concernées. Même si de nombreux leviers sont ailleurs, la Commission communautaire française dispose de moyens pour agir en ce sens.

La santé mentale doit être une priorité. De trop nombreux Bruxellois et Bruxelloises souffraient déjà avant la crise, mais les bouleversements imposés par celle-ci à nos conditions de vie ont fragilisé encore plus de personnes, qui se retrouvent aujourd'hui dans la détresse. Nous l'avons tous ressenti à des degrés divers et celles et ceux qui sont isolés ou dans des conditions physiques ou matérielles difficiles souffrent souvent bien davantage. La Covid-19 ne touche pas que nos corps, il touche aussi nos âmes. Nous saluons donc l'extension du cadre agréé d'une dizaine de services de santé mentale, les 50.000 euros prévus en 2021 pour l'agrément du Centre de prévention du suicide et les 75.000 euros pour les missions agréées de deux services d'aide aux toxicomanes.

Les maisons médicales accomplissent un travail important au niveau de la première ligne de soins de santé communautaire. Nous saluons l'agrément de deux nouveaux services, qui leur permettront d'assurer encore mieux leurs missions de proximité, y compris de prévention et de promotion de la santé. L'augmentation, de près de 400.000 euros, devra consolider le travail des 42 maisons médicales agréées.

Par ailleurs, du point de vue de la forme, la création d'une allocation budgétaire dédiée à la médecine préventive – tuberculose, dépistage des cancers, côlon – illustre bien la volonté du Collège de travailler sur la prévention.

Parmi les déterminants de la santé au niveau desquels la Commission communautaire française dispose de leviers, il y a le sport. Nous saluons les 818.000 euros alloués aux associations afin de promouvoir le sport à Bruxelles et les 20.000 euros pour le sport féminin. Faire du sport, c'est un plaisir, mais c'est aussi bon pour la santé et la cohésion sociale.

En effet, la cohésion sociale est et restera un axe important pour construire une société saine. En temps de crise, les divisions tendent à s'intensifier. Nous saluons donc le renforcement des moyens alloués aux associations relevant du décret relatif à la

cohésion sociale durant la pandémie. Celles-ci se sont vu accorder une prime de 1.000 euros pour faire face aux dépenses inhérentes au matériel de protection, et leurs subsides ont été maintenus malgré la suspension des cours d'alphabétisation et de français langue étrangère ou l'annulation d'activités due à la pandémie.

En matière de soutien aux personnes porteuses d'un handicap, les efforts du Collège sont considérables. Nous avions évoqué la nécessité d'une politique ambitieuse et volontariste lors de la DPG. Cette politique se traduit dans le budget : un montant d'environ 1,7 million d'euros a été dégagé pour les politiques nouvelles et se conjugue avec l'achèvement de plusieurs chantiers déjà engagés. Ces derniers permettront d'accroître notre soutien aux personnes porteuses d'un handicap et à leurs proches, et nous savons combien les attentes et les besoins sont importants à ce niveau.

Pour ne citer que quelques mesures, saluons la création de vingt nouvelles places pour enfants polyhandicapés, qui ouvriront en septembre 2021, au centre de jour pour enfants non scolarisés créé par l'asbl CREB à Anderlecht, ou encore les moyens dédiés au projet de logement inclusif Riga, qui verra le jour dès janvier 2021 et ouvrira vingt nouvelles places aux personnes en situation de handicap.

Enfin, il sera créé vingt places de répit, donc dix dédiées aux personnes atteintes du trouble du spectre de l'autisme. À ce propos, nous espérons que l'étude de faisabilité de la Maison de l'autisme, qui est sur le point d'être lancée, permettra, au terme d'une concertation approfondie avec le secteur et le public concerné, d'aboutir à une réalisation apportant une valeur ajoutée réelle qui réponde à leurs besoins.

La lutte contre le non-accès aux droits sociaux ne se limite pas aux compétences de la Commission communautaire française et doit être appréhendée de manière transversale, autrement dit avec la Commission communautaire commune et la Commission communautaire flamande. C'est d'ailleurs le sens de la démarche entreprise dans le Plan social-santé intégré « Brussels Takes Care », qui a été présenté par les membres du Collège dans le cadre d'une réunion conjointe des commissions des trois Assemblées.

Cette année, le sort de nos aînés s'est retrouvé sur le devant de la scène. Ce sont eux qui ont payé le plus lourd tribut dans cette crise. Beaucoup d'entre eux souffrent encore aujourd'hui, soit de la maladie, soit de l'éloignement de leurs proches. Je tiens à leur rendre hommage, ainsi qu'à leur famille, surtout celles qui sont endeuillées.

Cette crise doit être l'occasion de repenser la place que nous leur accordons au sein de notre société. Il s'agit de rouvrir les yeux sur leurs droits à une vie digne, sur la richesse et l'expérience dont ils et elles sont les dépositaires. Cette crise nous rappelle plus que jamais combien il est essentiel d'offrir des solutions alternatives à la vie en maison de repos. Le maintien à domicile dans un logement adapté, lorsque la personne n'est pas isolée socialement, est une piste. Mon groupe salue dès lors l'augmentation de 5 % des subventions aux services d'aide à domicile. C'est une mesure parmi d'autres qui permet d'œuvrer dans ce sens. Il faut néanmoins en élaborer d'autres. Ce chantier doit être renforcé, en collaboration avec la Commission communautaire commune.

Si nos aînés ont été les principales victimes de la crise de la Covid-19, les enfants et les jeunes ont aussi vécu une année 2020 traumatisante. Manque de lien social, manque d'exercices, manque de soutien. En conséquence, trop nombreux sont celles et ceux aujourd'hui en décrochage scolaire. Pour ma formation politique, l'école doit être un lieu à la fois d'apprentis-

sage et d'épanouissement. Elle doit être inclusive, prendre en compte les difficultés de chacun et chacune, être dotée d'infrastructures convenables au sein desquelles chaque élève et étudiant occupe la place qu'il mérite.

Sur le plan du bien-être des élèves et des étudiants, il y a aussi des leçons à tirer de la pandémie et des périodes de confinement. Celles-ci ont mis en exergue et souvent même accentué des inégalités sociales en milieu scolaire. Le Collège n'a pas ménagé ses efforts pour répondre aux besoins des élèves et des enseignants, au moment où les écoles devaient fermer ou se réorganiser : achat ou mise à disposition de matériel informatique afin de remédier à la fracture numérique, organisation d'ateliers durant l'été pour lutter contre le décrochage scolaire. Soulignons aussi le développement de plates-formes numériques qui ont permis de former les enseignants à de nouveaux outils pédagogiques.

Au-delà des mesures spécifiques qui ont été prises pour répondre à l'urgence, nous soutenons le Collège dans les chantiers de longue durée qui sont aujourd'hui engagés. La création de places, avec deux nouvelles écoles à pédagogie active, répond bien entendu à une nécessité liée à l'explosion démographique. Elle doit également viser des objectifs pédagogiques. L'une des conditions pour un meilleur encadrement des élèves et une lutte plus efficace contre le décrochage scolaire est de disposer de plus de classes moins surpeuplées. En outre, l'école ne doit plus se limiter aux quatre murs. L'apprentissage, l'épanouissement et l'éveil se font également dans d'autres cadres et les partenaires socioculturels doivent devenir des alliés incontournables des enseignants. Le Gouvernement doit poursuivre ses investissements afin de favoriser ce lien et le rendre plus structurel.

Le monde de la culture est touché de plein fouet par la crise. Nous avons une pensée toute particulière pour les intermittents culturels et toutes les personnes qui font vivre les arts dans notre société. La Commission communautaire française est un acteur clé dans les politiques de soutien à la culture bruxelloise. Avec son Fonds d'urgence, dont 690.000 euros sont réservés aux acteurs culturels, la Commission communautaire française assume sa part de responsabilité. C'est d'ailleurs une nécessité que chaque niveau de pouvoir fasse de même. Restons mobilisés pour toutes ces personnes et gardons une attention particulière pour les projets de secours et de soutien.

Pour 2021, mon groupe salue l'augmentation de 10 % du subside accordé à l'asbl Article 27 qui offre aux personnes émargeant au CPAS un accès financièrement abordable à la culture. C'est un effort clé. Nous saluons la confiance accordée dans les treize centres culturels bruxellois reconnus. Ils sont les garants du déploiement des droits culturels. Ces droits culturels intègrent, à Bruxelles, une attention à la vie en ville. Dans cette idée, mon groupe soutiendra le développement d'une maison des cultures urbaines.

Mon groupe espère que la candidature de Bruxelles pour devenir la Capitale européenne de la culture en 2030 aboutira. Le Collège a traduit cette intention en allouant des moyens pour soutenir toute initiative dans ce sens, et le groupe Ecolo s'en réjouit. La Commission communautaire française devra s'associer aux autres entités de la Région pour que nous puissions atteindre cet objectif. C'est une formidable occasion pour stimuler les créateurs et créatrices de tous horizons qui font vibrer notre ville-région, et pour apporter de l'unité culturelle.

La crise a démontré que, pour les artistes et les opérateurs culturels, il était parfois encore plus difficile que d'ordinaire de s'orienter parmi les possibilités d'aides et les autres démarches. Ceci montre encore une fois l'utilité d'un guichet des arts, un projet que nous voyons construit en partenariat avec les autres entités fédérées.

La dotation à BX1 demeure une allocation importante de ce budget. Ecolo compte sur ce média bruxellois pour continuer à créer du lien dans la communauté, à renforcer l'alliance entre culture et médias, et à offrir une fenêtre sur la vie aux personnes isolées, comme le fait la nouvelle émission « La Guinguette » de BX1, qui vise particulièrement le public des personnes âgées.

Enfin, le groupe Ecolo souhaite que la culture devienne réellement paritaire et renforce sa diversité. À ce titre, nous appelons le Gouvernement à consolider son action et ses réformes pour assurer que les femmes, mais aussi les personnes issues de la diversité, puissent compter plus et mieux dans le paysage culturel bruxellois.

La crise économique sera profonde. De nombreuses personnes ont perdu ou risquent encore de perdre leur emploi. La formation professionnelle sera un des outils nécessaires pour offrir des perspectives à ces personnes et à la Région. Le fait de développer les compétences des Bruxelloises et des Bruxellois revient à renforcer la résilience de la Région.

Dès lors, le groupe Ecolo se réjouit de l'augmentation de la dotation de la formation professionnelle de 1,73 million d'euros dans le budget 2021, ce qui la porte à plus de 71,28 millions d'euros.

En particulier, le groupe Ecolo est satisfait que le budget du Consortium de validation des compétences (CVDC) soit renforcé à hauteur de 740.000 euros, avec pour objectif la délivrance de 4.000 titres par an, soit le double de l'année passée.

Il est vital de valider les diplômes, en particulier pour les Bruxellois qui n'ont pas fait leurs études en Belgique ou en Europe. Ne pas permettre à ces personnes d'exercer leur métier et leurs compétences ici, c'est une perte et une frustration pour elles, mais c'est surtout une perte de talents pour la Région.

La formation en alternance est un outil porteur. Si mon groupe se réjouit qu'il y ait 13 % d'inscrits en plus pour les formations en alternance, toutes et tous ne trouvent malheureusement pas un stage. Il est donc important d'augmenter le nombre de patrons formateurs, en procédant, par exemple, à l'adaptation de la prime « tuteur ».

Le centre d'excellence qu'est l'Espace formation PME (EFP) est un pilier de cette formation en alternance. Il se situe malheureusement dans un endroit assez enclavé à Uccle. Pour soutenir cette filière et se rapprocher des zones plus accessibles où le chômage des jeunes est le plus élevé, ne faudrait-il pas, à terme, penser à développer un autre centre, au centre ou au nord-ouest de la Région?

Il y aurait encore beaucoup de politiques à évoquer, tant les missions de la Commission communautaire française sont larges et importantes, mais le temps me manque.

Au vu des besoins auxquels les politiques de la Commission communautaire française répondent, le budget ne sera sans doute jamais suffisant. Pour cette raison, nous espérons toujours que la Communauté française corrige le coefficient d'adaptation de sa dotation, en vue de revenir à la situation qui prévalait avant 2014 et à une équité de traitement avec la Région wallonne. Cette correction permettrait de rendre deux millions d'euros à notre institution, afin de répondre aux besoins des Bruxelloises et Bruxellois.

Le groupe Ecolo va donc voter en faveur de l'ajustement budgétaire 2020 et du budget 2021, tout en étant conscient que ce dernier devra peut-être faire l'objet d'un ajustement, comme ce

fut le cas de celui de 2020. En effet, les conséquences sanitaires et socio-économiques de la crise auront encore des impacts sur 2021. Il y aura des conséquences sur les facteurs macro-économiques, donc sur les dotations. Malheureusement, le déroulement de l'année 2021 reste globalement incertain.

Je voudrais clore mon intervention en réitérant mes remerciements à toutes celles et tous ceux qui œuvrent au quotidien pour donner vie aux chiffres de ces budgets. Toutes celles et tous ceux qui matérialisent les valeurs d'ouverture, de solidarité et de tolérance qui caractérisent la Commission communautaire française.

L'année 2020 a été éprouvante. Puissions-nous faire de 2021 une année porteuse d'espoir.

M. Christophe De Beukelaer (cdH).- Voici venue l'heure d'établir le bilan des discussions budgétaires de la Commission communautaire française et ce, dans un contexte très particulier.

Le Collège nous propose trois modifications budgétaires substantielles :

- au sein de l'administration, en raison d'une réallocation des moyens;
- au sein des affaires générales, pour les aides relatives à la Covid-19;
- au sein des infrastructures, où les frais liés aux bâtiments scolaires ont diminué.

J'ajoute un regret principal qui se fera sentir tout au long de mon discours : l'oubli de toute une partie de la population bruxelloise.

En ce qui concerne l'aspect macro-économique global de notre Région, notre groupe s'est étonné du périmètre de consolidation, qu'il juge une fois de plus trop léger, et du manque de crédibilité des autorités régionales pour nous guider sur la voie de la relance

Le budget de la Commission communautaire française nous invite surtout à discuter des personnes qui ont besoin de l'appui du collectif pour accéder à un certain bien-être dans notre société.

En 2019, lors de la présentation de votre accord de politique générale, mon groupe avait déjà fait état du fait que la politique d'aide aux personnes en situation de handicap était le parent pauvre du nouveau Gouvernement. Malheureusement, le budget présenté ne dément pas ce constat : il manque toujours des places, notamment pour les personnes en situation de grande dépendance. Au-delà des promesses, nous déplorons l'absence d'avancées concrètes. Il en va de même pour le renforcement des centres de jour et les services d'accompagnement. L'Aubier à l'Institut royal pour sourds et aveugles (IRSA) a récemment ouvert ses portes, mais quand ouvrira le Centre de rééducation de l'enfance à Bruxelles (CREB) à Anderlecht ?

Le confinement a fragilisé les aidants proches, déjà tellement éprouvés. Les besoins de soutien explosent, tant le secteur associatif peine à répondre à la demande. Aucune augmentation n'est prévue pour soutenir celles et ceux qui accompagnent près de 10 % de la population. Ni le pouvoir fédéral ni le pouvoir régional n'y consacrent la moindre ligne dans leur DPG.

Bruxelles a pourtant été pionnière dans ce combat en soutenant dès 2015 l'asbl Aidants proches, avec la Maison de l'aidance, la Casa Clara et d'autres. Ces structures ont besoin de notre soutien pour assurer des missions que le Gouvernement considère d'ailleurs comme essentielles.

Comme le rappelait le GAMP, la faiblesse du budget de la Commission communautaire française ne peut justifier ni une absence d'investissement dans le secteur du handicap ni une absence de réponse aux réels besoins des personnes concernées

Sur le plan de la santé, j'aimerais insister sur la nécessité d'apporter une aide de qualité aux aînés, aide qui doit se traduire par des moyens budgétaires significatifs. Un plan de relance relatif à la santé mentale était prévu dans la DPG. Il sera indispensable au vu des dégâts psychologiques que la crise sanitaire a déjà provoqués et dont les effets seront durables. Or, dans le budget, seule une enveloppe de subvention de 17,541 millions d'euros est consacrée à la santé mentale, soit une augmentation d'à peine 103.000 euros par rapport à l'année 2020. Pour rappel, c'est une augmentation de 1,8 million d'euros qui avait été initialement promise par le Gouvernement.

Face à la crise de la Covid-19, il est absolument indispensable de disposer du budget *ad hoc* et d'élaborer une véritable stratégie de vaccination, ce qui relève de la prévention en santé.

Le Plan social-santé intégré a été présenté à la rentrée de septembre et constitue une bonne initiative transversale entre la Commission communautaire française, la Commission communautaire commune et la Commission communautaire flamande. Toutefois, je tiens à rappeler une fois de plus les balises posées par le cdH et je vous enjoins de les respecter.

D'abord, il convient d'inviter les corps intermédiaires, en particulier les mutualités, à participer à l'ensemble du processus et pas à deux groupes de travail seulement sur les neuf prévus. Ensuite, lorsque l'on sait que le mot « handicap » n'a pas été prononcé une seule fois en Commission communautaire commune, nous ne pouvons que nous en offusquer et insister pour que des personnes en situation de handicap soient incluses dans le plan. Comment, en effet, donner du crédit à un plan transversal qui néglige plus de 10 % de la population ? Enfin, nous serons attentifs à ce que les crédits augmentent dans chacune des matières visées et nous rejetterons tout projet aboutissant à un catalogue de bonnes intentions confectionné à la hâte sans financement ambitieux des secteurs, qui en ont un besoin urgent.

Tout le monde le dit, cette crise aura aussi exacerbé les violences conjugales et intrafamiliales. La situation sociale est pénible et la période qui s'annonce ne nous permet pas d'entrevoir une amélioration à court terme. Notre groupe a salué, dans votre DPG pour 2021, votre intention de finaliser la rédaction, en collaboration avec la Fédération Wallonie-Bruxelles et la Région wallonne, du Plan intrafrancophone de lutte contre les violences faites aux femmes 2020-2024. Ce plan prévoit, jusqu'à la fin du mois de mars 2021, le prolongement de l'accueil et de l'accompagnement, dans un hôtel, de 50 femmes victimes de violences intrafamiliales. Cependant, les moyens s'annoncent déjà insuffisants. La violence conjugale n'est pas la seule à s'exprimer au sein des foyers et nous avons tenu à rappeler plusieurs fois l'importance d'une politique ambitieuse en matière de lutte contre la violence envers les enfants.

Les familles monoparentales n'échappent bien sûr pas aux difficultés, au contraire. Ce jeudi 10 décembre, lors de la commission spéciale Covid-19, Mme Céline Nieuwenhuys, de la FdSS, a donné écho à la demande d'une analyse genrée de la crise sociale et sanitaire et cela paraît en effet essentiel. Elle a souligné le drame des femmes cheffes de familles en situation de grande précarité. Quelles sont vos actions prévues dans ce domaine en 2021, Madame la ministre-présidente?

Tant la Maison de la parentalité, qui ouvrira ses portes à l'été 2021, que la Maison des parents solos, qui s'est révélée être un

acteur central de l'aide aux familles durant la crise, sont des projets soutenus par le cdH durant la précédente législature et développés en collaboration avec les acteurs associatifs, comme la Ligue des familles. Nous regrettons que rien de neuf ne soit prévu pour 2021. Ce n'est guère acceptable, surtout au vu de la situation que nous vivons.

Du point de vue de l'enseignement, il faudra que de l'eau coule sous les ponts avant de savoir si nous avons été à la hauteur durant cette crise, mais je crains que ce ne soit pas le cas. La crise et les confinements ont renforcé les inégalités scolaires, augmenté le décrochage, mis au jour les iniquités énormes, par exemple en matière d'accès aux ressources numériques. Et ce n'est là qu'une partie des difficultés auxquelles nous devons faire face. Il sera crucial de faire jouer les synergies entre la Région et la Commission communautaire française pour accompagner efficacement nos jeunes, qui sont parfois délaissés voire oubliés, et qui n'ont que peu de perspectives d'aide.

Le défi est aussi énorme en matière de formation. On parle de 30.000 demandeurs d'emploi supplémentaires et d'une fracture numérique à combler tout en observant, dans le même temps, un manque criant de main-d'œuvre dans des secteurs clés.

Il va falloir doubler d'ingéniosité et de compétence pour faire rimer relance avec environnement. C'est effectivement maintenant qu'une solution se devait d'être apportée, pas dans six mois ou dans un an. Il sera trop tard alors pour commencer à y penser. J'ai déjà pu exprimer mes plus vives inquiétudes à ce sujet, notamment dans les commissions régionales.

Concernant les BAPA et les parcours d'accueil des primo-arrivants, lors de la précédente législature, le cdH avait été proactif à ce sujet : plusieurs bureaux d'accueil ont ouvert, dont celui de Forest plus récemment.

La qualité de travail de ces associations est remarquable. Les avantages pour les primo-arrivants sont évidents, mais il ne suffit pas de le rendre obligatoire sur le papier pour que tous les primo-arrivants y aient accès. Encore faut-il que l'augmentation budgétaire que vous prévoyez soit suffisante pour répondre à toute la demande. Nous en doutons encore.

Du point de vue de la coopération au développement, nous avions plaidé pour une augmentation des dotations actuelles en coopération afin de soutenir les conséquences de la crise sanitaire. Quels sont les nouveaux acteurs de la santé et du social que vous soutiendrez ? Récemment, la Fédération Wallonie-Bruxelles a fermé ses bureaux à Varsovie, en raison des dérives du Gouvernement polonais. La Commission communautaire française suivra-t-elle cette tendance ?

Le secteur de la culture est en immense difficulté. Le budget reprend les aides structurelles pour les associations. Mais comme nous l'avons pointé lors de nos dernières discussions, l'aide ne nous semble pas assez ciblée ni suffisante.

Certes, le Collège a augmenté les budgets des centres culturels et de BX1, ce qui était utile. Toutefois, les artistes, les régisseurs, les organisateurs de tournées et les ingénieurs du son ont tous perdu leur salaire et leurs perspectives. Beaucoup ne sont pas reconnus et n'entrent pas dans le périmètre d'aide. Il serait assez cocasse d'être désignée capitale culturelle en 2030 si la moitié de notre milieu artistique a mis la clé sous la porte d'ici là.

Malgré les difficultés extrêmes auxquelles nous faisons face, il n'est pas certain que la Commission communautaire française soit mise dans les meilleures conditions pour être à la hauteur de ses compétences. En effet, les budgets sont serrés et nous passons trop de temps à nous demander si c'est bien au sein

de cette Assemblée, de celle de la Commission communautaire commune, de celle de la Vlaamse Gemeenschapscommissie ou même au Parlement régional que tel sujet devrait être abordé.

Selon la théorie de Joseph Schumpeter, les crises peuvent stimuler la destruction créatrice. Lorsque l'économiste autrichien élabore sa théorie, il cite différents moyens d'innover, dont une nouvelle organisation du travail. Il est sans doute plus que temps de faire évoluer la nôtre.

M. Michael Vossaert (DéFI).- Le débat de ce matin est très différent de celui de l'année passée. La crise a bouleversé nombre de choses, remettant en question l'action du politique, y compris dans d'autres domaines. C'est notre responsabilité d'en tirer les leçons et de voir quelles opportunités nous offre cette situation.

Je l'ai dit lors de la DPG : le Gouvernement doit relever un défi majeur, celui de garder le cap dans un contexte financier difficile. Garder le cap, cela veut aussi dire tenir compte de la crise. Les objectifs de la majorité sont ambitieux, notamment dans le domaine du soutien au monde associatif, avec lequel nous développons un véritable modèle de partenariat. Le groupe DéFI y est attaché. J'entends les critiques quant aux moyens de financement. Parmi les leçons que nous pouvons en tirer, il y a celle d'accompagner au mieux ces associations dans leurs démarches administratives.

Il faut un budget qui soit crédible et ambitieux, et qui limite le déficit. Telles sont les conditions ou les règles qui doivent entourer l'élaboration de ce budget.

Mais en plus des règles, il y a la philosophie, les actions politiques et les objectifs fixés. À cet égard, mon groupe se réjouit de l'augmentation des moyens consacrés à l'aide aux personnes. Ainsi, le contingent des services d'aide à domicile a bénéficié d'une hausse de 5 %. Il s'agit là d'un aspect important, car nous voulons que nos seniors puissent rester chez eux et vivre dans des conditions optimales.

L'élaboration d'un budget consiste également à prendre des mesures en faveur du secteur non marchand. À cet effet, vous avez dégagé une enveloppe de 30 millions d'euros. Nous saluons cette avancée, tout comme nous saluons la prime prévue pour le personnel soignant relevant de la Commission communautaire française.

Par ailleurs, nous nous réjouissons de l'extension du cadre des centres de planning familial ainsi que des efforts consentis pour accroître le budget alloué à la poursuite et à la généralisation de l'éducation à la vie relationnelle, affective et sexuelle (EVRAS) dans les écoles.

Indépendamment des conséquences sociales que la crise aura pour les ménages, nous savons d'ores et déjà que le service de médiation de dettes sera malheureusement fort sollicité. Pour cette raison, nous nous réjouissons du renforcement des moyens affectés à ce service.

Nous pensons également aux familles monoparentales.

Cette nouvelle capacité d'accueil est importante pour le groupe DéFI. Nous resterons attentifs à cette mesure et à la manière dont elle pourra éventuellement être adaptée et améliorée au cours des prochaines années.

J'ai entendu de nombreuses critiques concernant la politique d'aide aux personnes en situation de handicap. Restons constructifs, nous avons engrangé quelques avancées, certes insuffisantes: de nouvelles places d'hébergement sont ouvertes dans les centres de répit, pour les personnes en situation de grande dépendance; le cadastre de l'offre et des besoins se concrétise enfin; et l'étude de faisabilité de la maison de l'autisme est commandée. Gardons le cap et concrétisons ce dernier objectif.

Le groupe DéFI a un autre motif de satisfaction : le projet Riga, projet d'habitat groupé, solidaire et inclusif, est le fruit d'une réelle collaboration entre un investisseur privé, la commune de Schaerbeek, son agence immobilière sociale (AIS) et les Tofservices, service d'accompagnement et de répit pour personnes polyhandicapées et de grande dépendance et leurs familles. C'est un bel exemple de partenariat entre plusieurs acteurs qui devrait permettre de développer ce projet au mieux.

Les politiques bruxelloises relatives aux violences faites aux femmes et à la lutte contre la discrimination sont un autre motif de satisfaction. Ces mesures fortes, qui sont reprises dans l'accord de majorité, sont également inscrites dans le budget que vous nous avez présenté.

S'agissant du sport, les moyens dégagés ne sont pas très importants. Pour rappel, un débat portant sur les travailleurs du secteur associatif aura lieu au niveau fédéral. Il faut s'assurer que la Commission communautaire française participe à ce débat et qu'un nouveau dispositif soit élaboré d'ici la fin de l'année. Ce nouveau dispositif légal devra éviter de placer en situation délicate les plus de 9.000 usagers qui ont aujourd'hui le statut de travailleur associatif et qui se demandent ce qu'il en adviendra. Il est très important d'intervenir et d'utiliser l'influence dont nous jouissons à notre niveau.

Au sujet de la formation, déjà largement abordé, je m'interroge sur une critique à propos des moyens qui lui sont consacrés. Selon moi, il s'agit simplement d'un problème de lisibilité dans les budgets, lié au problème des compétences. Mon groupe estime qu'il est important de rassembler les compétences de l'emploi et de la formation sous l'égide d'un seul ministre. Cela avait été le cas lors de la précédente législature. Nous poursuivons à présent ce rapprochement des compétences.

Il est parfois compliqué pour les groupes politiques d'avoir une lecture claire des moyens. Mais l'investissement se poursuit : le montant cumulé activable de tous les moyens réservés aux formations supplémentaires n'atteint non pas 1,7 million d'euros, mais presque 5 millions d'euros. Le ministre lui-même l'avait évoqué lors de la commission en rappelant tous les objectifs qu'il poursuivait.

La formation est un chemin vers l'autonomie et l'épanouissement des uns et des autres, que ce soit dans le contexte de cette crise sanitaire ou en dehors de celle-ci.

Pour mon groupe, il est important de placer le curseur au plus haut niveau. Tant le Collège que le Gouvernement régional abordent la formation et l'emploi avec beaucoup d'ambition et doivent le faire plus encore dans ce contexte de crise.

Le Collège a choisi de renforcer la formation autour de trois axes, qui s'ajoutent à tout ce qui avait déjà été mis en place : la validation des compétences, l'investissement dans la formation en alternance et le renforcement des moyens de Bruxelles Formation.

La valorisation de ces trois axes et l'affectation de moyens supplémentaires, permettra de répondre aux besoins du terrain. À cet effet, il faut un véritable partenariat entre le monde des entreprises et les citoyens qui vont suivre cette formation en alternance. Ainsi, les bénéficiaires de la formation en alternance doivent être bien accompagnés. Comme Mme de Radiguès l'a épinglé, il faut favoriser le parrainage et la prime au tutorat. Le montant de l'indemnité de formation a été doublé, un travail doit à présent être accompli par le niveau de pouvoir fédéral.

Le Collège s'est fixé un objectif de 4.000 validations de compétences par an jusqu'à la fin de cette législature. Peut-être cet objectif ambitieux sera-t-il même réévalué à la hausse. La validation des compétences ne se réalise cependant pas que via la Région. Nous avons besoin de la collaboration de la Fédération Wallonie-Bruxelles pour améliorer cette politique. Cela montre, en tout cas, la nécessité de ce dispositif, et plus encore en période de crise. Des personnes se retrouvant au chômage après avoir été employées pendant de longues années vont peut-être devoir se réorienter, mais elles devront aussi pouvoir bénéficier de la validation des compétences.

Avec ces trois axes, nous sommes au cœur même de la crise, mais en travaillant déjà pour l'avenir. L'action du Collège sur la formation doit permettre une réorientation vers des secteurs porteurs, comme l'environnement ou le numérique. C'est la logique dans laquelle s'inscrivent les pôles de formation. Il serait donc faux de dire que le Collège ne consacre pas assez de moyens à ces politiques. Le travail est fait et sera encore renforcé.

Je remercie les acteurs de Bruxelles Formation qui sont sur le terrain pour accompagner nos demandeurs d'emploi et les personnes qui ont envie de se former au mieux, que ce soit durant cette crise ou après cette période.

Un autre chapitre très important dans ce contexte de crise sanitaire est celui de la santé. Pour le groupe DéFI, l'une des leçons à tirer de cette crise est l'importance de la prévention et d'un investissement massif à long terme en la matière, afin de permettre aux citoyens d'accroître radicalement leur résilience face aux crises sanitaires.

En effet, les premières victimes du coronavirus sont celles qui présentent des facteurs à risques. Leur nombre aurait pu être considérablement réduit grâce à des politiques de prévention efficaces et établies à plus long terme. Mon groupe y sera très attentif par la suite. Nous savons que vous agissez, mais la prévention du cancer et du suicide doit être inscrite en gras dans vos politiques.

Si la prévention est déjà l'un des axes forts de vos politiques, la revalorisation du personnel soignant l'est également. Il faudra susciter des vocations dans le secteur des soins de santé, aujourd'hui mis en lumière mais où les conditions de travail sont très compliquées. Nous allons être confrontés à des démissions et des arrêts de travail. Nous devons accompagner et valoriser au mieux ces travailleurs durant la crise, mais aussi soutenir les futures vocations des jeunes qui se sont engagés pour venir en aide au personnel des soins de santé.

Une question que j'ai posée au Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles m'a appris que plus de 1.000 jeunes s'étaient portés volontaires dans le secteur des soins de santé. Il s'agit d'un chiffre symbolique.

L'un des enseignements que nous pouvons tirer de cette crise est la nécessité d'inciter la jeune génération ou les personnes désireuses de se réorienter à choisir le secteur des soins de santé. Cela ne se fera pas sans une revalorisation du statut et une amélioration des conditions de travail. Cela ne se réglera pas non plus au niveau de la Commission communautaire française, car nous ne disposons pas des compétences nécessaires. Il importe néanmoins de le rappeler à chaque niveau de pouvoir.

2020 est une année dramatique sur les plans humain, sanitaire et social. Pour 2021, soyons optimistes, mais réalistes! Nous devons tirer les leçons de cette crise, j'en ai rappelé quelquesunes.

La Commission communautaire française doit favoriser le partenariat avec le monde associatif. Elle doit tenir compte des remarques formulées par les clubs sportifs sur la difficulté des appels à projets ou par les acteurs de l'insertion socioprofessionnelle qui se trouvent parfois démunis. Écoutons-les et trouvons des solutions pour mieux les accompagner. Le modèle de partenariat que prône la Commission communautaire française doit être davantage valorisé.

Le monde politique doit envoyer un message clair pour obtenir l'adhésion des citoyens. Les messages envoyés lors des discussions en Comité de concertation ont parfois manqué de clarté, générant un manque d'adhésion des citoyens.

Par ailleurs, la démocratie participative doit être renforcée. Je sais qu'il y a unanimité pour avancer dans cette direction. Voyez le succès des commissions délibératives mixtes du Parlement bruxellois, qui ont eu un écho international.

Je conclurai par la revalorisation des secteurs les plus fragiles. Le secteur culturel a été fortement touché, tout comme ceux du sport et des soins de santé. Nous devons maintenant les considérer à leur juste valeur et voir avec eux comment les revaloriser. Notre travail, en 2021, sera d'être à leur écoute, mais surtout d'agir à leurs côtés pour leur donner de meilleures perspectives. Ces secteurs les plus fragiles ont besoin d'un acte politique fort.

Au sein de la Commission communautaire française, nous pouvons leur montrer les aides dont ils peuvent déjà bénéficier – celles aux intermittents, par exemple. Reste à voir ce que nous pourrions leur apporter de plus.

Notre groupe souhaite rester dans un esprit de contribution. Nous voulons apporter des propositions, toujours dans une logique de solution. Nous allons essayer de travailler à compléter l'action du Collège, mais nous vous faisons confiance.

Nous savons le Collège volontaire et ambitieux. Je ne souhaite pas « sauver le soldat Commission communautaire française », ni faire référence à un éléphant ou à une souris dans une cage. Je pense que la Commission communautaire française est dans un mouvement de modernisation. Nous sommes en train de montrer son savoir-faire, de gommer ses imperfections et de la moderniser.

Mme Victoria Austraet (indépendante).- La crise sanitaire que nous connaissons depuis le début de l'année a mis en difficulté de nombreux travailleurs et secteurs, et la crise économique et sociale qui va suivre menace encore davantage une frange de la population. Il en va de même des secteurs couverts par la Commission communautaire française qui, à l'instar des autres organes exécutifs, a dû prendre des responsabilités quasi inédites en matière de pouvoirs spéciaux.

Une autre fracture exacerbée par la crise est le sentiment de défiance des citoyens envers les autorités. Les erreurs d'appréciation et de gestion de la pandémie lors de son arrivée en Europe n'y sont certainement pas étrangères. De manière plus structurelle, on ne peut pas dire que la lasagne institutionnelle que nous connaissons – surtout à Bruxelles – soit la configuration idéale pour réconcilier les citoyens et la politique.

Cela étant, le Collège a rappelé sa démarche de travail, qui se veut intégrée et décloisonnée pour ce qui concerne les matières relevant du social-santé, ainsi que sa volonté de répondre aux besoins prioritaires et concrets des quartiers, notamment dans le cadre des états généraux.

On peut regretter que cette logique raisonnée de transversalité de ces matières ne soit pas davantage audible dans les médias, contrairement aux critiques de ce qui constitue, sur papier, un imbroglio institutionnel dans le partage des compétences.

Pour ce qui concerne les questions liées directement au budget, nous pouvons nous réjouir de l'accroissement des aides dans une série de matières telles que la situation des primoarrivants – et plus précisément le BAPA –, le secteur de l'aide à domicile, l'éducation à la vie relationnelle, affective et sexuelle (EVRAS) – qui, comme chacun le sait, doit impérativement être généralisée –, le dispositif d'écoute dans le cadre des violences conjugales, les agréments pour les maisons médicales, ou encore la faible augmentation concernant le secteur de la médiation de dettes.

Il faut saluer l'attention portée par le Collège à tous ces domaines importants. En revanche, la grande difficulté est de savoir si ce budget rehaussé sera suffisant pour répondre aux besoins des personnes touchées par les crises économique et sociale qui s'annoncent. C'est sans doute particulièrement le cas des services de prévention du suicide et de ceux de médiation de dettes. On ignore avec quelle force les crises vont plonger certains publics davantage dans la précarité. Il est donc difficile d'être complètement rassuré quant aux réponses que pourront apporter de tels services.

Concernant le secteur des soins et de l'aide aux personnes, je me réjouis de la prime d'encouragement d'un montant de 985 euros bruts, tout récemment créée à l'attention du personnel du secteur non marchand qui dépend de la Commission communautaire française. J'entends que cette aide concernerait environ 7.000 équivalents temps plein (ETP). Chacun sait que cette prime isolée devrait être suivie d'une revalorisation de plusieurs autres secteurs similaires. J'entends également qu'il est prévu d'augmenter graduellement le budget de soutien au secteur non marchand, pour aboutir à 30 millions d'euros d'ici la fin de cette législature. Si c'est exact, je ne puis que vous encourager dans cette voie puisque les attentes du secteur sont élevées.

Je souhaite également aborder brièvement la compétence en matière de santé et de prévention de certaines maladies. On ne rappellera jamais suffisamment que la promotion de la santé est étroitement liée à notre modèle alimentaire. Cet aspect mériterait donc toute notre attention, dans la mesure où les habitudes alimentaires constituent une cause importante de maladies cardiovasculaires et de certains cancers. J'aurais aimé voir une plus grande ambition en la matière dans le budget de la Commission communautaire française.

Lors des discussions relatives à votre DPG fin octobre, vous aviez, Madame la ministre-présidente, rappelé l'action du Collège en matière de promotion d'un environnement favorable à l'alimentation et à l'activité physique, dans le cadre du Plan stratégique de Promotion de la santé. L'action concrète du Collège se traduit à travers le subventionnement de plusieurs associations actives sur le terrain.

Les maladies de société dues à une alimentation malsaine engendrent des coûts importants sur les plans humain et financier. C'est pourquoi j'estime que ce problème devrait attirer davantage l'attention du Collège. M. Ikazban a justement rappelé que la santé des Bruxellois n'est pas bonne et que nous devrions mener une politique de promotion de la santé égalitaire. Bien que d'accord avec ce constat, je continue de penser que nous négligeons encore trop le rôle de l'alimentation comme moyen d'action.

Nous pourrions imaginer une réflexion sur l'alimentation qui serait appliquée aux institutions concernées par l'action de la Commission communautaire française et qui occuperait une place importante au sein de la mission 23 consacrée à la Santé.

Je pense par exemple à une meilleure et plus large intégration de la stratégie « Good Food » dont l'ambition serait revue à la hausse. Il me semble que le jeu en vaut la chandelle. Rappelons que les maladies cardiovasculaires restent la première cause de décès en Belgique.

Je souhaite beaucoup de réussite aux membres du Collège pour relever ces défis vitaux. Je souhaite également beaucoup de courage à tous les travailleurs et toutes les personnes qui sont directement touchés par cette crise qui perdure.

Mme la présidente.- S'il n'y a plus de demande de parole, nous allons nous arrêter maintenant. Nous reprendrons nos travaux à 14h30, avec les questions d'actualité. Le Collège prendra ensuite la parole pour y répondre, suivront les répliques et nous passerons à la confirmation des arrêtés de pouvoirs spéciaux.

La séance est suspendue à 10h59.

La séance est reprise à 14h36.

QUESTIONS D'ACTUALITÉ

Mme la présidente.- L'ordre du jour appelle les questions d'actualité.

L'ORGANISATION D'UN ÉVÉNEMENT AU CENTRE CULTUREL DE SAINT-GILLES INTERDIT AUX PERSONNES DE COULEUR BLANCHE ET AUX HOMMES de Mme Alexia Bertrand et

Un ÉVÉNEMENT INTERDIT « AUX BLANCS »
QUI CRÉE UNE VIVE POLÉMIQUE À BRUXELLES
QUESTION D'ACTUALITÉ JOINTE
de Mme Nicole Nketo Bomele

À MME BARBARA TRACHTE, MINISTRE-PRÉSIDENTE EN CHARGE DE LA POLITIQUE DE L'ÉGALITÉ DES CHANCES,

> À M. RUDI VERVOORT, MINISTRE EN CHARGE DE LA CULTURE

ET À MME NAWAL BEN HAMOU, MINISTRE EN CHARGE DE LA COHÉSION SOCIALE

Mme la présidente.- La ministre Nawal Ben Hamou répondra à la question d'actualité et à la question d'actualité jointe.

Mme Alexia Bertrand (MR).- Mon groupe a constaté la polémique provoquée sur les réseaux sociaux et dans la presse par cet événement qui s'est tenu jeudi soir en ligne. Il était intitulé « Pour une convergence des luttes non consensuelles; entre antiracisme et misogynie, qu'en est-il de « nos hommes » ? ».

Cet événement a été organisé avec le soutien du centre culturel de Saint-Gilles, de la commune de Saint-Gilles et d'equal. brussels.

Dans la première mouture de l'annonce de l'événement, celuici était interdit aux personnes de couleur blanche, ainsi qu'aux hommes hétérosexuels. Je cite : « Espace sûr (safe space) en non-mixité, sans hommes cisgenres (cis) hétérosexuels (hétéros), oui aux mecs queer et aux personnes non binaires (NB), et sans personnes blanches ». Bien que plus subtile, la deuxième mouture du texte rappelle que l'événement s'adresse prioritairement aux femmes et queer racisés.

Madame la ministre, j'aimerais savoir si vous avez été mise au courant de la tenue de cet événement. Vous ou votre cabinet

êtes-vous intervenus pour faire adapter le libellé de l'annonce ? Soutenez-vous cette démarche et, dans l'affirmative, quelles sont les actions entreprises à cet égard ? Plus globalement, quelles actions sont-elles aujourd'hui mises en œuvre afin de renforcer le sentiment de vivre ensemble dans notre Région ?

Mme Nicole Bomele Nketo (DéFI).- Nous avons appris par la presse la tenue d'une réunion virtuelle du collectif féministe bruxellois Imazi.Reine, qui se veut radicalement inclusif, en collaboration avec le Centre régional du libre examen (Centre Librex), PointCulture Bruxelles et l'asbl La Maison du livre. L'événement se voulait, dans un premier temps, nonmixte, sans hommes cisgenres hétérosexuels, sans personnes blanches, afin de s'adresser prioritairement aux femmes et personnes queer racisées. Ces restrictions ont suscité la colère de certains.

Moi-même, j'ai été choquée, notamment du soutien d'equal. brussels à cet événement.

Face à ce tollé, l'intitulé a été réécrit afin d'être plus inclusif. Bien que la formulation puisse être qualifiée de malheureuse, le collectif se défend en disant que la non-mixité est un outil de survie et de bien-être, et que ces espaces sont créés par nécessité et non par volonté d'exclusion.

Si beaucoup, assimilant non-mixité et fermeture d'esprit, s'opposent à ce genre d'espaces, il en existe cependant d'autres, clubs ou cercles d'affaires exclusivement masculins, qui ne suscitent pas de telles critiques.

Enfin, la création d'espaces non mixtes à destination des personnes racisées est surtout synonyme d'échec sociétal. Il est triste que ces personnes discriminées ne se sentent à l'aise que dans des espaces sécurisés.

Existe-t-il beaucoup de ces espaces sécurisés pour les personnes racisées à Bruxelles ? Quelle est votre position sur ce sujet ? La Commission communautaire française octroie-t-elle des subsides à ce collectif ?

Mme Nawal Ben Hamou, ministre.- D'un point de vue institutionnel, les questions que vous me posez ne sont pas du ressort de la Commission communautaire française. Il s'agit d'une compétence régionale et d'une subvention octroyée à la fin de l'année 2019 par equal.brussels dans le cadre d'un appel à projets contre le racisme. Il me semble néanmoins indispensable de vous fournir une explication en quatre points.

Premièrement, le subside de 4.000 euros a été octroyé par equal.brussels au Centre Librex. Le collectif Imazi.Reine n'a donc bénéficié d'aucune subvention de la part d'equal.brussels. Je comprends néanmoins Mme Bomele lorsqu'elle déclare que la situation peut prêter à confusion, car la Commission communautaire française accorde également un subside de 5.000 euros au Centre Librex dans le cadre d'un projet sur la citoyenneté.

Deuxièmement, le formulaire de demande de subvention du Centre Librex ne contient pas la moindre information à propos de partenariats potentiels avec d'autres asbl ou collectifs pour la mise en œuvre de ce projet, pas plus que sur la non-mixité des ateliers ou encore l'utilisation de la méthode des espaces sécurisés (safe space) pour organiser ces ateliers. Le subside a été octroyé sans connaître ces deux éléments, qui n'ont d'ailleurs pas non plus été communiqués à equal.brussels par la suite.

Troisièmement, dès qu'equal.brussels a appris la tenue de ces ateliers, l'administration a contacté les administrateurs afin de leur demander de modifier le libellé de leur activité de manière à ce qu'aucun groupe ne soit exclu, ce qui ne serait pas conforme

à la loi et ne respecterait pas la philosophie inclusive défendue par equal.brussels.

Cette demande a bien été entendue et les organisateurs ont immédiatement fait le nécessaire afin d'adapter leur communication.

Quatrièmement, pour éviter la répétition de telles situations, j'ai demandé à equal.brussels d'adapter ses procédures sur deux points : d'une part, la convention de subvention devra désormais mentionner un rappel à la loi antidiscrimination de 2016 et le respect des normes éthiques prônées par l'administration régionale bruxelloise de politique d'égalité des chances; d'autre part, les organisateurs utilisant le logo d'equal.brussels sur leurs publications devront au préalable recevoir son approbation avant publication.

Pour le reste, permettez-moi de vous inviter à poser vos questions en commission de l'Égalité des chances du Parlement régional bruxellois, afin de respecter nos institutions, mais aussi les députés néerlandophones qui souhaiteraient également recevoir des explications sur l'organisation de ces ateliers.

Mme la présidente.- Après examen des compétences, les services et moi-même avons estimé que cette question relevait en effet de la Commission communautaire française, pour ce qui a trait à l'égalité des chances, à la cohésion sociale et aux centres culturels.

Je vous remercie cependant pour votre réponse très complète pour des compétences relevant également de la Région bruxelloise et j'entends bien que ce débat ressurgira dans un autre Parlement.

Mme Alexia Bertrand (MR).- Je tiens d'abord à vous remercier toutes les deux, Madame la présidente et Madame la ministre, car, s'il y avait des compétences propres à la Région, vous avez néanmoins pris la peine et le temps de répondre. Je partage l'analyse de la présidente, qui était la nôtre, car certaines compétences relèvent de la Commission communautaire française, mais je vous remercie d'avoir fait la démarche.

Je vous remercie également sur le fond pour votre réponse, Madame la ministre, car je pense qu'elle est juste et que ce recadrage était important. Par votre réponse, vous avez d'abord reconnu qu'il y avait un problème, et je vous en remercie. Effectivement, des entités qui dépendent de la Région bruxelloise et sont financées par des deniers publics – je pense ici à equal.brussels – ne peuvent pas être utilisées à tout bout de champ pour mener des politiques qui promeuvent l'exclusion.

J'entends qu'il n'y a pas eu de subsides affectés directement, mais je vous remercie surtout d'avoir immédiatement entrepris la révision du mécanisme de subsidiation et la façon dont le logo est accolé à un événement. Je pense qu'il s'agit d'un aspect fondamental. Effectivement, nous nous attelons tous à nous battre pour l'inclusion et contre les discriminations, et je ne crois pas que travailler en excluant soit un message approprié.

J'ai entendu faire des comparaisons avec des clubs et des cercles d'affaires, mais ce n'est pas du tout pareil, car il s'agit d'espaces privés, parfois ouverts au public, mais ce ne sont pas des espaces publics. En l'occurrence, il s'agissait d'un événement organisé dans l'espace public et ce n'était pas un événement privé qui a eu lieu sur invitation. Dès lors, la comparaison avec les clubs ou les associations n'est pas correcte.

Mme Nicole Bomele Nketo (DéFI).- J'entends que les fonds publics des asbl ne serviront pas à subsidier des événements appelant à l'exclusion. Il faut poursuivre dans ce sens.

Dans votre note de genre, vous indiquez que vous accorderez une attention particulière au vivre ensemble, sachant que le racisme et le sexisme sont des fléaux à Bruxelles. Nous devons combattre les replis identitaires qui commencent à toucher toutes les communautés. Nous devons lutter pour que tous les Bruxellois se sentent à l'aise à Bruxelles et que l'exclusion ne soit pas une réponse au mal-être, en particulier à celui des jeunes.

LA FERMETURE DU MUSÉE DU JOUET PAR LA COMMISSION COMMUNAUTAIRE FRANÇAISE de M. Geoffroy Coomans de Brachène,

L'AVENIR DU MUSÉE DU JOUET ET LE SOUTIEN DE LA COMMISSION COMMUNAUTAIRE FRANÇAISE question d'actualité jointe de Mme Céline Fremault et

BRUXELLES VA-T-ELLE SAUVER LE MUSÉE DU JOUET ? question d'actualité jointe de Mme Isabelle Pauthier

> À M. Rudi Vervoort, ministre en charge de la Culture

M. Geoffroy Coomans de Brachène (MR).- Voici deux jours, la presse évoquait la fermeture prochaine du Musée du jouet, situé au cœur de Bruxelles, dans le quartier Notre-Dame-aux-Neiges. En cause, un litige entre les responsables du musée, propriétaires de la collection, d'une part, et la Commission communautaire française, propriétaire de l'édifice, d'autre part.

Depuis le décès du fondateur du musée, il y a quelques mois, la Commission communautaire française semble vouloir mettre à tout prix un terme définitif à ce qui a été l'écrin d'un trésor exceptionnel composé de milliers de jouets, souvent centenaires, et installé là depuis de longues années, au lendemain de la création de la Région bruxelloise.

Pourtant, visit.brussels évoque « un lieu incroyable où 25.000 jouets de 1850 à nos jours illustrent tous les domaines du jeu et du jouet : automobiles, jouets mécaniques, aéroplanes, bateaux, poupées, etc. À voir absolument : de petits chevaux à bascule du XIXe siècle, un tramway grandeur nature, une cuisine miniature, ou encore des autos de manège où les enfants peuvent se bousculer sans se faire gronder par des gardiens. ».

L'année a été atroce pour tous les musées, nous ne l'avons que trop répété à cette tribune. Le décès du fondateur de cette collection n'aura rien arrangé. Mais lorsque nous y ajoutons une mise à la porte annoncée prochainement, ainsi que l'arrêt total de toute subvention, si vous me permettez ce mauvais jeu de mot, nous jouons clairement avec la vie de cette institution.

Vous me direz que les enfants ne votent pas et qu'ils ne se mobilisent que fort peu, *a fortiori* durant une période comme celleci. Nous pourrions toutefois espérer un peu plus d'égard de la part du Collège de la Commission communautaire française, qui traite pourtant des « matières du cœur ». Vous admettrez que nous en sommes manifestement fort loin!

Pourquoi avoir rompu les discussions en vue de trouver des pistes de solutions pour ce musée, et bien sûr pour sa collection ?

Comment justifiez-vous ce soudain revirement alors que cette institution est soutenue et abritée par la Commission communautaire française depuis 30 ans déjà ?

Avez-vous déjà décidé de l'avenir de ce magnifique bâtiment ? Et comment justifiez-vous l'état de décrépitude dans lequel la Commission communautaire française l'a laissé ? Le cas échéant, quelles solutions avez-vous mises sur la table ?

Mme Céline Fremault (cdH).- Le Musée du jouet est un lieu hors du temps et complètement atypique dans le paysage culturel bruxellois. Il offre aux petits et aux grands la possibilité de profiter pleinement et sans restriction d'une collection exceptionnelle de jeux anciens. On n'y trouve aucune pancarte « Ne pas toucher », au contraire!

Je suis certaine qu'un nombre important d'entre nous ont déjà accompagné leurs enfants dans ce lieu pour un anniversaire ou autre, et que les enfants comme les adultes en ont gardé un souvenir inoubliable du fait de la qualité des jeux proposés.

Or, dans la presse du 9 décembre dernier, nous apprenions que le musée risquait de fermer prochainement ses portes de manière définitive. En effet, le musée est installé depuis 1990 dans un immeuble qui appartient à la Commission communautaire française, qui souhaiterait aujourd'hui récupérer son bien. Le musée est donc à la recherche d'un soutien urgent du Collège pour sa survie.

Pouvez-vous nous confirmer que la Commission communautaire française souhaite récupérer l'immeuble qui abrite le musée du jouet ? Dans l'affirmative, une décision a-t-elle déjà été prise quant à l'avenir dudit bâtiment ? Est-il prévu de le vendre ou d'y abriter une nouvelle activité liée la Commission communautaire française ?

Étes-vous actuellement en contact avec les responsables du musée afin de les aider à poursuivre leurs activités ? Nous avons évoqué le décès de son fondateur, qui était extrêmement présent.

Envisagez-vous la mise à disposition d'un autre bien appartenant à la Commission communautaire française ou l'octroi d'un subside pour « reloger » temporairement la collection ? Il me semble essentiel que celle-ci ne se disperse pas. Elle a une certaine valeur et les Bruxellois y sont très attachés.

Mme Isabelle Pauthier (Ecolo).- Ce 9 décembre, la presse a annoncé une triste nouvelle : le Musée du jouet est fermé et, en l'état actuel des choses, il ne rouvrira pas ses portes. En effet, le Musée du jouet aurait perdu sa subvention, son fondateur est décédé cet été et la Commission communautaire française, propriétaire des murs, souhaiterait récupérer le bâtiment, qui exige une restauration depuis des années.

À la recherche d'aide et d'un nouveau bâtiment, le musée est donc à la rue. Il s'agit pourtant d'une collection tout à fait exceptionnelle, d'un lieu insolite et interactif où les enfants peuvent toucher les objets. C'est également un rendez-vous intergénérationnel, puisque les enfants peuvent y découvrir les jeux de l'enfance de leurs parents et grands-parents.

Bien que privée, la collection était installée dans un immeuble public appartenant à la Commission communautaire française et subventionnée, jusqu'il y a peu, par cette dernière. Rappelons aussi que le Musée du jouet a été membre fondateur et actif du Conseil bruxellois des musées (CBM), aujourd'hui rebaptisé Brussels Museums, et qu'il accueille 25.000 visiteurs par an. C'est donc un acteur qui compte sur la scène culturelle bruxelloise.

Comment se porte la politique immobilière de la Commission communautaire française ? Certains lieux culturels qui dépendent de cette institution ont été restaurés, mais le Musée du jouet se trouve depuis longtemps dans une situation d'insa-

lubrité critique. Quelles sont les intentions de la Commission communautaire française pour ce bâtiment ?

Par ailleurs, quelle est la nature des relations conventionnelles entre la Commission communautaire française et le Musée du jouet ? Pourquoi le musée a-t-il perdu sa subvention ?

Enfin, un scénario analogue au sauvetage du Plasticarium est-il envisageable ? La collection du Musée du jouet est certes une collection privée, mais j'espère que la Commission communautaire française aura à cœur de sauver ce patrimoine exceptionnel et de le rendre au plus vite à nouveau accessible à tous les petits Bruxellois et aux visiteurs.

M. Rudi Vervoort, ministre.- Je tiens à remettre les choses en perspective. Ce musée a toujours été soutenu par la Commission communautaire française. La preuve en est que le bâtiment appartenait au départ à la famille propriétaire de la collection et qu'il a été racheté dans les années 90 par la Commission communautaire française pour, précisément, donner un caractère permanent au musée.

En 2018, le Service d'incendie et d'aide médicale urgente (SIAMU) qui, comme pour tout bâtiment ouvert au public, y effectuait des visites régulières, a remis un avis négatif, interdisant l'exploitation du musée. Nous avons alors proposé au propriétaire d'entamer les travaux nécessaires au maintien d'une exploitation sécurisée des lieux. Ces travaux étant considérables, ils impliquaient la fermeture du musée pour une période d'un an, voire d'un an et demi. L'idée était d'en profiter pour rénover l'ensemble du bâtiment.

Nous avons toutefois essuyé un refus de la part du propriétaire. L'affaire s'est terminée devant les tribunaux, puisque nous avons dû ordonner la fermeture du musée.

M. Raemdonck a toujours tout refusé. Finalement, il est même venu habiter dans le bâtiment. Nous l'avons à chaque fois mis en demeure. Il est décédé au mois de juillet, mais nous n'en avons même pas été avisés par la famille. C'est en lisant la presse que nous l'avons appris. Il n'y a donc jamais eu de prise de contact avec la Commission communautaire française visant à renouer le dialogue.

Le Gouvernement va se mettre en rapport avec la famille du défunt pour savoir ce qu'il en est. Nous ignorons totalement sa volonté quant au devenir de la collection. Je me suis laissé dire que certains des éléments les plus remarquables avaient disparu. Peut-être ont-ils déjà été mis en vente. La collection appartient à la commune, pas à la Commission communautaire française. Dès lors, je ne vois pas comment nous pourrions imposer quoi que ce soit. Le bâtiment, en revanche, appartient bien à la Commission communautaire française et nous allons assumer notre rôle de propriétaire, qui consiste à remettre les lieux en état et à faire en sorte qu'il soit accessible au public en toute sécurité.

Nous n'avons jamais eu l'intention de mettre en péril cette institution, au contraire. Je remercie ceux qui m'ont posé la question et qui me donnent ainsi l'occasion de démontrer que, dans ce dossier, il ne faut pas toujours croire ce qui se dit et se lit. La Commission communautaire française a fait ce qu'elle devait faire pour protéger les visiteurs du musée.

M. Geoffroy Coomans de Brachène (MR).- La réponse complète du ministre remet en perspective ce que nous avons pu lire dans la presse. Je me réjouis de ce « retour du cœur » et j'appelle de mes vœux une reprise des négociations. Nous ne pouvons pas nous résoudre à la disparition d'une collection qui a bercé notre enfance.

M. Ikazban a comparé la Commission communautaire française à un éléphant qui se prendrait pour une souris. Je ne voudrais pas, pour ma part, qu'elle soit une hyène qui se prendrait pour un chacal. J'espère qu'un dialogue sera possible et qu'une solution sera trouvée, de manière à ce que nous n'ayons plus à nous inquiéter pour cette institution à laquelle nous tenons.

Mme Céline Fremault (cdH).- Votre réponse extrêmement précise permet à tout le moins de faire taire la rumeur ou, du moins, des propos non entièrement vérifiés bien que largement publiés. Ils ont inquiété de nombreux députés attachés à ce lieu. Comme vous l'avez justement décrit, il s'agit d'une collection privée, dont il semble que quelques objets aient déjà disparu.

Désormais, il importe de renouer le dialogue avec les héritiers du propriétaire décédé, et de voir dans quelle mesure cette collection peut être préservée au maximum. Il suffit de se promener dans le musée pour constater sa grande qualité. Il s'agit d'étudier également si cette initiative peut perdurer d'une autre manière.

Mon objectif n'était pas de dire qu'il faut à tout prix maintenir l'endroit, compte tenu des réserves du SIAMU quant à l'état du bâtiment. Il s'agit, selon moi, de faire en sorte que cette collection soit sauvée et, en la matière, la Région a un rôle à jouer. De nombreuses capitales européennes disposent d'un musée du jouet. Sans doute nos pouvoirs publics peuvent-ils prendre une initiative si les choses ne se déroulaient pas favorablement dans les semaines et mois à venir.

Mme Isabelle Pauthier (Ecolo).- Ce qui importe, au-delà du mauvais état du bâtiment et du litige qui opposait la Commission communautaire française et le fondateur du musée, c'est l'intérêt de cette collection pour les Bruxellois et les visiteurs dans une perspective culturelle et touristique, mais aussi sociale. En effet, peu de lieux réservés aux enfants sont ouverts en hiver. Or, le jeu occupe une grande place dans la socialisation et le développement psychomoteur des enfants.

EXAMEN DES PROJETS ET DES PROPOSITIONS (SUITE)

PROJETS DE DÉCRET ET DE RÈGLEMENT AJUSTANT
LE BUDGET 2020 – DEUXIÈME AJUSTEMENT –
ET CONTENANT LE BUDGET INITIAL 2021
DE LA COMMISSION COMMUNAUTAIRE FRANÇAISE

Poursuite de la discussion générale conjointe

Mme la présidente.- Nous poursuivons la discussion générale conjointe. La parole est au Collège.

Mme Barbara Trachte, ministre-présidente.- Au moment de préparer notre débat budgétaire, je me suis rappelée où nous étions il y a un an. Comme vous, j'étais incapable d'imaginer qu'un an plus tard, le budget ajusté serait si différent du budget initial 2020. J'étais aussi loin d'imaginer que je défendrais le budget initial 2021 devant un hémicycle très vide, même si vous êtes présents autrement. Comment aurions-nous pu imaginer tenir des séances plénières, y compris pour des projets aussi importants que celui-ci, dans ces conditions!

Un budget est une prévision. Cela n'a jamais été aussi vrai qu'en 2020. La pandémie en est bien sûr la raison. Si la situation sanitaire s'améliore depuis le mois d'octobre, elle reste instable, et même si les perspectives vaccinales sont prometteuses, il s'agira de ne pas baisser la garde trop rapidement en 2021.

Comme vous, je mesure à quel point nous souffrons tous de cette situation dans nos vies privées et professionnelles. L'avenir est incertain. Je citerai à ce propos Edgar Morin qui, du haut de ses presque 100 ans, nous dit : « Le virus nous rappelle à notre humanité et à notre condition d'êtres profondément sociaux, inséparables les uns des autres. ». C'est particulièrement vrai à la veille des congés de fin d'année, où nous avons coutume de nous retrouver en famille ou entre amis. Ces restrictions nous touchent profondément.

Cette pandémie exige donc de nous, sur le plan politique, une action permanente et une gestion continue, une réflexion de tous les instants et des adaptations régulières, tant de la part de nos cabinets que de notre administration. À l'entame de ce discours, je tiens encore une fois à les remercier chaleureusement pour leur appui indéfectible durant cette crise hors norme, et pour le travail acharné qu'ils ont accompli – et accomplissent encore – pour clôturer cette année 2020.

Je tiens aussi à remercier toutes les associations de la Commission communautaire française qui ont, elles aussi, œuvré ces derniers mois dans des conditions très difficiles pour venir en aide aux Bruxelloises et aux Bruxellois qui font appel à leurs services. Nous pouvons et devons être fiers du travail fondamental et incessant de l'ensemble des acteurs de la Commission communautaire française : aides-soignants, psychologues, centres de planning familial, assistants sociaux, personnel s'occupant des femmes victimes de violences, enseignants, formateurs, infirmiers, éducateurs, ainsi que tous ceux qui œuvrent dans l'ombre et permettent à tous ces professionnels de travailler dans de bonnes conditions.

En temps « normal », les politiques de la Commission communautaire française sont déjà essentielles pour les bénéficiaires bruxellois les plus fragilisés. Durant une crise sanitaire et économique, elles prennent encore plus de sens.

Le fait que les acteurs de la Commission communautaire française aient, contre vents et marées, poursuivi leurs actions au bénéfice des Bruxellois, démontre leur sens des responsabilités— qui est aussi le nôtre — pour assurer au mieux leur mission de service public.

Cette crise a donc changé nos vies, mais elle a aussi fortement influé sur notre travail, nos procédures démocratiques et nos budgets. Nous avons déjà dû acter des pertes importantes de recettes. Mais avec le soutien de la Région de Bruxelles-Capitale, nous avons pu, bien sûr, parce que c'est à la fois responsable et logique, dégager des moyens conséquents pour soutenir et renforcer les services de première ligne dont la Commission communautaire française est responsable.

Je rappellerai rapidement les montants dégagés pour faire face à la crise de la Covid-19 en 2020. Par les décisions du 26 mars, du 28 avril et du 14 mai 2020, le Collège a décidé de prévoir une provision de 18,32 millions d'euros pour couvrir les dépenses urgentes liées à la crise sanitaire. Ces décisions ont permis, entre autres et en priorité, le maintien des subventions structurelles et facultatives des secteurs dont les projets ont été annulés, ainsi que la couverture pour les pertes de recettes. Nous avons ainsi immédiatement voulu protéger notre précieux tissu associatif, ses actions et ses travailleurs.

Cette provision a également permis le renforcement des aides à domicile, l'hébergement des femmes victimes de violence, le soutien des entreprises de travail adapté, des services d'accompagnement, d'accueil et d'hébergement, des stagiaires sous convention d'apprentissage professionnel, des services de médiation de dettes, ainsi que le renforcement des CASG et des dispositifs d'aide psychologique et de santé mentale. Mais elle a aussi contribué à la lutte contre le décrochage scolaire,

à l'émission spéciale pour les seniors sur BX1, à l'adaptation des formations professionnelles, à la cohésion sociale, à la lutte contre la fracture numérique, etc.

En 2021, il en sera encore ainsi. Nous vous présentons aujourd'hui un budget, nos ambitions et nos projets. C'est le cap que nous nous sommes fixé pour l'émancipation des Bruxelloises et des Bruxellois, un cap que nous ne perdons pas de vue dans chacun de nos départements. En témoignent le Plan de Promotion de la santé, les États généraux de la santé et du social, le développement du site du Centre d'enseignement et de recherches des industries alimentaires et chimiques (CERIA), le transport scolaire, le développement de crèches, la formation professionnelle, etc. Dans différents secteurs, nous nous sommes donc fixé des objectifs que nous poursuivrons.

Par ailleurs, parce que nous sommes responsables, nous continuerons à suivre l'évolution de la pandémie et de ses conséquences sur les Bruxelloises et les Bruxellois et à adapter nos politiques et nos soutiens au secteur associatif pour y répondre.

Nous ne reviendrons pas en détail sur les paramètres macroéconomiques de notre budget. À cet égard, je salue le travail effectué par Mme El Yousfi dans son rapport et son exposé. Je voudrais néanmoins acter quelques éléments.

Sur le plan des recettes, il a été constitué une provision d'un peu plus de 9,63 millions d'euros en vue de gérer les conséquences de l'épidémie en 2021. Cette provision émane d'une dotation régionale. Une autre, d'un montant de 3 millions d'euros, a été constituée dans le cadre du nouvel accord sur le secteur non marchand.

Par ailleurs, nous observons, en conséquence de la crise sanitaire, une faible dynamique de progression des autres recettes, dont l'incidence sur les recettes de 2021 est évaluée à près de 4,82 millions d'euros. Ce résultat provient de l'application à nos recettes des paramètres de croissance issus des prévisions du Bureau fédéral du plan (BFP).

En ce qui concerne les dépenses, vous disposez des éléments pertinents et j'y reviendrai dans un instant. Vous retrouvez également dans le budget la légitime neutralisation des dépenses d'investissement non structurelles, étant donné qu'elles sont liées à la création de nouvelles places dans des écoles ou des crèches. L'évolution démographique de notre Région montre à quel point il est important de construire ce type d'institutions, en vue de garantir à tous les enfants le meilleur avenir possible, car les premiers jours de la vie sont décisifs.

Face aux conséquences de la pandémie, nous avons déjà prévu de renforcer la lutte contre les violences faites aux femmes en 2021, notamment grâce au nouveau Plan bruxellois de lutte contre les violences faites aux femmes. Ce plan interfrancophone a été élaboré en étroite collaboration avec la Fédération Wallonie-Bruxelles et la Région wallonne.

Citons également l'aide alimentaire, le renforcement des services de médiation de dettes, l'augmentation des aides à domicile, le soutien aux personnes handicapées en situation de grande dépendance avec troubles du comportement, l'offre de soins et le soutien mobile en matière de santé mentale, le renforcement des acteurs de la cohésion sociale, la lutte contre la fracture numérique et des places de répit pour enfants et adultes en centre d'hébergement.

Je rappelle aussi le financement du nouvel accord du secteur non marchand. La Région bruxelloise a dégagé une enveloppe qui atteindra 30 millions d'euros au terme de la législature pour les entités de la Commission communautaire française, de la Commission communautaire et de la Vlaamse Gemeenschapscommissie. Ce montant permettra une revalorisation qui concernera près de 10.000 travailleurs relevant des dispositifs subventionnés par la Commission communautaire française. En 2021, 3 millions d'euros sont inscrits pour la négociation et l'exécution de ces mesures.

En réponse à vos questions supplémentaires à ce sujet, je vous confirme qu'une concertation permanente est en cours depuis le début de la législature au sein du groupe de pilotage de l'accord du non-marchand 2018-2019. Les partenaires sociaux ont été consultés sur le plan de relance et sur la fameuse prime d'encouragement, pour laquelle 23 millions d'euros viennent d'être dégagés en urgence et qui a fait l'objet d'un amendement adopté en commission.

Les outils de services et le pouvoir d'achat des travailleurs ont été préservés durant la crise. Les négociations sur un accord du non-marchand sont programmées pour la troisième semaine du mois de janvier 2021. Plusieurs réunions de concertation ont d'ailleurs déjà eu lieu à ce propos.

Je souhaiterais dire un dernier mot sur la budgétisation liée au genre. Ce sujet me tient particulièrement à cœur. Notre administration a fait un bond en avant, cette année, et la prise de conscience s'installe progressivement dans les différents services grâce au travail des agentes chargées de cette thématique. Elles se sont rendues dans tous les services et ont participé à toutes les discussions budgétaires bilatérales. Cette prise de conscience est une étape indispensable pour passer à la suivante, à savoir l'intégration transversale de la dimension de genre dans toutes les politiques de la Commission communautaire française. C'est donc dans cette direction que nous avançons.

J'en viens à vos questions de ce matin. À tout seigneur tout honneur, je commencerai par la communication et la sensibilisation autour de la Covid-19, et la vaccination. Il y a quelques semaines, à l'initiative de M. Ikazban, nous avons mené un débat sur les campagnes de communication liées à la pandémie. Je ne rappellerai pas toutes les actions qui ont déjà été menées, telles que les campagnes et communications de proximité, les actions dans les pharmacies, le site www.info-coronavirus.be. Dans le cadre des campagnes de communication, nous avons fait appel à des associations et des experts en promotion de la santé afin de toucher les publics fragilisés.

Je souhaiterais également insister sur un nouveau dispositif que le Gouvernement a adopté hier. Il s'agit d'une taskforce sur les stratégies concertées dans le cadre de la lutte contre la Covid-19. Nous avions fait de même pour l'épidémie de sida. Ce groupe de travail rassemble des experts en promotion de la santé et des acteurs de terrain de la Commission communautaire française et la Commission communautaire commune.

L'objectif est de former la première ligne et la ligne 0,5 et d'orienter les actions d'associations de terrain vers la prévention et la réduction des risques liés à la Covid-19.

Ces stratégies ont été approuvées en Collège hier, pour un montant vers les opérateurs clés d'un peu moins de 500.000 euros pour la Commission communautaire française.

Concernant la vaccination, nous sommes prêts également. Vous avez raison d'insister sur la communication. Les mots clés pour la communication autour de la vaccination sont : transparence, clarté, solidarité et prévention combinée.

Une collaboration avec le Gouvernement fédéral est en place. Un groupe de travail « débat sociétal et communication » est prévu et piloté par M. Englert. La première réunion de ce groupe de travail a eu lieu le 7 décembre. Le 17 décembre, nous rece-

vrons une note détaillées des autorités fédérales sur ce sujet, en vue du Comité de concertation du 18 décembre.

Cette note donnera les orientations de cette campagne de communication, les messages clés qui devront être déployés par les différentes entités. Un plan, du matériel et des outils de communication seront fournis par le Gouvernement. Nous sommes déjà prêts à les accueillir et à les renvoyer vers les acteurs de promotion de la santé ou l'ensemble des moyens de communication, comme les sites internet relatifs à la Covid-19.

Nous nous sommes aussi entourés d'un comité scientifique, avec des virologues du Centre hospitalier universitaire (CHU) Saint-Pierre et des cliniques universitaires Saint-Luc pour mettre en œuvre la communication au niveau du premier groupe cible : le personnel de soin.

En matière de politique social-santé, concernant les questions sur la maison d'accueil organisée par l'asbl Les Petits Riens, offrant 45 places pour des familles monoparentales en 2021, le report de l'ouverture a été causé par un retard dans les travaux. Les moyens qui n'ont pas été utilisés en 2020 ont néanmoins permis d'offrir un soutien à toutes les autres maisons d'accueil pour couvrir les frais supplémentaires liés à la pandémie.

Pour les BAPA et le report du parcours d'accueil obligatoire, l'outil informatique est en cours de production. La concertation avec les communes bruxelloises est en cours également. Eu égard au délai nécessaire à la production d'outils et à la formation du personnel communal, qui plus est en période de crise sanitaire, le parcours obligatoire pour primo-arrivants ne pourra entrer en vigueur le 1er janvier 2021.

Les aidants proches ont un rôle fondamental dans l'accompagnement et le soutien des personnes âgées ou porteuses de handicap. C'est pourquoi nous leur apportons notre aide par l'agrément du réseau Bruxelles Région aidante en action sociale. Par ailleurs, nous continuerons à soutenir les asbl Aidants proches et Jeunes & Aidants proches, qui font un travail formidable et indispensable.

Aussi, dans le cadre des concertations régulières que nous avons sur ce sujet avec M. Maron, nous avons décidé de soutenir massivement le Réseau SAM, à hauteur de 200.000 euros. Il s'agit d'une plate-forme mettant en contact les aidants proches et proposant un annuaire qui centralise toutes les aides qui peuvent leur être utiles, avec également un moteur de recherche et un numéro gratuit d'aide et de soutien. En termes de fréquentation, le réseau accueille plus de 200.000 visites annuelles et référence plus de 3.500 prestataires et 2.137 ressources informatives. Ce coup de pouce va leur permettre d'intensifier encore ce travail.

Enfin, la pandémie a été un période extrêmement difficile pour les aidants proches. Dans ce contexte, il est vraiment important que l'asbl Aidants proches Bruxelles ait pu maintenir la ligne téléphonique et répondre à ceux qui la contactaient. Nous tenons à les en remercier.

Concernant le Plan social-santé intégré et les États généraux, les travaux avancent bien. Les séances sont organisées à distance, lorsque c'est nécessaire, avec un soutien particulier pour les publics qui ont difficilement accès aux outils numériques. Plusieurs groupes de travail ont déjà fini leurs travaux; d'autres sont en cours. Le processus de panel citoyen se déroule selon le calendrier défini, à la suite de la première vague épidémique.

Je vous remercie d'avoir souligné le sujet important que sont les jeunes en errance et pour lequel nous avons eu un débat approfondi il y a quelques semaines. M. Maron a demandé au Délégué général aux droits de l'enfant et à son homologue néerlandophone de rassembler les différents cabinets autour de cette problématique. À la suite de cette réunion, nous nous sommes engagés dans la création d'un dispositif d'accueil de jour bas seuil, et à favoriser la création, sur le territoire bruxellois, de la coalition « A Way Home ».

Vous connaissez le plan d'action pour les familles monoparentales mené par les cabinets de Mme Ben Hamou, M. Clerfayt, M. Maron et le mien. Je voudrais toutefois mettre en évidence un nouveau projet « Marraines solidaires », dont l'approche est inédite. Il s'agit de pair-aidance destinée aux femmes victimes de violences et qui sont presque toutes mères d'une famille monoparentale. Le Centre de prévention des violences conjugales et familiales (CPVCF) mène le projet. Les victimes se verront désigner une marraine pair-aidante pour les aider à sortir des violences et les accompagner vers l'autonomie.

En matière de handicap, la politique de soutien aux personnes en situation de handicap est une politique d'inclusion, qui englobe un ensemble de projets et de dispositifs essentiels pour les Bruxellois. Les besoins sont énormes et la politique mise en œuvre se doit d'être ambitieuse afin de garantir une aide, un accompagnement, un accueil ou un hébergement de qualité aux personnes en situation de handicap.

La priorité absolue reste le développement de l'offre de services, tant d'hébergement que de répit ou d'accompagnement. Parmi les nouveaux projets, le projet de logement inclusif Riga verra le jour dès janvier 2021 et ouvrira vingt nouvelles places pour des personnes en situation de handicap, dont sept pour des personnes en situation de grande dépendance. Des moyens ont également été dégagés pour permettre l'ouverture de vingt nouvelles places d'hébergement pour des personnes en situation de grande dépendance présentant des profils complexes ou des troubles du comportement, ainsi que de vingt places de répit, dont dix seront spécifiquement dédiées aux personnes atteintes du spectre autistique.

Au cours de l'exercice 2021, le Collège poursuivra également la réalisation du Plan pluriannuel d'investissement. Vingt nouvelles places en centre de jour pour enfants non scolarisés (CJENS) pour enfants polyhandicapés devraient ouvrir en septembre 2021 à Anderlecht. De plus, après les quinze nouvelles places ouvertes en septembre 2019 au centre de jour pour enfants scolarisés (CJES) La Famille à Uccle, neuf nouvelles places ont été ouvertes lors de cette rentrée scolaire, portant leur capacité d'accueil à 84.

Nous verrons également se terminer un chantier de grande envergure. En effet, les travaux de construction du centre d'hébergement collectif pour adultes (CHA) L'Aubier de l'Institut royal pour sourds et aveugles (IRSA), entamés en 2018, seront finalisés à la fin de cette année. Le Collège entend également poursuivre le renforcement des services d'accompagnement. Il s'agit bien d'apporter aux personnes une aide adaptée, plus souple et personnalisée, offrant ainsi une solution alternative à la vie en institution.

J'aimerais répondre brièvement à l'interpellation de Mme Austraet sur la promotion de la santé et l'alimentation, et la remercier pour cette attention. Je partage les constats et les recommandations qu'elle a exprimés, et je saisis cette occasion pour insister sur le fait que, dans le contexte actuel, les associations de terrain actives dans nos quartiers mettent tout en œuvre pour garder le contact avec leurs publics, y compris sur ces questions de promotion de la santé et d'alimentation, notamment en prodiguant des conseils pour cuisiner sainement ou au travers de cours de gymnastique à distance.

Sur le Plan de santé mentale, des moyens considérables ont été dégagés – 1,8 million d'euros – et permettront au secteur

de renforcer la mobilité des soins et l'action en santé mentale communautaire. De notre côté, nous pourrons, en 2021, agréer le Centre de prévention du suicide comme centre de formation au moyen de budgets supplémentaires.

En ce qui concerne les maisons médicales, nous avons tenu à assurer pour l'année prochaine un budget qui permettra de continuer à développer ce secteur primordial sur le plan de l'accompagnement de la population bruxelloise en matière de santé, et ainsi de poursuivre nos efforts pour ce qui est de l'amélioration de l'accessibilité, de l'accueil et de l'investissement dans les domaines de la prévention et de la promotion de la santé.

En matière de culture, vous avez été nombreux à souligner que cette année a été particulièrement difficile pour le secteur culturel. Pour cette raison, nous continuons à affirmer notre volonté de renforcer l'accès à la culture pour toutes et tous, également en cette période particulière.

En ce qui concerne la charge administrative des opérateurs culturels, mon collègue constate plutôt une demande de soutien de la part des petites associations. C'est la raison pour laquelle il suggère la mise en place d'un guichet des arts. Des crédits ont été alloués à une étude portant sur le besoin de création d'un tel dispositif et sur l'offre de services existants. L'objectif du futur guichet est bien de répondre au besoin d'information du secteur culturel et artistique, en ce compris les besoins administratifs.

Par ailleurs, vous savez que la Région a lancé, au départ d'Actiris, des aides pour les travailleurs intermittents de la culture. Il s'agit d'une aide unique en Belgique, qui permet d'octroyer une prime exceptionnelle aux travailleurs intermittents de la culture qui ont des revenus inférieurs au seuil de pauvreté.

En ce qui concerne le Musée des migrations, un groupe de travail constitué de scientifiques et de représentants du monde associatif se penche sur la méthode de travail à adopter. L'objectif est d'inclure le monde associatif afin de ne pas mettre en concurrence la culture et la cohésion sociale, ces deux secteurs devant se côtoyer au sein de ce projet.

En matière de sport, M. Vossaert m'interrogeait sur le statut de travailleur associatif, dont la fin est programmée au 31 décembre 2020. Comme mentionné en commission, il était prévu d'adresser un courrier au cabinet du ministre fédéral de l'Économie et du Travail, M. Dermagne, afin d'associer la Commission communautaire française à la recherche d'une solution pour le secteur sportif. Ce courrier a bien été envoyé, et ma collègue Mme Ben Hamou attend une réponse.

Concernant la simplification des formulaires de la Commission communautaire française et les plaintes exprimées par les clubs sportifs à propos de la complexité de ces derniers, ma collègue accorde une grande importante à la simplification administrative. Elle rappelle qu'en 2020, la procédure de subvention a été entièrement revue et simplifiée. Désormais, tout se fait via le portail Irisbox.

En ce qui concerne la coopération au développement, M. De Beukelaer souhaitait connaître notre intention par rapport à la fermeture de la représentation de

Wallonie-Bruxelles International (WBI) à Varsovie. La Commission communautaire française suivra la décision de WBI.

Pour conclure, je dirais que cette année 2020 est critique et l'examen de nos travaux budgétaires témoigne de notre capacité d'adaptation. Nous avons adopté des pouvoirs spéciaux, nos séances ont lieu en visioconférence et plusieurs ajustements budgétaires ont été votés. Toutes ces adaptations aboutiront au vote que vous exprimerez tout à l'heure.

À l'instar du secteur associatif et de l'administration – qui sont en première ligne, avec les bénéficiaires de nos politiques –, nous travaillons dur. Et nous continuerons sur cette lancée en 2021, au service des Bruxelloises et des Bruxellois, afin que, collectivement, nous traversions cette épreuve.

Nous ne nous laisserons pas abattre par la propagande de la tristesse ou l'éloge du fatalisme. Notre administration, les associations et le Collège sont mobilisés et volontaires, et je sais que vous l'êtes aussi. Ce n'est qu'ainsi que, collectivement, nous aiderons les Bruxelloises et les Bruxellois à passer le cap de la crise et à s'émanciper, comme c'est notre devoir et notre responsabilité de le faire. Il s'agit d'un énorme défi pour l'année à venir. Mais je sais que nous pouvons compter sur vous et nous ferons tout pour le relever.

(Applaudissements)

Mme la présidente.- La parole est aux orateurs pour une réplique de cinq minutes par personne.

M. Gaëtan Van Goidsenhoven (MR).- Madame la ministreprésidente, vous avez commencé votre propos en parlant de la communication essentielle en matière de lutte contre le coronavirus et de vaccination. Vous avez évoqué une stratégie de communication approuvée par le Collège. Si on s'en réjouit, bien sûr, on peut regretter sa mise en place tardive. J'entends que le Collège se déclare prêt pour la vaccination. C'est urgent, en effet, et il faut donc faire en sorte que cette phase soit une réussite totale.

La résistance, les doutes et les craintes à l'égard de la vaccination sont nombreux dans notre pays comme dans d'autres. Nous devons veiller à ce que la phase de vaccination ne soit pas escamotée par un problème organisationnel ou, plus fondamentalement, par une crainte et une résistance du public. Dans le cas contraire, cette pandémie et ses effets pernicieux sur l'ensemble de la population et plus particulièrement sur les personnes les plus vulnérables pourraient persister davantage. En période de pandémie, il ne faut jamais oublier que prendre soin de soi, c'est aussi prendre soin des autres.

L'an dernier, nous avions un budget de survie. Cette année, nous disposons d'un budget de crise pour faire face à une situation exceptionnelle. Même si nous avons émis un certain nombre de critiques, nous le comprenons. Il ne faut toutefois pas perdre de vue qu'il faut penser à l'avenir et nous exprimons un certain nombre d'inquiétudes par rapport à demain. Ce qui nous attend sera lourd, considérable et extrêmement prenant. J'ai notamment évoqué la santé mentale qui a été fortement mise à mal. Je pense également à la formation professionnelle où beaucoup de processus ont été perturbés, dont le parcours d'intégration.

Nous allons nous retrouver dans une situation où beaucoup de liens seront à retisser, beaucoup de projets seront à reconstruire. Il va falloir une Commission communautaire française forte pour faire face aux mois qui viennent et pour rebondir.

Nous sommes inquiets car ces dernières années, nous avons vu combien nous étions dans une situation essentiellement de survie, qui manquait parfois de perspectives et de capacités à projeter les politiques qui étaient les nôtres, dans un avenir plus serein, parce que nous étions toujours pris par des nécessités et des difficultés chroniques.

J'espère que nous pourrons sortir de cette période le mieux possible, en nous assurant néanmoins que les politiques puissent être poursuivies.

Cette parenthèse, historique et douloureuse, ne doit pas nous faire oublier qu'il y aura un demain et un après-demain et qu'il faut déjà plancher dessus. C'est le côté parfois paradoxal de la vie d'homme ou de femme politique, d'être à la fois en première ligne sur les urgences mais aussi dans la nécessité de se projeter au-delà.

Nous avons du pain sur la planche. Nous sommes face à des défis immenses.

Mme la présidente.- Merci beaucoup pour cette touche d'optimisme.

M. Jamal Ikazban (PS).- Madame la ministre-présidente, je vous remercie pour vos réponses toujours précises et respectueuses.

J'aime à dire que la Commission communautaire française est un éléphant qui se prend pour une souris. La Commission communautaire française remplit des missions et des services énormes. Je maintiens mes propos, même s'ils suscitent quelques moqueries et critiques parce que nous n'en faisons pas assez ou n'accordons pas assez de moyens. Ceux-là même qui exigent beaucoup de cette institution estiment qu'elle est une souris. Ces personnes me font penser aux poules, qui ont des plumes et des ailes, comme les autres oiseaux. Les poules battent très fort des ailes et font beaucoup de vent, mais contrairement aux autres, elles ne s'envolent pas! De nombreux parlementaires agissent à la manière des poules. Je tiens à rappeler que, avec peu de moyens, par comparaison avec d'autres grandes institutions de notre pays, la Commission communautaire française rend de très nombreux services à la population et ne laisse personne au bord du chemin.

Je remercie et félicite le Collège de la Commission communautaire française et toutes les personnes qui travaillent dans les services, mais aussi les associations de terrain qui, avec peu de moyens, font énormément pour la population bruxelloise. Eux ne battent pas des ailes pour rien, ils travaillent concrètement! J'espère que nous sortirons de cette crise beaucoup plus forts et attentifs aux souffrances des uns et aux autres.

(Applaudissements)

- M. Gaëtan Van Goidsenhoven (MR).- Je signale à mon collègue que sur l'emblème de la Commission communautaire française figure un volatile qui semble lui poser certains problèmes.
- M. Jamal Ikazban (PS).- Ce n'est pas une poule, c'est un coq!

(Sourires)

M. Petya Obolensky (PTB).- Sauf erreur de ma part, vous n'avez répondu à aucune de mes questions, malgré la très longue pause. Le cdH a obtenu de nombreuses réponses, contrairement au PTB.

Il est vrai que j'ai été particulièrement idéologue, comme d'habitude en Commission communautaire française vu la maigreur des budgets qui ne correspondent pas aux besoins. Les travailleurs relevant de la Commission communautaire française auxquels vous rendez hommage sont les premiers à en payer le prix.

Qu'est-il prévu concrètement pour négocier la neutralisation des dépenses avec l'Union européenne ?

Pourquoi continuer avec ce système d'appels à projets, qui met en concurrence les travailleurs relevant de la Commission communautaire française ? Est-il vrai que le nombre d'appels

à projets a augmenté avec la crise ? Si ce cadre est malgré tout conservé, avez-vous des solutions pour que ces travailleurs puissent dégager davantage de temps pour leur « vrai » travail ?

Une aide concrète sera-t-elle apportée aux associations culturelles et artistiques qui, pour le moment, s'occupent davantage de colis alimentaire et de frigos solidaires que d'autre chose ?

Pourquoi les arrêtés d'exécution promis en 2021 sont-ils reportés à 2023 ?

Qu'en est-il de l'automatisation des droits ? Ne pourrait-on demander à la Maison bruxelloise de l'autisme de s'en charger ?

Qu'est-il prévu pour passer des contrats à durée déterminée aux contrats à durée indéterminée dans les transports scolaires ?

Pourquoi organiser un énième audit sur des problèmes de mobilité que tout le monde connaît au lieu de mettre en place des nouveaux circuits de transport scolaire ?

Enfin, je n'ai reçu aucune réponse sur la question de la décolonisation : cela signifie-t-il qu'effectivement, rien n'est prévu ?

Mme Barbara de Radiguès (Ecolo).- Comme nous l'avons entendu, les défis pour 2021 seront nombreux. Nous n'avons pas encore dépassé la crise sanitaire. Dès lors, venir à bout de cette crise sera notre premier défi et la gestion de la vaccination sera probablement cruciale. Même si cette dernière relève avant tout de la Commission communautaire commune, la Commission communautaire française aura également son mot à dire et son rôle à jouer.

J'espère – mais j'en suis sûre – qu'en 2021, la bonne collaboration entre les entités continuera de bien fonctionner, comme je l'avais déjà souligné dans ma première intervention. Renforçons-la même, afin d'offrir encore un meilleur service au profit des Bruxelloises et des Bruxellois. L'année 2021 sera celle de la reconstruction, à commencer par les liens sociaux. Comme vous l'avez dit, nous sommes des êtres sociaux qui avons été isolés trop longtemps. Nous devons donc retisser des liens entre nous tous.

La Commission communautaire française a la chance de pouvoir compter sur des acteurs de terrain. Ce sont eux qui font nos politiques, que ce soit l'administration ou toutes les associations qui sont présentes et motivées. Je tiens encore une fois à les remercier.

Enfin, la Commission communautaire française a aussi la chance – je pense en effet que c'en est une – d'avoir un Collège qui est mobilisé et volontaire. C'est un gage pour pouvoir relever les nombreux défis de cette année 2021.

Mme Céline Fremault (cdH).- En matière de santé, je me réjouis d'apprendre qu'une coordination est en train de voir le jour pour ce qui concerne la vaccination. Il s'agit là d'un enjeu essentiel mais aussi, probablement, d'un des plus grands défis auxquels nos institutions sont confrontées depuis des années.

Nous aurons certainement l'occasion d'aborder l'aspect de la vaccination avec le ministre Maron en commission la semaine prochaine. Il convient également d'insister sur toute une série d'aspects pratiques qui ne dépendent pas que de la Commission communautaire française, mais la prévention est ici essentielle. La question de la vaccination n'est pas simple. Le ministre Maron s'est exprimé ce midi sur BX1 et a évoqué les retards auxquels nous pourrions devoir faire face. Dès lors, je pense que ce problème mérite une attention de tous les instants.

Concernant le Plan social-santé, vous n'êtes pas revenue sur les questions posées. Or, il est essentiel de faire participer une série d'acteurs, tels que les corps intermédiaires, à l'ensemble du processus que vous nous avez présenté et dont certains aspects sont intéressants. À cet égard, je reprends l'exemple des mutuelles : le Plan social-santé touche différents aspects du vieillissement, et il faut impérativement associer les mutuelles à l'ensemble des groupes de travail et non à deux groupes sur neuf.

La place des personnes en situation de handicap est également importante aux yeux de notre groupe. Elle n'a pas jusqu'à présent fait l'objet d'une attention dans le Plan social-santé, et je compte vraiment sur vous pour donner une place légitime à toutes ces personnes qui doivent figurer dans un processus inclusif dans le cadre de l'élaboration de ce plan.

Lorsque vous avez abordé la question du handicap, vous avez évoqué plusieurs projets, tels que le projet Riga ou celui d'Intermède qui consiste à ouvrir vingt places supplémentaires dans le cadre de la crise sanitaire. Toutes ces initiatives nous réjouissent, mais il s'agit là de projets lancés sous la législature précédente. Je pense qu'il est important d'avoir à cet égard une vision sur les programmations et sur ce qui verra le jour dans les mois et les années à venir, et bien au-delà de la législature 2024, car il s'agit évidemment de programmations à temps long.

Je vous signale également que le bâtiment de l'Aubier de l'Institut royal pour sourds et aveugles (IRSA) a été achevé cet été. Il s'agit d'un bâtiment remarquable, dont la Commission communautaire française peut être très fière. Les personnes en situation de handicap y vivent déjà depuis plusieurs semaines.

Concernant les aidants proches, je me réjouis d'apprendre que vous élargissez cette notion à une série de nouveaux acteurs. Il s'agit toutefois de rester extrêmement attentifs aux acteurs actuels car ils sont encore jeunes. Ils sont subsidiés depuis 2015 et ont besoin de voir leurs aides renforcées. Je pense notamment à l'asbl Casa Clara, qui a sollicité un subside complémentaire à partir de septembre 2020 et attend un signal pour poursuivre ses activités et continuer à répondre aux demandes des familles.

Quant à la coopération au développement, vous avez été claire à propos de Varsovie. La Commission communautaire française a emboîté le pas aux décisions prises dans les autres entités. Il importe de savoir ce qui sera réalisé à l'aide des budgets en 2021. J'imagine que, pour le moment, tout est gelé. Il s'agira de clarifier les procédures, à partir du moment où la coopération avec la Pologne sera suspendue.

Vous n'avez pas répondu à la question sur la République démocratique du Congo (RDC), portée par M. De Beukelaer et M. Kompany ainsi que par Mme Gladys Kazadi, à propos du renforcement de la coopération, fondamentale, avec ce pays partenaire. De nombreux projets sont en cours depuis des années et des signaux sont attendus en matière de renforcement de la coopération, particulièrement avec la RDC.

Je terminerai en évoquant le secteur associatif. Il est exact que la Commission communautaire française est un acteur majeur dans ce domaine. Un grand nombre de personnes s'y investissent au quotidien. Je vous avais interpellée à propos du baromètre de la Fondation Roi Baudouin (FRB) et du suivi des associations. Pour mon groupe, il est extrêmement important d'avoir une vue claire sur leur situation durant les mois à venir. En effet, elles nourrissent le lien social et le cdH porte toujours une très grande attention à ce type d'outil.

M. Michael Vossaert (DéFl).- Il est important de suivre une ligne directrice, comme vous le faites. Vous avez cité quelques

exemples de réalisation du Collège au cours de l'année écoulée, mais aussi de perspectives d'avenir.

Je me suis concentré sur le chapitre de la formation, mais il faut admettre qu'il est l'une des pierres angulaires de notre accord de majorité. Quand certains parlaient de capacité d'adaptation et d'enseignements à tirer de la crise, je vois dans ce chapitre cette capacité à la fois d'adaptation et de projection, avec la nécessité, d'une part, d'évaluer les formations mises en place et, d'autre part, de mieux orienter les demandeurs d'emploi vers des secteurs d'avenir. Nous nous situons dans une phase de transition, tout en restant connectés à la réalité de la crise. J'ai cité des outils, comme la formation en alternance ou la validation des compétences, qui nous permettront de répondre à l'un des enjeux de la crise, face à des travailleurs qui pourraient perdre leur emploi et être contraints de se réorienter.

Concernant la communication autour de la politique du vaccin, il est important d'élaborer une stratégie claire et cohérente. Vous avez d'ailleurs parlé de clarté dans votre réponse.

Pour terminer, je pense que nous devrions pouvoir conclure en 2021 la réflexion sur la manière d'accompagner au mieux les travailleurs du secteur associatif. Nous pouvons nous donner pour ambition d'être encore plus au fait de leur réalité, puisque nous constituons pour eux un pouvoir subsidiant important. Nous pourrions estimer que l'appel à projets n'est pas la meilleure formule pour les aider. Il présente cependant des avantages, notamment l'objectivation de la situation et le jury, mais il faut recevoir le retour du terrain.

J'avais posé une question au sujet des clubs sportifs et mentionné les acteurs de l'insertion socioprofessionnelle, etc. Dans votre réponse, vous évoquiez la révision des appels à subsides pour les clubs sportifs. Cet exemple montre que nous essayons de tirer des leçons de ce qui ne fonctionne pas de manière optimale. Je salue ce que fait le Collège en la matière, mais cela pourrait être étendu à d'autres secteurs couverts par la Commission communautaire française.

L'année 2021 peut être une année de transition, mais nous pouvons faire en sorte d'encore mieux accompagner nos travailleurs associatifs sur le terrain.

Mme Barbara Trachte, ministre-présidente.- Je ne voudrais pas donner l'impression de me dérober à certaines questions. Nous sommes dans un exercice particulier, commençant par l'examen des budgets en commission. Un grand nombre de questions précises y sont posées, auxquelles nous essayons de répondre en détail. Le deuxième exercice est celui de la plénière, avec en préalable un rapport reprenant les débats en commission, qui lui-même s'appuie sur des rapports beaucoup plus exhaustifs. Dans nos interventions, nous essayons de dégager les lignes les plus importantes du budget que nous présentons, tandis que vous exposez vos points de vue à cet égard. J'essaie ensuite de répondre le mieux possible à vos questions, tout en restant succincte. Il m'arrive donc de devoir choisir pour limiter au raisonnable la longueur de mes interventions.

Des questions complémentaires m'ont été posées il y a un instant, auxquelles j'ai pourtant répondu dans mon intervention, notamment sur les charges administratives, le non-marchand et le secteur artistique. Une série d'autres réponses figurent dans le rapport de Mme El Yousfi : appels à projets, investissements stratégiques, etc. Rappelons que les investissements stratégiques que nous réalisons s'élèvent à un peu plus de 11 millions d'euros. Il s'agit d'investissements dans des infrastructures, répondant au plus près aux conditions fixées par l'Union européenne pour la neutralisation d'investissements stratégiques et, par ailleurs, de montants relativement prudents, ce que vous

constaterez si vous examinez les budgets d'autres entités, y compris celui du Gouvernement fédéral.

Vous trouverez réponse à bon nombre de vos questions dans les rapports préalables.

Pour le reste, l'ensemble du Gouvernement est à votre disposition pour vous répondre en séance ou par écrit sur chacun des sujets, de manière ponctuelle et plus approfondie que dans un débat budgétaire.

Mme la présidente.- La discussion générale conjointe est close.

Discussion et adoption des articles, des tableaux annexés et autres annexes

Mme la présidente.- Nous passons à la discussion des projets sur la base des textes, tableaux et annexes tels qu'ils ont été adoptés en commission.

Il n'y a pas d'amendement.

Projet de décret ajustant le budget des voies et moyens de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2020 – Deuxième ajustement –

Article premier

Le présent décret règle une matière visée aux articles 115, § 1er, alinéa 1er, 116, § 1er, 121, § 1er, alinéa 1er, 127, 128, 129, 131, 132, 135, 137, 141 et 175 de la Constitution, en vertu des articles 138 et 178 de la Constitution.

Mme la présidente.- Quelqu'un demande-t-il la parole ? (Non)

Si personne ne demande la parole, l'article premier est adopté.

Article 2

Pour l'année budgétaire 2020, les recettes de la Commission communautaire française sont réévaluées à :

	en milliers d'EUR
pour les recettes courantes	490.625
1 ^{er} Ajustement	+ 31.274
2 ^{ème} Ajustement	- 9.508
Total des recettes	512.391

Conformément au tableau ci-annexé.

Mme la présidente.- Quelqu'un demande-t-il la parole ? (Non)

Si personne ne demande la parole, l'article 2 est adopté.

Article 3

Il est créé une allocation de base 01.100.01.02 « Dotation exceptionnelle de la Région Bruxelloise dans le cadre de la gestion de la crise Covid-19 ».

Mme la présidente.- Quelqu'un demande-t-il la parole ? (Non)

Si personne ne demande la parole, l'article 3 est adopté.

Article 4

Le présent décret entre en vigueur le jour de son approbation par l'Assemblée.

Mme la présidente.- Quelqu'un demande-t-il la parole ? (Non)

Si personne ne demande la parole, l'article 4 est adopté.

Tableau annexé

Mme la présidente.- Quelqu'un demande-t-il la parole ? (Non)

Si personne ne demande la parole, le tableau annexé est adopté

Projet de décret ajustant le budget général des dépenses de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2020 – Deuxième ajustement –

CHAPITRE 1er Dispositions générales

Article premier

Le présent décret règle une matière visée aux articles 115, § 1er, alinéa 1er, 116, § 1er, 121, § 1er, alinéa 1er, 127, 128, 129, 131, 132, 135, 137, 141 et 175 de la Constitution, en vertu des articles 138 et 178 de la Constitution.

Mme la présidente.- Quelqu'un demande-t-il la parole ? (Non)

Si personne ne demande la parole, l'article premier est adopté.

Article 2

Conformément au tableau annexé au présent décret, les crédits inscrits au budget général des dépenses pour l'année 2020 sont ajustés comme suit :

		en milliers d'EUR
	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation
Crédits Initiaux	539.204	513.855
1 ^{er} Ajustement	+ 31.274	+ 31.274
2ème Ajustement	+ 8.011	+ 1.418
Ajustés	578.489	546.547

Ces crédits sont énumérés au tableau annexé au présent décret

Mme la présidente.- Quelqu'un demande-t-il la parole ? (Non)

Si personne ne demande la parole, l'article 2 est adopté.

CHAPITRE II Dispositions spécifiques

Article 3

Il est créé une allocation de base 30.001.21.0100, dénommée « Subventions de toutes natures liées à la crise sanitaire de la Covid-19 », dotée de $0 \in \mathbb{R}$ en crédit d'engagement et $0 \in \mathbb{R}$ en crédits de liquidation.

Il est créé une allocation de base 30.001.22.3200, dénommée « Subvention à l'asbl Association Paritaire pour l'emploi et la

Formation pour paiement des soldes des primes non-marchand 2018 », dotée de 123.000 € en crédit d'engagement et 123.000 € en crédits de liquidation.

Il est créé une allocation de base 30.001.23.3200, dénommée « Subventions de toutes natures aux entreprises en lien avec la crise sanitaire de la Covid-19 », dotée de 36.000 € en crédit d'engagement et 36.000 € en crédits de liquidation.

Il est créé une allocation de base 30.001.24.3300, dénommée « Subventions de toutes natures aux associations en lien avec la crise sanitaire de la Covid-19 », dotée de 20.440.000 € en crédit d'engagement et 20.440.000 € en crédits de liquidation.

Il est créé une allocation de base 30.001.25.1211, dénommée « Subventions de toutes natures au numéro vert en lien avec la crise sanitaire de la Covid-19 », dotée de 120.000 € en crédit d'engagement et 120.000 € en crédits de liquidation.

Il est créé une allocation de base 30.001.26.4322, dénommée « Subventions de toutes natures aux communes en lien avec la crise sanitaire de la Covid-19 », dotée de 600.000 € en crédit d'engagement et 600.000 € en crédits de liquidation.

Il est créé une allocation de base 30.001.27.5210, dénommée « renforcement des nouvelles technologies de l'information et de la communication pour les opérateurs associatifs Covid-19 », dotée de 900.000 € en crédit d'engagement et 900.000 € en crédits de liquidation.

Il est créé une allocation de base 30.001.28.1211, dénommée « Achat de biens durables et de services liés à la crise sanitaire Covid-19 », dotée de 118.000 € en crédit d'engagement et 118.000 € en crédits de liquidation.

Il est créé une allocation de base 30.001.29.1111, dénommée « Rémunérations liées à la Covid-19 », dotée de 100.000 € en crédit d'engagement et 100.000 € en crédits de liquidation.

Mme la présidente.- Quelqu'un demande-t-il la parole ? (Non)

Si personne ne demande la parole, l'article 3 est adopté.

CHAPITRE III Services à gestion séparée

Article 4

Est approuvé le budget ajusté du Service à gestion séparée – Centre Étoile Polaire – pour l'année budgétaire 2020 annexé au présent décret.

Mme la présidente.- Quelqu'un demande-t-il la parole ? (Non)

Si personne ne demande la parole, l'article 4 est adopté.

CHAPITRE IV Organisme d'intérêt public

Article 5

Est approuvé le budget ajusté de l'Institut bruxellois francophone pour la Formation professionnelle pour l'année 2020, annexé au présent décret.

Mme la présidente.- Quelqu'un demande-t-il la parole ? (Non)

Si personne ne demande la parole, l'article 5 est adopté.

Article 6

Le présent décret entre en vigueur le jour de son approbation par l'Assemblée.

Mme la présidente.- Quelqu'un demande-t-il la parole ? (Non)

Si personne ne demande la parole, l'article 6 est adopté.

Tableau annexé

Mme la présidente.- Les services m'informent qu'une correction technique doit être apportée au total figurant à la page 48 du document 26-27 (2020-2021) n° 7. Il y a lieu de remplacer le montant de 569.039 euros par 578.489 euros repris dans la colonne « ajustement 2020 en crédit d'engagement ». Il s'agit donc d'une erreur dans le total.

Quelqu'un demande-t-il la parole ? (Non)

Si personne ne demande la parole, le tableau annexé tel que corrigé est adopté.

Autres annexes

Mme la présidente.- Quelqu'un demande-t-il la parole ? (Non)

Si personne ne demande la parole, les autres annexes sont adoptées.

Projet de règlement ajustant le budget des voies et moyens de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2020 – Deuxième ajustement –

Article premier

Le présent règlement règle une matière visée aux articles 136, 163 et 166, § 3, de la Constitution.

Mme la présidente.- Quelqu'un demande-t-il la parole ? (Non)

Si personne ne demande la parole, l'article premier est adopté.

Article 2

Pour l'année budgétaire 2020, les recettes de la Commission communautaire française sont réévaluées à :

	en milliers d'EUR
Pour les recettes courantes	14.967
1 ^{er} Ajustement	+ 2.046
2 ^{ème} Ajustement	
Soit ensemble	17.013

Conformément au tableau ci-annexé.

Mme la présidente.- Quelqu'un demande-t-il la parole ? (Non)

Si personne ne demande la parole, l'article 2 est adopté.

Article 3

Il est créé une allocation de base 01.100.01.03 « Dotation exceptionnelle de la Région Bruxelloise dans le cadre de la gestion de la crise Covid 19 ».

Mme la présidente.- Quelqu'un demande-t-il la parole ? (Non)

Si personne ne demande la parole, l'article 3 est adopté.

Article 4

Le présent règlement entre en vigueur le jour du vote par l'Assemblée.

Mme la présidente.- Quelqu'un demande-t-il la parole ? (Non)

Si personne ne demande la parole, l'article 4 est adopté.

Tableau annexé

Mme la présidente.- Quelqu'un demande-t-il la parole ? (Non)

Si personne ne demande la parole, le tableau annexé est adopté

Projet de règlement ajustant le budget général des dépenses de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2020 – Deuxième ajustement –

Article premier

Le présent règlement règle une matière visée aux articles 136, 163 et 166, § 3, de la Constitution.

Mme la présidente.- Quelqu'un demande-t-il la parole ? (Non)

Si personne ne demande la parole, l'article premier est adopté.

Article 2

Conformément au tableau annexé au présent règlement, les crédits inscrits au budget général des dépenses pour l'année 2020 sont ajustés comme suit :

en milliers d'EUR

	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation
Crédits Initiaux	21.243	21.885
1er Ajustement	+ 2.046	+ 2.046
2ème Ajustement	+ 3.404	+ 2.652
Ajustés	26.693	26.583

Mme la présidente.- Quelqu'un demande-t-il la parole ? (Non)

Si personne ne demande la parole, l'article 2 est adopté.

Article 3

Il est crée une allocation de base 11.001.00.01.0100, dénommée « Subventions de toutes natures liées à la crise sanitaire du Covid 19 » dotée de 0 \in en crédits d'engagement et 0 \in en crédits de liquidation.

Il est crée une allocation de base 11.001.00.02.3300, dénommée « Subventions de toutes natures aux associations en lien avec la crise sanitaire du Covid 19 » dotée de 2.046.000 € en crédits d'engagement et 2.046.000 € en crédits de liquidation.

Mme la présidente.- Quelqu'un demande-t-il la parole ? (Non)

Si personne ne demande la parole, l'article 3 est adopté.

Article 4

Le présent règlement entre en vigueur le jour de son approbation par l'Assemblée.

Mme la présidente.- Quelqu'un demande-t-il la parole ? (Non)

Si personne ne demande la parole, l'article 4 est adopté.

Tableau annexé

Mme la présidente.- Quelqu'un demande-t-il la parole ? (Non)

Si personne ne demande la parole, le tableau annexé est adopté

Projet de décret contenant le budget des voies et moyens de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2021

SECTION Ire

Disposition concernant le dispositif du budget des voies et moyens

Article premier

Le présent décret règle une matière visée aux articles 115, paragraphe 1^{er}, alinéa 1^{er}, 116, paragraphe 1^{er}, 121, paragraphe 1^{er}, alinéa 1^{er}, 127, 128, 129, 131, 132, 135, 137, 141 et 175 de la Constitution, en vertu des articles 138 et 178 de la Constitution.

Mme la présidente.- Quelqu'un demande-t-il la parole ? (Non)

Si personne ne demande la parole, l'article premier est adopté.

Article 2

Pour l'année budgétaire 2021, les recettes de la Commission communautaire française sont évaluées à :

	en milliers d'EUR
pour les recettes courantes	509.137
pour les recettes en capital	
Total des recettes	509.137

Conformément au tableau ci-annexé.

Mme la présidente.- Quelqu'un demande-t-il la parole ? (Non)

Si personne ne demande la parole, l'article 2 est adopté.

Article 3

Le Collège est autorisé à conclure toute opération de gestion financière réalisée dans l'intérêt général de la trésorerie et toute opération de gestion de la dette.

Mme la présidente.- Quelqu'un demande-t-il la parole ? (Non)

Si personne ne demande la parole, l'article 3 est adopté.

Article 4

Le Collège est autorisé à procéder à une consolidation des trésoreries générées respectivement par le budget décrétal et réglementaire. La comptabilisation des intérêts sera effectuée exclusivement sur la trésorerie relevant du budget décrétal. Les intérêts débiteurs résultant d'un solde négatif de la trésorerie

réglementaire seront supportés, à titre gratuit, par la trésorerie décrétale.

Mme la présidente.- Quelqu'un demande-t-il la parole ? (Non)

Si personne ne demande la parole, l'article 4 est adopté.

Article 5

Il est créé une allocation de base 06.500.03.18 « Accord de coopération libre circulation Région wallonne ».

Mme la présidente.- Quelqu'un demande-t-il la parole ? (Non)

Si personne ne demande la parole, l'article 5 est adopté.

Article 6

Le présent décret entre en vigueur le 1er janvier 2021.

Mme la présidente.- Quelqu'un demande-t-il la parole ? (Non)

Si personne ne demande la parole, l'article 6 est adopté.

Tableau annexé

Mme la présidente.- Quelqu'un demande-t-il la parole ? (Non)

Si personne ne demande la parole, le tableau annexé est adopté.

Projet de décret contenant le budget général des dépenses de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2021

SECTION 1^{re} **Dispositions générales**

Article premier

Le présent décret règle une matière visée aux articles 115, § 1er, alinéa 1er, 116, § 1er, 121, § 1er, alinéa 1er, 127, 128, 129, 131, 132, 135, 137, 141 et 175 de la Constitution, en vertu des articles 138 et 178 de la Constitution.

Mme la présidente.- Quelqu'un demande-t-il la parole ? (Non)

Si personne ne demande la parole, l'article premier est adopté.

Article 2

Il est ouvert pour les dépenses du budget de la Commission communautaire française afférentes à l'année budgétaire 2021, des crédits s'élevant aux montants ci-après :

en milliers d'EUR

	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation
TOTAUX	532.755	540.927

Ces crédits sont énumérés au tableau annexé au présent décret

Mme la présidente.- Quelqu'un demande-t-il la parole ? (Non)

Si personne ne demande la parole, l'article 2 est adopté.

SECTION II

Dispositions spécifiques relatives aux Services du Collège en ce comprises celles relatives aux fonds budgétaires organiques

Article 3

Par dérogation à l'article 15 de la loi organique de la Cour des Comptes du 29 octobre 1846 et de l'article 1er, 1er, 1er, de l'arrêté royal du 31 mai 1966 portant règlement de l'engagement des dépenses des services d'administration, des avances de fonds d'un montant de 248.000 EUR peuvent être consenties aux comptables extraordinaires, à l'effet de payer, indépendamment des menues dépenses, les créances n'excédant pas 8.500 EUR.

Autorisation est donnée à ces comptables de consentir aux fonctionnaires et experts envoyés en mission à l'étranger les avances nécessaires, même si ces avances sont supérieures à 4.958 EUR et pour autant qu'elles n'excèdent pas 30.000 EUR.

Le paiement des rémunérations d'experts venant d'autres pays et des frais résultant des arrangements avec des pays étrangers peuvent également se faire par avance de fonds, pour autant qu'elles n'excèdent pas 30.000 EUR.

En matière d'enseignement, des avances de fonds d'un maximum de 850.000 EUR peuvent être consenties aux comptables extraordinaires à charge des articles budgétaires 29.003.00.12 et 29.003.00.17 des institutions d'enseignement de la Commission communautaire française dont les noms suivent :

- l'institut Emile GRYSON,
- CERIA, Affaires générales, gestion et entretien
- CERIA, Appui aux écoles,
- L'institut Herlin.

En matière d'enseignement, des avances de fonds d'un maximum de 372.000 EUR peuvent être consenties aux comptables extraordinaires à charge des articles budgétaires 29.003.00.12 et 29.003.00.17 des institutions d'enseignement de la Commission communautaire française dont les noms suivent :

- l'Institut REDOUTE-PEIFFER,
- l'Internat de la Commission communautaire française,
- l'Institut Roger GUILBERT,
- l'Institut Roger LAMBION,
- Labiris,
- Les centres PMS,
- PSE,
- l'institut LALLEMAND,
- l'institut GHEUDE,
- ESAC,
- L'auditorium,
- La bibliothèque du Ceria.

En matière d'enseignement, des avances de fonds d'un maximum de 500.000 EUR peuvent être consenties aux comptables extraordinaires à charge de l'article budgétaire 29.002.00.01 et des avances de fonds d'un maximum de 30.000 EUR peuvent être consenties aux comptables extraordinaires à charge de l'article budgétaires 29.002.00.03 des institutions d'enseignement de la Commission communautaire française dont le nom suit :

Le complexe sportif d'Anderlecht.

En matière de dépenses d'énergie et d'eau, les comptables extraordinaires sont autorisés à payer des créances n'excédant pas 85.000 EUR.

Des avances de fonds, d'un maximum de 1.500.000 EUR peuvent être consenties au comptable extraordinaire à charge de l'article budgétaire relatif au paiement des frais de transport scolaire (25.000.00.01) et achat de biens durables (25.000.00.09).

En matière de transport scolaire, les avances de fonds peuvent servir les créances, quel qu'en soit le montant, pour autant que les marchés aient fait l'objet d'un contrat.

Le comptable extraordinaire désigné par le Collège est autorisé à payer les créances n'excédant pas 30.000 EUR à l'aide des avances de fonds imputées aux allocations de base 21.000.00.23 (SIPP), 21.000.00.24 et 21.000.00.31.

Mme la présidente.- Quelqu'un demande-t-il la parole ? (Non)

Si personne ne demande la parole, l'article 3 est adopté.

Article 4

En dérogation de la loi du 29 octobre 1846 relative à l'organisation de la Cour des Comptes, les avances visées à l'article 15-2° de ladite loi peuvent servir à payer les subventions aux services de télévigilance et frais de raccordement, de placement, de location d'un appareil téléphonique, imputées à l'allocation de base 22.001.00.05.

Mme la présidente.- Quelqu'un demande-t-il la parole ? (Non)

Si personne ne demande la parole, l'article 4 est adopté.

Article 5

Par dérogation à l'article 29 du décret du 24 avril 2014, aucune nouvelle ventilation de crédits ne peut être autorisée à partir des allocations de base: 21.000.00.08, 21.000.00.09, 21.000.00.10, $21.000.00.11, \quad 21.000.00.12, \quad 21.000.00.14, \quad 21.000.00.15,$ 21.000.00.18, 21.000.00.27, 21.000.00.17, 21.000.00.36, 21.000.00.37, 21.000.00.38, 21.000.00.46, 25.000.00.00. 25.000.00.07. 29.002.00.00, 29.003.00.04, 29.003.00.06, 29.003.00.07, 29.003.00.04, 32.003.10.01 sauf entre elles.

Par dérogation à l'article 29 du décret du 24 avril 2014, aucune nouvelle ventilation de crédits ne peut être autorisée à partir des allocations de base de la mission 31, sauf entre elles.

Mme la présidente.- Quelqu'un demande-t-il la parole ? (Non)

Si personne ne demande la parole, l'article 5 est adopté.

Article 6

Par dérogation à l'article 29 du décret du 24 avril 2014, les allocations suivantes peuvent recevoir des redistributions, par arrêté du Collège, de l'ensemble des allocations de base du budget:

21.000.00.39	Provision pour la gestion des risques pour des dépenses de toutes natures
21.000.00.40	Frais de fonctionnement Bâtiments administratifs
30.001.00.02	Subventions de politique générale et transition social-économique
30.001.00.12	Accord non marchand (ACS)
30.001.00.17	Provision pour accord non marchand
30.001.00.18	Subventions Mediapark BX1
30.001.00.31	Provision accord non marchand
31.001.08.01	Dépenses – Crèches – Subventions places existantes (secteur privé)
31.001.08.02	Dépenses – Crèches – Subventions places existantes (secteur public)
31.001.08.03	Dépenses Affaires Sociales
31.001.08.04	Terrains d'accueil pour les gens du voyage
31.001.08.05	Dépenses Crèches – Subventions nouvelles places (secteur public)
31.001.08.06	Dépenses Crèches – Subventions nouvelles places (secteur privé)
31.001.08.07	Dépenses-Subventions dans les Infras Sociales pour personnes handicapées (secteur privé)
31.001.08.08	Dépenses Subvention Infrastructures de santé
31.002.08.01	Dépenses Bâtiments Administratifs
31.002.08.02	Dépenses-Construction et équipement Halte garderie Étoile Polaire
31.008.08.03	Dépenses – Tourisme social
31.002.08.04	Dépenses – Centre Sportif de la Woluwe
31.002.08.05	Dépenses – Dépenses – Complexe sportif d'Anderlecht
31.002.08.06	Dépenses – Enseignement
31.002.08.07	Dépenses- Bâtiments culture

Mme la présidente.- Quelqu'un demande-t-il la parole ? (Non)

Si personne ne demande la parole, l'article 6 est adopté.

Article 7

Par dérogation à l'article 29 du décret du 24 avril 2014, et après accord du Ministre compétent et du Ministre du Budget, les crédits inscrits aux allocations de base 26.002.00.01 et 26.003.00.00 peuvent être redistribué entre eux par arrêté du Collège en vue de la mise sur pied de projets de formations des classes moyennes conjointement avec Bruxelles Formation.

Mme la présidente.- Quelqu'un demande-t-il la parole ? (Non)

Si personne ne demande la parole, l'article 7 est adopté.

Article 8

Par dérogation à l'article 29 du décret du 24 avril, le crédit inscrit aux allocations de base 21.000.00.39 « Provision pour la gestion des risques pour des dépenses de toutes natures »; 30.001.00.12 « Accords du non-marchand (ACS) » et 30.001.00.17 « Provision pour accord non marchand » 30.001.00.20 « Provision de politique générale » 30.001.00.24 « Subventions de toutes nature aux associations en lien avec la crise sanitaire Covid-19 » et 30 001 00 31 « Provision accord non marchand » peuvent être redistribués, par arrêté du Collège, vers les différentes allocations de base du budget décrétal de la Commission communautaire française.

Mme la présidente.- Quelqu'un demande-t-il la parole ? (Non)

Si personne ne demande la parole, l'article 8 est adopté.

Article 9

Par dérogation à l'article 60, alinéa 3, du décret du 24 avril 2014, tout engagement juridique de la division 31 peut faire l'objet d'une liquidation au-delà de 5 ans.

Mme la présidente.- Quelqu'un demande-t-il la parole ? (Non)

Si personne ne demande la parole, l'article 9 est adopté.

Article 10

Des provisions peuvent être allouées aux avocats, aux experts et aux huissiers de justice agissant pour le compte de la Commission communautaire française.

Mme la présidente.- Quelqu'un demande-t-il la parole ? (Non)

Si personne ne demande la parole, l'article 10 est adopté.

Article 11

Le Collège est autorisé à octroyer des subventions de fonctionnement et d'investissement à charge des allocations de base figurant dans le budget administratif et reprises ci-après :

figurant dans le budget administratif et reprises ci-après :		
21.000.00.29	Dotations au Service social	
21.000.00.39	Provision pour la gestion des risques pour des dépenses de toutes natures	
21.000.00.42	Provision pour Accord Non Marchand	
21.000.00.43	Annulation droits constatés	
21.001.00.01	Remboursement de la dotation	
22.001.00.03	Subventions à des organismes d'aide sociale et pour une politique social-santé intégrée	
22.001.00.04	Subventions aux centres de service social et d'action sociale globale	
22.001.00.05	Subventions aux services de télévigilance et frais de raccordement, de placement et de location d'un appareil téléphonique	
22.001.00.06	Subventions à l'asbl « fonds social intersectoriel pour institutions sociales et de santé de Bruxelles-Capitale »	

22.001.00.07 Subventions aux Maisons d'accueil

22.001.00.09	Subventions aux associations servant de centres d'appui en matière de politiques d'action sociale
	et de famille
22.001.00.10	Subventions aux réseaux en action sociale
22.001.00.11	Subventions aux services de médiation de dettes
22.001.00.12	Subventions à l'organisme intersectoriel de coordination
22.001.00.13	Subventions pour l'informatisation en matière d'action sociale
22.002.00.00	Dépenses de toute nature relatives à l'application de l'accord non-marchand au secteur de la cohésion sociale
22.002.00.02	Subventions pour le Centre régional pour le développement de l'alphabétisation et l'apprentissage du français pour adultes
22.002.00.03	Financement du FIPI Associatif
22.002.00.04	Subventions aux associations pour des projets renforçant la cohésion sociale, favorisant l'inclusion des publics et soutenant l'interculturalité
22.002.00.05	Subventions à l'asbl « Centre Bruxellois d'Actions Interculturelles »
22.002.00.06	Subventions au centre régional d'appui
22.002.00.07	Subventions pour contrats régionaux de cohésion sociale
22.002.00.08	Subventions pour contrats communaux de cohésion sociale
22.002.00.09	Subventions pour « Lissage » en matière de contrats communaux de cohésion sociale
22.002.00.10	Subventions pour le renforcement des politiques de cohésion sociale
22.002.00.11	Subventions pour le dispositif d'accueil et d'accompagnement des primo-arrivants
22.002.00.12	Financement du FIPI communal
22.002.00.13	Subventions pour infrastructures en matière de cohésion sociale et pour le FIPI associatif
22.002.00.14	Subventions pour infrastructures dans le cadre du financement du FIPI communal
22 002 00 16	Subventions pour le renforcement des politiques d'accueil et d'accompagnements des primo-arrivants
22.004.00.00	Subventions aux services d'aide à domicile
22.004.00.01	Subventions aux centres de planning familial
22.004.00.02	Subventions aux services d'accueil de jour pour personnes âgées (secteur privé)
22.004.00.03	Centres de formations d'aides familiaux
22.004.00.05	Subventions à des organismes d'aide en matière

de politique familiale et du 3ème âge

22.004.00.06	Subventions aux services d'aide aux personnes âgées maltraitées		Réseaux en promotion de la santé
22.004.00.07	Subventions pour la mise en œuvre de l'édu- cation à la vie relationnelle affective et sexuelle		Programmes de médecine préventive Subventions d'investissement en tourisme social
22.004.00.08	(EVRAS) Subventions à la ligne d'écoute violences conjugales	25.000.00.10	(secteur privé) Indemnité exceptionnelle pour les sociétés de cars
22.004.00.09	Subventions aux organismes actifs en matière de lutte contre les violences faites aux femmes	26.001.00.00.	Projets innovants de promotion et mesures d'accompagnement pédagogique
22.006.00.05	Subventions aux associations dans le domaine de l'enfance	26.001.00.04	Promotion d'activités et soutien en concertation avec l'IBFFP et l'agence FSE à des actions d'in-
22.006.00.06	Subvention de fonctionnement de l'asbl FRAJE	00 004 00 05	sertion professionnelle
23.001.00.03	Subventions pour des projets innovants, récur- rents ou l'extension de projets dans le domaine		Décret ISP:OISP agrées : financement de l'équipe de base
	de la santé	26.001.00.06	Subventions aux associations d'amateurs agrées du secteur agricole et soutien aux ini-
23.001.00.04	Subventions pour des projets innovants, récur- rents ou l'extension de projets en santé mentale		tiatives d'innovation et de développement dans l'agriculture urbaine
23.001.00.05	Subventions à l'asbl « Fonds social intersectoriel pour institutions sociales et de santé de Bruxelles-Capitale »	26.001.00.07	Initiatives de formation pour appointés et sala- riés hors IBFFP, notamment les indemnités de promotion sociale
23.001.00.06	Subventions pour des initiatives en matière de santé et soutien à une politique sociale/santé intégrée	26.001.00.08	Subventions d'initiatives de diffusion et d'information liées aux activités d'insertion socio-professionnelle
23.001.00.08	Accords de coopération	26.001.00.09	Subventions à la FEBISP
23.001.00.09	Subventions à des structures subventionnées auparavant par l'INAMI (6ème réforme)	26.001.00.10	Subventions pour financer la formation continue du personnel des organismes agréés
23.001.00.10	Accords de Coopération pour les programmes de dépistage de cancer	26.001.00.11	Financement de l'embauche compensatoire dans le secteur de l'insertion professionnelle
	Subventions aux services de santé mentale	26.001.00.12	Frais de gestion liés à l'embauche compensa- toire dans le secteur de l'insertion socio-profes- sionnelle
	Subventions aux centres d'accueil téléphonique		
23.002.00.04	Subventions aux associations en matière de soins palliatifs et continués	26.001.00.13	Financement de la délégation syndicale intercentre du secteur de l'insertion socio-profesionnelle
23.002.00.05	Subventions aux centres de coordination de soins et service à domicile	26.001.00.14	Subventions à Skills Belgium
23.002.00.06	Subventions aux Associations de santé intégrée (maisons médicales)	26.001.00.16	Contribution financière de la CCF au financement de l'agence FSE
23.002.00.07	Subventions aux services actifs en matière de toxicomanies	26.001.00.17	Contribution de la Commission Communautaire française au financement de l'agence francophone pour l'éducation et la formation tout le
23.002.00.08	Subventions aux services de promotion et de développement sanitaire		long de la vie
23.002.00.09	Subventions aux Réseaux et partenariats d'acteur en santé		Contribution de la CCF au service francophone des Métiers et qualifications
23.002.00.10	Subventions pour l'informatisation en matière de santé	26.001.00.19	Certifications en matière de validation des com- pétences
23.003.00.11	Mise en œuvre du Plan de Promotion de la santé	26.001.00.20	Pérennisation de projets issus du plan bruxellois de Garantie pour la jeunesse – soutien structurel à la formation des jeunes
23.003.00.12	Services d'accompagnement et de support	26 002 02 04	-
23.003.00.13	Acteurs en promotion de la santé	26.002.00.01	Subventions en matière de formation des indé- pendants et des classes moyennes

26.002.00.06	Subventions à l'OFFA	30.001.00.05	Participation au Plan Magellan et soutien aux institutions audio-visuelles
26.002.00.07	Autres frais pour projets pédagogiques du centre y compris projets européens	30.001.00.08	Subvention dans le cadre de l'appel à projet vivre-ensemble
26.002.00.10	Subventions à l'asbl Espace Formation PME	30.001.00.10	Provisions pour contentieux
26.002.00.11	Subventions de fonctionnement au Consortium de validation et de compétence		Accord non marchand gestion embauche compensatoire (BEC, réduire et compenser)
26.003.00.00	Subventions à l'Institut pour son fonctionnement et ses actions de formations organisées dans le cadre de la gestion paritaire, (y compris la sous- traitance avec des tiers et la collaboration avec les secteurs professionnels)	30.001.00.12	Accord non marchand ACS
		30.001.00.13	Accord non marchand embauche compensatoire
tions de formation partenariat avec d	Subventions accordées à l'Institut pour les actions de formations organisées dans le cadre de	30.001.00.14	Accord non marchand Volet Bien Être
	partenariat avec des acteurs privés ou publics	30.001.00.15	Accord non marchand primes syndicales
26.003.00.02	Subventions à l'Institut pour les actions de formation dans le cadre du New Deal	30.001.00.16	Projets innovants
	Investissements en matière d'infrastructures sportives privées (arrêté royal du 1er avril 1977)	30.001.00.17	Provision pour accord non marchand
		30.001.00.18	Subventions Mediapark BX1
29.003.00.00	Dépenses de toutes natures relatives à la valorisation de l'enseignement	30.001.00.19	Subvention à l'asbl CBCS
29.003.00.15	Subventions de fonctionnement a la H.E.Lucia de Brouckère	30 001 00 20	Provision de politique générale
29.003.00.21	Provisions pour la gestion des risques pour des dépenses de toute nature	30.001.00.21	Subventions de toutes nature liées à la crise sanitaire de la Covid-19
29.003.00.22	Initiatives transversales sur le site du CERIA	30.001.00.22	Subvention à l'asbl Association Paritaire pour l'emploi et la Formation pour paiement des soldes des primes non-marchand 2018
29.003.00.23	Subventions au Centre de Validation des Compétences du CERIA asbl	30.001.00.23	Subventions de toutes natures aux entreprises en lien avec la crise sanitaire Covid-19
29.003.00.24	Aides à l'investissement à l'asbl centre de validation des compétences du CERIA	30.001.00.24	Subventions de toutes nature aux associations en lien avec la crise sanitaire Covid-19
29.003.00.25	Subventions de fonctionnement au Centre de technologie avancée du CERIA asbl	30.001.00.25	Subventions de toutes natures au numéro vert
29.003.00.26	Aides à l'investissement au Centre de technologie avancée du CERIA asbl	30.001.00.26	en lien avec la crise sanitaire Covid-19 Subventions de toutes nature aux communes en
29.003.00.27	Subventions aux initiatives en lien avec l'ensei- gnement	00 004 00 00	lien avec la crise sanitaire Covid-19
30.000.00.01	Frais liés à l'immeuble à Paris	30.001.00.28.	Achat de biens non durables et de service liées à la crise sanitaire Covid-19
30.000.00.04	Subventions aux associations	30.001.00.31	Provision accord non marchand
30.000.00.05	Actions francophonies	31.001.08.01	Dépenses crèches – Subventions places existantes (secteur privé)
30.000.00.06	Transfert à WBI	31 001 08 02	Dépenses crèches – Subventions places exis-
30.000.00.08	Subventions aux associations pour frais d'envoi ou d'accueil d'experts dans le cadre de colloques		tantes (secteur public) Dépenses affaires sociales
30.001.00.02	Subventions de politique générale et transition social-économique		Terrains d'accueil pour les gens de voyages
30 001 00 03	Subventions destinées à soutenir la politique		Dépenses crèches – Subventions nouvelles
30.001.00.03	d'égalité des chances	31.001.00.03	places (secteur public)
30.001.00.04	Contribution au fonctionnement de la Commission nationale des droits de l'enfant	31.001.08.06	Dépenses crèches – Subventions nouvelles places (secteur privé)

31.001.08.07	Dépenses – Subventions dans les Infra Sociales pour personnes handicapées (secteur privé)
31.001.08.08	Dépenses – Subventions infrastructures de santé
32.003.10.02	Dotation au SGS Centre Étoile Polaire
32.004.09.01	Aides individuelles
32.004.09.02	Aides à l'emploi dans le secteur ordinaire subventionnées par le fonds social européen
32.004.09.03	Aides à l'emploi dans le secteur ordinaire non subventionnées par le fonds social européen
32.004.09.04	Intervention pour la prise en charge des jeunes adultes dans les structures de l'enseignement spécialisé
32.004.09.05	Subventions aux services d'accompagnement
32.004.09.06	Subventions aux services d'interprétation pour sourds et aux services d'appui à la communication et à l'interprétation pour les personnes sourdes
32.004.09.07	Subventions aux services d'accueil familial
32.004.09.08	Subventions aux services de loisirs inclusifs
32.004.09.09	Subventions aux services de soutien aux activités d'utilité publique
32.004.09.10	Subventions aux services de soutien aux activités citoyennes
32.004.09.11	Dépenses relatives au projet du fonds social européen « Appui à la formation professionnelle »
32.004.09.12	Subventions aux projets particuliers agrées
32.004.09.13	Soutien aux projets particuliers
32.004.09.14	Soutien aux projets innovants
32.004.09.15	Intervention dans la rémunération et les charges sociales des entreprises de travail adapté
32.004.09.16	Subventions à l'investissement aux entreprises de travail adapté
32.004.09.17	Subventions aux services d'accueil en journée et d'hébergement
32.004.09.18	Convention prioritaires et nominatives
32.004.09.19	Gestion financières des subventions périodiques à l'utilisation
32.004.09.20	Projets transversaux, fonctionnement et communication
32.004.09.21	Accord de coopération libre circulation RW
Mme la prési	dente Quelqu'un demande-t-il la parole ? (Non)

Si personne ne demande la parole, l'article 11 est adopté.

Article 12

L'encours au 31 décembre 2020 de l'allocation de base 22.002.00.10 (Subventions pour le renforcement des politiques de cohésion sociale) est transféré sur l'allocation de base 22.002.00.04 (Subventions aux associations pour des projets renforçant la cohésion sociale, favorisant l'inclusion des publics et soutenant l'interculturalité).

Mme la présidente.- Quelqu'un demande-t-il la parole ? (Non)

Si personne ne demande la parole, l'article 12 est adopté.

Article 13

L'encours au 31 décembre 2019 des allocations de base en division est transféré sur les allocations de base en division 21 comme le tableau ci-dessus :

Ancienne AB	Nouvelle AB
10 000 00 00	21 000 00 08
10 000 00 01	21 000 00 09
10 000 00 02	21 000 00 10
10 000 00 05	21 000 00 17
10 000 00 06	21 000 00 18
10 000 00 07	21 000 00 19
10 000 00 08	21 000 00 20
10 000 00 09	21 000 00 24
10 000 00 11	21 000 00 26
10 000 00 12	21 000 00 32
10 000 00 13	21 000 00 31
10 000 00 14	21 000 00 29

Mme la présidente.- Quelqu'un demande-t-il la parole ? (Non)

Si personne ne demande la parole, l'article 13 est adopté.

Article 14

Les frais liés aux immeubles rue du meiboom sont rattachés à au centre financier 31 002 08 06 (Enseignement) et non sur l'allocation de base 31 002 08 01 (Bâtiments administratifs).

Mme la présidente.- Quelqu'un demande-t-il la parole ? (Non)

Si personne ne demande la parole, l'article 14 est adopté.

Article 15

Par dérogation à l'article 33 du décret du 24 avril 2014, la comptabilité analytique ne sera pas mise en application pour l'année 2021.

Mme la présidente.- Quelqu'un demande-t-il la parole ? (Non)

Si personne ne demande la parole, l'article 15 est adopté.

Article 16

Par dérogation à l'article 34 du décret du 24 avril 2014, l'inventaire comptable sera d'application uniquement pour l'administration centrale (site Palais) pour l'année 2021.

Mme la présidente.- Quelqu'un demande-t-il la parole ? (Non)

Si personne ne demande la parole, l'article 16 est adopté.

Article 17

Par dérogation à l'article 74 du décret du 24 avril 2014, l'arrêté sur le contrôle interne, en cours de rédaction, ne sera pas d'application pour l'année 2021.

Mme la présidente.- Quelqu'un demande-t-il la parole ? (*Non*)

Si personne ne demande la parole, l'article 17 est adopté.

Article 18

Par dérogation à l'article 12 du décret du 24 avril 2014, le Collège dépose le projet de décret budgétaire à l'Assemblée au plus tard le 31 octobre 2020.

Mme la présidente.- Quelqu'un demande-t-il la parole ? (Non)

Si personne ne demande la parole, l'article 18 est adopté.

SECTION III

Dispositions spécifiques relatives aux Organisme Administratifs Publics

Article 19

Est approuvé le budget de l'Institut Bruxellois francophone pour la Formation Professionnelle pour l'année 2021.

Mme la présidente.- Quelqu'un demande-t-il la parole ? (Non)

Si personne ne demande la parole, l'article 19 est adopté.

Article 20

Le collège est autorisé à octroyer des subventions facultatives à charge des crédits des allocations de base qui sont spécialement reprises à cet effet dans le tableau budgétaire et dont le code économique correspond à un transfert de revenus ou de capital sous forme de subvention ainsi qu'à charge des allocations budgétaires qui seront créés par transfert à partir de ces allocations et ce conformément à l'article 19 du décret du 24 avril 2014.

Mme la présidente.- Quelqu'un demande-t-il la parole ? (Non)

Si personne ne demande la parole, l'article 20 est adopté.

SECTION IV

Dispositions spécifiques relatives aux Services Administratifs à Comptabilité Autonome

Article 21

Est approuvé le budget du Service à gestion séparée – Centre Étoile Polaire – pour l'année budgétaire 2021 annexé au présent décret.

Mme la présidente.- Quelqu'un demande-t-il la parole ? (Non)

Si personne ne demande la parole, l'article 21 est adopté.

Article 22

Le collège est autorisé à octroyer des subventions facultatives à charge des crédits des allocations de base qui sont spécialement reprises à cet effet dans le tableau budgétaire et dont le code économique correspond à un transfert de revenus ou de capital sous forme de subvention et ce conformément à l'article 19 du décret du 24 avril 2014.

Mme la présidente.- Quelqu'un demande-t-il la parole ? (Non)

Si personne ne demande la parole, l'article 22 est adopté.

SECTION V

Dispositions spécifiques relatives aux autres engagements de l'Entité francophone bruxelloise

Article 23

Le Collège est autorisé à apporter la garantie de la Commission communautaire française :

- aux emprunts conclus par la Société publique d'administration des bâtiments scolaires bruxellois en vue de refinancer des emprunts arrivant à échéance et faisant l'objet d'une garantie de la Commission communautaire française;
- aux emprunts conclus par la Société publique d'administration des bâtiments scolaires bruxellois en vue du remboursement anticipé d'emprunts conclu par ladite société et faisant l'objet d'une garantie de la Commission communautaire française;
- aux opérations de gestion des taux d'intérêts (produits dérivés) conclues par la Société publique d'administration des bâtiments scolaires bruxellois dans le cadre des emprunts bénéficiant de la garantie de la Commission communautaire française.

Mme la présidente.- Quelqu'un demande-t-il la parole ? (Non)

Si personne ne demande la parole, l'article 23 est adopté.

Article 24

Le présent décret entre en vigueur le 1er janvier 2021.

Mme la présidente.- Quelqu'un demande-t-il la parole ? (Non)

Si personne ne demande la parole, l'article 24 est adopté.

Tableau annexé

Mme la présidente.- Quelqu'un demande-t-il la parole ? (Non)

Si personne ne demande la parole, le tableau annexé est adopté.

Autres annexes

Mme la présidente.- Quelqu'un demande-t-il la parole ? (Non)

Si personne ne demande la parole, les autres annexes sont adoptées.

Projet de règlement contenant le budget des voies et moyens de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2021

SECTION Ire

Disposition concernant le dispositif du budget des voies et moyens

Article premier

Le présent règlement règle une matière visée aux articles 136, 163 et 166, paragraphe 3 de la Constitution.

Mme la présidente.- Quelqu'un demande-t-il la parole ? (Non)

Si personne ne demande la parole, l'article premier est adopté.

Article 2

Pour l'année budgétaire 2021, les recettes de la Commission communautaire française sont évaluées à :

	en milliers d'EUR
pour les recettes courantes	15.059
pour les recettes en capital	
soit ensemble	15.059

Conformément au tableau ci-annexé.

Mme la présidente.- Quelqu'un demande-t-il la parole ? (Non)

Si personne ne demande la parole, l'article 2 est adopté.

Article 3

Le Collège est autorisé à conclure toute opération de gestion financière réalisée dans l'intérêt général de la trésorerie et toute opération de gestion de la dette.

Mme la présidente.- Quelqu'un demande-t-il la parole ? (Non)

Si personne ne demande la parole, l'article 3 est adopté.

Article 4

Le Collège est autorisé à procéder à une consolidation des trésoreries générées respectivement par le budget réglementaire et par le budget décrétal. La comptabilisation des intérêts sera effectuée exclusivement sur la trésorerie relevant du budget décrétal. Les intérêts débiteurs résultant d'un solde négatif de la trésorerie réglementaire seront supportés, à titre gratuit, par la trésorerie décrétale.

Mme la présidente.- Quelqu'un demande-t-il la parole ? (Non)

Si personne ne demande la parole, l'article 4 est adopté.

Article 5

Le présent règlement entre en vigueur au 1er janvier 2021.

Mme la présidente.- Quelqu'un demande-t-il la parole ? (Non)

Si personne ne demande la parole, l'article 5 est adopté.

Tableau annexé

Mme la présidente.- Quelqu'un demande-t-il la parole ? (Non)

Si personne ne demande la parole, le tableau annexé est adopté.

Mme Céline Fremault (cdH).- Je pense que nous sommes nombreux à être perdus et à ne pas savoir ce qui est en train de se passer dans cette plénière. Est-on en train de voter ?

Mme la présidente.- Non, nous ne votons pas. Comme pour le budget ou les décrets, je passe juste en revue les articles afin de voir si vous avez des interventions à formuler. Même si je dis qu'ils sont adoptés, le vote sur l'ensemble aura toujours bien lieu après discussion.

Mme Céline Fremault (cdH).- Merci. Je pense qu'il y avait une petite confusion chez certains députés.

Mme la présidente.- Que tout le monde soit rassuré : le vote arrive bientôt.

Projet de règlement contenant le budget général des dépenses de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2021

SECTION I^{re} **Dispositions générales**

Article premier

Le présent règlement règle une matière visée aux articles 136, 163 et 166, §3, de la Constitution.

Mme la présidente.- Quelqu'un demande-t-il la parole ? (Non)

Si personne ne demande la parole, l'article premier est adopté.

Article 2

Il est ouvert pour les dépenses du budget de la Commission communautaire française afférentes à l'année budgétaire 2021, des crédits s'élevant aux montants ci-après :

en milliers d'EUR

	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation
TOTAUX	17.188	18.036

Ces crédits sont énumérés au tableau annexé au présent règlement

Mme la présidente.- Quelqu'un demande-t-il la parole ? (Non)

Si personne ne demande la parole, l'article 2 est adopté.

SECTION II

Dispositions spécifiques relatives aux services du Collège en ce comprises celles relatives aux fonds budgétaires organiques

Article 3

Par dérogation à l'article 15 de la loi organique de la Cour des Comptes du 29 octobre 1846 et de l'article 1er, 1°, de l'arrêté royal du 31 mai 1966 portant règlement de l'engagement des dépenses des services d'administration, des avances de fonds d'un montant de 248.000 € peuvent être consenties aux comptables extraordinaires, à l'effet de payer indépendamment des

C.R. N° 26 (2	2020-2021)		
menues dépe TVA).	nses, les créances n'excédant pas 30.000 € (hors	11.001.01.15	Transfert en capital aux asbl dans le cadre d'investissement
fonctionnaires	est donnée à ces comptables de consentir aux et experts envoyés en mission à l'étranger les essaires pour autant qu'elles n'excèdent pas	11.001.01.16	Soutien à la mise en œuvre de l'année thématique 2017
30.000 €.		11.001.01.17	Subventions pour l'organisation des fêtes du 27 septembre (secteur privé)
et des frais ré	des rémunérations d'experts venant d'autres pays ésultant des arrangements avec des pays étran- également se faire par avance de fonds, pour	11.001.01.20	Soutien aux activités culturelles des CPAS
	s n'excèdent pas 30.000 € HTVA.	11.001.02.02	Subventions aux associations
risé à payer	extraordinaire désigné par le Collège est auto- des créances n'excédant pas 30.000 € (TVAC) ances de fonds imputées aux allocations de	11.001.02.03	Subventions aux associations actives en matière de théâtre pour le jeune public
base 10.000.0	00.09 et 11.002.01.01.	11.001.02.04	Subvention allouée dans le cadre des règlements relatifs aux secteurs de la danse et du
	dente Quelqu'un demande-t-il la parole ? (<i>Non</i>)		théâtre
Si personne n	e demande la parole, l'article 3 est adopté. Article 4	11.001.02.05	Soutien aux initiatives de créations théâtrales en lien avec les CPAS
Des provision	ns peuvent être allouées aux avocats, aux ex-	11.001.02.06	Soutien aux cafés théâtre (appel à projets)
perts et aux h	nuissiers de justice agissant pour le compte de la communautaire française.	11.001.02.07	Subvention pour le Théâtre des Martyrs
Mme la prési	dente Quelqu'un demande-t-il la parole ? (<i>Non</i>)	11.001.02.08	Subvention à Article 27
	e demande la parole, l'article 4 est adopté.	11.001.02.09	Subvention à l'asbl BAMP
	Article 5	11.001.02.10	Subvention à l'asbl CIFAS
Lo Collège co		11.001.02.11	Subvention à l'asbl LA BELLONE
nement et d'ii	t autorisé à octroyer des subventions de fonction- nvestissement à charge des allocations de base le règlement et reprises ci-après :	11.001.02.12	Subvention à l'asbl FRANCOFAUNE
10.000.00.12	Dotation au Service social	11.001.03.01	Subventions aux associations
11.001.00.01	Subventions de toutes nature liées à la crise sanitaire du Covid-19	11.001.03.02	Subventions aux bibliothèques et associations s'occupant de la lecture
11.001.00.02	Subventions de toutes natures aux associations	11.001.03.03	Subvention à l'asbl Centre de Littérature de jeunesse de langue française de Bruxelles
11.001.00.03	en lien avec la crise sanitaire Covid-19. Subventions de toutes natures dans le cadre de	11.001.03.04	Subventions de fonctionnement aux biblio- thèques communales
	la candidature de Bruxelles Capitale européenne de la Culture en 2030	11.001.03.05	Subventions d'investissement aux bibliothèques communales
11.001.01.02	Subventions aux associations (secteur privé)	11 001 03 06	Subventions d'investissement aux bibliothèques
	Subventions en faveur des arts du cirque	11.001.00.00	communales pour l'achat de livres en langue étrangère
11.001.01.06	Subventions dans le cadre la mise en œuvre du Plan Culturel	11.001.03.07	Subventions d'investissement aux bibliothèques et associations s'occupant de la lecture
11.001.01.08	Subventions aux associations (secteur public)	11.001.03.08	Subventions d'investissement au Centre de litté-
11.001.01.09	Soutien à la création de maisons locales des cultures		rature de jeunesse de Bruxelles.
11.001.01.10	Subventions aux communes (Fêtes du 27 sep-		Subventions à l'asbl Maison de la Francité
	tembre)	11.001.03.10	Subventions à l'asbl Théâtre de la Parole
11.001.01.11	Infrastructures culturelles – subventions pour amortissements	11.001.03.11	Subventions à l'asbl CFC Éditions
		11.001.04.01	Subventions aux associations

11.001.04.01 Subventions aux associations

11.001.05.01 Subventions aux associations

11.001.01.13 Soutien à la création de maisons des cultures (secteur privé)

11.001.05.03	Subventions aux associations dans le cadre de	Si personne ne demande la parole, l'article 5 est adopté.
	parcours d'artistes en région Bruxelles-Capitale	Article 6
11.001.05.04	Subventions à l'asbl ISELP	Par dérogation à l'article 29 du décret du 24 avril 2014, aucune
11.001.05.05	Subventions à l'asbl Art & Marges Musée	nouvelle ventilation de crédits ne peut être autorisée à partir des allocations de base : 10.000.00.00, 10.000.00.01, 10.000.00.02,
11.001.06.02	Subventions aux associations	10.000.00.03, 10.000.00.04, 10.000.00.05 et 10.000.00.06 sauf entre elles.
11.001.06.03	Subventions à BX1	Mme la présidente Quelqu'un demande-t-il la parole ? (Non)
11.001.06.05	Subventions à l'asbl CINEMAMED	
11.001.06.07	Subventions à l'asbl Centre Vidéo de Bruxelles (CVB)	Si personne ne demande la parole, l'article 6 est adopté. Article 7
11.001.07.00	Subventions aux centres culturels reconnus	Le Collège est autorisé à octroyer des subventions facultatives
11.001.07.01	Subventions aux Halles de Schaerbeek	à charge des crédits des allocations de base qui sont spéciale- ment reprises à cet effet dans le tableau budgétaire et dont le code économique correspond à un transfert de revenus ou de
11.001.07.02	Subventions à l'asbl La Concertation	capital sous forme de subvention ainsi qu'à charge des allo- cations budgétaires qui seront créés par transfert à partir de
11.002.01.03	Subventions aux associations en matière de jeunesse	ces allocations et ce conformément à l'article 19 du décret du 24 avril 2014.
11.002.01.04	Subventions aux associations en matière de ludothèques	Mme la présidente Quelqu'un demande-t-il la parole ? (Non)
11 002 01 05		Si personne ne demande la parole, l'article 7 est adopté.
11.002.01.03	Subventions pour aménagement ou améliorations des installations	Article 8
11.002.01.07	Subventions aux mouvements volontaires de jeunesse	Par dérogation à l'article 33 du décret du 24 avril 2014, la comptabilité analytique ne sera pas mise en application pour l'année 2021.
11.002.01.08	Subventions ludothèques communales	Mme la présidente Quelqu'un demande-t-il la parole ? (Non)
11.002.01.09	Subventions aux ludothèques communales	Si personne ne demande la parole, l'article 8 est adopté.
11.002.02.01	Subventions aux associations	Article 9
11.002.02.02	Subventions aux clubs sportifs	
11.002.02.03	Association de gestion du Centre sportif de la Woluwe	Par dérogation à l'article 34 du décret du 24 avril 2014, l'inventaire comptable sera en 2021, d'application uniquement pour l'administration centrale.
11.002.02.04	Subventions aux associations actives dans le domaine du sport féminin	Mme la présidente Quelqu'un demande-t-il la parole ? (Non)
11 002 02 07	Subventions d'investissement aux associations	Si personne ne demande la parole, l'article 9 est adopté.
		Article 10
	Subventions aux associations	Par dérogation à l'article 74 du décret du 24 avril 2014, l'arrêté
11.002.03.03	Petite enfance – Participation de la Commission communautaire française à la subvention à la	sur le contrôle interne, en cours de rédaction, ne sera pas d'application pour l'année 2021.
	Commission nationale pour les droits de l'enfant (CNDE)	Mme la présidente Quelqu'un demande-t-il la parole ? (Non)
11.002.04.03	Subventions aux associations (secteur privé)	Si personne ne demande la parole, l'article 10 est adopté.
11.004.01.01	Subventions aux associations en matière d'édu-	Article 11
	cation permanente	Le présent règlement entre en vigueur le 1er janvier 2021.
11.004.01.02	Subventions aux associations d'éducation per- manente	Mme la présidente Quelqu'un demande-t-il la parole ? (Non)
11.004.01.03	Subventions ateliers créatifs	Si personne ne demande la parole, l'article 11 est adopté.
11.006.01.03	Subventions aux associations	Tableau annexé
Mme la prési	dente Quelqu'un demande-t-il la parole ? (Non)	Mme la présidente Quelqu'un demande-t-il la parole ? (Non)

Si personne ne demande la parole, le tableau annexé est adop-

Le vote sur l'ensemble des projets aura lieu à l'heure convenue.

Projet de décret portant confirmation
des arrêtés de pouvoirs spéciaux
pris en exécution du décret du 23 mars 2020
accordant des pouvoirs spéciaux
au Collège de la Commission communautaire française
dans le cadre de la pandémie de Covid-19

Mme la présidente.- L'ordre du jour appelle la discussion générale du projet de décret portant confirmation des arrêtés de pouvoirs spéciaux pris en exécution du décret du 23 mars 2020 accordant des pouvoirs spéciaux au Collège de la Commission communautaire française dans le cadre de la pandémie de Covid-19 [doc. 30 (2020-2021) nºs 1 et 2].

Discussion générale

Mme la présidente.- La discussion générale est ouverte.

Mme Nadia El Yousfi, rapporteuse.- Je me réfère au rapport

M. Gaëtan Van Goidsenhoven (MR).- Comme l'a souligné Mme la ministre-présidente lors de la présentation des différents arrêtés de pouvoirs spéciaux, c'est la première fois depuis la création de la Commission communautaire française que l'instrument juridique des pouvoirs spéciaux est utilisé. C'est donc aussi la première fois de l'histoire de notre institution que notre Assemblée est amenée à se prononcer sur la confirmation des différents arrêtés de pouvoirs spéciaux promulgués dans ce contexte.

Je note d'ailleurs que nous serons prochainement amenés à valider de nouveaux arrêtés de pouvoirs spéciaux, puisque le 12 novembre dernier, nous avons donné notre accord à l'octroi d'une nouvelle série de pouvoirs spéciaux, valables durant deux mois.

Notre groupe a donné son accord, malgré quelques manquements – que nous avons soulignés – ainsi que le retard considérable enregistré entre, d'une part, le début de la seconde vague et les mesures prises par les autorités publiques pour y faire face et, d'autre part, la demande d'octroi de ces nouveaux pouvoirs spéciaux. Entre ces deux moments, il s'est en effet écoulé près d'un mois, ce qui nous laisse assez perplexes.

Si nous avons donné notre accord, étant donné la gravité du contexte sanitaire, nous avons toutefois précisé que nous souhaitons que les arrêtés de pouvoirs spéciaux pris par le Collège de la Commission communautaire française puissent être transmis au Parlement le jour même de leur adoption.

En ce qui concerne les arrêtés de pouvoirs spéciaux qui nous occupent aujourd'hui, nous relevons que, hormis les dix arrêtés portant sur des ajustements budgétaires, seuls trois arrêtés prévoient des mécanismes réellement inhabituels, qui n'auraient pas pu être adoptés en dehors du cadre des pouvoirs spéciaux. Il s'agit de deux arrêtés visant à prolonger les délais de rigueur et de recours pour une durée totale de trois mois, du 16 mars au 15 juin, ainsi que d'un troisième arrêté visant à annuler ces séries de formations professionnelles.

Le groupe MR constate que l'usage des pouvoirs spéciaux par le Collège a été très modéré. Par ailleurs, dans le cadre des concertations qui devaient avoir lieu avec la Région wallonne et la Fédération Wallonie-Bruxelles, il s'est avéré que le comité ministériel relatif aux accords de la Sainte-Émilie ne fonctionnait pas correctement. Cette période a été l'occasion de réactiver une instance manifestement défaillante.

La ministre-présidente a pris soin de répondre aux différentes questions posées en commission et nous a proposé d'envoyer des questions écrites pour des détails précis relatifs à la ventilation de certains montants budgétaires. C'est pourquoi je n'aurai pas de remarques complémentaires à formuler aujourd'hui. Nous espérons qu'il sera répondu promptement et avec soin aux questions écrites additionnelles que nous avons déposées.

Le groupe MR soutiendra les différents arrêtés de pouvoirs spéciaux pris par le Collège de la Commission communautaire française, lors de la première vague épidémique, contribuant de ce fait à la confirmation des mesures d'urgence qui ont dû être prises pour répondre au contexte imposé par la pandémie de Covid-19.

Mme Barbara de Radiguès (Ecolo).- Nous avons déjà discuté de ces arrêtés de pouvoirs spéciaux en commission. Nous les adopterons donc. Le nombre et le périmètre sont tout à fait raisonnables. Nous sommes persuadés que ces pouvoirs spéciaux seront, pour la seconde fois, utilisés avec parcimonie.

Mme Barbara Trachte, ministre-présidente.- Nous voici à la fin d'une séquence démocratique inhabituelle, très importante et dense. Je voudrais vous remercier pour la confiance que vous nous témoignez en nous octroyant, pour la deuxième fois, les pouvoirs spéciaux, et en adoptant dans quelques instants les arrêtés qui y sont liés.

Comme M. Van Goidsenhoven l'a souligné, nous faisons une utilisation prudente et modérée de la possibilité d'adopter des arrêtés de pouvoirs spéciaux, qui sont toujours commandés par la nécessité. C'est de cette manière que nous continuerons à procéder. Comme nous l'avons fait pour la période précédente, nous vous enverrons immédiatement ces arrêtés dès leur adoption. Précisons qu'aucun nouvel arrêté n'a encore été adopté à cette heure. Je vous garantis également que je répondrai promptement et avec soin aux questions écrites qui me seront adressées.

Mme la présidente.- La discussion générale est close.

Discussion et adoption des articles

Mme la présidente.- Nous passons à la discussion des articles, sur la base du texte adopté en commission.

Il n'y a pas d'amendement.

Article premier

Le présent décret règle, en application de l'article 138 de la Constitution, une matière visée aux articles 127 et 128 de celle-ci

Mme la présidente.- Quelqu'un demande-t-il la parole ? (Non)

Si personne ne demande la parole, l'article premier est adopté.

Article 2

Sont confirmés :

 l'arrêté 2020/546 du Collège de la Commission communautaire française de pouvoirs spéciaux du 16 avril 2020 relatif à la suspension temporaire des délais de rigueur et de recours fixés dans l'ensemble de la législation et la réglementation de la Commission communautaire française ou adoptés en vertu de celle-ci ainsi que ceux fixés dans les lois et arrêtés royaux relevant des compétences de la Commission française en vertu de la loi spéciale de réformes institutionnelles du 8 août 1980;

- 2. l'arrêté 2020/847 du Collège de la Commission communautaire française du 14 mai 2020 prolongeant les délais prévus à l'article 2 de l'arrêté 2020/546 du Collège de la Commission communautaire française de pouvoirs spéciaux du 16 avril 2020 relatif à la suspension temporaire des délais de rigueur et de recours fixés dans l'ensemble de la législation et la réglementation de la Commission communautaire française ou adoptés en vertu de celle-ci ainsi que ceux fixés dans les lois et arrêtés royaux relevant des compétences de la Commission française en vertu de la loi spéciale de réformes institutionnelles du 8 août 1980;
- l'arrêté 2020/547 du Collège de la Commission communautaire française de pouvoirs spéciaux n° 1 du 2 avril 2020 relatif à l'ajustement du budget général décrétal des dépenses de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2020;
- l'arrêté 2020/548 du Collège de la Commission communautaire française de pouvoirs spéciaux n° 2 du 2 avril 2020 relatif à l'ajustement du budget décrétal des voies et moyens de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2020;
- l'arrêté 2020/549 du Collège de la Commission communautaire française de pouvoirs spéciaux n° 3 du 2 avril 2020 relatif à l'ajustement du budget général réglementaire des dépenses de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2020;
- l'arrêté 2020/550 du Collège de la Commission communautaire française de pouvoirs spéciaux n° 4 du 2 avril 2020 relatif à l'ajustement du budget réglementaire des voies et moyens de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2020;
- 7. l'arrêté 2020/765 du Collège de la Commission communautaire française de pouvoirs spéciaux n° 6 du 20 mai 2020 portant des mesures exceptionnelles en matière d'évaluation continue et d'examens dans la Formation permanente pour les Classes moyennes et les petites et moyennes entreprises pour l'année académique 2019-2020 suite à la crise du coronavirus;
- l'arrêté 2020/1019 du Collège de la Commission communautaire française de pouvoirs spéciaux n° 7 du 11 juin 2020 modifiant l'arrêté 2020/547 du Collège de la Commission communautaire française de pouvoirs spéciaux n° 1 du 2 avril 2020 relatif à l'ajustement du budget général décrétal des dépenses de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2020;
- 9. l'arrêté 2020/1018 du Collège de la Commission communautaire française de pouvoirs spéciaux n° 8 du 11 juin 2020 modifiant l'arrêté 2020/548 du Collège de la Commission communautaire française de pouvoirs spéciaux n° 2 du 2 avril 2020 relatif à l'ajustement du budget décrétal des voies et moyens de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2020;
- 10. l'arrêté 2020/1017 du Collège de la Commission communautaire française de pouvoirs spéciaux n° 9 du 11 juin 2020 modifiant l'arrêté 2020/549 du Collège de la Commission communautaire française de pouvoirs spéciaux n° 3 du 2 avril 2020 relatif à l'ajustement du budget général régle-

mentaire des dépenses de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2020;

- 11. l'arrêté 2020/1016 du Collège de la Commission communautaire française de pouvoirs spéciaux n° 10 du 11 juin 2020 modifiant l'arrêté 2020/550 du Collège de la Commission communautaire française de pouvoirs spéciaux n° 4 du 2 avril 2020 relatif à l'ajustement du budget réglementaire des voies et moyens de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2020;
- 12. l'arrêté 2020/1101 du Collège de la Commission communautaire française de pouvoirs spéciaux n° 12 modifiant l'arrêté 2020/547 du Collège de la Commission communautaire française de pouvoirs spéciaux n° 1 relatif à l'ajustement du budget général décrétal des dépenses de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2020;
- 13. l'arrêté 2020/1102 du Collège de la Commission communautaire française de pouvoirs spéciaux n° 13 modifiant l'arrêté 2020/548 du Collège de la Commission communautaire française de pouvoirs spéciaux n° 2 relatif à l'ajustement du budget décrétal des voies et moyens de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2020.

Mme la présidente.- Quelqu'un demande-t-il la parole ? (Non)

Si personne ne demande la parole, l'article 2 est adopté.

Article 3

Les dispositions des arrêtés du Gouvernement confirmés par le présent décret peuvent être abrogées, complétées, modifiées ou remplacées par le Gouvernement dans la mesure où un fondement juridique existe à cet effet.

Mme la présidente.- Quelqu'un demande-t-il la parole ? (Non)

Si personne ne demande la parole, l'article 3 est adopté.

Article 4

Le présent décret entre en vigueur le 20 décembre 2020.

Mme la présidente.- Quelqu'un demande-t-il la parole ? (Non)

Si personne ne demande la parole, l'article 4 est adopté.

Le vote sur l'ensemble du projet de décret aura lieu à l'heure convenue.

VOEUX

Mme la présidente.- Avant de passer aux votes, permettezmoi, chers collègues et chers membres du Collège, de vous adresser ces quelques mots.

L'année 2020 se termine tout doucement. C'est une année que l'on n'oubliera certainement pas, vous avez été plusieurs à le souligner aujourd'hui. Cette année 2020 aura remis en question toutes nos habitudes, même celles qui nous semblaient acquises, comme le fait de se réunir avec nos proches pour fêter des événements heureux, mais aussi pour pleurer parfois dans des moments plus difficiles.

Cette année aura aussi remis en question nos certitudes : celles sur notre système de santé, notre système économique et leurs liens d'interdépendance et leur capacité à mettre tout le monde à l'abri. Elle nous aura aussi interrogés sur les limites qui peuvent être posées à l'exercice de nos droits fondamentaux.

C.R. N° 26 (2020-2021)

Cette année aura créé de la peur et des craintes légitimes sur le bien-fondé de certaines restrictions. Il faudra pouvoir les écouter, les respecter et y apporter les réponses adéquates.

L'année 2021 ne pourra qu'être celle du changement, parce que les recettes utilisées jusqu'ici n'étaient pas toujours les meilleures. Il faut avoir l'humilité de le reconnaître. Mais, surtout, c'est une année qui devra être celle de l'ambition de changer ces recettes. Il s'agira d'une des missions de notre Assemblée, à l'échelle de la Commission communautaire française : penser le meilleur système pour qu'il soit résilient à toutes les crises qui pourraient se présenter.

L'année 2021 sera celle du soutien à tous les secteurs, à tous les acteurs et actrices qui auront démontré comme jamais auparavant toute leur utilité pour renforcer notre société.

L'année 2021 sera aussi celle de la place donnée aux citoyens et citoyennes au sein même de cet hémicycle, notamment à travers les premières commissions délibératives organisées dans les prochains mois pour construire cet autre horizon.

C'est donc au travers d'une confiance, d'une solidarité et d'une démocratie accrues que 2021 marquera une rupture définitive. C'est ce que je nous souhaite pour l'année prochaine.

(Applaudissements)

M. Gaëtan Van Goidsenhoven (MR).- Il est d'usage que le premier groupe de l'opposition adresse également quelques mots à l'Assemblée.

Cette année a été tristement exceptionnelle. L'un d'entre nous l'a dit : qui pouvait s'imaginer, lorsque nous livrions au même exercice il y a un an, que nous nous trouverions cette année masqués et dispersés ?

Et nous ne sommes évidemment pas les plus à plaindre : d'autres ont été frappés directement par la maladie, ont perdu un proche ou leur emploi et se trouvent aujourd'hui en grande difficulté personnelle ou psychologique.

L'épreuve à laquelle nous sommes confrontés nous amène à une grande humilité et nous impose de nous interroger sur nous-mêmes, sur le mode de fonctionnement de nos démocraties et la précarité de notre bien-être.

Je voudrais exprimer notre reconnaissance au personnel pour sa souplesse et sa constance. Confronté à des circonstances de travail difficiles, il a pu s'adapter et nous aider à exécuter nos travaux. Il fallait se réorganiser et utiliser des modes qui, jusqu'à présent, n'avaient jamais été envisagés.

Je remercie le personnel du greffe de la Commission communautaire française et toutes celles et ceux qui ont permis au travail démocratique, même s'il était parfois un peu entravé, de se poursuivre correctement et d'aboutir aujourd'hui au vote de ce budget.

Enfin, j'espère que l'année 2021 écrira une histoire plus belle et plus chaleureuse pour tous ceux qui vous sont proches et, plus largement, tous ceux qui auront souffert durant ces derniers mois.

L'avenir n'est jamais écrit. Sachons que nous avons chacun une parcelle de cette faculté à transformer le réel. Ne l'oublions pas.

Encore une fois, je vous souhaite une année 2021 meilleure que la précédente. Fêtons la fin de cette année dans la prudence, mais aussi en gardant dans le cœur cette préoccupation d'autrui

et de l'intérêt général, qui nous permettra, à n'en pas douter, de surmonter l'épreuve que nous traversons.

Mme la présidente.- Vous avez raison de souligner qu'il faut vraiment remercier les services qui ont fait preuve d'une grande adaptabilité. Ils ont eu un important surplus de travail et ont dû utiliser des outils notamment informatiques auxquels ils n'étaient peut-être pas habitués. De nombreuses nouveautés ont été mises en place. Elles fonctionnent et nous permettent de travailler en partie derrière nos écrans, tout en nous laissant la possibilité de voter. Le travail qui est mené avec le Parlement bruxellois a porté ses fruits. Je souhaiterais par la présente souligner ce travail collectif qui a permis de faire fonctionner nos Assemblées.

Mme Barbara Trachte, ministre-présidente.- Je voudrais me joindre à vos propos au nom du Collège. J'aimerais vous remercier pour la qualité des débats que nous avons eus en cette année et dans des circonstances aussi particulières.

Tout à l'heure, j'ai eu l'occasion de saluer le travail formidable accompli par les services de la Commission communautaire française et les associations. À cette liste, j'aimerais ajouter les services du Parlement et leur capacité d'adaptation extraordinaire et rapide, permettant à la démocratie de continuer d'exister et à nous et vous, de travailler.

Si la situation nous a un peu éloignés les uns des autres, ces séances virtuelles ont malgré tout permis à la démocratie de continuer à s'exercer pleinement, tout en nous permettant parfois de découvrir vos goûts en matière de décoration intérieure, ou votre famille, comme le petit-fils de Mme Teitelbaum que nous avons vu sur ses genoux. Cela ajoute quelque chose à nos séances.

Pour conclure sur une note plus sérieuse, j'aimerais citer la juge Ruth Bader Ginsburg qui nous a quittés un peu plus tôt cette année. Grande défenseuse des droits humains et des droits des femmes aux États-Unis, elle disait : « Luttez pour les choses qui vous tiennent à cœur, mais faites-le d'une manière qui amènera les autres à vous rejoindre. ».

C'est de cette manière qu'avec le Collège et l'ensemble des services de la Commission communautaire française, nous souhaitons travailler.

Je vous souhaite d'ores et déjà de passer un bon congé ressourçant. J'espère que vous pourrez passer des moments agréables avec vos proches. Et pensons à celles et ceux qui sont seuls, particulièrement à la fin de cette année si difficile.

Je vous donne rendez-vous avec enthousiasme en janvier.

(Applaudissements)

VOTES RÉSERVÉS

PROPOSITION D'AJUSTEMENT DU BUDGET 2020 ET DE BUDGET INITIAL 2021 DU PARLEMENT FRANCOPHONE BRUXELLOIS

Mme la présidente.- L'ordre du jour appelle le vote nominatif de la proposition d'ajustement du budget 2020 et de budget initial 2021 du Parlement francophone bruxellois [doc. 21 (2020-2021) n° 1].

Il est procédé au vote.

66 membres sont présents.

58 membres répondent oui.

7 membres répondent non.

1 membre s'abstient.

Ont voté oui : Leila Agic, Martin Casier, Delphine Chabbert, Ridouane Chahid, Ibrahim Donmez, Nadia El Yousfi, Isabelle Emmery, Marc-Jean Ghyssels, Jamal Ikazban, Véronique Jamoulle, Hasan Koyuncu, Fadila Laanan, Rachid Madrane, Sevket Temiz, Julien Uyttendaele, Barbara de Radiguès, Margaux De Ré, Marie Lecocq, Pierre-Yves Lux, Ahmed Mouhssin, Ingrid Parmentier, Isabelle Pauthier, John Pitseys, Magali Plovie, Tristan Roberti, Matteo Segers, Kalvin Soiresse Njall, Farida Tahar, Hicham Talhi, Latifa Aït-Baala, Clémentine Barzin, Alexia Bertrand, Geoffroy Coomans de Brachène, Aurélie Czekalski. Vincent De Wolf. Dominique Dufourny. Anne Charlotte d'Ursel, David Leisterh, Bertin Mampaka Mankamba, Françoise Schepmans, Viviane Teitelbaum, Gaëtan Van Goidsenhoven, Nicole Nketo Bomele, Emmanuel De Bock, Ariane de Lobkowicz-d'Ursel, Jonathan de Patoul, Sadik Köksal, Marc Loewenstein, Christophe Magdalijns, Joëlle Maison, Marie Nagy, Michael Vossaert, Christophe De Beukelaer, Céline Fremault, Gladys Kazadi, Pierre Kompany, Véronique Lefrancq et Emin Ozkara.

Ont voté non: Francis Dagrin, Françoise De Smedt, Elisa Groppi, Youssef Handichi, Jean-Pierre Kerckhofs, Leila Lahssaini et Petya Obolensky.

S'est abstenue : Victoria Austraet.

En conséquence, l'ensemble de la proposition d'ajustement du budget 2020 et de budget initial 2021 du Parlement francophone bruxellois est adopté.

PROJET DE DÉCRET AJUSTANT LE BUDGET DES VOIES ET MOYENS DE LA COMMISSION COMMUNAUTAIRE FRANÇAISE POUR L'ANNÉE BUDGÉTAIRE 2020 – DEUXIÈME AJUSTEMENT –

Mme la présidente.- Nous passons à présent au vote nominatif du projet de décret ajustant le budget des voies et moyens de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2020 – Deuxième ajustement [doc. 26 (2020-2021) n° 1]

Il est procédé au vote.

- 67 membres sont présents.

54 membres répondent oui.

12 membres répondent non.

1 membre s'abstient.

Ont voté oui : Leila Agic, Martin Casier, Delphine Chabbert, Ridouane Chahid, Ibrahim Donmez, Nadia El Yousfi, Isabelle Emmery, Marc-Jean Ghyssels, Jamal Ikazban, Véronique Jamoulle, Hasan Koyuncu, Fadila Laanan, Rachid Madrane, Sevket Temiz, Julien Uyttendaele, Barbara de Radiguès, Margaux De Ré, Marie Lecocq, Pierre-Yves Lux, Ahmed Mouhssin, Ingrid Parmentier, Isabelle Pauthier, John Pitseys, Magali Plovie, Tristan Roberti, Matteo Segers, Kalvin Soiresse Njall, Farida Tahar, Hicham Talhi, Latifa Aït-Baala, Clémentine

Barzin, Alexia Bertrand, Geoffroy Coomans de Brachène, Aurélie Czekalski, Vincent De Wolf, Dominique Dufourny, Anne Charlotte d'Ursel, David Leisterh, Bertin Mampaka Mankamba, Françoise Schepmans, Viviane Teitelbaum, Gaëtan Van Goidsenhoven, David Weytsman, Nicole Nketo Bomele, Emmanuel De Bock, Ariane de Lobkowicz-d'Ursel, Jonathan de Patoul, Sadik Köksal, Marc Loewenstein, Christophe Magdalijns, Joëlle Maison, Marie Nagy, Michael Vossaert et Emin Ozkara.

Ont voté non : Francis Dagrin, Françoise De Smedt, Elisa Groppi, Youssef Handichi, Jean-Pierre Kerckhofs, Leila Lahssaini, Petya Obolensky, Christophe De Beukelaer, Céline Fremault, Gladys Kazadi, Pierre Kompany et Véronique Lefranco.

S'est abstenue : Victoria Austraet.

En conséquence, l'ensemble du projet de décret ajustant le budget des voies et moyens de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2020 est adopté.

Il sera soumis à la sanction du Gouvernement.

PROJET DE DÉCRET AJUSTANT
LE BUDGET GÉNÉRAL DES DÉPENSES
DE LA COMMISSION COMMUNAUTAIRE FRANÇAISE
POUR L'ANNÉE BUDGÉTAIRE 2020
– DEUXIÈME AJUSTEMENT –

Mme la présidente.- Nous passons à présent au vote nominatif du projet de décret ajustant le budget général des dépenses de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2020 – Deuxième ajustement [doc. 26 (2020-2021) n° 2].

Il est procédé au vote.

- 67 membres sont présents.

40 membres répondent oui.

26 membres répondent non.

1 membre s'abstient.

Ont voté oui : Leila Agic, Martin Casier, Delphine Chabbert, Ridouane Chahid, Ibrahim Donmez, Nadia El Yousfi, Isabelle Emmery, Marc-Jean Ghyssels, Jamal Ikazban, Véronique Jamoulle, Hasan Koyuncu, Fadila Laanan, Rachid Madrane, Sevket Temiz, Julien Uyttendaele, Barbara de Radiguès, Margaux De Ré, Marie Lecocq, Pierre-Yves Lux, Ahmed Mouhssin, Ingrid Parmentier, Isabelle Pauthier, John Pitseys, Magali Plovie, Tristan Roberti, Matteo Segers, Kalvin Soiresse Njall, Farida Tahar, Hicham Talhi, Nicole Nketo Bomele, Emmanuel De Bock, Ariane de Lobkowicz-d'Ursel, Jonathan de Patoul, Sadik Köksal, Marc Loewenstein, Christophe Magdalijns, Joëlle Maison, Marie Nagy, Michael Vossaert et Emin Ozkara.

Ont voté non : Latifa Aït-Baala, Clémentine Barzin, Alexia Bertrand, Geoffroy Coomans de Brachène, Aurélie Czekalski, Vincent De Wolf, Dominique Dufourny, Anne Charlotte d'Ursel, David Leisterh, Bertin Mampaka Mankamba, Françoise Schepmans, Viviane Teitelbaum, Gaëtan Van Goidsenhoven, David Weytsman, Francis Dagrin, Françoise De Smedt, Elisa Groppi, Youssef Handichi, Jean-Pierre Kerckhofs, Leila Lahssaini, Petya Obolensky, Christophe De Beukelaer, Céline Fremault, Gladys Kazadi, Pierre Kompany et Véronique Lefrancq.

S'est abstenue : Victoria Austraet.

En conséquence, l'ensemble du projet de décret ajustant le budget général des dépenses de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2020 est adopté.

Il sera soumis à la sanction du Gouvernement.

PROJET DE RÈGLEMENT AJUSTANT
LE BUDGET DES VOIES ET MOYENS
DE LA COMMISSION COMMUNAUTAIRE FRANÇAISE
POUR L'ANNÉE BUDGÉTAIRE 2020
– DEUXIÈME AJUSTEMENT –

Mme la présidente.- Nous passons à présent au vote nominatif du projet de règlement ajustant le budget des voies et moyens de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2020 – Deuxième ajustement [doc. 26 (2020-2021) n° 3].

Il est procédé au vote.

- 67 membres sont présents.
 - 54 membres répondent oui.
 - 12 membres répondent non.
 - 1 membre s'abstient.

Ont voté oui : Leila Agic, Martin Casier, Delphine Chabbert, Ridouane Chahid, Ibrahim Donmez, Nadia El Yousfi, Isabelle Emmery, Marc-Jean Ghyssels, Jamal Ikazban, Véronique Jamoulle, Hasan Koyuncu, Fadila Laanan, Rachid Madrane, Sevket Temiz, Julien Uyttendaele, Barbara de Radiguès, Margaux De Ré, Marie Lecocq, Pierre-Yves Lux, Ahmed Mouhssin, Ingrid Parmentier, Isabelle Pauthier, John Pitseys, Magali Plovie, Tristan Roberti, Matteo Segers, Kalvin Soiresse Njall, Farida Tahar, Hicham Talhi, Latifa Aït-Baala, Clémentine Barzin, Alexia Bertrand, Geoffroy Coomans de Brachène, Aurélie Czekalski, Vincent De Wolf, Dominique Dufourny, Anne Charlotte d'Ursel, David Leisterh, Bertin Mampaka Mankamba, Françoise Schepmans, Viviane Teitelbaum, Gaëtan Van Goidsenhoven, David Weytsman, Nicole Nketo Bomele, Emmanuel De Bock, Ariane de Lobkowicz-d'Ursel, Jonathan de Patoul, Sadik Köksal, Marc Loewenstein, Christophe Magdalijns, Joëlle Maison, Marie Nagy, Michael Vossaert et Emin Ozkara.

Ont voté non : Francis Dagrin, Françoise De Smedt, Elisa Groppi, Youssef Handichi, Jean-Pierre Kerckhofs, Leila Lahssaini, Petya Obolensky, Christophe De Beukelaer, Céline Fremault, Gladys Kazadi, Pierre Kompany et Véronique Lefrancq.

S'est abstenue : Victoria Austraet.

En conséquence, l'ensemble du projet de règlement ajustant le budget des voies et moyens de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2020 est adopté.

Il sera adressé à l'autorité de tutelle.

PROJET DE RÈGLEMENT AJUSTANT LE BUDGET GÉNÉRAL DES DÉPENSES DE LA COMMISSION COMMUNAUTAIRE FRANÇAISE POUR L'ANNÉE BUDGÉTAIRE 2020 – DEUXIÈME AJUSTEMENT –

Mme la présidente.- Nous passons à présent au vote nominatif du projet de règlement ajustant le budget général des dépenses de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2020 – Deuxième ajustement [doc. 26 (2020-2021) n° 4].

Il est procédé au vote.

- 67 membres sont présents.
 - 40 membres répondent oui.
 - 26 membres répondent non.
 - 1 membre s'abstient.

Ont voté oui : Leila Agic, Martin Casier, Delphine Chabbert, Ridouane Chahid, Ibrahim Donmez, Nadia El Yousfi, Isabelle Emmery, Marc-Jean Ghyssels, Jamal Ikazban, Véronique Jamoulle, Hasan Koyuncu, Fadila Laanan, Rachid Madrane, Sevket Temiz, Julien Uyttendaele, Barbara de Radiguès, Margaux De Ré, Marie Lecocq, Pierre-Yves Lux, Ahmed Mouhssin, Ingrid Parmentier, Isabelle Pauthier, John Pitseys, Magali Plovie, Tristan Roberti, Matteo Segers, Kalvin Soiresse Njall, Farida Tahar, Hicham Talhi, Nicole Nketo Bomele, Emmanuel De Bock, Ariane de Lobkowicz-d'Ursel, Jonathan de Patoul, Sadik Köksal, Marc Loewenstein, Christophe Magdalijns, Joëlle Maison, Marie Nagy, Michael Vossaert et Emin Ozkara.

Ont voté non : Latifa Aït-Baala, Clémentine Barzin, Alexia Bertrand, Geoffroy Coomans de Brachène, Aurélie Czekalski, Vincent De Wolf, Dominique Dufourny, Anne Charlotte d'Ursel, David Leisterh, Bertin Mampaka Mankamba, Françoise Schepmans, Viviane Teitelbaum, Gaëtan Van Goidsenhoven, David Weytsman, Francis Dagrin, Françoise De Smedt, Elisa Groppi, Youssef Handichi, Jean-Pierre Kerckhofs, Leila Lahssaini, Petya Obolensky, Christophe De Beukelaer, Céline Fremault, Gladys Kazadi, Pierre Kompany et Véronique Lefranca.

S'est abstenue : Victoria Austraet.

En conséquence, l'ensemble du projet de règlement ajustant le budget général des dépenses de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2020 est adopté.

Il sera adressé à l'autorité de tutelle.

PROJET DE DÉCRET CONTENANT LE BUDGET DES VOIES ET MOYENS DE LA COMMISSION COMMUNAUTAIRE FRANÇAISE POUR L'ANNÉE BUDGÉTAIRE 2021

Mme la présidente.- Nous passons à présent au vote nominatif du projet de décret contenant le budget des voies et moyens de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2021 [doc. 27 (2020-2021) n° 1].

Il est procédé au vote.

- 66 membres sont présents.
 - 39 membres répondent oui.
 - 26 membres répondent non.
 - 1 membre s'abstient.

Ont voté oui : Leila Agic, Martin Casier, Delphine Chabbert, Ridouane Chahid, Ibrahim Donmez, Nadia El Yousfi, Isabelle Emmery, Marc-Jean Ghyssels, Jamal Ikazban, Véronique Jamoulle, Hasan Koyuncu, Fadila Laanan, Rachid Madrane, Sevket Temiz, Julien Uyttendaele, Barbara de Radiguès, Margaux De Ré, Marie Lecocq, Pierre-Yves Lux, Ahmed Mouhssin, Ingrid Parmentier, Isabelle Pauthier, John Pitseys, Magali Plovie, Tristan Roberti, Matteo Segers, Kalvin Soiresse

Njall, Farida Tahar, Nicole Nketo Bomele, Emmanuel De Bock, Ariane de Lobkowicz-d'Ursel, Jonathan de Patoul, Sadik Köksal, Marc Loewenstein, Christophe Magdalijns, Joëlle Maison, Marie Nagy, Michael Vossaert et Emin Ozkara.

Ont voté non : Latifa Aït-Baala, Clémentine Barzin, Alexia Bertrand, Geoffroy Coomans de Brachène, Aurélie Czekalski, Vincent De Wolf, Dominique Dufourny, Anne Charlotte d'Ursel, David Leisterh, Bertin Mampaka Mankamba, Françoise Schepmans, Viviane Teitelbaum, Gaëtan Van Goidsenhoven, David Weytsman, Francis Dagrin, Françoise De Smedt, Elisa Groppi, Youssef Handichi, Jean-Pierre Kerckhofs, Leila Lahssaini, Petya Obolensky, Christophe De Beukelaer, Céline Fremault, Gladys Kazadi, Pierre Kompany et Véronique Lefrancq.

S'est abstenue : Victoria Austraet.

En conséquence, l'ensemble du projet de décret contenant le budget des voies et moyens de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2021 est adopté.

Il sera soumis à la sanction du Gouvernement.

PROJET DE DÉCRET CONTENANT LE BUDGET GÉNÉRAL DES DÉPENSES DE LA COMMISSION COMMUNAUTAIRE FRANÇAISE POUR L'ANNÉE BUDGÉTAIRE 2021

Mme la présidente.- Nous passons à présent au vote nominatif du projet de décret contenant le budget général des dépenses de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2021 [doc. 27 (2020-2021) n° 2].

Il est procédé au vote.

- 67 membres sont présents.
 - 40 membres répondent oui.
 - 26 membres répondent non.
 - 1 membre s'abstient.

Ont voté oui : Leila Agic, Martin Casier, Delphine Chabbert, Ridouane Chahid, Ibrahim Donmez, Nadia El Yousfi, Isabelle Emmery, Marc-Jean Ghyssels, Jamal Ikazban, Véronique Jamoulle, Hasan Koyuncu, Fadila Laanan, Rachid Madrane, Sevket Temiz, Julien Uyttendaele, Barbara de Radiguès, Margaux De Ré, Marie Lecocq, Pierre-Yves Lux, Ahmed Mouhssin, Ingrid Parmentier, Isabelle Pauthier, John Pitseys, Magali Plovie, Tristan Roberti, Matteo Segers, Kalvin Soiresse Njall, Farida Tahar, Hicham Talhi, Nicole Nketo Bomele, Emmanuel De Bock, Ariane de Lobkowicz-d'Ursel, Jonathan de Patoul, Sadik Köksal, Marc Loewenstein, Christophe Magdalijns, Joëlle Maison, Marie Nagy, Michael Vossaert et Emin Ozkara.

Ont voté non : Latifa Aït-Baala, Clémentine Barzin, Alexia Bertrand, Geoffroy Coomans de Brachène, Aurélie Czekalski, Vincent De Wolf, Dominique Dufourny, Anne Charlotte d'Ursel, David Leisterh, Bertin Mampaka Mankamba, Françoise Schepmans, Viviane Teitelbaum, Gaëtan Van Goidsenhoven, David Weytsman, Francis Dagrin, Françoise De Smedt, Elisa Groppi, Youssef Handichi, Jean-Pierre Kerckhofs, Leila Lahssaini, Petya Obolensky, Christophe De Beukelaer, Céline Fremault, Gladys Kazadi, Pierre Kompany et Véronique Lefranca.

S'est abstenue : Victoria Austraet.

En conséquence, l'ensemble du projet de décret contenant le budget général des dépenses de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2021 est adopté.

Il sera soumis à la sanction du Gouvernement.

PROJET DE RÈGLEMENT CONTENANT LE BUDGET DES VOIES ET MOYENS DE LA COMMISSION COMMUNAUTAIRE FRANÇAISE POUR L'ANNÉE BUDGÉTAIRE 2021

Mme la présidente.- Nous passons à présent au vote nominatif du projet de règlement contenant le budget des voies et moyens de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2021 [doc. 27 (2020-2021) n° 3].

Il est procédé au vote.

- 67 membres sont présents.
 - 40 membres ont répondu oui.
 - 26 membres ont répondu non.
 - 1 membre s'abstient.

Ont voté oui : Leila Agic, Martin Casier, Delphine Chabbert, Ridouane Chahid, Ibrahim Donmez, Nadia El Yousfi, Isabelle Emmery, Marc-Jean Ghyssels, Jamal Ikazban, Véronique Jamoulle, Hasan Koyuncu, Fadila Laanan, Rachid Madrane, Sevket Temiz, Julien Uyttendaele, Barbara de Radiguès, Margaux De Ré, Marie Lecocq, Pierre-Yves Lux, Ahmed Mouhssin, Ingrid Parmentier, Isabelle Pauthier, John Pitseys, Magali Plovie, Tristan Roberti, Matteo Segers, Kalvin Soiresse Njall, Farida Tahar, Hicham Talhi, Nicole Nketo Bomele, Emmanuel De Bock, Ariane de Lobkowicz-d'Ursel, Jonathan de Patoul, Sadik Köksal, Marc Loewenstein, Christophe Magdalijns, Joëlle Maison, Marie Nagy, Michael Vossaert et Emin Ozkara.

Ont voté non : Latifa Aït-Baala, Clémentine Barzin, Alexia Bertrand, Geoffroy Coomans de Brachène, Aurélie Czekalski, Vincent De Wolf, Dominique Dufourny, Anne Charlotte d'Ursel, David Leisterh, Bertin Mampaka Mankamba, Françoise Schepmans, Viviane Teitelbaum, Gaëtan Van Goidsenhoven, David Weytsman, Francis Dagrin, Françoise De Smedt, Elisa Groppi, Youssef Handichi, Jean-Pierre Kerckhofs, Leila Lahssaini, Petya Obolensky, Christophe De Beukelaer, Céline Fremault, Gladys Kazadi, Pierre Kompany et Véronique Lefrancq.

S'est abstenue : Victoria Austraet.

En conséquence, l'ensemble du projet de règlement contenant le budget des voies et moyens de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2021 est adopté.

Il sera adressé à l'autorité de tutelle.

PROJET DE RÈGLEMENT CONTENANT LE BUDGET GÉNÉRAL DES DÉPENSES DE LA COMMISSION COMMUNAUTAIRE FRANÇAISE POUR L'ANNÉE BUDGÉTAIRE 2021

Mme la présidente.- Nous passons à présent au vote nominatif du projet de règlement contenant le budget général des dépenses de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2021 [doc. 27 (2020-2021) n° 4].

Il est procédé au vote.

C.R. N° 26 (2020-2021)

- 67 membres sont présents.
 - 40 membres répondent oui.
 - 26 membres répondent non.
 - 1 membre s'abstient.

Ont voté oui : Leila Agic, Martin Casier, Delphine Chabbert, Ridouane Chahid, Ibrahim Donmez, Nadia El Yousfi, Isabelle Emmery, Marc-Jean Ghyssels, Jamal Ikazban, Véronique Jamoulle, Hasan Koyuncu, Fadila Laanan, Rachid Madrane, Sevket Temiz, Julien Uyttendaele, Barbara de Radiguès, Margaux De Ré, Marie Lecocq, Pierre-Yves Lux, Ahmed Mouhssin, Ingrid Parmentier, Isabelle Pauthier, John Pitseys, Magali Plovie, Tristan Roberti, Matteo Segers, Kalvin Soiresse Njall, Farida Tahar, Hicham Talhi, Nicole Nketo Bomele, Emmanuel De Bock, Ariane de Lobkowicz-d'Ursel, Jonathan de Patoul, Sadik Köksal, Marc Loewenstein, Christophe Magdalijns, Joëlle Maison, Marie Nagy, Michael Vossaert et Emin Ozkara.

Ont voté non : Latifa Aït-Baala, Clémentine Barzin, Alexia Bertrand, Geoffroy Coomans de Brachène, Aurélie Czekalski, Vincent De Wolf, Dominique Dufourny, Anne Charlotte d'Ursel, David Leisterh, Bertin Mampaka Mankamba, Françoise Schepmans, Viviane Teitelbaum, Gaëtan Van Goidsenhoven, David Weytsman, Francis Dagrin, Françoise De Smedt, Elisa Groppi, Youssef Handichi, Jean-Pierre Kerckhofs, Leila Lahssaini, Petya Obolensky, Christophe De Beukelaer, Céline Fremault, Gladys Kazadi, Pierre Kompany et Véronique Lefrancq.

S'est abstenue : Victoria Austraet.

En conséquence, l'ensemble du projet de règlement contenant le budget général des dépenses de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2021 est adopté.

Il sera adressé à l'autorité de tutelle.

PROJET DE DÉCRET PORTANT CONFIRMATION
DES ARRÊTÉS DE POUVOIRS SPÉCIAUX
PRIS EN EXÉCUTION DU DÉCRET DU 23 MARS 2020
ACCORDANT DES POUVOIRS SPÉCIAUX
AU COLLÈGE DE LA COMMISSION COMMUNAUTAIRE FRANÇAISE
DANS LE CADRE DE LA PANDÉMIE DE COVID-19

Mme la présidente.- L'ordre du jour appelle le vote nominatif du projet de décret portant confirmation des arrêtés de pouvoirs spéciaux pris en exécution du décret du 23 mars 2020 accordant des pouvoirs spéciaux au Collège de la Commission communautaire française dans le cadre de la pandémie de Covid-19 [doc. 30 (2020-2021) n° 1].

Il est procédé au vote.

- 67 membres sont présents.
 - 55 membres répondent oui.
 - 12 membres s'abstiennent.

Ont voté oui : Leila Agic, Martin Casier, Delphine Chabbert, Ridouane Chahid, Ibrahim Donmez, Nadia El Yousfi, Isabelle Emmery, Marc-Jean Ghyssels, Jamal Ikazban, Véronique Jamoulle, Hasan Koyuncu, Fadila Laanan, Rachid Madrane, Sevket Temiz, Julien Uyttendaele, Barbara de Radiguès,

Margaux De Ré, Marie Lecocq, Pierre-Yves Lux, Ahmed Mouhssin, Ingrid Parmentier, Isabelle Pauthier, John Pitseys, Magali Plovie, Tristan Roberti, Matteo Segers, Kalvin Soiresse Njall, Farida Tahar, Hicham Talhi, Latifa Aït-Baala, Clémentine Barzin, Alexia Bertrand, Geoffroy Coomans de Brachène, Aurélie Czekalski, Vincent De Wolf, Dominique Dufourny, Anne Charlotte d'Ursel, David Leisterh, Bertin Mampaka Mankamba, Françoise Schepmans, Viviane Teitelbaum, Gaëtan Van Goidsenhoven, David Weytsman, Nicole Nketo Bomele, Emmanuel De Bock, Ariane de Lobkowicz-d'Ursel, Jonathan de Patoul, Sadik Köksal, Marc Loewenstein, Christophe Magdalijns, Joëlle Maison, Marie Nagy, Michael Vossaert, Victoria Austraet et Emin Ozkara.

Se sont abstenus : Francis Dagrin, Françoise De Smedt, Elisa Groppi, Youssef Handichi, Jean-Pierre Kerckhofs, Leila Lahssaini, Petya Obolensky, Christophe De Beukelaer, Céline Fremault, Gladys Kazadi, Pierre Kompany et Véronique Lefrancq.

En conséquence, l'ensemble du projet de décret portant confirmation des arrêtés de pouvoirs spéciaux pris en exécution du décret du 23 mars 2020 accordant des pouvoirs spéciaux au Collège de la Commission communautaire française dans le cadre de la pandémie de Covid-19 est adopté.

Il sera soumis à la sanction du Gouvernement.

CLÔTURE

Mme la présidente.- Mesdames et Messieurs, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Je vous remercie et vous souhaite malgré tout de bonnes fêtes. Restez très prudents et pensez les uns aux autres afin que nous puissions nous retrouver bien vite en bonne santé.

Prochaine séance, sur convocation.

La séance est levée à 16h33.

Membres du Parlement présents à la séance : Leila Agic, Latifa Aït-Baala, Victoria Austraet, Clémentine Barzin, Alexia Bertrand, Nicole Nketo Bomele, Martin Casier, Delphine Chabbert, Ridouane Chahid, Geoffroy Coomans de Brachène, Aurélie Czekalski, Francis Dagrin, Christophe De Beukelaer, Emmanuel De Bock, Ariane de Lobkowicz-d'Ursel, Jonathan de Patoul, Barbara de Radiguès, Margaux De Ré, Françoise De Smedt, Vincent De Wolf, Ibrahim Donmez, Dominique Dufourny, Anne-Charlotte d'Ursel, Nadia El Yousfi, Isabelle Emmery, Céline Fremault, Marc-Jean Ghyssels, Elisa Groppi, Youssef Handichi, Jamal Ikazban, Véronique Jamoulle, Gladys Kazadi, Jean-Pierre Kerckhofs, Sadik Köksal, Pierre Kompany, Hasan Koyuncu, Fadila Laanan, Leila Lahssaini, Marie Lecocg, Véronique Lefrancq, David Leisterh, Marc Loewenstein, Pierre-Yves Lux, Rachid Madrane, Christophe Magdalijns, Joëlle Maison, Bertin Mampaka Mankamba, Ahmed Mouhssin, Marie Nagy, Petya Obolensky, Emin Ozkara, Ingrid Parmentier, Isabelle Pauthier, John Pitseys, Magali Plovie, Tristan Roberti, Françoise Schepmans, Matteo Segers, Kalvin Soiresse Njall, Farida Tahar, Hicham Talhi, Viviane Teitelbaum, Sevket Temiz, Julien Uyttendaele, Gaëtan Van Goidsenhoven, Michael Vossaert et David Weytsman.

Membres du Gouvernement présents à la séance : Barbara Trachte, Rudi Vervoort et Nawal Ben Hamou.

C.R. N° 26 (2020-2021)

ANNEXE 1

AJUSTEMENT DU BUDGET 2020 ET BUDGET INITIAL 2021 DU PARLEMENT FRANCOPHONE BRUXELLOIS

I. DÉPENSES

1. Ordinaires

	Rubrique	Compte 2018	Ajustement 2019	Budget 2020	Ajustement 2020	Budget 2021
Α	Personnel	2.532.460,41	2.568.500,00	2.565.000,00	2.498.500,00	2.708.000,00
A1	Traitements, indemnités	2.176.503,20	2.110.000,00	2.020.000,00	1.990.000,00	2.135.000,00
A2	Calcul	11.238,87	13.000,00	13.000,00	13.000,00	14.000,00
A3	Non-permanents	37.713,24	60.000,00	115.000,00	140.000,00	170.000,00
A4	Réserve	2.387,10	5.000,00	5.000,00	5.000,00	5.000,00
A5	Formation	845,70	5.000,00	7.500,00	5.000,00	7.500,00
A6	Intervention achat ordinateur	4.192,64	3.000,00	0,00	0,00	0,00
A7	Dotation service social	12.500,00	12.500,00	12.500,00	12.500,00	12.500,00
A8	Traitements, secrétariat présidence	240.979,63	310.000,00	340.000,00	280.000,00	310.000,00
A9	Assurances	46.100,03	50.000,00	52.000,00	53.000,00	54.000,00
В	Abonnements, livres	4.396,64	6.500,00	7.500,00	12.400,00	13.000,00
B1	Codes, livres	89,60	1000,00	2000,00	1000,00	2000,00
B2	Abonnements, journaux	4.307,04	5.500,00	5.500,00	11.400,00	11.000,00
С	Bâtiments	428.382,84	505.500,00	515.500,00	504.500,00	525.500,00
C1	Loyers, charges	356.654,84	375.000,00	385.000,00	385.000,00	395.000,00
C2	Taxes, assurances	654,10	45.000,00	45.000,00	45.000,00	45.000,00
C3	Abonnements	909,93	500,00	500,00	500,00	500,00
C4	Nettoyage	60.700,36	65.000,00	70.000,00	64.000,00	70.000,00
C5	Rafraîchissement, maintenance	9.463,61	20.000,00	15.000,00	10.000,00	15.000,00
C6	Sous-rubrique supprimée	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
D	Mobilier, équipement, matériel	59.052,76	123.000,00	98.500,00	94.000,00	88.500,00
D1	Entretien, location	12.168,20	12.000,00	15.000,00	13.000,00	15.000,00
D2	Aménagements complémentaires	10.423,52	15.000,00	17.500,00	15.000,00	17.500,00
D3	Assurances	613,37	1.000,00	1.000,00	1.000,00	1.000,00
D4	Matériel informatique	25.665,92	55.000,00	25.000,00	25.000,00	25.000,00
D5	Internet – développements	10.181,75	40.000,00	40.000,00	40.000,00	30.000,00
Е	Fournitures, frais d'administration	97.995,05	114.000,00	104.000,00	90.000,00	94.000,00
E1	Fournitures et imprimés	9.976,28	14.000,00	14.000,00	10.000,00	14.000,00
E2	Documents parlementaires	54.864,82	75.000,00	70.000,00	70.000,00	70.000,00
E3	Sous-rubrique supprimée	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
E4	Téléphonie et poste	33.153,95	25.000,00	20.000,00	10.000,00	10.000,00
F	Transports	12.189,64	14.000,00	14.000,00	13.000,00	13.000,00
F1	Leasing, entretien et fonctionnement	11.757,70	13.000,00	13.000,00	12.000,00	8.000,00
F2	Déplacements divers	431,94	1.000,00	1.000,00	1.000,00	5.000,00
F3	Remplacement véhicules	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
G	Relations publiques et internationales	66.952,89	77.000,00	70.000,00	60.000,00	70.000,00
G1	Protocole	27.645,63	30.000,00	35.000,00	25.000,00	35.000,00
G2	30 ans du Parlement	29.820,40	22.000,00	0,00	0,00	0,00
G3	Relations internationales	853,06	15.000,00	25.000,00	25.000,00	25.000,00
G4	Promotion	8.633,80	10.000,00	10.000,00	10.000,00	10.000,00
Н	Initiatives culturelles / sociales	81.647,17	77.500,00	95.500,00	80.500,00	90.500,00
H1	Parrainages	29.550,00	30.000,00	35.000,00	30.000,00	30.000,00
H2	Initiatives culturelles / sociales	52.097,17	47.000,00	60.000,00	50.000,00	60.000,00
НЗ	Inscriptions à colloques	0,00	500,00	500,00	500,00	500,00
H4	Organisation colloques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

	Rubrique	Compte 2018	Ajustement 2019	Budget 2020	Ajustement 2020	Budget 2021
1	Fonctionnement PFB et commissions	327.350,01	406.750,00	547.250,00	534.250,00	538.250,00
11	Commissions, Bureau, Bureau élargi	13.721,44	15.000,00	18.000,00	16.000,00	18.000,00
12	Indemnités	132.457,59	130.000,00	149.000,00	148.000,00	149.000,00
13	Rémunérations collaborateurs	174.410,68	200.000,00	230.000,00	220.000,00	230.000,00
14	Indemnité de départ	0,00	53.000,00	41.500,00	41.500,00	7.500,00
15	Services aux membres	5.010,30	7.000,00	7.000,00	7.000,00	7.000,00
16	Groupes de travail, prévisionnel déontologie, participation citoyenne	0,00	0,00	100.000,00	100.000,00	0,00
17	Association anciens parlementaires franco-phones	1.750,00	1.750,00	1.750,00	1.750,00	1.750,00
18	Commissions délibératives	0,00	0,00	0,00	0,00	110.000,00
19	Commission de déontologie	0,00	0,00	0,00	0,00	15.000,00
J	Frais financiers	12.808,85	19.000,00	19.000,00	20.000,00	20.000,00
L	Honoraires études, jury	5.914,60	5.000,00	15.000,00	15.000,00	15.000,00
M	Divers	0,00	500,00	500,00	500,00	500,00
N	Aides prises en application de l'article 12 du Règlement du Parlement	275.504,00	268.000,00	301.500,00	301.500,00	306.000,00
Q	Dotation au médiateur	0,00	0,00	0,00	0,00	300.000,00
S	Inclusion de la personne handicapée	0,00	5.000,00	5.000,00	5.000,00	5.000,00
Totau	X	3.904.654,86	4.190.250,00	4.358.250,00	4.229.150,00	4.787.250,00

2. Extraordinaires

Intitulés	Compte 2018	Ajustement 2019	Budget 2020	Ajustement 2020	Budget 2021
Portail informatique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Totaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

II. RECETTES

1. Ordinaires

Intitulés	Compte 2018	Ajustement 2019	Budget 2020	Ajustement 2020	Budget 2021
Dotation CCF	3.900.000,00	3.950.000,00	4.050.000,00	4.050.000,00	4.650.000,00
Recettes propres	72.165,21	30.000,00	30.000,00	25.000,00	20.000,00
Plus-value sur vente d'immobilisés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Prélèvement sur fonds social	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Totaux	3.972.165,21	3.980.000,00	4.080.000,00	4.075.000,00	4.670.000,00

2. Prélèvements sur les fonds propres

Intitulés	Compte 2018	Ajustement 2019	Budget 2020	Ajustement 2020	Budget 2021
Prélèvement sur le fonds social (informatique)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
25 ans du Parlement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Prélèvement sur le fonds social – Compensation de la dotation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Prélèvement sur la réserve nouveau bâtiment	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Prélèvements fonds social pour Présidence euro- péenne et activités diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Totaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Le déficit éventuel sera prélevé sur la trésorerie du Parlement.

ANNEXE 2

DÉCRETS ET RÈGLEMENTS AJUSTANT LES BUDGETS
DE LA COMMISSION COMMUNAUTAIRE FRANÇAISE POUR L'ANNÉE BUDGÉTAIRE 2020
- DEUXIÈME AJUSTEMENT (EN MILLIERS D'EUROS)

Tableau annexé au décret ajustant le budget des voies et moyens de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2020 – Deuxième ajustement – Recettes

Recettes									
Allocations de base M. P. A. NO. CE. Co Foncti		Fonds rganiques	Genre	Types de credit	Initial 2020	Redistr. 2020	1 ^{er} ajust. 2020	2 ^{ème} ajust. 2020	Ajusté 2020
MISSION 01: DOTA			KL	1	<u> </u>		l	<u> </u>	
rogramme 100: Droit de	tiraga								
	urage								
ctivité 01: Dotation générale roit de tirage sur le budget de	la Région de Bruxe	elles-Capi	tale (art.8	6 de la loi s	péciale du 16.07.,1993 v	isant à achever la stru	ucture fédérale de l'Eta	nt)	
01.100.01.01.49359 ***	-		(Е	218.030	-	-	-	218.03
Ootation exceptionnelle de la R	égion Bruvelloise de	ans le cad	re de la g	L estion de la	218.030 crise COVID 19	-	-	-	218.03
01.100.01.02.49359 ***		ans ic cau	re de in g	E E	-	-	31.274	490	31.76
				L	-	-	31.274	490	31.76
Totaux I	Programme 100			E	218.030	-	31.274	490	249.79
				L	218.030	-	31.274	490	249.79
)		4							
Programme 102: Finance	ment Enseignen	nent							
ctivité 01: Dotation générale otation spéciale destinée au fii	iancement de l'Ense	eignement							
01.102.01.01.49359 ***		e-g-re-in-e-i	•	E	37.421	-	-	-	37.42
Totany F	Programme 102			E E	37.421 37.421	<u>-</u>	-	-	37.42 37.42
1 Otaux 1	rogramme 102			L	37.421	-	-	-	37.42
Programme 103: Finance	ment missions e	ex-provi	nces hor	rs culture					
ctivité 01: Dotation générale			-						
otation spéciale destinée au fir	nancement des miss	sions ex-pr	ovinciale	s (hors cult	ıre)				
01.103.01.01.49359 ***	**			E	10.641	-	-	-	10.64
01.103.01.01.47537				L	10.641 10.641			-	10.64 10.64
01.105.01.01.47557	Programme 103			E					
Totaux F	Programme 103			L	10.641	-	-	-	
Totaux F	X MISSION 01			E L	10.641 266.092 266.092 épartis selon le premier	-	31.274 31.274 omique	490 490	297.85 297.85
Totaux F TOTAU:	X MISSION 01			E L	10.641 266.092 266.092	-	31.274 31.274	490	297.85 297.85
Totaux F TOTAU:	X MISSION 01 L'INTÉRIEUR DU S	SECTEUR	DES	L E L r mission, re	10.641 266.092 266.092 épartis selon le premier 266.092 266.092	-	31.274 31.274 omique	490 490	297.85 297.85
Totaux F TOTAU TRANSFERTS DE REVENUS À DMINISTRATIONS PUBLIQUE MISSION 02: DOTA	X MISSION 01 L'INTÉRIEUR DU S S ATION DE LA	SECTEUR A CON	DES	L E L r mission, re	10.641 266.092 266.092 épartis selon le premier 266.092 266.092	-	31.274 31.274 omique	490 490	297.85 297.85
Totaux F TOTAU TOTAU TRANSFERTS DE REVENUS À DMINISTRATIONS PUBLIQUE MISSION 02: DOTA Programme 102: Finance	X MISSION 01 L'INTÉRIEUR DU S S ATION DE LA	SECTEUR A CON	DES	L E L r mission, re	10.641 266.092 266.092 épartis selon le premier 266.092 266.092	-	31.274 31.274 omique	490 490	297.85 297.85
Totaux F TOTAU: TOTAU: TRANSFERTS DE REVENUS À DMINISTRATIONS PUBLIQUE. MISSION 02: DOTA Programme 102: Finance Activité 01: Dotation générale Recettes liées à l'Enseignement	X MISSION 01 L'INTÉRIEUR DU S S ATION DE LA ment Enseignen	SECTEUR A CON	DES	L E L r mission, re E L	10.641 266.092 266.092 Épartis selon le premier 266.092 266.092	-	31.274 31.274 omique	490 490	297.85 297.85 297.83 297.83
Totaux F TOTAU: TRANSFERTS DE REVENUS À DMINISTRATIONS PUBLIQUE, MISSION 02: DOTA Programme 102: Finance (ctivité 01: Dotation générale	X MISSION 01 L'INTÉRIEUR DU S S ATION DE LA ment Enseignen	SECTEUR A CON	DES	L E L r mission, re	10.641 266.092 266.092 épartis selon le premier 266.092 266.092	-	31.274 31.274 omique	490 490	297.85 297.85 297.8: 297.8:
Totaux F TOTAU TOTAU TOTAU TRANSFERTS DE REVENUS À DMINISTRATIONS PUBLIQUE MISSION 02: DOTA Programme 102: Finance Activité 01: Dotation générale Recettes liées à l'Enseignement 02.102.01.01.49249 *** Recettes liées aux subventions	X MISSION 01 L'INTÉRIEUR DU S S ATION DE LA ment Enseignen ***	A COM	<i>MMUN</i>	L E L r mission, re E L AUTE F	10.641 266.092 266.092 Épartis selon le premier 266.092 266.092 FRANCAISE	chiffre du code écono - - -	31.274 31.274 omique	490 490	297.85 297.85 297.8: 297.8:
Totaux F TOTAU: TOTAU: TRANSFERTS DE REVENUS À DMINISTRATIONS PUBLIQUE. MISSION 02: DOTA Programme 102: Finance letivité 01: Dotation générale lecettes liées à l'Enseignement 02.102.01.01.49249 ***	X MISSION 01 L'INTÉRIEUR DU S S ATION DE LA ment Enseignen ***	A COM	<i>AMUN</i>	L E L T mission, re E L AUTE I	10.641 266.092 266.092 Épartis selon le premier 266.092 266.092 FRANCAISE	chiffre du code écono - - -	31.274 31.274 omique	490 490	297.85 297.85 297.8: 297.8:
Totaux F TOTAU: TOTAU: TRANSFERTS DE REVENUS À MINISTRATIONS PUBLIQUE. Programme 102: Finance letivité 01: Dotation générale letecttes liées à l'Enseignement 02.102.01.01.49249 *** decettes liées aux subventions 02.102.01.02.49249 ***	X MISSION 01 L'INTÉRIEUR DU S S ATION DE LA ment Enseignen ***	A COM	<i>AMUN</i>	L E L AUTE F E L E L	10.641 266.092 266.092 Epartis selon le premier 266.092 266.092 FRANCAISE 9.547 9.547 9.547	chiffre du code écono - - -	31.274 31.274 omique	490 490	297.85 297.85 297.8: 297.8: 9.54
Totaux F TOTAU TOTAU TOTAU TRANSFERTS DE REVENUS À DMINISTRATIONS PUBLIQUE MISSION 02: DOTA Programme 102: Finance letivité 01: Dotation générale lecettes liées à l'Enseignement 02.102.01.01.49249 *** Recettes liées aux subventions 02.102.01.02.49249 *** Totaux F	X MISSION 01 L'INTÉRIEUR DU S S ATION DE LA ment Enseignen ** de projets spécifiqu **	A COM	<i>AMUN</i>	L E L r mission, re E L AUTE F E L	10.641 266.092 266.092 Épartis selon le premier 266.092 266.092 FRANCAISE 9.547 9.547	chiffre du code écono - - -	31.274 31.274 omique	490 490	297.85 297.85 297.8: 297.8: 9.54
Totaux F TOTAU TOTAU TOTAU TRANSFERTS DE REVENUS À DMINISTRATIONS PUBLIQUE MISSION 02: DOTA Programme 102: Finance Activité 01: Dotation générale Recettes liées à l'Enseignement 02.102.01.01.49249 *** Recettes liées aux subventions 02.102.01.02.49249 *** Totaux I	X MISSION 01 L'INTÉRIEUR DU S S ATION DE LA ment Enseignen ** de projets spécifiqu **	A COM	<i>AMUN</i>	L E L AUTE F E L E L	10.641 266.092 266.092 Epartis selon le premier 266.092 266.092 FRANCAISE 9.547 9.547 9.547	chiffre du code écono - - -	31.274 31.274 omique	490 490	297.85 297.85 297.8: 297.8: 9.54
Totaux F TOTAU: TOTAU: TOTAU: TRANSFERTS DE REVENUS À DMINISTRATIONS PUBLIQUE. MISSION 02: DOTA Programme 102: Finance Activité 01: Dotation générale Recettes liées à l'Enseignement 02.102.01.01.49249 *** Totaux F Programme 104: Non-ma Activité 01: Dotation générale	X MISSION 01 L'INTÉRIEUR DU S ATION DE LA ment Enseignen ** de projets spécifiqu ** Programme 102 rchand	A COM	<i>AMUN</i>	L E L AUTE F E L E L	10.641 266.092 266.092 Epartis selon le premier 266.092 266.092 FRANCAISE 9.547 9.547 9.547	chiffre du code écono - - -	31.274 31.274 omique	490 490	297.85 297.85 297.8: 297.8: 9.54
Totaux F TOTAU: TOTAU: TOTAU: TRANSFERTS DE REVENUS À DMINISTRATIONS PUBLIQUE. MISSION 02: DOTA Programme 102: Finance Activité 01: Dotation générale Recettes liées à l'Enseignement 02.102.01.01.49249 *** Totaux F Programme 104: Non-ma Activité 01: Dotation générale	X MISSION 01 L'INTÉRIEUR DU S S ATION DE L. ment Enseignen ** de projets spécifiqu ** Programme 102 rchand Communauté franç	A COM	<i>AMUN</i>	L E L AUTE F E L E L	10.641 266.092 266.092 Epartis selon le premier 266.092 266.092 FRANCAISE 9.547 9.547 9.547	chiffre du code écono - - -	31.274 31.274 omique	490 490	297.85 297.85 297.83 297.83 297.83 9.54 9.54
Totaux F TOTAU: TOTAU: TOTAU: TRANSFERTS DE REVENUS À MINISTRATIONS PUBLIQUE. MISSION 02: DOTA Programme 102: Finance ctivité 01: Dotation générale ecettes liées à l'Enseignement 02.102.01.01.49249 *** Totaux I Trogramme 104: Non-ma ctivité 01: Dotation générale otation Non Marchand de la 102.104.01.01.49249 ***	X MISSION 01 L'INTÉRIEUR DU S S ATION DE LA ment Enseignen ** de projets spécifiqu ** Programme 102 rchand Communauté franç **	A COM	<i>AMUN</i>	L E L T mission, re E L E L E L E L	10.641 266.092 266.092 266.092 266.092 266.092 FRANCAISE 9.547 9.547 9.547 9.547 9.547	- chiffre du code écono 	31.274 31.274 omique 31.274 31.274	490 490 490 490	297.85 297.85 297.8: 297.8: 297.8: 9.54 9.54
Totaux F TOTAU: MISSION 02: DOTA Programme 102: Finance ctivité 01: Dotation générale tecettes liées à l'Enseignement 02.102.01.01.49249 *** Totaux I Totaux I Programme 104: Non-ma ctivité 01: Dotation générale totation Non Marchand de la 02.104.01.01.49249 ***	X MISSION 01 L'INTÉRIEUR DU S S ATION DE L. ment Enseignen ** de projets spécifiqu ** Programme 102 rchand Communauté franç	A COM	<i>AMUN</i>	L E L T mission, re E L AUTE F E L E L	10.641 266.092 266.092 Epartis selon le premier 266.092 266.092 FRANCAISE 9.547 9.547 9.547 9.547 9.547	chiffre du code écono - - -	31.274 31.274 omique	490 490	297.85 297.85 297.8: 297.8: 297.8: 9.54 9.54 9.54
Totaux F TOTAU: MISSION 02: DOTA Programme 102: Finance Letivité 01: Dotation générale Letecttes liées à l'Enseignement 02.102.01.01.49249 *** Totaux I Programme 104: Non-ma Letivité 01: Dotation générale Totaux I Dotation Non Marchand de la 02.104.01.01.49249 *** Totaux I Totaux I	X MISSION 01 L'INTÉRIEUR DU S S ATION DE L. ment Enseignen ** de projets spécifiqu ** Programme 102 rchand Communauté franç **	A COMment ues des Ec çaise	AMUN coles	L E L AUTE F E L E L E L E L	10.641 266.092 266.092 266.092 266.092 266.092 27 266.092 27 27 27 27 27 27 27 27 27 27 27 27 27	- chiffre du code écono 	31.274 31.274 omique 31.274 31.274	490 490 490 490	297.85 297.85 297.8: 297.8: 297.8: 9.54 9.54 9.54
Totaux F TOTAU MISSION 02: DOTA Programme 102: Finance Activité 01: Dotation générale Recettes liées à l'Enseignement 02.102.01.01.49249 *** Totaux F Programme 104: Non-ma Activité 01: Dotation générale Dotation Non Marchand de la 102.104.01.01.49249 *** Totaux F Totaux F Programme 201: Dotation	X MISSION 01 L'INTÉRIEUR DU S S ATION DE L. ment Enseignen ** de projets spécifiqu ** Programme 102 rchand Communauté franç **	A COMment ues des Ec çaise	AMUN coles	L E L AUTE F E L E L E L E L	10.641 266.092 266.092 266.092 266.092 266.092 27 266.092 27 27 27 27 27 27 27 27 27 27 27 27 27	- chiffre du code écono 	31.274 31.274 omique 31.274 31.274	490 490 490 490	297.85 297.85 297.8: 297.8: 297.8: 9.54 9.54 9.54
Totaux F TOTAU: TOTAU: TOTAU: TRANSFERTS DE REVENUS À DMINISTRATIONS PUBLIQUE. MISSION 02: DOTA Programme 102: Finance Activité 01: Dotation générale Recettes liées à l'Enseignement 02.102.01.01.49249 *** Totaux F Programme 104: Non-ma Activité 01: Dotation générale Dotation Non Marchand de la 02.104.01.01.49249 *** Totaux I Programme 201: Dotation Activité 01: Dotation générale Dotation spéciale de la Commu	X MISSION 01 L'INTÉRIEUR DU S S ATION DE L. ment Enseignen ** de projets spécifiqu ** Programme 102 rchand Communauté française anauté française (au projets (au projets (au projets (au projets))	A COMment ues des Ec caise uant cer	AMUN coles	L E L Compétence	10.641 266.092 266.092 266.092 266.092 266.092 266.092 27 266.092 27 27 27 27 27 27 27 27 27 27 27 27 27	chiffre du code écono	31.274 31.274 omique 31.274 31.274	490 490 490	297.85 297.85 297.8: 297.8: 297.8: 9.54 9.54 9.54
Totaux F TOTAU: TOTAU: TOTAU: TRANSFERTS DE REVENUS À DMINISTRATIONS PUBLIQUE. MISSION 02: DOTA Programme 102: Finance Activité 01: Dotation générale Recettes liées à l'Enseignement 02.102.01.01.49249 *** Totaux F Programme 104: Non-ma Activité 01: Dotation générale Dotation Non Marchand de la 02.104.01.01.49249 *** Totaux I Programme 201: Dotation Activité 01: Dotation générale Dotation spéciale de la Commu	X MISSION 01 L'INTÉRIEUR DU S S ATION DE L ment Enseignen ** de projets spécifiqu ** Programme 102 rchand Communauté française atribu mauté française (ar xercice de certaines	A COMment ues des Ec caise uant cer	AMUN coles	L E L Compétence	10.641 266.092 266.092 266.092 266.092 266.092 266.092 27 266.092 27 27 27 27 27 27 27 27 27 27 27 27 27	chiffre du code écono	31.274 31.274 omique 31.274 31.274	490 490 490	297.85 297.85 297.83 297.83 9.54 9.54 9.54 9.54
Totaux F TOTAU: TOTAU: TOTAU: TRANSFERTS DE REVENUS À DMINISTRATIONS PUBLIQUE. MISSION 02: DOTA Programme 102: Finance Activité 01: Dotation générale Recettes liées à l'Enseignement 02.102.01.01.49249 *** Totaux F Programme 104: Non-ma Activité 01: Dotation générale Dotation Non Marchand de la 02.104.01.01.49249 *** Totaux F Programme 201: Dotation générale Dotation Non Marchand de la 02.104.01.01.49249 *** Totaux F Programme 201: Dotation générale Dotation spéciale de la Commu Communautaire attribuant l'es	X MISSION 01 L'INTÉRIEUR DU S S ATION DE L ment Enseignen ** de projets spécifiqu ** Programme 102 rchand Communauté française atribu mauté française (ar xercice de certaines	A COMment ues des Ec caise uant cer	AMUN coles	L E L T mission, re E L AUTE I E L E L Compétence ret II de la la Comm	10.641 266.092 266.092 266.092 266.092 266.092 27 266.092 27 27 27 27 27 27 27 27 27 27 27 27 27	chiffre du code écono	31.274 31.274 omique 31.274 31.274	490 490 490 490 	9.54' 9.54' 9.54' 9.54' 9.54' 9.54' 9.54'
Totaux F TOTAU: TOTAU: TOTAU: TRANSFERTS DE REVENUS À DMINISTRATIONS PUBLIQUE. MISSION 02: DOTA Programme 102: Finance Activité 01: Dotation générale Recettes liées à l'Enseignement 02.102.01.01.49249 *** Totaux I Programme 104: Non-ma Activité 01: Dotation générale Dotation Non Marchand de la 02.104.01.01.49249 *** Totaux I Programme 201: Dotation Activité 01: Dotation générale Dotation Spéciale de la Commu Cautivité 01: Dotation générale Dotation spéciale de la Commu Communautaire attribuant l'e 02.201.01.01.49249 ***	X MISSION 01 L'INTÉRIEUR DU S S ATION DE L ment Enseignen ** de projets spécifiqu ** Programme 102 rchand Communauté française atribu mauté française (ar xercice de certaines	A COMment ues des Ec caise uant cer	AMUN coles	L E L T mission, re E L AUTE I E L E L E L compétence ret II de la 1 Comm E	10.641 266.092 266.092 266.092 266.092 266.092 27 266.092 27 27 27 27 27 27 27 27 27 27 27 27 27	chiffre du code écono	31.274 31.274 omique 31.274 31.274	490 490 490 490 	297.85 297.85 297.85 297.85 297.85 9.54' 9.54' 9.54' 85(85) 85(85)

COCOF

Recettes						COCOF
Allocations de base						
M. P. A. NO. CE. Code Fonctionnel Fonds organiques	Types de credit	Initial 2020	Redistr. 2020	1 ^{cr} ajust. 2020	2 ^{ème} ajust. 2020	Ajusté 2020
Programme 202: rémunération personnel transféré						
Activité 01: Dotation générale						
Dotation liée à la rémunération et aux frais de fonctionnement du p	ersonnel tran	ısféré				
02.202.01.01.49249 *****	E L	2.071 2.071	-	-		2.058 2.058
Totaux Programme 202	E	2.071			13-	2.058
Totaux Frogramme 202	L	2.071	-	-	13-	2.05
Programme 203: Relations internationales						
Activité 01: Dotation générale						
Dotation Relations internationales		20.4				20
02.203.01.01.49249 *****	E L	294 294	-	-	-	29 ² 29 ²
Totaux Programme 203	E L	294 294	-	-	-	29 ⁴ 29 ⁴
Programme 204: Décompte dotation	L	294	-	-	-	29-
Activité 01: Dotation générale						
Décompte de la dotation spéciale de la Communauté française						
02.204.01.01.49249 *****	E	8	-	-	8-	
T. (L 	8		-	8-	
Totaux Programme 204	E L	8 8	-	-	8- 8-	
Activité 01: Dotation générale	2014 relatif a	nux compétences de la	Communauté franç:	aise dont l'exercice est	transféré à la Région w	vallonne et à la
Activité 01: Dotation générale Transfert Sainte Emilie-Cocof (art. 7, § 3, 1 à 7 du décret du 11/04/ Commission communautaire française) 02.205.01.01.49249 *****	E L	26.304 26.304	Communauté franç: - -	-	342- 342-	25.962 25.962
Activité 01: Dotation générale Transfert Sainte Emilie-Cocof (art. 7, § 3, 1 à 7 du décret du 11/04/ Commission communautaire française)	Е	26.304			342- 342-	25.962 25.962 25.96 2
Activité 01: Dotation générale Transfert Sainte Emilie-Cocof (art. 7, § 3, 1 à 7 du décret du 11/04/ Commission communautaire française) 02.205.01.01.49249 ***** Totaux Programme 205	E L E	26.304 26.304 26.304		-	342- 342- 342-	25.962 25.962 25.96 2
Activité 01: Dotation générale Transfert Sainte Emilie-Cocof (art. 7, § 3, 1 à 7 du décret du 11/04/ Commission communautaire française) 02.205.01.01.49249 ***** Totaux Programme 205 Programme 206: Dotation complémentaire Activité 01: Dotation générale	E L E	26.304 26.304 26.304		-	342- 342- 342-	25.962
Activité 01: Dotation générale Transfert Sainte Emilie-Cocof (art. 7, § 3, 1 à 7 du décret du 11/04/ Commission communautaire française) 02.205.01.01.49249 ***** Totaux Programme 205 Programme 206: Dotation complémentaire Activité 01: Dotation générale Dotation complémentaire de la Communauté française	E L E L	26.304 26.304 26.304		-	342- 342- 342-	25.962 25.962 25.962
Totaux Programme 205 Programme 206: Dotation complémentaire Activité 01: Dotation générale	E L E L	26.304 26.304 26.304 26.304		-	342- 342- 342- 342-	25.962 25.962 25.962
Activité 01: Dotation générale Transfert Sainte Emilie-Cocof (art. 7, § 3, 1 à 7 du décret du 11/04/ Commission communautaire française) 02.205.01.01.49249 ***** Totaux Programme 205 Programme 206: Dotation complémentaire Activité 01: Dotation générale Dotation complémentaire de la Communauté française 02.206.01.01.49249 *****	E L E L	26.304 26.304 26.304 26.304		-	342- 342- 342- 342-	25.962 25.962 25.962 25.963
Activité 01: Dotation générale Transfert Sainte Emilie-Cocof (art. 7, § 3, 1 à 7 du décret du 11/04/ Commission communautaire française) 02.205.01.01.49249 ***** Totaux Programme 205 Programme 206: Dotation complémentaire Activité 01: Dotation générale Dotation complémentaire de la Communauté française	E L E L	26.304 26.304 26.304 26.304		-	342- 342- 342- 342-	25.96; 25.96; 25.96; 25.96; 388 381
Activité 01: Dotation générale Transfert Sainte Emilie-Cocof (art. 7, § 3, 1 à 7 du décret du 11/04/ Commission communautaire française) 02.205.01.01.49249 ***** Totaux Programme 205 Programme 206: Dotation complémentaire Activité 01: Dotation générale Dotation complémentaire de la Communauté française 02.206.01.01.49249 *****	E L E L	26.304 26.304 26.304 26.304 388 388 388		-	342- 342- 342- 342-	25.962 25.962 25.962
Activité 01: Dotation générale Transfert Sainte Emilie-Cocof (art. 7, § 3, 1 à 7 du décret du 11/04/ Commission communautaire française) 02.205.01.01.49249 ***** Totaux Programme 205 Programme 206: Dotation complémentaire Activité 01: Dotation générale Dotation complémentaire de la Communauté française 02.206.01.01.49249 ***** Totaux Programme 206 TOTAUX MISSION 02	E L E L E L	26.304 26.304 26.304 26.304 388 388 388 388 388	- - - - - - -	- - - - - - -	342- 342- 342- 342- 342-	25.962 25.962 25.962 25.962 388 388 388 388
Activité 01: Dotation générale Transfert Sainte Emilie-Cocof (art. 7, § 3, 1 à 7 du décret du 11/04/ Commission communautaire française) 02.205.01.01.49249 ***** Totaux Programme 205 Programme 206: Dotation complémentaire Activité 01: Dotation générale Dotation complémentaire de la Communauté française 02.206.01.01.49249 ***** Totaux Programme 206 TOTAUX MISSION 02	E L E L E L E L	26.304 26.304 26.304 26.304 388 388 388 388 145.910 145.910	- - - - - - -	- - - - - - -	342- 342- 342- 342- 342- 1.543-	25.96; 25.96; 25.96; 25.96; 388; 388; 388; 144.36;
Activité 01: Dotation générale Transfert Sainte Emilie-Cocof (art. 7, § 3, 1 à 7 du décret du 11/04/ Commission communautaire française) 02.205.01.01.49249 ***** Totaux Programme 205 Programme 206: Dotation complémentaire Activité 01: Dotation générale Dotation complémentaire de la Communauté française 02.206.01.01.49249 ***** Totaux Programme 206 TOTAUX MISSION 02 Totaux pa	E L E L E L	26.304 26.304 26.304 26.304 388 388 388 388 145.910 145.910	- - - - - - -	- - - - - - -	342- 342- 342- 342- 342-	25.96; 25.96; 25.96; 25.96; 38; 38; 38; 144.36; 144.36
Activité 01: Dotation générale Transfert Sainte Emilie-Cocof (art. 7, § 3, 1 à 7 du décret du 11/04/ Commission communautaire française) 02.205.01.01.49249 ***** Totaux Programme 205 Programme 206: Dotation complémentaire Activité 01: Dotation générale Dotation complémentaire de la Communauté française 02.206.01.01.49249 ***** Totaux Programme 206 TOTAUX MISSION 02 Totaux pa	E L E L E L r mission, ré	26.304 26.304 26.304 26.304 388 388 388 145.910 145.910 partis selon le premier	- - - - - - -	- - - - - - -	342- 342- 342- 342- 342- 1.543- 1.543-	25.96 25.96 25.96 25.96 388 381 381 144.36
Activité 01: Dotation générale Transfert Sainte Emilie-Cocof (art. 7, § 3, 1 à 7 du décret du 11/04/ Commission communautaire française) 02.205.01.01.49249 ***** Totaux Programme 205 Programme 206: Dotation complémentaire Activité 01: Dotation générale Dotation complémentaire de la Communauté française 02.206.01.01.49249 ***** Totaux Programme 206 TOTAUX MISSION 02 Totaux pa ****** ****** ****** ****** Totaux Programme 206 ******* ****** ****** ****** *****	E L E L E L r mission, ré	26.304 26.304 26.304 26.304 388 388 388 145.910 145.910 partis selon le premier	- - - - - - -	- - - - - - -	342- 342- 342- 342- 342- 1.543- 1.543-	25.96 25.96 25.96 25.96 38 38 38 144.36
Activité 01: Dotation générale Transfert Sainte Emilie-Cocof (art. 7, § 3, 1 à 7 du décret du 11/04/Commission communautaire française) 02:205.01.01.49249 ***** Totaux Programme 205 Programme 206: Dotation complémentaire Activité 01: Dotation générale Dotation complémentaire de la Communauté française 02:206.01.01.49249 ***** Totaux Programme 206 TOTAUX MISSION 02 Totaux pa ***** ***** Totaux Programme 206 ****** ***** Totaux Programme 206 ****** ***** ***** ***** ***** ****	E L E L E L r mission, ré	26.304 26.304 26.304 26.304 388 388 388 145.910 145.910 partis selon le premier	- - - - - - -	- - - - - - -	342- 342- 342- 342- 342- 1.543- 1.543-	25.96 25.96 25.96 25.96 388 381 381 144.36
Activité 01: Dotation générale Transfert Sainte Emilie-Cocof (art. 7, § 3, 1 à 7 du décret du 11/04/ Commission communautaire française) 02.205.01.01.49249 ***** Totaux Programme 205 Programme 206: Dotation complémentaire Activité 01: Dotation générale Dotation complémentaire de la Communauté française 02.206.01.01.49249 ***** Totaux Programme 206 TOTAUX MISSION 02 Totaux Programme 206 MISSION 03: DOTATION REGION Programme 104: Non marchand Activité 01: Dotation générale	E L E L E L r mission, ré	26.304 26.304 26.304 26.304 388 388 388 145.910 145.910 partis selon le premier	- - - - - - -	- - - - - - -	342- 342- 342- 342- 342- 1.543- 1.543-	25.96 25.96 25.96 25.96 38 38 38 144.36
Activité 01: Dotation générale Transfert Sainte Emilic-Cocof (art. 7, § 3, 1 à 7 du décret du 11/04/ Commission communautaire française) 02.205.01.01.49249 ***** Totaux Programme 205 Programme 206: Dotation complémentaire Activité 01: Dotation générale Dotation complémentaire de la Communauté française 02.206.01.01.49249 ***** Totaux Programme 206 TOTAUX MISSION 02 Totaux Programme 206 ATRANSFERTS DE REVENUS À L'INTÉRIEUR DU SECTEUR DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES	E L E L E L L E L L E L L E L L E L L E L L E L L E L L E L L E L L E L L E L L E L L E L E L L E	26.304 26.304 26.304 26.304 388 388 388 145.910 145.910 partis selon le premier	- - - - - - -	- - - - - - -	342- 342- 342- 342- 342- 1.543- 1.543-	25.96 25.96 25.96 25.96 388 381 381 144.36
Transfert Sainte Emilie-Cocof (art. 7, § 3, 1 à 7 du décret du 11/04/ Commission communautaire française) 02.205.01.01.49249 ***** Totaux Programme 205 Programme 206: Dotation complémentaire Activité 01: Dotation générale Dotation complémentaire de la Communauté française 02.206.01.01.49249 ***** Totaux Programme 206 TOTAUX MISSION 02 Totaux Programme 206 ****** ***** ****** ***** ***** ****	E L E L E L E L E L E L E L E L E L E L	26.304 26.304 26.304 26.304 388 388 388 145.910 145.910 partis selon le premier	- - - - - - -	- - - - - - -	342- 342- 342- 342- 342- 1.543- 1.543-	25.962 25.962 25.962 25.962 388 388 388 388
Transfert Sainte Emilie-Cocof (art. 7, § 3, 1 à 7 du décret du 11/04/ Commission communautaire française) 02.205.01.01.49249 ***** Totaux Programme 205 Programme 206: Dotation complémentaire Activité 01: Dotation générale Dotation complémentaire de la Communauté française 02.206.01.01.49249 ***** Totaux Programme 206 TOTAUX MISSION 02 Totaux Programme 206 ****** Totaux Programme 206 ****** TOTAUX MISSION 02 Totaux Programme 206 ****** ***** ***** ***** ***** ****	E L E L E L L E L L E L L E L L E L L E L L E L L E L L E L L E L L E L L E L L E L L E L E L L E	26.304 26.304 26.304 26.304 388 388 388 145.910 145.910 partis selon le premier	- - - - - - -	- - - - - - -	342- 342- 342- 342- 342- 1.543- 1.543-	25.96; 25.96; 25.96; 25.96; 38; 38; 38; 144.36; 144.36

Totaux par mission, répartis selon le premier chiffre du code économique

Recettes								COCOF
Allocations de base M. P. A. NO. CE.	Code onctionnel	Fonds Ger organiques	Types de credit	Initial 2020	Redistr. 2020	1 ^{er} ajust. 2020	2ème ajust. 2020	Ajusté 2020
MISSION 04: DO	OTATION FED	ERALE						
Programme 300: Lote	rie Nationale							
Activité 02: recettes fiscales	générales							
Recettes Loterie Nationale								
04.300.02.01.49409	****		E L	1.171 1.171	-	-	-	1.17 1.17
Tota	ux Programme 300		E L	1.171 1.171	-	-	-	1.17
Programme 301: Dota	tion spéciale							
Activité 01: Dotation génére	ale							
Ootation spéciale à charge	du budget fédéral en	faveur de la con		nautaire française				
04.301.01.01.49409	****		E L	72.004 72.004	-	-	8.585- 8.585-	63.41 63.41
Tota	ux Programme 301		E	72.004			8.585-	63.41
			L	72.004	-	-	8.585-	63.41
Programme 302: Prov								
A <i>ctivité 03: recettes non fiso</i> Recettes Provision	cales générales							
04.302.03.01.06009	****		E L	-	-	-	-	
Annoncer la couleur								
04.302.03.02.49409	****		E L	-	-	-	-	
Tota	ux Programme 302		E L		-	-		
тот	TAUX MISSION 04		E L	73.175 73.175	-	- -	8.585- 8.585-	64.59 64.59
		Totaux	par mission, ré	partis selon le premie	r chiffre du code écoi	nomique		
TRANSFERTS DE REVEN							0.505	
		U SECTEUR DE		73.175	-	-	8.585-	64.5
		U SECTEUR DE	S E L	73.175 73.175	-	- -	8.585- 8.585-	
	QUES				-	-		
MISSION 05: VE Programme 400: Vent	QUES ENTES DE BIE ces immobilières				-	-		
MISSION 05: VE Programme 400: Vent Activité 03: recettes non fiss	QUES ENTES DE BIE ces immobilières				-	-		
MISSION 05: VE Programme 400: Vent Activité 03: recettes non fiss	QUES ENTES DE BIE ces immobilières				- - -		8.585-	64.5
MISSION 05: VE Programme 400: Vent Activité 03: recettes non fise Ventes terrains 05.400.03.01.76309	QUES ENTES DE BIE es immobilières cales générales		E L E	73.175	- - - -	- - - -	215 215 215	21 21 21
MISSION 05: VE Programme 400: Vent Activité 03: recettes non fiss Ventes terrains 05.400.03.01.76309	QUES ENTES DE BIE es immobilières cales générales ***** aux Programme 400		E L E L	73.175	- - - -	- - - -	215 215 215 215 215	21 21 21 21
MISSION 05: VE Programme 400: Vent Activité 03: recettes non fisse Ventes terrains 05.400.03.01.76309	QUES ENTES DE BIE ces immobilières cales générales *****		E L E	73.175		-	215 215 215	21 21 21 21 21
MISSION 05: VE Programme 400: Vent Activité 03: recettes non fisse Ventes terrains 05.400.03.01.76309	QUES ENTES DE BIE es immobilières cales générales ***** aux Programme 400	NS	E L E L	73.175	-	<u>-</u> - -	215 215 215 215 215 215	21 21 21 21
MISSION 05: VE Programme 400: Vent Activité 03: recettes non fiss Ventes terrains 05.400.03.01.76309	QUES ENTES DE BIE res immobilières cales générales ***** TAUX MISSION 05	NS	E L E L	73.175	-	<u>-</u> - -	215 215 215 215 215 215	21 21 21 21 21

Recettes	1		ı		1		ı		COCOF
Allocations de base M. P. A. NO. CE.	Code nctionnel	Fonds organiques		pes de credit	Initial 2020	Redistr. 2020	1 ^{cr} ajust. 2020	2 ^{ème} ajust. 2020	Ajusté 2020
MISSION 06: RE	CETTES DI	IVERSES	·					·	
rogramme 500: Recet	ttes diverses								
Activité 03: recettes non fisc	ales générales								
Recettes diverses (décret) 06.500.03.02.06009	****			E L	572 572	-	-	322- 322-	25 25
Recettes du Complexe Spor 06.500.03.03.16129	tif ****			E L	351 351	-			35 35
Remboursement de traitem	ents			L	331				33
06.500.03.04.1111	****			E L	150 150	-	-	-	150 150
Remboursement solde des c	-	ordinaires							
06.500.03.05.1211	****			E L	500 500	-	-	-	500 500
Recettes propres à l'IPHOV 06.500.03.07.16129	<i>/</i> ****			Е	-	-	-	-	
Remboursement des dépens	ses du nersonnel d	du Centre Etoi	ile Polaire	L	-	-	-	-	
•	****	uu centre Etoi	ac i olaire	E L	873 873	-	-	-	87 87
ndus à récupérer - Personi									
06.500.03.11.1111	****			E L	163 163	-	-	37 37	20 20
indus à récupérer - ASBL (décret)								
06.500.03.12.3300	****			E L	885 885	-	-	200 200	1.08: 1.08:
Recettes perçues pour les é	preuves organisée	es pour la valid	lation des con					200	1.00
06.500.03.13.3840	****			Е	3	-	-	-	
Recettes liées aux aides ind	ividuallas (nhara)	- Indus (aides	matáriallas)	L	3	-	-	-	
	*****	- muus (aiues	materienes)	Е	1	-	-	-	
				L	1	-	-	-	
Recettes liées aux aides à l'e 06.500.03.15.3200	emploi - Indus (ei *****	mploi)		Е	2	_	_	_	
00.500.05.15.6200				L	2	-	-	-	
Recettes liées aux services d	l'aides à l'inclussi *****	ion, d'accueil e	n journée, d'l	_		rticuliers et innovant	s Indûs (prestations co	llectives et SID)	
06.500.03.16.3300	****			E L	730 730	-	-	-	73 73
Subventions FSE (formatio	n professionnelle)							
06.500.03.17.49249	****			Е	150	-	-	-	15
Total	ux Programme 50	10		E E	4.380			85-	4.29
1000	ux i rogramme 30	,0		L	4.380	-	-	85-	4.29
тот	AUX MISSION ()6		E L	4.380 4.380	-	-	85- 85-	4.29 4.29
		Т	otaux par mi	ssion, ré	partis selon le premie	r chiffre du code écoi	nomique		
).DÉPENSES ET RECETTES	NON VENTII ÉE			E	572			322-	2:
.DEI ENGEGET RECETTES	TON PENINEE			L	572	-	-	322-	2
I DÉPENSES ET RECETTES	COURANTES PO	NIR RIENS ET		F	2.037	_	_	37	2.03

2.037

2.037 1.621 1.621

150 150

L

L

E L

1.DÉPENSES ET RECETTES COURANTES POUR BIENS ET SERVICES 3.TRANSFERTS DE REVENUS À DESTINATION ET EN PROVENANCE D'AUTRES SECTEURS 4.TRANSFERTS DE REVENUS À L'INTÉRIEUR DU SECTEUR DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES

2.074 2.074

1.821 1.821

150 150

37 37

200 200

Recettes						COCOF
Allocations de base M. P. A. NO. CE. Code Fonctionnel Fonctionnel			Redistr. 2020	1 ^{er} ajust. 2020	2 ^{ème} ajust. 2020	Ajusté 2020
MISSION 07: LOYERS						
Programme 600: Loyers						
Activité 03: recettes non fiscales générales Loyers et charges locatives du bâtiment "Etoile Polaire	."					
07.600.03.01.1212 *****	E L	49 49	-	- -	-	49 49
07.600.03.02.1212 *****	E L	-	-	-	-	
Totaux Programme 600	E L	49 49				4'
TOTAUX MISSION 07	E L	49 49 49		-		4
			-	-	-	7.
	Totaux par mission	ı, répartis selon le premi	er chiffre du code éco	nomique		
. DÉPENSES ET RECETTES COURANTES POUR BIENS SERVICES	SET E	49 49		 	- -	2
MISSION 08: INTERETS FINANCI	ERS					
Programme 700: Intérêts financiers						
Activité 03: recettes non fiscales générales ntérêts financiers (décret)						
08.700.03.02.26109 *****	E L	53 53	-	-	-	5
Totaux Programme 700	E L	53 53	-	-	-	5
TOTAUX MISSION 08	E L	53 53	-	-	-	5.
	Totaux par mission	ı, répartis selon le premi	er chiffre du code éco	nomique		
.INTÉRÊTS ET REVENUS DE LA PROPRIÉTÉ	E L	53 53			. <u>-</u>	<u>:</u>
MISSION 09: REMBOURSEMENT	DE DOTATIO	N				
Programme 801: Remboursement préfinance	ment					
<i>Activité 03: recettes non fiscales générales</i> Remboursement du préfinancement "Fonds Social Eu	ropéen" pour SFPME	et l'Enseignement				
09.801.03.01.89139 *****	E L	-	-	-	-	
Recettes en provenance du Fonds social européen (Pha 09.801.03.02.3910 *****		966		<u> </u>		966
Totaux Programme 801	L E	966 966	-	-	-	960 96 0
	L	966	-	-	<u>-</u>	96
TOTAUX MISSION 09	E L	966 966	-	-	-	96 96
	Totaux par mission	ı, répartis selon le premi	er chiffre du code éco	nomique		
TRANSFERTS DE REVENUS À DESTINATION ET EN PROVENANCE D'AUTRES SECTEURS	E L	966 966	-	 	- -	9i 9i
TOTAUX GENERAUX RECETI	E E	490.625		- 31.274	9.508-	512.39
TOTAUX GENERAUX RECETT	EO E	470.023		- 31.2/4	9.300-	512.35

Recettes										COCOF
Allocations de base M. P. A. NO. CE.	Code Fonctionnel		Fonds ganiques	Genre	Types de credit	Initial 2020	Redistr. 2020	1 ^{er} ajust. 2020	2 ^{ème} ajust. 2020	Ajusté 2020
		TO	OTAUX	GÉNÉRA	UX RECE	TTES, répartis selon	le premier chiffre du c	code économique		

0.DÉPENSES ET RECETTES NON VENTILÉES	E	572	-	-	-	250
	L	572	-	-	-	250
1.DÉPENSES ET RECETTES COURANTES POUR BIENS ET	E	2.086	-	-	-	2.123
SERVICES	L	2.086	-	-	-	2.123
2.INTÉRÊTS ET REVENUS DE LA PROPRIÉTÉ	E	53	-	-	-	53
	L	53	-	-	-	53
3.TRANSFERTS DE REVENUS À DESTINATION ET EN	E	2.587	-	-	-	2.787
PROVENANCE D'AUTRES SECTEURS	L	2.587	-	-	-	2.787
4.TRANSFERTS DE REVENUS À L'INTÉRIEUR DU SECTEUR DES	E	485.327	-	-	-	497.513
ADMINISTRATIONS PUBLIQUES	L	485.327	-	-	-	497.513
7.INVESTISSEMENTS ET DÉSINVESTISSEMENTS	E	0	-	-	-	215
	L	0	-	-	-	215

C.R. N° 26 (2020-2021)

Tableau annexé au décret ajustant le budget général des dépenses de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2020 – Deuxième ajustement –

Dépenses									COCOF
	onnel facultative			Types de credit	Initial 2020	Redistr. 2020	1 ^{er} ajust. 2020	2 ^{ème} ajust. 2020	Ajusté 2020
MISSION 01: CABI	NET DU PI	RESIDE	INT DU	J COLLE	EGE B.TRACH	ТЕ			
rogramme 000: B. TRAC	ж								
raitements et indemnités du p 01.000.00.00.1111 011		inet	3	E	345	-	-	_	34
rais de fonctionnement du cab				L	345	-	-	<u>-</u>	34
01.000.00.01.1211 011			1	E L	13 13	-	-		1 1
Dépenses patrimoniales du cabi									
01.000.00.02.7422 011			1	E L	27 27	-	-	-	2
Totaux P	rogramme 000			E L	385 385	-	·	- -	38 38
TOTAUX	X MISSION 01			E L	385 385	-	-		38 38
		Ţ	Totaux pa	ır mission, ré	partis selon le premiei	r chiffre du code éco	nomique		
DÉPENSES ET RECETTES CO	URANTES POUI	R BIENS ET	Γ	Е	358				3
ERVICES INVESTISSEMENTS ET DÉSIN	VESTISSEMENT	rs		L E	358 27		- -	- -	3
				L	27				
MISSION 02: CABI	NET DU M	EMDDI	E DILC	COLLEC	E D. VEDVOO	DТ			
Programme 000: R. VERV		EMBKI	E DU C	.ULLEG.	E R. VERVOO	K I			
raitements et indemnités du p		inet							
02.000.00.00.1111 011	1		3	E L	179 179	-	- -	- -	1' 1'
rais de fonctionnement du cab 02.000.00.01.1211 011			1	E	28	-	-	_	
Dépenses patrimoniales du cabi	inet			L	28	-	-	<u>-</u>	
02.000.00.02.7422 011			1	E L	18 18	-	- -		
Totaux P	rogramme 000			E L	225 225	-			22
TOTAU	X MISSION 02			E	225	-			22
				L	225	=	·	· -	22
		7	Fotaux pa	r mission, ré	partis selon le premier	chiffre du code éco	nomique		
DÉPENSES ET RECETTES CO	URANTES POUI	R BIENS ET	Γ	E	207		<u>. </u>		2
ERVICES INVESTISSEMENTS ET DÉSIN	VFSTISSEMENT	rs		L E	207 18		- -	-	2
HVV ESTISSEMENTS ET DESTI	V LOTTOSEM LIVI	5		L	18		<u>.</u> .		
AMEGION AS CARN		EN ADDE	T DIL C		C D CLEDEAN	.			
MISSION 03: CABI		EMBKE	ı DU C	OLLEGI	E B.CLERFAY	l			
Programme 000: B. CLER									
raitements et indemnités du pe 03.000.00.00.1111 0111		net	3	E	184	-	-	-	18-
rais de fonctionnement du cab	inet			L	184	-	-	=	18-
03.000.00.01.1211 0111			1	E L	25 25	-	-	-	2:
épenses patrimoniales du cabi	net			L	23	<u> </u>	-		Σ.
03.000.00.02.7422 0111	l		1	E L	13 13	-	-	-	13 13
Totaux Pr	rogramme 000			E L	222 222	-	-	-	22: 22:
TOTAUX	MISSION 03			E	222		-		22
				L	222	-	-	-	22
		Т	otaux par	r mission, rép	partis selon le premier	chiffre du code écor	omique		
DÉPENSES ET RECETTES CO	URANTES POUR	BIENS ET	,	E	209	-	-	-	20
ERVICES					200	_			20
INVESTISSEMENTS ET DÉSIN	/ESTISSEMENTS	S		L E L	209 13	-	-	-	20

Dépenses										COCOF
Allocations de base M. P. A. NO. CE.	Code Fonctionnel	Subside facultative	Fonds organiques	Genre	Types de credit	Initial 2020	Redistr. 2020	1 ^{er} ajust. 2020	2 ^{ème} ajust. 2020	Ajusté 2020
MISSION 04:	CABINE	Γ DU M	EMBRI	E DU C	COLLEG	E A. MARON				
Programme 000: A	.MARON									
raitements et indemn 04.000.00.00.1111	ités du person 0111	nel du cabi	net	3	E L	188 188	-	-	10 10	198 198
Frais de fonctionnemer 04.000.00.01.1211	ot du cabinet 0111			1	E L	25 25	-	- -	10- 10-	15 15
Dépenses patrimoniale 04.000.00.02.7422	s du cabinet 0111			1	E L	18 18	-	-	-	18 18
7	Totaux Progra	mme 000			E L	231 231		<u> </u>	<u> </u>	231
	FOTAUX MIS	SSION 04			E L	231 231	-	-	-	231 231
			Т	otaux pa	r mission, ré	partis selon le premier	chiffre du code écon	omique		
DÉPENSES ET RECET ERVICES	TTES COURAN	NTES POUI	R BIENS ET		E L	213 213	- -	-	-	21: 21:
INVESTISSEMENTS E	T DÉSINVEST	ISSEMENT	S		E L	18 18	-	-	-	18
Programme 000: N	. BEN HAM	1OU		E DU C	COLLEG	E N. BEN HAM	IOU			
Traitements et indemn 05.000.00.00.1111	oll11	nel du cabi	net	3	E L	238 238	-	-	-	238 238
Frais de fonctionnemer 05.000.00.01.1211	0112			1	E L	19 19	-	-	- -	19 19
Dépenses patrimoniale 05.000.00.02.7422	of du cabinet 0112			1	E L	4 4	-	-	-	4 4
1	Totaux Progra	mme 000			E L	261 261	-			261 261
5	FOTAUX MIS	SSION 05			E L	261 261	-	-	-	261 261
			Т	otaux pa	r mission, ré	partis selon le premier	chiffre du code écon	omique		
DÉPENSES ET RECET	TTES COURAN	NTES POUF	R BIENS ET		E	257	-	-	-	25
ERVICES INVESTISSEMENTS E	T DÉSINVEST	ISSEMENT	ß		L E	257 4	-	-	-	25
					L	4	-	-	-	4
MISSION 06:	PARLEM	ENT F	RANCO	PHON	E BRUX	KELLOIS				
	ubsistance									
Programme 000: S							_	_	4 600	4 600
	0112				E L	-	-	-	4 600	4 600
Ootation à l'Assemblée 06.000.00.00.0101		mme 000				- - - -	- - -	- - -	4 600 4 600 4 600	4 600 4 600 4 600
Dotation à l'Assemblée 06.000.00.00.0101	0112				L E	- - - -	- - - - -	- - - -	4 600	4 600
7	0112 Fotaux Progra		7	otaux pa	E L E L		-	-	4 600 4 600 4 600	4 600 4 600 4 600

Dépenses										COCOF
Allocations de base M. P. A. NO. CE.	Code Fonctionnel	Subside facultative	Fonds organiques	Genre	Types de credit	Initial 2020	Redistr. 2020	1 ^{cr} ajust. 2020	2 ^{ème} ajust. 2020	Ajusté 2020
MISSION 07:	CABINET	ΓS							,	

Programme 000: Subsistance

Provisions pour sortie de charge							
07.000.00.00.0101 0112	4	E	-	-	-	-	-
		L	-	-	-	-	-
Totaux Programme 000		E	-	-	-	-	-
		L	-	-	-	-	-
TOTAUX MISSION 07		E	-	-	-		
		L	_	_	_	_	_

Totaux par mission, répartis selon le premier chiffre du code économique

MISSION 21: ADMINISTRATION

Programme 000: Subsistance

Programme 000: Su								
_	e relatives à la réforme de la c	comptabilité de						
21.000.00.03.1211	0131	1	E L	40 40	-	-	-	40 40
Frais da fanationnament	de la cellule COMMUNICAT	FION	L	40	-	-	<u> </u>	40
21.000.00.05.1211	0131	3	Е	30		_	_	30
21.000.00.05.1211	0131	,	L	30	-	-	-	30
Rémunérations du perso	nnel statutaire							
21.000.00.08.1111	0131	3	E	20 480	337-	-	170-	19 973
			L	20 480	337-	-	170-	19 973
Rémunérations du perso								
21.000.00.09.1111	0131	3	E	4 900	75 75	-	375	5 350
			L	4 900	75	-	375	5 350
Frais liés au personnel 21.000.00.10.1111	0131	3	E	1 300				1 300
21.000.00.10.1111	0131	3	L	1 300	-	-	-	1 300
Charges et provisions de	pensions des agents provena	nt de l'ex-CFC						
21.000.00.11.1120	0131	4	E	1 793	-	-	-	1 793
			L	1 793	-	-	-	1 793
	pensions des agents de l'ex-p							
21.000.00.12.1120	0131	4	E	4 500	-	-	-	4 500
		The state of the s	L	4 500	-	-	-	4 500
	sions des agents de l'ex-FBFIS		E.	200	260		425	0.65
21.000.00.14.1120	0131	4	E L	280 280	260 260	-	425 425	965 965
Dénenses relatives aux n	ensions des agents de l'ex-pro	vince de Brah			200		120	,,,,
21.000.00.15.1120	0131	4	E	416	-	_	-	416
			L	416	-	-	-	416
Dépenses liées aux frais	de parcours							
21.000.00.17.1211	0131	1	E	45	-	-	-	45
			L	45	-	-	-	45
Frais de gestion du perso			-	202				202
21.000.00.18.1211	0131	1	E L	383 383	-	-	-	383 383
Frais de formation du pe	ersonnel			303				505
21.000.00.19.1211	0131	3	Е	220	_	_	_	220
		_	L	220	-	-	-	220
Frais liés à l'informatisa	tion de l'administration							
21.000.00.20.1211	0131	1	E	2 060	-	-	50	2 110
			L	2 060	-	-	50	2 110
Application E-sub et Hy								
21.000.00.21.1211	0131	1	E L	290	-	-	-	290
A unlication budgétains s	ot commtable		L	290	<u> </u>	-	<u> </u>	290
Application budgétaire e 21.000.00.22.1211	0131	1	Е	400				400
21.000.00.22.1211	0131	1	L	400	-	-	-	400
Mission du Service inter	ne de Prévention et de Protec	tion du Travai	l (SIPP)fonct.					
21.000.00.23.1211	0721	3	E	102	-	-	-	102
			L	102	-	-	-	102
Frais de fonctionnement								
21.000.00.24.1211	0133	1	E	1 835	-	-	-	1 835
	a		L	1 835	-	-	-	1 835
Frais de location simple 21.000.00.26.1213			E	101				101
41.000.00.20.1413	0133	1	E L	101 101	-	-	-	101 101
Politique d'égalité des ch	nances pour l'accès à la foncti	on publique						
21.000.00.27.1211	0133	3	Е	22	-	-	-	2:
<u> </u>			L	22	-	-	<u> </u>	22
rais de fonctionnement	pour la mission de contrôle d	les subsides						
21.000.00.28.1211	0133	1	E	5	-	-	-	5
			L	5	_	_	_	5

Dépenses						COCOF
Allocations de base M. P. A. NO. CE. Code Subside Fonds Genre Fonctionnel facultative organiques	Types de credit	Initial 2020	Redistr. 2020	1 ^{er} ajust. 2020	2 ^{ème} ajust. 2020	Ajusté 2020
Dotations au Service social 21.000.00.29.3300 0131 FACULT 3 ATIF	E L	957 957	-	- -	-	957 957
Dépenses patrimoniales 21.000.00.31.7422 0133 1	E L	150 150	-	-	-	150 150
Achat de matériel informatique et bureautique 21.000.00.32.7422 0133 1	E	184	10-		<u> </u>	174
Dépenses patrimoniales du S.I.P.P.	L	184	10-	-	-	174
21.000.00.33.7422 0133 1 Rémunération du personnel contractuel engagé dans le cadre du pr	E L ojet FSE pou	18 18 ur Phare	- -	-	<u>-</u> -	18 18
21.000.00.36.1111 0131 3	E L	95 95	- -	- -	- -	95 95
Rémunération du personnel contractuel engagé dans le cadre du pr 21.000.00.37.1111 0131 3	rojet FSE pot E L	240 240	-	-	-	240 240
Charges de pensions des agents provenant de l'ex-IFPME 21.000.00.38.1120 0131 3	E L	13 13	2 2	-	-	15 15
Provision pour la gestion des risques pour des dépenses de toutes na 21.000.00.39.0101 0131 1	atures E	201	-			201
Frais de fonctionnement bâtiments administratifs 21.000.00.40.1211 0133 1	L E	201 997	-	-	-	997
21.000.00.40.1211 0133 1 Bien-être	L	997 997	- -	- -	- -	997
21.000.00.41.1211 0133 3	E L	30 30	-	- -	- -	30 30
Provision pour Accord Non Marchand 21.000.00.42.0101 0131 3	E L	-	-	-	- -	- -
Annulation droits constatés 21.000.00.43.0101 0131 1	E L	92 92	-	-	128 128	220 220
Frais de formation du Conseil de direction 21.000.00.45.1211 0133 3	Е	25 25	-	-	-	25 25
Dépenses de promotion, de publication et de diffusion liées aux ress 21.000.00.46.1211 0131 3	L ources huma E		10	-	10-	10
Totaux Programme 000	E L	10 41 924 42 214		<u>-</u> - -	10- 798 798	10 42 722 43 012
Programme 001: Dotation spéciale de la Communauté f					,,,,	
Intérêts dus en vertu de l'article 7 paragraphe 8 du décret II du 19 française et des arrêtés et conventions y relatifs		ttribuant l'exercice de	certaines compétence	es à la Région wallonn	e et à la Commission co	mmunautaire
21.001.00.00.2130 0170 4	E L	-	-	-	-	-
Remboursement de la dotation 21.001.00.01.4130 0170 4	E L	-	-	-	112 112	112 112
Totaux Programme 001	E L	-	-	-	112 112	112 112
TOTAUX MISSION 21	E L	41 924 42 214	-	-	910 910	42 834 43 124
Totaux p	ar mission, ré	épartis selon le premier	chiffre du code écon	omique		
D.DÉPENSES ET RECETTES NON VENTILÉES	E L	293 293	-	-	128 128	421 421
	E	40 322	10	-	670 670	41 002
SERVICES	L	40 612	10	-	070	
1. DÉPENSES ET RECETTES COURANTES POUR BIENS ET SERVICES 3. TRANSFERTS DE REVENUS À DESTINATION ET EN PROVENANCE D'AUTRES SECTEURS 4. TRANSFERTS DE REVENUS À L'INTÉRIEUR DU SECTEUR DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES		40 612 957 957	- - -	- - -	112 112	41 292 957 957 112 112

Dépenses										COCOF
Allocations de base M. P. A. NO. CE.	Code Fonctionnel	Subside facultative	Fonds organiques	Genre	Types de credit	Initial 2020	Redistr. 2020	1 ^{er} ajust. 2020	2 ^{ème} ajust. 2020	Ajusté 2020

MISSION 22: AIDE AUX PERSONNES

Programme 001: Action sociale

i i		colloque, frais de mi) des membres de l'adm	-	nnes etrangéres à l'ad	ministration	
22.001.00.00.1211	1070		3	E	15	25	-	-	40
				L	15	25	-	-	41
Promotion, publication,	diffusion								
22.001.00.01.1211	1070		3	E	15	-	-	-	1:
				L	15	-	-	-	1:
Subventions à des organ	nismes d'aic	le sociale et pour un	e politique so	cial-santé intégr	ée				
22.001.00.03.3300	1070	FACULT	3	E	668	-	-	-	668
		ATIF		L	670	-	-	-	670
Subventions aux centres	s de service	social et d'action so	ciale globale						
22.001.00.04.3300	1070	ORGANI	3	E	3 273	-	-	-	3 273
		QUE		L	3 268	-	-	-	3 268
Subventions aux service	s de télévig	ilance et frais de ra	ccordement, d	e placement et o	le location d'un appareil	téléphonique			
22.001.00.05.3300	1070	ORGANI	3	E	266	-	-	-	266
		QUE		L	226	-	-	-	226
Subventions à l'ASBL "	fonds socia	l intersectoriel pour	institutions s	ociales et de san	té de Bruxelles-Capitale'			-	
22.001.00.06.3300	1070	FACULT	1	E	42	-	-	-	42
		ATIF		L	42	-	-	-	42
Subventions aux Maison	ns d'accueil								
22.001.00.07.3300	1070	ORGANI	3	E	13 400	25-	-	-	13 375
		QUE		L	13 400	25-	-	-	13 375
Subventions aux associa	tions serva	nt de centres d'app	ui en matière (le politiques d'a	ction sociale et de famille				
22.001.00.09.3300	1070	FACULT	3	E	74	-	-	-	74
		ATIF		L	74	-	-	-	74
Subventions aux réseau	x en action	sociale							
22.001.00.10.3300	1070	ORGANI	3	E	234	-	-	-	234
		QUE		L	233	-	-	-	233
Subventions aux service	s de média	tion de dettes							
22.001.00.11.3300	1070	ORGANI	3	E	896	-	-	-	896
		QUE		L	896			<u> </u>	896
Subventions à l'organisi	me intersec	toriel de coordinatio	on						
22.001.00.12.3300	1070	ORGANI	1	E	95	-	-	-	95
		QUE		L	95	-	-	-	95
Subventions pour l'info	rmatisation	en matière d'action	sociale						
22.001.00.13.5210	1070	FACULT	1	E	100	-	-	-	100
		ATIF		L	100	-	-	-	100
T	otaux Prog	ramme 001		E	19 078	-	-	-	19 078
				L	19 034				19 034

Programme 002: Cohabitation des communautés locales

Dépenses de toute natur	e relatives	à l'application de l'a	ccord non-ma	rchand au secte	eur de la cohésion sociale				
22.002.00.00.3300	1070	FACULT	3	E	888	-	-	-	888
		ATIF		L	750	-	-	-	750
Dépenses de toute natur	e en matièr	re de cohésion social	e						
22.002.00.01.1211	1070		3	E	35	-	-	-	35
				L	35	118	-	-	153
Subventions pour le Cer	ntre régiona	al pour le développe	ment de l'alpl	abétisation et l'	apprentissage du françai	s pour adultes			
22.002.00.02.3300	1070	ORGANI	3	E	949	_	_	_	949
		QUE		L	949	-	-	-	949
Financement du FIPI A	ssociatif								
22.002.00.03.3300	1070	ORGANI	3	E	711	-	-	-	711
		QUE		L	716	-	-	-	716
Subventions aux associa	tions pour	des projets renforça	ınt la cohésior	sociale, favoris	ant l'inclusion des public	s et soutenant l'intercu	lturalité		
22.002.00.04.3300	1070	FACULT	3	E	649	-	-	-	649
		ATIF		L	649	11-	-	-	638
Subventions à l'ASBL "	Centre Bru	ıxellois d'Actions In	terculturelles'	•					
22.002.00.05.3300	1070	ORGANI	3	E	170	-	-	-	170
		QUE		L	170	-	-	-	170
Subventions au centre r	égional d'a	ppui							
22.002.00.06.3300	1070	ORGANI	3	E	265	-	-	-	265
		QUE		L	265	-	-	-	265
Subventions pour contr	ats régiona	ux de cohésion socia	le						
22.002.00.07.3300	1070	ORGANI	3	E	1 770	-	-	-	1 770
		QUE		L	1 770	-	-	-	1 770

Dépenses	7 076 7 076 660 660 396 389 7 653 7 618	2ème ajust. 2020	1 ^{er} ajust. 2020 2 ^è	Redistr. 2020	Initial 2020		ds Genre			•
M. P. A. NO. CE. Code Fonctionnel Subside Fonds Genre Types de credit Initial 2020 Redistr. 2020 1 or ajust. 2020 2 ème ajust. 2020 Subventions pour contrats communate cohésion sociale 22.002.00.08.3300 1070 ORGANI 3 E 7 076 - - - - Subventions pour '' Lissage'' en matière de contrats communate de vésion sociale 22.002.00.90.3300 1070 ORGANI 3 E 660 - - - - QUE 1 600 - - - QUE 2 1 600 - - - Subventions pour le renforcement des politiques de cohésion sociale 22.002.00.10.3300 1070 PACULT 3 E 449 53 - - ATIF 3 E 449 60 60 - - Subventions pour le dispositif d'accuell et d'accompagnement des primo-arrivants 22.002.00.11.3300 1070 ORGANI 3 E 7 653 3 - - Subventions pour le dispositif d'accuell et d'accompagnement des primo-arrivants 22.002.00.12.4320 1070 ORGANI 3 E 7 653 3 - - - Financement du FIPI communate 22.002.00.12.4320 1070 ORGANI 3 E 1 132 66 - - - 22.002.00.13.5210 1070 ORGANI 3 E 1 132 66 - - - QUE L 1 127 57 - - Subventions pour infrastructures et matière de cohésion sociale et pour le FIPI associatif	7 076 7 076 660 660 396 389 7 653 7 618	2ème ajust. 2020	1 ^{er} ajust. 2020 2 ^è	Redistr. 2020	Initial 2020		ds Genre			Tillocations de base
22.002.00.08.3300	7 076 660 660 396 385 7 653 7 618	- - - - - -	-	-		creare	ques			
Subventions pour " Lissage" en matire de contrats communaux de cohésion sociale 22.002.00.09.3300	7 076 660 660 396 385 7 653 7 618	- - - - - -	:	-			ciale	de cohésion soci	rats communa	Subventions pour conti
22.002.00.09.3300	7 653 7 618	- - - - -	- - -	_			3		1070	22.002.00.08.3300
Subventions pour le renforcement des politiques de cohésion sociale 22.002.00.10.3300 1070 FACULT 3 E 449 53 60 - 2 2.002.00.10.3300 1070 FACULT 3 E 449 60 60 - 2 2.002.00.11.3300 1070 ORGANI 3 E 7 653 3 - 2 2.002.00.11.3300 1070 ORGANI 3 E 7 653 35 - 2 2.002.00.11.3300 1070 ORGANI 3 E 1 132 66 - 2.002.00.11.3300 1070 ORGANI 3 E 1 132 66 - 2.002.00.11.3300 1070 ORGANI 3 E 1 132 66 - 2.002.00.11.3300 1070 ORGANI 3 E 1 132 127 57 - 2.002.00.11.3300 1070 ORGANI 3 E 1 127 127	7 653 7 618	- - - - -	-	_	iale	cohésion soc	mmunaux de o	e de contrats con	ssage" en mati	Subventions pour "Lis
22.002.00.10.3300	7 653 7 618	- - -	-	-				QUE		
ATIF L 449 60 C	7 653 7 618	<u> </u>	-							i -
22.002.00.11.3300	7 618 1 066	-					3		1070	22.002.00.10.3300
QUE L 7653 35- -	7 618 1 066	-			ts	mo-arrivan	nement des pri	et d'accompagn	spositif d'accu	Subventions pour le dis
22.002.00.12.4320 1070 ORGANI ORGANI ORGANI 3 E 1 132 66- - - - - - Subventions pour infrastructures et matériels en matière de cohésion sociale et pour le FIPI associatif 22.002.00.13.5210 1070 ORGANI 1 E 79 - - - - -			-	35-			3			
QUE L 1 127 57- - - - Subventions pour infrastructures et matériels en matière de cohésion sociale et pour le FIPI associatif 22.002.00.13.5210 1070 ORGANI 1 E 79 - - - - - -										
22.002.00.13.5210 1070 ORGANI 1 E 79	1 070	-	-				3		1070	22.002.00.12.4320
		·	·		our le FIPI associatif	sociale et p	re de cohésion	atériels en matièr	structures et 1	Subventions pour infra
QUE L 79 13	79 92			13	79 79	E L	1	ORGANI QUE	1070	22.002.00.13.5210
Subventions pour infrastructures dans le cadre du financement du FIPI communal					al	IPI commu	ncement du F	le cadre du finar	structures daı	Subventions pour infra
22.002.00.14.6321 1070 ORGANI 1 E 23 119 QUE L 23 115	142 138				23	E		ORGANI		_
Dépenses de toute nature en matière d'accueil des primo-arrivants							no-arrivants	accueil des prime	re en matière	Dépenses de toute natu
22.002.00.15.1211 1070 FACULT 1 E 64	64	-	-					ACULT		_
ATIF L 64 64		-	-	64-						
Subventions pour le renforcement des politiques d'accueil et d'accompagnements des primo-arrivants					-					i -
22.002.00.16.3300 1070 FACULT 3 E 100 ATIF L 100 19	100 81	-	-	10			3		1070	22.002.00.16.3300
Totaux Programme 002 E 22 673 L 22 535	22 673 22 535	-		-	22 673	E			Totaux Progra	1
Programme 004: Famille Subventions aux services d'aide à domicile									!n.	
	31 517							atla		_
	31 500				21 517	E	2		es d'aide à doi	Subventions aux service
OUE L 31 500		- -	-	-	31 517 31 500	E L	3	ORGANI		_
QUE L 31 500 Subventions aux centres de planning familial		-		-			3	ORGANI QUE	es d'aide à doi 1040	Subventions aux service 22.004.00.00.3300
Subventions aux centres de planning familial 22.004.00.01.3300 1040 ORGANI 3 E 8 415	8 415	-			31 500 8 415	L E		ORGANI QUE umilial ORGANI	es d'aide à doi 1040 es de planning	Subventions aux service 22.004.00.00.3300 Subventions aux centre
Subventions aux centres de planning familial 22.004.00.01.3300 1040 ORGANI 3 E 8 415 - - - - - - QUE L 8 395 - - - - -	8 415 8 395	- - -	:		31 500 8 415	L E L	3	ORGANI QUE a milial ORGANI QUE	es d'aide à doi 1040 es de planning 1040	Subventions aux service 22.004.00.00.3300 Subventions aux centre 22.004.00.01.3300
Subventions aux centres de planning familial 22.004.00.01.3300 1040 ORGANI 3 E 8 415 - - - -	8 395		:		8 415 8 395	L E L teur privé)	3 nnes âgées (sec	ORGANI QUE amilial ORGANI QUE our pour personi	es d'aide à doi 1040 es de planning 1040 es d'accueil de	Subventions aux service 22.004.00.00.3300 Subventions aux centre 22.004.00.01.3300 Subventions aux service
Subventions aux centres de planning familial 22.004.00.01.3300 1040 ORGANI 3 E 8 415 - - - - -	8 395		<u>:</u>		31 500 8 415 8 395 463	E L teur privé) E	3 nnes âgées (sec	ORGANI QUE amilial ORGANI QUE our pour personi ORGANI	es d'aide à doi 1040 es de planning 1040 es d'accueil de	Subventions aux service 22.004.00.00.3300 Subventions aux centre 22.004.00.01.3300 Subventions aux service
Subventions aux centres de planning familial 22.004.00.01.3300	8 395	- - - - -] - - 1	- - - - - -	31 500 8 415 8 395 463	E L teur privé) E	3 nnes âgées (sec	ORGANI QUE Imilial ORGANI QUE OUE OUT pour persons ORGANI QUE	es d'aide à doi 1040 es de planning 1040 es d'accueil de 1040	Subventions aux service 22.004.00.00.3300 Subventions aux centre 22.004.00.01.3300 Subventions aux service 22.004.00.02.3300
Subventions aux centres de planning familial 22.004.00.01.3300 1040 ORGANI 3 E 8 415 - - - - -	8 395	- - - -		- - - -	31 500 8 415 8 395 463 463	L E L teur privé) E L	3 nnes âgées (sec	ORGANI QUE Imilial ORGANI QUE ORGANI ORGANI QUE ORGANI QUE X ORGANI	es d'aide à doi 1040 es de planning 1040 es d'accueil de 1040 d'aides familia	Subventions aux service 22.004.00.00.3300 Subventions aux centre 22.004.00.01.3300 Subventions aux service 22.004.00.02.3300 Centres de formations of
Subventions aux centres de planning familial	8 395 463 463 219	- - - - -		: :	31 500 8 415 8 395 463 463 219 218	L E L teur privé) E L E	3 nnes âgées (sec 3	ORGANI QUE Imilial ORGANI QUE OUR pour personi ORGANI QUE X ORGANI QUE ORGANI QUE	es d'aide à doi 1040 es de planning 1040 es d'accueil de 1040 d'aides familia 1040	Subventions aux service 22.004.00.00.3300 Subventions aux centre 22.004.00.01.3300 Subventions aux service 22.004.00.02.3300 Centres de formations of 22.004.00.03.3300
Subventions aux centres de planning familial	8 395 463 463 219			-	31 500 8 415 8 395 463 463 219 218 âge 287	E L teur privé) E L E L	3 nnes âgées (sec 3 3	ORGANI QUE Imilial ORGANI QUE OUT pour personi ORGANI QUE X ORGANI QUE I matière de polit FACULT	es d'aide à doi 1040 es de planning 1040 es d'accueil de 1040 d'aides familia 1040 nismes d'aide	Subventions aux service 22.004.00.00.3300 Subventions aux centre 22.004.00.01.3300 Subventions aux service 22.004.00.02.3300 Centres de formations 22.004.00.03.3300 Subventions à des orga
Subventions aux centres be planning familial	8 395 463 463 219 218	- - - - - - - - 6	- - - - - - -		31 500 8 415 8 395 463 463 219 218 âge 287	E L teur privé) E L E L	3 anes âgées (sec 3 3 itique familiale 3	ORGANI QUE Imilial ORGANI QUE OUE OUR pour personi ORGANI QUE X ORGANI QUE In matière de polit EACULT ATIF	es d'aide à doi 1040 es de planning 1040 es d'accueil de 1040 d'aides familia 1040 nismes d'aide 1040	Subventions aux service 22.004.00.00.3300 Subventions aux centre 22.004.00.01.3300 Subventions aux service 22.004.00.02.3300 Centres de formations of 22.004.00.03.3300 Subventions à des orga 22.004.00.05.3300
Subventions aux centres de planning familial	8 395 463 463 219 218	- - - - - - - 6			31 500 8 415 8 395 463 463 219 218 âge 287 287	L E L teur privé) E L E L E et du 3ème E L E	3 anes âgées (sec 3 3 itique familiale 3 nattraitées	ORGANI QUE unilial ORGANI QUE our pour personi ORGANI QUE X ORGANI QUE a matière de polit ATIF rsonnes âgées ma	es d'aide à doi 1040 es de planning 1040 es d'accueil de 1040 d'aides familia 1040 nismes d'aide 1040 es d'aide aux p	Subventions aux service 22.004.00.00.3300 Subventions aux centre 22.004.00.01.3300 Subventions aux service 22.004.00.02.3300 Centres de formations 22.004.00.03.3300 Subventions à des orga 22.004.00.05.3300 Subventions aux service 22.004.00.05.3300
Subventions aux centres de planning familial	8 395 463 463 219 218 287 293	- - - - - - - 6	- - - - - - - - - - -		31 500 8 415 8 395 463 463 219 218 âge 287 287	L EL L teur privé) E L E L E L E L E L E L E L E L E L	3 annes âgées (sec 3 3 itique familiale 3 naltraitées 3	ORGANI QUE Imilial ORGANI QUE OUE OUR pour personi ORGANI QUE X ORGANI QUE I matière de polit FACULT ATIF Trsonnes âgées matore de polit ORGANI QUE	es d'aide à doi 1040 es de planning 1040 es d'accueil de 1040 d'aides familia 1040 nismes d'aide 1040 es d'aide aux j	Subventions aux service 22.004.00.00.3300 Subventions aux centre 22.004.00.01.3300 Subventions aux service 22.004.00.02.3300 Centres de formations centre 22.004.00.03.3300 Subventions à des orga 22.004.00.05.3300 Subventions aux service 22.004.00.06.3300
Subventions aux centres de planning familial	8 395 463 463 219 218 287 293	-			31 500 8 415 8 395 463 463 219 218 âge 287 287 116 116 et sexuelle (EVRAS) 700	L E L E L E L E L E L E L E L	3 annes âgées (sec 3 3 itique familiale 3 naltraitées 3 vie relationne	ORGANI QUE Imilial ORGANI QUE OUT pour personi ORGANI QUE X ORGANI QUE I matière de polit FACULT ATIF TSONNES âgées ma ORGANI QUE I'éducation à la v ORGANI	es d'aide à doi 1040 es de planning 1040 es d'accueil de 1040 d'aides familia 1040 nismes d'aide 1040 es d'aide aux p 1040	Subventions aux service 22.004.00.00.3300 Subventions aux centre 22.004.00.01.3300 Subventions aux service 22.004.00.02.3300 Centres de formations centre 22.004.00.03.3300 Subventions à des orga 22.004.00.05.3300 Subventions aux service 22.004.00.06.3300 Subventions pour la mi
Subventions aux centres de planning familial	8 395 463 463 219 218 287 293 116 116	-		-	31 500 8 415 8 395 463 463 219 218 âge 287 287 116 116 et sexuelle (EVRAS) 700	L E L E L E L E L E L E L E L	3 annes âgées (sec 3 3 itique familiale 3 naltraitées 3 vie relationne	ORGANI QUE Imilial ORGANI QUE OUT pour personi ORGANI QUE X ORGANI QUE In matière de polit FACULT ATIF TSONNES âgées ma ORGANI QUE UE UE UE UE UE UE UE UE UE	es d'aide à doi 1040 es de planning 1040 es d'accueil de 1040 d'aides familia 1040 mismes d'aide 1040 es d'aide aux p 1040 ise en oeuvre d	Subventions aux service 22.004.00.00.3300 Subventions aux centre 22.004.00.01.3300 Subventions aux service 22.004.00.02.3300 Centres de formations 22.004.00.03.3300 Subventions à des orga 22.004.00.05.3300 Subventions aux service 22.004.00.06.3300 Subventions pour la mi 22.004.00.07.3300
Subventions aux centres de planning familial 22.004.00.01.3300 1040 ORGANI 3 E 8.415 - - - - -	8 395 463 463 219 218 287 293 116 116 700 694	-		-	31 500 8 415 8 395 463 463 219 218 âge 287 287 116 116 116 et sexuelle (EVRAS) 700 700	L E L teur privé) E L L e et du 3ème E L L E L E L E L E L E L E L E L E L	3 anes âgées (sec 3 3 itique familiale 3 nattraitées 3 vie relationne 2	ORGANI QUE Imilial ORGANI QUE OUIT pour personi ORGANI QUE X ORGANI QUE ATTE AT	es d'aide à doi 1040 es de planning 1040 d'aides familia 1040 nismes d'aide 1040 es d'aide aux p 1040 ise en oeuvre d 1040	Subventions aux service 22.004.00.03300 Subventions aux centre 22.004.00.01.3300 Subventions aux service 22.004.00.02.3300 Centres de formations 22.004.00.03.3300 Subventions à des orga 22.004.00.05.3300 Subventions aux service 22.004.00.06.3300 Subventions pour la mi 22.004.00.07.3300 Subventions à la ligne of Subventions aux service 22.004.00.005.300
Subventions aux centres de planning familial 22.004.00.01.3300 1040 ORGANI 3 E 8.415 - - - - - -	8 395 463 463 219 218 287 293 116 700 694	-			31 500 8 415 8 395 463 463 219 218 âge 287 287 116 116 116 et sexuelle (EVRAS) 700 700 35 35	L E L teur privé) E L E L E L E L E L E L E L E	3 anes âgées (sec 3 3 itique familiale 3 nattraitées 3 vie relationne 2	ORGANI QUE Imilial ORGANI QUE OUT pour personi ORGANI QUE I MATIÈRE de polit ATIF PORGANI QUE I'éducation à la v ORGANI QUE SE CONJUGALES FACULT ATIF	es d'aide à doi 1040 es de planning 1040 es d'accueil de 1040 d'aides familia 1040 nismes d'aide 1040 es d'aide aux j 1040 ise en oeuvre d 1040 d'écoute violer 1040	Subventions aux service 22.004.00.03300 Subventions aux centre 22.004.00.01.3300 Subventions aux service 22.004.00.02.3300 Centres de formations control 22.004.00.03.3300 Subventions à des orga 22.004.00.05.3300 Subventions aux service 22.004.00.06.3300 Subventions pour la mi 22.004.00.07.3300 Subventions à la ligne control 22.004.00.08.3300

Dépenses										COCOF
Allocations de base										
M. P. A. NO. CE.	Code Fonctionnel	Subside facultative	Fonds organiques	Genre	Types de credit	Initial 2020	Redistr. 2020	1 ^{er} ajust. 2020	2ème ajust. 2020	Ajusté 2020
Programme 006: S	outien à la	Politque d	l'accueil d	le la pet	ite enfanc	e				
restations de tiers, fra	ais d'étude, co	lloques, fra	is de missio	ns (dépla	cements, séj	ours,) des membres o	le l'administration et	des personnes étrang	ères à l'administration	
22.006.00.03.1211	1090			3	E	70	-	-	-	7
\/		1:00			L	70	-	-	-	7
Dépenses d'organisation 22.006.00.04.1211	on, promotion 1090	, airrusion, j	publication	3	E	41	_	_	_	4
22.000.00.04.1211	1070			3	Ĺ	21	-	-	-	
ubventions aux associ			e l'enfance							
22.006.00.05.3300	1090	FACULT ATIF		3	E L	232 266	-	-	-	2 2
ubvention de fonction	nement de l'a				L	200		-	<u> </u>	
22.006.00.06.3300	1090	FACULT		3	E	168	-	-	-	1
		ATIF			L	135	-	-	-	1
,	Totaux Progr	amme 006			E L	511 492	-	-	-	5 4
	TOTAUX MI	CCION 22			E	84 014	-	-	-	84 0
	TOTAUX MI	5510N 22			L	83 775	-	-	-	83 7
			Т	otaux pa	r mission, ré	partis selon le premiei	chiffre du code écon	omique		
DÉPENSES ET RECE	TTES COURA	NTES POUE	R RIFNS FT		Е	240	25	_	_	:
ERVICES	- 120 COURA		1.1		L	220	79	-	-	
TRANSFERTS DE RE			ET EN		E	82 440	78-	-	-	82
ROVENANCE D'AUTR TRANSFERTS DE REV			II SECTEL	R DES	L E	82 226 1 132	150- 66-	-	-	82 (
DMINISTRATIONS PU		I EKILUK D	O SECTEO	K DLS	L	1 127	57-	-	-	1 (
	PITAL À DEST	TINATION E	T EN PROV	ENANCE		179	-	-	-	
'AUTRES SECTEURS					L	179	13	-	-	1
TRANSFERTS EN CAI VAUTRES SECTEURS TRANSFERTS EN CAI DMINISTRATIONS PU MISSION 23:	PITAL À L'INT IBLIQUES						13 119 115	- - -	:	1 1 1 1
TAUTRES SECTEURS TRANSFERTS EN CAI DMINISTRATIONS PU MISSION 23: Programme 001: S	PITAL À L'INT JBLIQUES SANTE upport de l	ÉRIEUR DU a politque	J SECTEUR SECTEUR SECTEUR	R DES	L E L	179 23 23 23 nnes étrangères à l'ad	119 115	-	:	1 1
MISSION 23: Programme 001: S Prestations de tiers, fra 23.001.00.00.1211	PITAL À L'INI UBLIQUES SANTE upport de l ais d'étude, co	ÉRIEUR DU	J SECTEUR SECTEUR SECTEUR	R DES	L E L	179 23 23	119 115	-		1 1
MISSION 23: Programme 001: S Prestations de tiers, fra 23.001.00.00.1211	SANTE upport de l ais d'étude, co 0760 n, diffusion	a politque alloque, frais FACULT ATIF	J SECTEUR SECTEUR SECTEUR	R DES	L E L	179 23 23 nnes étrangères à l'ad 55 55	ministration 50-	- - -	- 4	
MISSION 23: Programme 001: S Prestations de tiers, fra 23.001.00.00.1211	PITAL À L'INI UBLIQUES SANTE upport de l ais d'étude, co	a politque elloque, frais FACULT FACULT	J SECTEUR SECTEUR SECTEUR	R DES	L E L et des perso E L	179 23 23 23 nnes étrangères à l'ad 55 55	119 115		- 4-	
MISSION 23: Programme 001: S Prestations de tiers, fr: 23.001.00.00.1211 Promotion, publication 23.001.00.01.1211	SANTE upport de l ais d'étude, cc 0760 n, diffusion 0711	a politque alloque, frais FACULT ATIF	<i>J SECTEUH</i> générale s de l'admin	R DES	L E L et des perso E L	179 23 23 nnes étrangères à l'ad 55 55	119 115 ministration 50- -	- - -	- 4-	
MISSION 23: Programme 001: S Prestations de tiers, fr: 23.001.00.00.1211 Promotion, publication 23.001.00.01.1211	SANTE upport de l ais d'étude, cc 0760 n, diffusion 0711	a politque olloque, frais FACULT ATIF FACULT ATIF ints, récurre FACULT	<i>J SECTEUH</i> générale s de l'admin	R DES	L E L et des perso E L E L e projets dan E	179 23 23 23 nnnes étrangères à l'ad 55 55 55 s le domaine de la san 41	119 115 ministration 50- -	- - - -	- - - - 4-	
MISSION 23: Programme 001: S Prestations de tiers, fra 23.001.00.01.1211 Subventions pour des 23.001.00.03.3300	SANTE upport de l ais d'étude, co 0760 n, diffusion 0711 projets innova 0750	a politque olloque, frais FACULT ATIF FACULT ATIF ints, récurre FACULT ATIF	J SECTEUH générale s de l'admin	anistration 3 3 tension de 3	L E L e projets dar E L	179 23 23 nnnes étrangères à l'ad 55 55 55 s le domaine de la san 41 41	119 115 ministration 50- - -	- - - - - -	- - - - 4- - -	
MISSION 23: Programme 001: S Prestations de tiers, fra 23.001.00.00.1211 Promotion, publication 23.001.00.01.1211 Subventions pour des p 23.001.00.03.3300 Subventions pour des s	SANTE upport de l ais d'étude, co 0760 n, diffusion 0711 projets innova 0750 projets innova	a politque lloque, frais FACULT ATIF FACULT ATIF ants, récurre ATIF atif	J SECTEUH générale s de l'admin	nistration 3 3 tension de 3	et des perso E L E projets dar E L e projets en s	179 23 23 23 nnes étrangères à l'ad 55 55 55 s le domaine de la san 41 41 santé mentale	119 115 ministration 50- - té		- - - 4-	
MISSION 23: Programme 001: S Prestations de tiers, fra 23.001.00.01.1211 Subventions pour des 23.001.00.03.3300	SANTE upport de l ais d'étude, co 0760 n, diffusion 0711 projets innova 0750	a politque olloque, frais FACULT ATIF FACULT ATIF ints, récurre FACULT ATIF	J SECTEUH générale s de l'admin	anistration 3 3 tension de 3	L E L e projets dar E L	179 23 23 nnnes étrangères à l'ad 55 55 55 s le domaine de la san 41 41	119 115 ministration 50- - - té	- - - - - -	4-	
MISSION 23: Programme 001: S Prestations de tiers, fr: 23.001.00.00.1211 Promotion, publication 23.001.00.01.1211 Subventions pour des p: 23.001.00.03.3300 Subventions pour des p: 23.001.00.04.3300	SANTE upport de l ais d'étude, co 0760 n, diffusion 0711 projets innova 0750 projets innova 0750	a politque a politque bloque, frais FACULT ATIF FACULT ATIF FACULT ATIF ints, récurre FACULT ATIF	générale s de l'admin	nistration 3 3 tension de 3	et des perso E L E projets dar E L E projets en s E L E projets en s E L	179 23 23 23 nnes étrangères à l'ad 55 55 55 s le domaine de la san 41 41 santé mentale 70	119 115 ministration 50 té 1- 4- 5- 5-		:	
MISSION 23: Programme 001: S Prestations de tiers, fr: 23.001.00.00.1211 Promotion, publication 23.001.00.03.3300 Subventions pour des p. 23.001.00.04.3300 Subventions pour des p. 23.001.00.04.3300	SANTE upport de l ais d'étude, co 0760 n, diffusion 0711 projets innova 0750 projets innova 0750	a politque olloque, frais FACULT ATIF FACULT ATIF ints, récurre FACULT ATIF ints, récurre FACULT ATIF ints récurre FACULT ATIF	générale s de l'admin	nistration 3 3 tension de 3	et des perso E L E L e projets dar E L e projets en s E L sociales et de	179 23 23 23 nnnes étrangères à l'ad 55 55 55 ss le domaine de la san 41 41 santé mentale 70 70 e santé de Bruxelles-C 89	119 115 ministration 50 té 1- 4- 5- 5-	- - - - - - -	:	
MISSION 23: Programme 001: S Prestations de tiers, fra 23.001.00.00.1211 Promotion, publication 23.001.00.03.3300 Subventions pour des p 23.001.00.04.3300 Subventions à l'ASBL 23.001.00.05.3300	SANTE upport de l ais d'étude, co 0760 n, diffusion 0711 projets innova 0750 "Fonds social 0740	a politque lloque, frais FACULT ATIF FACULT ATIF ints, récurre FACULT ATIF int, récurre FACULT ATIF intersector FACULT ATIF	générale générale s de l'admin ents ou l'ex	and tension do a stitutions 1	et des perso E L E L e projets dar E L c projets en s E L sociales et de E L	179 23 23 23 nnnes étrangères à l'ad 55 55 55 ss le domaine de la san 41 41 santé mentale 70 70 e santé de Bruxelles-C 89 89	119 115 ministration 50 té 1- 4- 5- 5-	- - - - - - - - -	:	
MISSION 23: Programme 001: S Prestations de tiers, fr: 23.001.00.00.1211 Promotion, publication 23.001.00.03.3300 Subventions pour des p 23.001.00.04.3300 Subventions à l'ASBL 23.001.00.05.3300	SANTE upport de l ais d'étude, co 0760 n, diffusion 0711 projets innova 0750 "Fonds social 0740 initiatives en a	a politque a politque state of the political and the political a	générale générale s de l'admin ents ou l'ex	anistration 3 3 tension de 3 tension de 1 tien à une	et des perso E L e projets dar E L e projets en s E L sociales et de E L polique soci	nnes étrangères à l'ad 55 55 55 s le domaine de la san 41 41 santé mentale 70 70 e santé de Bruxelles-C 89 89 89 iale/santé intégrée	119 115 ministration 50 té 1- 4- 5- apitale"		:	
MISSION 23: Programme 001: S Prestations de tiers, fra 23.001.00.00.1211 Promotion, publication 23.001.00.01.1211 Subventions pour des 123.001.00.04.3300 Subventions à l'ASBL 23.001.00.05.3300 Subventions pour des 123.001.00.05.3300 Subventions pour des 123.001.00.05.3300 Subventions pour des 123.001.00.05.3300	SANTE upport de l ais d'étude, cc 0760 n, diffusion 0711 projets innova 0750 "Fonds social 0740 initiatives en 1 0740	a politque lloque, frais FACULT ATIF FACULT ATIF ints, récurre FACULT ATIF int, récurre FACULT ATIF intersector FACULT ATIF	générale générale s de l'admin ents ou l'ex	and tension do a stitutions 1	et des perso E L E L e projets dar E L c projets en s E L sociales et de E L	179 23 23 23 nnnes étrangères à l'ad 55 55 55 ss le domaine de la san 41 41 santé mentale 70 70 e santé de Bruxelles-C 89 89	119 115 ministration 50 té 1- 4- 5- 5-		:	8
MISSION 23: Programme 001: S Prestations de tiers, free 23.001.00.00.1211 Promotion, publication 23.001.00.01.1211 Subventions pour des 123.001.00.04.3300 Subventions à l'ASBL 23.001.00.05.3300 Subventions pour des 123.001.00.05.3300 Subventions pour des 123.001.00.05.3300 Subventions pour des 123.001.00.05.3300 Subventions des 123.001.00.06.3300 Accords de coopération	SANTE upport de l ais d'étude, cc 0760 n, diffusion 0711 projets innova 0750 "Fonds sociai 0740 initiatives en n 0740 n	a politque a politque floque, frais FACULT ATIF FACULT ATIF ints, récurre FACULT ATIF intersector FACULT ATIF atif facult ATIF ATIF facult ATIF ATIF ATIF TACULT ATIF TACULT ATIF TACULT ATIF	générale générale s de l'admin ents ou l'ex	nistration 3 3 tension de 3 stitutions 1 tien à une	et des perso E L E projets dar E L E projets en s E L c projets en s E L polique soci	nnes étrangères à l'ad 23 23 nnes étrangères à l'ad 55 55 5 s le domaine de la san 41 41 santé mentale 70 70 e santé de Bruxelles-C 89 89 89 sale/santé intégrée 750 750	119 115 ministration 50 té 1- 4- 5- 5- apitale" - 59		:	88
MISSION 23: Programme 001: S Prestations de tiers, fr: 23.001.00.00.1211 Promotion, publication 23.001.00.01.1211 Subventions pour des 123.001.00.04.3300 Subventions à l'ASBL 23.001.00.05.3300 Subventions pour des i 23.001.00.05.3300 Subventions pour des i 23.001.00.06.3300	SANTE upport de l ais d'étude, cc 0760 n, diffusion 0711 projets innova 0750 "Fonds social 0740 initiatives en 1 0740	a politque alloque, frais FACULT ATIF FACULT ATIF FACULT ATIF ints, récurre FACULT ATIF intersector FACULT ATIF natière de se FACULT ATIF FACULT ATIF	générale générale s de l'admin ents ou l'ex	anistration 3 3 tension de 3 tension de 1 tien à une	et des perso E L e projets dar E L e projets en s E L sociales et de E L polique soci	179 23 23 23 nnnes étrangères à l'ad 55 55 55 ss le domaine de la san 41 41 santé mentale 70 70 e santé de Bruxelles-C 89 89 iale/santé intégrée 750 750	119 115 ministration 50 té 1- 4- 5- 5- apitale" - 59		:	88 7.
MISSION 23: Programme 001: S Prestations de tiers, fr: 23.001.00.00.1211 Promotion, publication 23.001.00.03.3300 Subventions pour des p 23.001.00.04.3300 Subventions pour des p 23.001.00.05.3300 Subventions pour des p 23.001.00.05.3300 Subventions des p 23.001.00.05.3300 Subventions des p 23.001.00.05.3300 Subventions des p 23.001.00.05.3300	SANTE upport de l ais d'étude, co 0760 n, diffusion 0711 projets innova 0750 "Fonds social 0740 initiatives en n 0740 n 0740	a politque a politque state of the political and politic	générale générale s de l'admin ents ou l'ex ents ou l'ex iel pour ins	anistration 3 3 tension de 3 tension de 3 titutions 1 tien à une 3	et des perso E L E projets dar E L sociales et de E L polique soci	179 23 23 23 nnnes étrangères à l'ad 55 55 55 ss le domaine de la san 41 41 santé mentale 70 70 e santé de Bruxelles-C 89 89 89 iale/santé intégrée 750 750 112 112	119 115 ministration 50 té 1- 4- 5- 5- apitale" - 59		:	88 7.
MISSION 23: Programme 001: S Prestations de tiers, fr: 23.001.00.00.1211 Promotion, publication 23.001.00.03.3300 Subventions pour des p 23.001.00.04.3300 Subventions pour des p 23.001.00.05.3300 Subventions pour des p 23.001.00.05.3300 Subventions des p 23.001.00.05.3300 Subventions des p 23.001.00.05.3300 Subventions des p 23.001.00.05.3300	SANTE upport de l ais d'étude, co 0760 n, diffusion 0711 projets innova 0750 "Fonds social 0740 initiatives en n 0740 n 0740	a politque a politque state of the political and politic	générale générale s de l'admin ents ou l'ex ents ou l'ex iel pour ins	anistration 3 3 tension de 3 tension de 3 titutions 1 tien à une 3	et des perso E L E projets dar E L sociales et de E L polique soci	179 23 23 23 nnnes étrangères à l'ad 55 55 55 ss le domaine de la san 41 41 santé mentale 70 70 e santé de Bruxelles-C 89 89 89 iale/santé intégrée 750 750 112 112	119 115 ministration 50 té 1- 4- 5- 5- apitale" - 59		:	88 7.
MISSION 23: Programme 001: S Prestations de tiers, free 23.001.00.00.1211 Promotion, publication 23.001.00.01.1211 Subventions pour des personal des 23.001.00.04.3300 Subventions à l'ASBL 23.001.00.05.3300 Subventions pour des in 23.001.00.06.3300 Subventions des coopération 23.001.00.08.4140 Subventions à des strue 23.001.00.09.3300	SANTE upport de l ais d'étude, co 0760 n, diffusion 0711 projets innova 0750 vrojets innova 0750 vrojets innova 0740 initiatives en i 0740 n 0740 ctures subven	a politque a politque floque, frais FACULT ATIF FACULT ATIF ints, récurre FACULT ATIF ints, récurre FACULT ATIF ints, récurre FACULT ATIF intersector FACULT ATIF tionnées de si FACULT ATIF tionnées au FACULT ATIF	générale s de l'admin ents ou l'ex ents ou l'ex iel pour ins anté et soul	nistration 3 3 tension de 3 tension de 3 titutions 1 tien à une 3 4 ar l'INAM	et des perso E L E projets dar E L E projets en s E L Sociales et de E L Polique soci E L Polique fe E L L L E L L E L E L E L E L E L E L	179 23 23 23 nnnes étrangères à l'ad 55 55 55 s le domaine de la san 41 41 santé mentale 70 70 e santé de Bruxelles-C 89 89 iale/santé intégrée 750 750 112 112 112 orme)	119 115 ministration 50 té 1- 4- 5- 5- apitale" - 59		:	88 7. 1 1
MISSION 23: Programme 001: S Prestations de tiers, fr: 23.001.00.00.1211 Promotion, publication 23.001.00.01.1211 Subventions pour des p: 23.001.00.04.3300 Subventions à l'ASBL 23.001.00.05.3300 Subventions pour des p: 23.001.00.06.3300 Subventions des des des des des des des des des de	PITAL À L'INT UBLIQUES SANTE upport de l ais d'étude, cc 0760 n, diffusion 0711 projets innova 0750 "Fonds social 0740 initiatives en n 0740 n 0740 ctures subven 0740 on pour les pr	a politque a politque bloque, frais FACULT ATIF FACULT ATIF ints, récurre FACULT ATIF ints, récurre FACULT ATIF intiersector FACULT ATIF tionnées au FACULT ATIF tionnées au FACULT ATIF ogrammes d	générale s de l'admin ents ou l'ex ents ou l'ex iel pour ins anté et soul	ar l'INAM 4 e de cance	et des perso E L E projets dar E L E projets en s E L Cociales et de E L Polique sociales L MI (6ème réf E L Cor.	179 23 23 23 nnes étrangères à l'ad 55 55 55 si le domaine de la san 41 41 santé mentale 70 70 e santé de Bruxelles-C 89 siale/santé intégrée 750 750 112 112 orme) 7 281 7 271	119 115 ministration 50 té 1- 4- 5- 5- apitale" - 59		- 13-	88 7. 1 1 7 2 7 2
MISSION 23: Programme 001: S Prestations de tiers, free 23.001.00.00.1211 Promotion, publication 23.001.00.01.1211 Subventions pour des personal 23.001.00.03.3300 Subventions à l'ASBL 23.001.00.05.3300 Subventions pour des personal 23.001.00.06.3300 Subventions à des strue 23.001.00.08.4140 Subventions à des strue 23.001.00.09.3300	SANTE upport de l ais d'étude, co 0760 n, diffusion 0711 projets innova 0750 vrojets innova 0750 vrojets innova 0740 initiatives en i 0740 n 0740 ctures subven	a politque a politque floque, frais FACULT ATIF FACULT ATIF ints, récurre FACULT ATIF ints, récurre FACULT ATIF ints, récurre FACULT ATIF intersector FACULT ATIF tionnées de si FACULT ATIF tionnées au FACULT ATIF	générale s de l'admin ents ou l'ex ents ou l'ex iel pour ins anté et soul	nistration 3 3 tension de 3 tension de 3 titutions 1 tien à une 3 4 ar l'INAM	et des perso E L E projets dar E L E projets en s E L Sociales et de E L Polique soci E L Polique fe E L L L E L L E L E L E L E L E L E L	179 23 23 23 mnes étrangères à l'ad 55 55 55 55 si se domaine de la san 41 41 santé mentale 70 70 e santé de Bruxelles-C 89 89 sule/santé intégrée 750 750 112 112 112 orme) 7 281	119 115 ministration 50 té 1- 4- 5- 5- apitale" - 59		:	1
MISSION 23: Programme 001: S Prestations de tiers, fr: 23.001.00.00.1211 Promotion, publication 23.001.00.01.1211 Subventions pour des p 23.001.00.03.3300 Subventions à l'ASBL 23.001.00.05.3300 Subventions pour des i 23.001.00.05.3300 Accords de coopération 23.001.00.08.4140 Subventions à des stru 23.001.00.09.3300 Accords de Coopération 23.001.00.09.3300 Accords de Coopération 23.001.00.09.3300 Accords de Coopération 23.001.00.09.3300	PITAL À L'INT UBLIQUES SANTE upport de l ais d'étude, cc 0760 n, diffusion 0711 projets innova 0750 "Fonds social 0740 initiatives en n 0740 n 0740 ctures subven 0740 on pour les pr	a politque a politque state of the politograms of the politogram of the politogr	générale s de l'admin ents ou l'ex ents ou l'ex iel pour ins anté et soul	ar l'INAM 4 e de cance	et des perso E L e projets dan E L e projets en s E L sociales et de E L folique soci E L folique soci E L en company soci E L folique soci E	179 23 23 23 nnnes étrangères à l'ad 55 55 55 ss le domaine de la san 41 41 santé mentale 70 70 e santé de Bruxelles-C 89 89 iale/santé intégrée 750 750 112 112 orme) 7 281 7 271	119 115 ministration 50 té 1- 4- 5- 5- apitale" - 59		- - - 13- - - - - - -	88 77 1 1 1 1 72 72 72 3

Dépenses										COCOF
Allocations de base										
M. P. A. NO. CE.	Code Fonctionnel	Subside facultative	Fonds organiques	Genre	Types de credit	Initial 2020	Redistr. 2020	1 ^{er} ajust. 2020	2ème ajust. 2020	Ajusté 2020
Programme 002: Serv	vices amb	ulatoires								
Subventions aux services o	de santé me	ntale								
23.002.00.00.3300	0720	ORGANI QUE		3	E L	17 462 17 438	150- 130-	-	-	17 312 17 308
Subventions aux centres d	d'accueil téle	éphonique								
23.002.00.01.3300	0720	ORGANI QUE		3	E L	884 884		-	-	884 884
Subventions aux association	ons en mati	ère de soin	s palliatifs	et continu	ıés					
23.002.00.04.3300	0720	ORGANI QUE		3	E L	1 739 1 739	300- 300-	-	-	1 439 1 439
Subventions aux centres d	de coordinat	ion de soir	ıs et service	e à domici	ile					
23.002.00.05.3300	0720	ORGANI QUE		3	E L	1 700 1 699	120- 120-	- -	- -	1 580 1 579
Subventions aux Associati	ions de sant	é intégrée	(maisons m	édicales)						
23.002.00.06.3300	0720	ORGANI QUE		3	E L	4 376 4 368	-	-	-	4 376 4 368
Subventions aux services a	actifs en ma		xicomanies							
23.002.00.07.3300	0720	ORGANI QUE		3	E L	6 578 6 578	100- 32-		- -	6 478 6 546
Subventions aux services of	-		veloppemer							
23.002.00.08.3300	0720	FACULT ATIF		3	E L	561 561	670 552	- -	- -	1 231 1 113
Subventions aux Réseaux	_		ur en santé							
23.002.00.09.3300	0720	ORGANI QUE		3	E L	775 775	-	-	- -	775 775
Subventions pour l'inform			le santé		_					
	0720	FACULT			E	75	_	_		75
23.002.00.10.5210	0,20			1					-	
		ATIF		1	L	75	30	-	<u> </u>	105
	taux Progra	ATIF		1				<u>-</u> - -	-	
Tot Programme 003: Pro	taux Progra motion de	ATIF mme 002 la santé, de la sant ORGANI			L E L Srées de la	75 34 150 34 117 Communauté fran	30	- - -		105 34 150 34 117
Programme 003: Pro Mise en oeuvre du Plan de 23.003.00.11.3300	motion de e Promotion	ATIF mme 002 la santé, de la sant ORGANI QUE		s transfé	L E L Érées de la	75 34 150 34 117 Communauté fran	30	- - -	90 76	105 34 150 34 117
Tota Programme 003: Proi Mise en oeuvre du Plan de 23.003.00.11.3300 Services d'accompagneme	motion de e Promotion 0740 ent et de sup	ATIF mme 002 la santé, de la sant ORGANI QUE oport		s transfé	L E L Érées de la	75 34 150 34 117 Communauté fran 916 932	içaise	- - -		105 34 150 34 117 1 006 1 008
Tot: Programme 003: Proi Mise en oeuvre du Plan de 23.003.00.11.3300	motion de e Promotion	ATIF mme 002 la santé, de la sant ORGANI QUE OPORT		s transfé	L E L Érées de la	75 34 150 34 117 Communauté fran 916 932	30	- - - -		105 34 150 34 117 1 006 1 008
Tot: Programme 003: Proi Mise en oeuvre du Plan de 23.003.00.11.3300 Services d'accompagneme 23.003.00.12.3300	motion de e Promotion 0740 ent et de sur	ATIF mme 002 la santé, de la sant ORGANI QUE oport		s transfé	L E L Érées de la	75 34 150 34 117 Communauté fran 916 932	içaise	- - - - -		105 34 150 34 117 1 006 1 008
Programme 003: Proi Mise en oeuvre du Plan de 23.003.00.11.3300 Services d'accompagneme 23.003.00.12.3300 Acteurs en promotion de l	motion de e Promotion 0740 ent et de sup 0740 la santé	ATIF mme 002 la santé, de la santé, ORGANI QUE OPORT ORGANI QUE		s transfé	L E L Érées de la E L	75 34 150 34 117 Communauté fran 916 932 1 300 1 325	30 	- - - - -		105 34 150 34 117 1 006 1 008 1 320 1 325
Tot: Programme 003: Proi Mise en oeuvre du Plan de 23.003.00.11.3300 Services d'accompagneme 23.003.00.12.3300	motion de e Promotion 0740 ent et de sur	ATIF mme 002 la santé, de la sant ORGANI QUE OPORT		s transfé	L E L Érées de la	75 34 150 34 117 Communauté fran 916 932	içaise	- - - - - -		105 34 150 34 117 1 006 1 008
Programme 003: Proi Mise en oeuvre du Plan de 23.003.00.11.3300 Services d'accompagneme 23.003.00.12.3300 Acteurs en promotion de l 23.003.00.13.3300	motion de e Promotion 0740 ent et de sup 0740 la santé 0740	ATIF mme 002 la santé, de la santé ORGANI QUE OPORGANI QUE ORGANI QUE ORGANI		s transfé	L E L Srées de la E L	75 34 150 34 117 Communauté fran 916 932 1 300 1 325 2 819	30 	- - - - - -		105 34 150 34 117 1 006 1 008 1 320 1 325
Programme 003: Proi Mise en oeuvre du Plan de 23.003.00.11.3300 Services d'accompagneme 23.003.00.12.3300 Acteurs en promotion de l 23.003.00.13.3300	motion de e Promotion 0740 ent et de sup 0740 la santé 0740	ATIF mme 002 la santé, de la santé ORGANI QUE OPORGANI QUE ORGANI QUE ORGANI		s transfé	L E L Srées de la E L	75 34 150 34 117 Communauté fran 916 932 1 300 1 325 2 819	30 	- - - - - - -		105 34 150 34 117 1 006 1 008 1 320 1 325 2 799 2 804
Programme 003: Proi Mise en oeuvre du Plan de 23.003.00.11.3300 Services d'accompagneme 23.003.00.12.3300 Acteurs en promotion de l 23.003.00.13.3300 Réseaux en promotion de 23.003.00.14.3300	motion de e Promotion 0740 ent et de sup 0740 la santé 0740 la santé	ATIF mme 002 La santé, de la santé, de la santé QUE ORGANI QUE ORGANI QUE ORGANI QUE ORGANI QUE		s transfé	E L E L E L E L E L	75 34 150 34 117 Communauté fran 916 932 1 300 1 325 2 819 2 804 159 159 5 194	30 	- - - - - - - -	76 - - - - - - 90	105 34 150 34 117 1 006 1 008 1 320 1 325 2 799 2 804 159 159 5 284
Programme 003: Proi Mise en oeuvre du Plan de 23.003.00.11.3300 Services d'accompagneme 23.003.00.12.3300 Acteurs en promotion de l 23.003.00.13.3300 Réseaux en promotion de 23.003.00.14.3300	motion de e Promotion 0740 ent et de sur 0740 la santé 0740	ATIF mme 002 La santé, de la santé, de la santé QUE ORGANI QUE ORGANI QUE ORGANI QUE ORGANI QUE		s transfé	L E L Erées de la	75 34 150 34 117 Communauté fran 916 932 1 300 1 325 2 819 2 804	30 	- - - - - - - - -	76 - - - -	105 34 150 34 117 1 006 1 008 1 320 1 325 2 799 2 804 159 159 5 284
Programme 003: Proi Mise en oeuvre du Plan de 23.003.00.11.3300 Services d'accompagneme 23.003.00.12.3300 Acteurs en promotion de l 23.003.00.13.3300 Réseaux en promotion de 23.003.00.14.3300	motion de e Promotion 0740 ent et de sur 0740 la santé 0740	ATIF mme 002 La santé, de la santé, ORGANI QUE ORGANI QUE ORGANI QUE ORGANI QUE mme 003		s transfé	E L E L E L E L E L	75 34 150 34 117 Communauté fran 916 932 1 300 1 325 2 819 2 804 159 159 5 194	30 	- - - - - - - - - - - - -	76 - - - - - - 90	105 34 150 34 117 1 006 1 008 1 320 1 325 2 799 2 804 159 159 5 284 5 296 48 167
Programme 003: Proi Mise en oeuvre du Plan de 23.003.00.11.3300 Services d'accompagneme 23.003.00.12.3300 Acteurs en promotion de l 23.003.00.13.3300 Réseaux en promotion de 23.003.00.14.3300	motion de e Promotion 0740 ent et de sup 0740 la santé 0740 la santé 0740 aux Progra	ATIF mme 002 La santé, de la santé, ORGANI QUE ORGANI QUE ORGANI QUE ORGANI QUE mme 003	né	1 1 1 1	E L E L E L E L E L E L E L E L E L E L	75 34 150 34 117 Communauté fran 916 932 1 300 1 325 2 819 2 804 159 159 5 194 5 220 48 173	30 		76	105 34 150 34 117 1 006 1 008 1 320 1 325 2 799 2 804 159 159 5 284 5 296 48 167
Programme 003: Proi Mise en oeuvre du Plan de 23.003.00.11.3300 Services d'accompagneme 23.003.00.12.3300 Acteurs en promotion de l 23.003.00.13.3300 Tot TO'	motion de e Promotion 0740 ent et de sur 0740 la santé 0740 la santé 0740 taux Progra	ATIF mme 002 La santé, de la santé, de la santé, de la santé QUE ORGANI QUE ORGANI QUE ORGANI QUE ORGANI QUE ORGANI QUE ORGANI QUE SION 23	né .	s transfé 1 1 1	L E L E L E L E L E L E L E L F F F F F	75 34 150 34 117 Communauté fran 916 932 1 300 1 325 2 819 2 804 159 159 5 194 5 220 48 173 48 131 partis selon le premien	30		76	105 34 150 34 117 1 006 1 008 1 320 1 325 2 799 2 804 159 159 5 284 5 296 48 167 48 114
Programme 003: Proi Mise en oeuvre du Plan de 23.003.00.11.3300 Services d'accompagneme 23.003.00.12.3300 Acteurs en promotion de l 23.003.00.13.3300 Total	motion de e Promotion 0740 ent et de sur 0740 la santé 0740 la santé 0740 taux Progra	ATIF mme 002 La santé, de la santé, de la santé, de la santé QUE ORGANI QUE ORGANI QUE ORGANI QUE ORGANI QUE ORGANI QUE ORGANI QUE SION 23	né .	s transfé 1 1 1	L E L E L E L E L E L E L E L E L E L E	75 34 150 34 117 Communauté fran 916 932 1 300 1 325 2 819 2 804 159 159 5 194 5 220 48 173 48 131 partis selon le premier	30 		76 	105 34 150 34 117 1 006 1 008 1 320 1 325 2 799 2 804 159 159 5 284 5 296 48 167 48 114
Programme 003: Proi Mise en oeuvre du Plan de 23.003.00.11.3300 Services d'accompagneme 23.003.00.12.3300 Acteurs en promotion de l 23.003.00.13.3300 Tot: TO: **DÉPENSES ET RECETTE SERVICES**	motion de e Promotion 0740 ent et de sup 0740 la santé 0740 la santé 0740 taux Progra	ATIF mme 002 I la santé, i de la sant QUE ORGANI QUE ORGANI QUE ORGANI QUE ORGANI QUE SION 23	né 1 R BIENS ET	s transfé 1 1 1	L E L E L E L E L E L E L E L F F F F F	75 34 150 34 117 Communauté fran 916 932 1 300 1 325 2 819 2 804 159 159 5 194 5 220 48 173 48 131 partis selon le premien	30		76	105 34 150 34 117 1 006 1 008 1 320 1 325 2 799 2 804 159 159 5 284 5 296 48 167 48 114
Programme 003: Proi Mise en oeuvre du Plan de 23.003.00.11.3300 Services d'accompagneme 23.003.00.12.3300 Acteurs en promotion de l 23.003.00.13.3300 Tot: TO' DÉPENSES ET RECETTE SERVICES CTRANSFERTS DE REVEN	motion de e Promotion 0740 ent et de sup 0740 la santé 0740 la santé 0740 taux Progra STAUX MIS	ATIF mme 002 I la santé, n de la sant QUE ORGANI QUE ORGANI QUE ORGANI QUE ORGANI QUE TIME 003 SION 23	né 1 R BIENS ET	s transfé 1 1 1	E L E L E L E L E L E L E L E L E L E L	75 34 150 34 117 Communauté fran 916 932 1 300 1 325 2 819 2 804 159 159 5 194 5 220 48 173 48 131 partis selon le premier	30		76	105 34 150 34 117 1 006 1 008 1 320 1 325 2 799 2 804 159 159 5 284 5 296 48 167 48 114
Programme 003: Proi Mise en oeuvre du Plan de 23.003.00.11.3300 Services d'accompagneme 23.003.00.12.3300 Acteurs en promotion de l 23.003.00.13.3300 Tot TO' TO' JÉPENSES ET RECETTE SERVICES ATRANSFERTS DE REVEN PROVENANCE D'AUTRES ATRANSFERTS DE REVEN PROVENANCE D'AUTRES	motion de e Promotion 0740 ent et de sur 0740 la santé 0740 la santé 0740 TAUX MIS TAUX MIS ES COURAN NUS À DEST SECTEURS NUS À L'INT	ATIF mme 002 I la santé, de la santé, de la santé, due port ORGANI QUE ORGANI QUE ORGANI QUE ORGANI QUE TIME 003 SION 23	TR BIENS ET	s transfé	L E L E L E L E L E L E L E L E L E L E	75 34 150 34 117 Communauté fran 916 932 1 300 1 325 2 819 2 804 159 159 5 194 5 220 48 173 48 131 partis selon le premier 60 60 60 47 926 47 884 112	30		76	105 34 150 34 117 1 006 1 008 1 320 1 325 2 799 2 804 159 5 284 5 296 48 167 48 114
Programme 003: Proi Mise en oeuvre du Plan de 23.003.00.11.3300 Services d'accompagneme 23.003.00.12.3300 Acteurs en promotion de l 23.003.00.13.3300 Tot: TO' ### TO' #	motion de e Promotion 0740 ent et de sup 0740 la santé 0740 la santé 0740 taux Progra STAUX MIS ES COURAN NUS À DEST S SECTEURS NUS À L'INT L'QUES	ATIF mme 002 La santé, de la santé, de la santé, que oport ORGANI QUE ORGANI QUE ORGANI QUE TES POUR CINATION DE	TR BIENS ET ET EN DU SECTEU	s transfé 1 1 1 1 Cotaux pa	E L E L E L E L E L E L E L E L E L E L	75 34 150 34 117 Communauté fran 916 932 1 300 1 325 2 819 2 804 159 159 5 194 5 220 48 173 48 131 partis selon le premier 60 60 47 926 47 884 112 112	30		76	105 34 150 34 117 1 006 1 008 1 320 1 325 2 799 2 804 159 5 284 5 296 48 167 48 114
Programme 003: Proi Mise en oeuvre du Plan de 23.003.00.11.3300 Services d'accompagneme 23.003.00.12.3300 Acteurs en promotion de l 23.003.00.13.3300 Tot TO' TO' J.DÉPENSES ET RECETTE SERVICES 3. TRANSFERTS DE REVEN PROVENANCE D'AUTRES 4. TRANSFERTS DE REVEN	motion de e Promotion 0740 ent et de sup 0740 la santé 0740 la santé 0740 taux Progra STAUX MIS ES COURAN NUS À DEST S SECTEURS NUS À L'INT L'QUES	ATIF mme 002 La santé, de la santé, de la santé, que oport ORGANI QUE ORGANI QUE ORGANI QUE TES POUR CINATION DE	TR BIENS ET ET EN DU SECTEU	s transfé 1 1 1 1 Cotaux pa	E L E L E L E L E L E L E L E L E L E L	75 34 150 34 117 Communauté fran 916 932 1 300 1 325 2 819 2 804 159 159 5 194 5 220 48 173 48 131 partis selon le premier 60 60 60 47 926 47 884 112	30		76	105 34 150 34 117 1 006 1 008 1 320 1 325 2 799 2 804 159 159 5 284 5 296 48 167 48 114

Dépenses				1			T		COCOF
Allocations de base M. P. A. NO. CE. Cod Fonctio		Fonds organiques	Genre	Types de credit	Initial 2020	Redistr. 2020	1 ^{cr} ajust. 2020	2 ^{ème} ajust. 2020	Ajusté 2020
MISSION 24: TOUR	RISME								
rogramme 000: Subsista	ıce								
restations de tiers, frais de mis	_	nents, séjou				s personnes étrangère	es à l'administration		
24.000.00.01.1211 047	3		3	E L	51 51	-	-	-	5
romotion, publication, diffusion 24.000.00.02.1211 047			1	Е	40	_	_	_	2
				L	40	-		<u> </u>	4
ubventions d'investissement en 24.000.00.07.5211 047		_	rivé) 1	E	670	-	-	-	6
rais de fonctionnement des au	ATIF	eege .		L	670	-		-	6
24.000.00.13.1211 047		sses	1	Е	58	-	-	-	:
Totaux P	rogramme 000			L E	58 819	-	-		8:
TOTALI	K MISSION 24			L E	819 819	-	-	-	8:
IOIAU	. MISSION 24			L	819	-	-	-	8
		1	Гotaux pa	ar mission, ré	partis selon le premiei	r chiffre du code écor	nomique		
DÉPENSES ET RECETTES CO	URANTES POUI	R BIENS ET	,	Е	149	_	_	_	1
ERVICES				L	149	-	-	-	1
TRANSFERTS EN CAPITAL À 1 AUTRES SECTEURS	DESTINATION E	CT EN PRO	VENANCE	E E L	670 670	-	-	-	6
émunération du personnel d'a 25.000.00.00.1111 096		t	3	E L	3 970 3 970	-	-	-	3 9 3 9
Frais de transport 25.000.00.01.1211 096	Ō		1	E L	8 900 8 900	969- 924-	-	-	7 93 7 97
épenses de toute nature relati	_	rts scolaires							
25.000.00.02.1211 096)		1	E L	137 137	45	-	-	18 13
rais de location simple de bus 25.000.00.03.1211 096	0		1	Е	70	9			3
25.000.00.05.1211				L	70	9	-		7
témunération Superviseurs 25.000.00.07.1111 096	0		3	E	87	_	_	_	8
chat de véhicules pour les sup				L	87	-	-	-	8
25.000.00.08.7422 096			1	E	-	-	-	-	
chat de biens durables				L	-	-	<u>-</u>	-	
25.000.00.09.7422 096)		1	E L	3 3	-	-	-	
ndemnité exeptionelle pour les				F.		015			0.1
25.000.00.10.3200 096	J		1	E L	-	915 915	-	-	91 91
	000			E	13 167	-	-	-	13 10 13 10
Totaux P	rogramme 000			L	13 167				
	K MISSION 25			E E	13 167 13 167	-	-	-	13 10
				E L	13 167 13 167	-	-	-	13 10
TOTAUX	K MISSION 25			E L ar mission, ré	13 167 13 167 partis selon le premier	- - r chiffre du code écor	- nomique	Ī	13 10 13 10
TOTAUX DÉPENSES ET RECETTES CO	K MISSION 25			E L	13 167 13 167	-	- nomique -	:	13 16 13 16
TOTAUX DÉPENSES ET RECETTES CO ERVICES TRANSFERTS DE REVENUS À	X MISSION 25 URANTES POUR DESTINATION	R BIENS ET		E L nr mission, ré E L E	13 167 13 167 partis selon le premier 13 164	- r chiffre du code écor 915- 915- 915	- nomique -	- - - -	13 16 13 16 12 2 12 2 9
	URANTES POUR DESTINATION OF	R BIENS ET ET EN		E L nr mission, ré E L	13 167 13 167 partis selon le premier 13 164	- - r chiffre du code écor 915- 915-	- nomique -	- - - - - - -	13 16 13 16 12 2 12 2

Dépenses										COCOF
Allocations de base M. P. A. NO. CE.	Code Fonctionnel	Subside facultative	Fonds organiques	Genre	Types de credit	Initial 2020	Redistr. 2020	1 ^{er} ajust. 2020	2ème ajust. 2020	Ajusté 2020

MISSION 26: FORMATION PROFESSIONNELLE

Programme 001: Support général de la politique de Formation professionnelle

Projets innovants de pro	motion et	mesures d'accompag	gnement pédag	gogique					
26.001.00.00.3300	0950	FACULT	3	E	200	-	-	-	200
		ATIF		L	200	-	-	-	200
Prestations de tiers, frais	s de missio	ns (déplacement, séj	ours) des me	embres de l'adm	ninistration et des personne	es étrangères à l'admi	nistration		
26.001.00.01.1211	0950		3	E	6	-	-	-	6
				L	6	-	-	-	6
Promotion, publication,	diffusion								
26.001.00.02.1211	0950		1	E	25	_	_		25
20100110010211211	0,50		•	Ĺ	25	_	-	-	25
Cofinancement du plan	de commur	nication dans la cadr	e du Program	me onérationne	d FSF 2021-2028				
26.001.00.03.1211	0950	incation dans ic caur	3	E E	50				50
20.001.00.03.1211	0930		3	L	50	-	-	-	50
D 41 11 41 14 4		4.4* 11	IDEED 411			. ,	-	-	30
		concertation avec I'	_		actions d'insertion professi	ionnelle			
26.001.00.04.3300	0950		1	Е	30	-	-	-	30
				L	30	-	-	-	30
Décret ISP:OISP agrées	: financem	ent de l'équipe de ba	ise						
26.001.00.05.3300	0950	ORGANI	3	E	7 131	-	-	-	7 131
		QUE		L	7 131	-	-	-	7 131
Subventions aux associa	tions d'ama	ateurs agrées du sec	teur agricole e	et soutien aux in	nitiatives d'innovation et de	e développement dans	l'agriculture urbaine		
26.001.00.06.3300	0950	_	1	E	25		-	_	25
				L	25	-	-	-	25
Initiatives de formation	pour appoi	intés et salariés hors	IBFFP, notar	mment les inden	nnités de promotion sociale	2	,		
26.001.00.07.3300	0950	ORGANI	3	E	4	_			4
20.001.00.07.3300	0930	OUE	3	L	4	-	-	-	4
Subventions d'initiatives		•	126		· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·				
		on et a information i			•				
26.001.00.08.3300	0950		1	E	31	-	-	-	31
				L	31	-	-	-	31
Subventions à la FEBISI	P								
26.001.00.09.3300	0950		1	E	88	-	-	-	88
				L	88	-	-	-	88
Subventions pour finance	er la forma	ation continue du pe	rsonnel des oi	rganismes agréé	és				
26.001.00.10.3300	0950		1	E	249	-	-	-	249
				L	199	-	-	-	199
Financement de l'embau	che compe	nsatoire dans le sect	eur de l'insert	tion professionn	elle				
26.001.00.11.3300	0950		1	E	1 764			69	1 833
20.001.00.11.5500	0750			L	1 676			64	1 740
								04	1740
Frais de gestion liés à l'e		compensatoire dans l			•				
26.001.00.12.3300	0950		3	E	38	-	-	3	41
				L	38	=	-	3	41
Financement de la délég	ation syndi	icale intercentre du	secteur de l'in	sertion socio-pr	ofesionnelle				
26.001.00.13.3300	0950		3	E	7	_	-	-	7
			-	Ĺ	7	-	-	-	7
Subventions à Skills Belg	zium								
	0950	ODCANI	3	Е	50				50
26.001.00.14.3300	0930	ORGANI OUE	3	E L	50 50	-	-	-	50 50
C . 11 . 1 . 01				L	30	-	-	-	30
Contribution financière	de la CCF	au financement de l	-						
26.001.00.16.4523	0950		4	E L	110 110	-	-	-	110 110

Dépenses									COCOF
	dode Subsiderationnel Subsideration	de Fonds tive organique	Genre	Types de credit	Initial 2020	Redistr. 2020	1 ^{er} ajust. 2020	2 ^{ème} ajust. 2020	Ajusté 2020
Contribution de la Commissi 26.001.00.17.4523 0	on Communaut 950	taire français	se au financ	E	18	our l'éducation et la f -	ormation tout le long c	le la vie -	18
Contribution de la CCF au so	rvice franconh	one des Méti	ers et anali	L	18	-	-	-	18
	950	one des Men	4	E L	73 73	-	-	-	73 73
Certifications en matière de v 26.001.00.19.3300 0	validation des co	ompétences	1	Е	616	_	_	_	610
				L	616	-	-	120	730
Pérennisation de projets issus 26.001.00.20.3300 0	s du plan bruxe 950	:llois de Gara	ntie pour la	a jeunesse - E	soutien structurel à la 346	formation des jeunes		72-	27-
20.001.00.20.2500	750			L	214	-	-	56-	15
Totaux	Programme 00	01		E L	10 861 10 591	-	-	131	10 86 10 72
Programme 002: Classes	s moyennes								
ubventions en matière de fo	rmation des ind	lépendants et	des classes	s moyennes					
26.002.00.01.3300 0	412 FACU		3	E L	437 437	-	-	- 131-	43
Subventions à l'OFFA	AIII	<u> </u>		L	437	-	-	131-	30
	**** ORGA		4	E L	117 117	-	-	-	11 11
Autres frais pour projets péd			ris projets	européens					
26.002.00.07.3300 0	412 ORGA QUE		3	E L	590 590	-	-	-	59 59
rais de fonctionnement du S	Service Formati		de Stalle),			ons (déplacements, sé	jours,)des membres	de l'administration et d	
trangères a l' administration 26.002.00.08.1211 0	1 412		1	E L	139 139	-	-	-	13 13
romotion et autres prestatio	ns et travaux p	ar tiers, pres	tations de			nts, séjours,) des m	embres de l'administra	tion et des personnes ét	
dministration	412	_			-			_	
	412		1	E L	65 65	-	-	-	(
ubventions à l'ASBL Espace 26.002.00.10.3300 0	e Formation PM 412 ORGA OUE	ANI	3	E L	9 766 9 766	-	-	-	9 70 9 70
Subventions de fonctionneme			tion et de c		9 700	-		-	970
26.002.00.11.4140 **	**** ORGA Que		4	E L	17 17	-	-	-	
Equipements 26.002.00.12.7422 0	412		1	Е	5	_	_	_	
				L	5	-	-	-	
Totaux	Programme 00	02		E	11 136	_	-	_	11 13
Programma AA2. Inatit				L	11 136	-	-	131-	11 00
rogramme oos: msatu	t bruxellois f	rancophon	es pour la	L		-	-	131-	11 00
Subventions à l'Institut pour	son fonctionne			L a formatio	on professionnelle	de la gestion paritain	re, (y compris la sous-		
Subventions à l'Institut pour vec les secteurs professionne	son fonctionne			L a formatio	on professionnelle	de la gestion paritai	re, (y compris la sous-		et la collaboration
Subventions à l'Institut pour tvec les secteurs professionne 26.003.00.00.4140 **	son fonctionner	ment et ses ac	ctions de fo	L a formation ormations or E L	11 136 on professionnelle ganisées dans le cadre 42 715 42 715	- -	- -		et la collaboration 42 71
Subventions à l'Institut pour vec les secteurs professionne 26.003.00.00.4140 ** Subventions accordées à l'Ins	son fonctionner	ment et ses ac	ctions de fo	L a formations or E L ganisées dan	on professionnelle ganisées dans le cadre 42 715 42 715 s le cadre de partenar	- -	- -		et la collaboration 42 71 42 71
1	son fonctionner els) **** stitut pour les a ****	ment et ses ac	ctions de fo	L a formation ormations or E L ganisées dan E L	on professionnelle ganisées dans le cadre 42 715 42 715 s le cadre de partenar 2 420 2 420	- -	- -		et la collaboration 42 71 42 71
Subventions à l'Institut pour tvec les secteurs professionne 26.003.00.04140 ** Subventions accordées à l'Institut pour tour de l'Institut pour subventions à l'Institut pour	son fonctionner els) **** stitut pour les a ****	ment et ses ac	ctions de fo 3 mations org 3	L a formations or E L gamisées dan E L du New Dea	on professionnelle ganisées dans le cadre 42 715 42 715 s le cadre de partenar 2 420 2 420	iat avec des acteurs p	- -		et la collaboration 42 71 42 71 2 42 2 42
Subventions à l'Institut pour vec les secteurs professionne 26.003.00.00.4140 ** Subventions accordées à l'Institut pour cultivation de l'Institut de l'Institut de l'Institut de l'Insti	son fonctionner els) **** stitut pour les a ****	ment et ses acceptations de formation dan	ctions de fo	L a formation ormations or E L ganisées dan E L	on professionnelle ganisées dans le cadre 42 715 42 715 s le cadre de partenar 2 420 2 420	iat avec des acteurs p	- -		et la collaboration 42 71 42 71 2 42 2 42
Subventions à l'Institut pour 26.003.00.00.4140 ** Subventions accordées à l'Institut pour 26.003.00.01.4140 ** Subventions à l'Institut pour 26.003.00.02.4140 **	son fonctionner els) stitut pour les a **** les actions de fe **** ORGA	ment et ses ac actions de forr formation dan ANI E	ctions de fo 3 mations org 3	a formations or E L ganisées dan E L du New Dea E L	11 136 on professionnelle ganisées dans le cadre	iat avec des acteurs p - - - - -	orivés ou publics		et la collaboration 42 71 42 71 2 42 2 42 2 42 2 65 2 65 47 82
subventions à l'Institut pour vec les secteurs professionne 26.003.00.00.4140 ** subventions accordées à l'Ins 26.003.00.01.4140 ** subventions à l'Institut pour 26.003.00.02.4140 ** Totaux	son fonctionner ls) ***** les actions de fe ***** ORGA QUE Programme 00	ment et ses ac actions de forr formation dan ANI E	ctions de fo 3 mations org 3	a formations or E L ganisées dan E L du New Dea E L E L	11 136 on professionnelle ganisées dans le cadre 42 715 42 715 s le cadre de partenar 2 420 1 2 693 2 693 47 828 47 828	iat avec des acteurs p	orivés ou publics	traitance avec des tiers	et la collaboration 42 71 42 71 2 42 2 42 2 69 2 69 47 82 47 82
subventions à l'Institut pour vec les secteurs professionne 26.003.00.00.4140 ** subventions accordées à l'Ins 26.003.00.01.4140 ** subventions à l'Institut pour 26.003.00.02.4140 ** Totaux	son fonctionner els) stitut pour les a **** les actions de fe **** ORGA QUE	ment et ses ac actions de forr formation dan ANI E	ctions de fo 3 mations org 3	a formations or E L ganisées dan E L du New Dea E L	11 136 on professionnelle ganisées dans le cadre	iat avec des acteurs p - - - - -	orivés ou publics	traitance avec des tiers	et la collaboration 42 71 42 71 2 42 2 42 2 69 2 69 47 82 47 82
Subventions à l'Institut pour revec les secteurs professionne 26.003.00.00.4140 ** Subventions accordées à l'Ins 26.003.00.01.4140 ** Subventions à l'Institut pour 26.003.00.02.4140 ** Totaux	son fonctionner ls) ***** les actions de fe ***** ORGA QUE Programme 00	ment et ses ac actions de forr formation dan ANI E 03	3 mations org 3 ns le cadre 6 3	a formations or E L ganisées dan E L du New Dea E L E L	11 136 on professionnelle ganisées dans le cadre	iat avec des acteurs p	privés ou publics	traitance avec des tiers	et la collaboration 42 71 42 71 2 42 2 42 2 69 2 69 47 82 47 82
Subventions à l'Institut pour revec les secteurs professionne 26.003.00.00.4140 ** Subventions accordées à l'Institut pour 26.003.00.01.4140 ** Subventions à l'Institut pour 26.003.00.02.4140 ** Totaux TOTA	son fonctionner els) **** stitut pour les a **** les actions de fe **** ORGA QUE **Programme 00 UX MISSION 2	ment et ses ac actions de forr formation dan ANI E 03	3 mations org 3 ns le cadre o 3	a formations or E L gamisées dan E L du New Dea E L E L E L	11 136 on professionnelle ganisées dans le cadre	iat avec des acteurs p	privés ou publics	traitance avec des tiers	et la collaboration 42 71 42 71 2 42 2 42 2 69 2 69 47 82 47 82 69 85
Subventions à l'Institut pour rivec les secteurs professionne 26.003.00.00.4140 ** Subventions accordées à l'Institut pour 26.003.00.01.4140 ** Subventions à l'Institut pour 26.003.00.02.4140 ** Totaux TOTA	son fonctionner els) ***** stitut pour les a ***** les actions de fe ***** ORGA QUE ****** Programme 00 UX MISSION 2	ment et ses accomment et se accomment et ses accomment et ses accomment et ses accomment et	3 mations org 3 ns le cadre o 3	a formations or E L ganisées dan E L du New Dea E L E L	11 136 on professionnelle ganisées dans le cadre	iat avec des acteurs p	privés ou publics	traitance avec des tiers	et la collaboration 42 71 42 71 2 42 2 42 2 69 2 69 2 78 47 82 69 82 69 55
Subventions à l'Institut pour avec les secteurs professionne 26.003.00.00.4140 ** Subventions accordées à l'Ins 26.003.00.01.4140 ** Subventions à l'Institut pour 26.003.00.02.4140 ** Totaux TOTA DÉPENSES ET RECETTES OF ERVICES TRANSFERTS DE REVENUS	son fonctionner els) ***** des actions de fe ***** ORGA QUE Programme 00 UX MISSION 2 *** *** *** *** *** ** ** **	ment et ses accomment et se accomment et ses accomment et ses accomment et ses accomment et	3 mations org 3 ns le cadre o 3	a formations or E L gamisées dan E L du New Dea E L E L E L	11 136 on professionnelle ganisées dans le cadre	iat avec des acteurs p	privés ou publics	traitance avec des tiers	2 42 2 42 2 42 2 42 47 82 47 82 69 55
Subventions à l'Institut pour avec les secteurs professionne 26.003.00.00.4140 ** Subventions accordées à l'Ins 26.003.00.01.4140 ** Subventions à l'Institut pour 26.003.00.02.4140 ** Totaux TOTA DÉPENSES ET RECETTES OF ERVICES ATRANSFERTS DE REVENUS PROVENANCE D'AUTRES SE TRANSFERTS DE REVENUS	son fonctionner els) ***** les actions de fe ***** ORGA QUE Programme 00 UX MISSION 2 *** *** *** *** ** ** ** **	ment et ses accions de formation dan ANI E 03 COUR BIENS E OON ET EN	and the following states of th	a formation or E L ganisées dan E L du New Dea E L E L E L E L E L E L E L E	11 136 on professionnelle ganisées dans le cadre 42 715 42 715 s le cadre de partenar 2 420 2 420 1 2 693 2 693 47 828 47 828 69 825 69 555 Epartis selon le premie	iat avec des acteurs p	privés ou publics	traitance avec des tiers	2 42 47 42 71 42 71 42 71 42 71 42 71 42 71 42 71 42 71 42 71 42 71 42 71 71 71 71 71 71 71 71 71 71 71 71 71
Subventions à l'Institut pour avec les secteurs professionne 26.003.00.00.4140 ** Subventions accordées à l'Ins 26.003.00.01.4140 ** Subventions à l'Institut pour 26.003.00.02.4140 ** Totaux	son fonctionner els) ***** les actions de fe ***** ORGA QUE Programme 00 UX MISSION 2 *** *** *** *** *** *** ** **	comment et ses accomment et ses accomment et ses accomment et ses accomment et ses accomments et se accomments et ses accomments et ses accomments et ses accomments et se acco	and the following states of th	a formations or E L ganisées dan E L du New Dea E L E L E L	11 136 on professionnelle ganisées dans le cadre 42 715 42 715 s le cadre de partenar 2 420 2 420 1 2 693 2 693 47 828 47 828 69 825 69 555 Epartis selon le premie	iat avec des acteurs p	privés ou publics	traitance avec des tiers	242 242 242 242 242 269 269 278 278 278 213 2114 4814

Dépenses		1						1	,	COCOF
		Subside acultative	Fonds organiques	Genre	Types de credit	Initial 2020	Redistr. 2020	1 ^{er} ajust. 2020	2 ^{ème} ajust. 2020	Ajusté 2020
MISSION 27: DE	TTES					-				
Programme 001: Bâtin	nents scola	aires								
rais de fonctionnement										
27.001.00.00.1211	0112			1	E L	119 119	-	-	-	11 11
Ootation à la SPABSB										
27.001.00.01.2110	0171			1	E L	-	-	-	-	
Tota	ux Program	me 001			E L	119 119	-	-	-	11 11
Programme 002: Char	ges financ	cières								
ntérêts-charges financière	5									
27.002.00.01.2160	0112			1	E	30	-	-	-	3
Total	ux Program	me 002			L 	30 30	-	-	-	3
10					L	30	-	-	-	
Programme 007: Dette	s bâtimen	ıts rue d	les palais							
Dettes Bâtiments Rue des P		térêts)			-	505				-
27.007.00.00.2110	0171			1	E L	535 535	-	-	-	53 53
Dettes Bâtiments Rue des P		nortissem	ents)		-					
27.007.00.01.9110	0172			1	E L	1 163 1 163	-	-	-	1 10 1 10
Tota	ux Program	me 007			E	1 698	-	-	-	1 69
тот	AUX MISS	ION 27			L E	1 698 1 847	-	-	<u>-</u>	1 69
					L	1 847	-	-	-	1 84
			7	otaux pa	r mission, rép	partis selon le premier	chiffre du code écor	nomique		
.DÉPENSES ET RECETTES	COURANT	ES POUR	BIENS ET		E	119	-	-	-	1
ERVICES .INTÉRÊTS ET REVENUS I	OF LA DDOE	DIÉTÉ			L E	119 565	-	-	-	1
.INTEREIS ET REVENUS E	L LA I KOI	KILIL			L	565	-	-	-	5
.DETTE PUBLIQUE					E L	1 163 1 163	-		-	1 1 1 1
					L	1 103	-	-	-	11
MISSION 28: IN	FRASTE	RUCTU	JRES S	PORT	IVES PR	IVEES				
Programme 000: Subsi	stance									
Investissements en matière		ctures spo	ortives priv	ées (A.R.	01/04/1977)					
28.000.00.00.5210	0810			1	E L	268 268	-	-	-	26 26
Total	ux Program	me 000			E	268	-	-	-	26
mom	ATIV MICC	ION 20			L	268	-		<u> </u>	26
TOT	AUX MISS	ION 28			E L	268 268	-	-	-	26 26
			Т	Totaux pa	r mission, réj	partis selon le premier	chiffre du code écor	nomique		
.TRANSFERTS EN CAPITA.	I À DECED	ATION				partis selon le premier 268	chiffre du code écor	nomique		2

Dépenses										COCOF
Allocations de base M. P. A. NO. CE.	Code Fonctionnel	Subside facultative	Fonds organiques	Genre	Types de credit	Initial 2020	Redistr. 2020	1 ^{er} ajust. 2020	2 ^{ème} ajust. 2020	Ajusté 2020
MISSION 29:	ENSEIG	NEMEN	Т						1	
Programme 002: Co	omplexe sp	ortif et H	all sporti	f						
Rémunération du perso	nnel									
29.002.00.00.1111	0131			3	E L	1 180 1 180	-	-	130 130	1 310 1 310
Dépenses de fonctionne	ment									
29.002.00.01.1211	0131			1	E L	644 644	235- 235-		-	409 409
Complexe sportif à And	lerlecht - Ach	nat de maté	riel							
29.002.00.03.7422	0810			3	E L	30 30	-	-	-	30 30
Précompte immobilier o	_	Sportif.								
29.002.00.04.1250	0810			1	E L	-	235 235	-	-	235 235
Т	otaux Progra	amme 002			E	1 854	-	-	130	1 984
					L	1 854	-	-	130	1 984
Programme 003: Ei	nseignemer	nt								
Dépenses de toutes natu	res relatives 0940	à la valoris FACULT	ation de l'e			150				150
29.003.00.00.0101		ATIF		3	E L	150 150	-	-	-	150 150
Rémunération du perso 29.003.00.01.1111	nnel enseigna 0940	ant hors Ha	ute-Ecole	3	E	4 798	24	_	_	4 822
27.003.00.01.1111	0240			3	L	4 798	24	-		4 822
Rémunération du perso 29.003.00.02.1111	nnel enseigna 0940	ant de la Ha	aute-Ecole	3	E	78	_			78
					L	78	-	-	-	78
Rémunération des anim 29.003.00.03.1111	ateurs et coo 0940	ordinateurs	des activité	s parasco 3	olaires E	22	_	_	_	22
					L	22	-	-	-	22
Frais liés au personnel 29.003.00.04.1111	0940			1	Е	500	_	_	_	500
		connel once	anout subv	antianná	L	500		-	-	500
Quote-part dans les per 29.003.00.05.1120	0131	somer ense	ignant subv	3	E E	648	-	-	210	858
D//	1		II4- F-	-1-	L	648	-	-	210	858
Rémunération du perso 29.003.00.06.1111	0940	eignant nor	s Haute-Ec	3	E	15 235	-	-	10-	15 225
Dámunánation du nonce	nucl non one	oianont do l	la Hauta E	nolo.	L	15 235	-	-	10-	15 225
Rémunération du perso 29.003.00.07.1111	0940	eignant de i	ia Haute-Et	3	E	1 841	-	-	-	1 841
Frais relatifs aux missio	ne internatio	malec			L	1 841	-	-	-	1 841
29.003.00.09.1200	0940	mares		3	E	20	-	-	-	20
Dépenses de fonctionne	ment des écol	les de la Co	mmission c	ommiina	L utaire france	20 aise hors Haute-Ecole	-	-	-	20
29.003.00.12.1211	0940	ies de id co	illinssion c	1	E	9 187	24-	-	-	9 163
Frais de gestion du pers	connel				L	9 187	24-	-	-	9 163
29.003.00.13.1212	0131			1	E	3	-	-	-	3
Subventions de fonction	nement a la	H.E.Lucia o	de Brouckè	re	L	3	-	-	-	3
29.003.00.15.4150	0940	ORGANI	ac Dioucie	1	Е	691	-	-	-	691
Achat de biens meubles	pour les étal	QUE	de la Comr	nission co	L ommunautai	691 re française, hors Hau	te-Ecole		-	691
29.003.00.17.7422	0940			1	E	1 487	-	-	-	1 487
Achat de biens meubles	durables poi	ur la Haute	-Ecole		L	1 488		-	<u> </u>	1 488
29.003.00.18.7422	0940			1	Е	201	-	-	-	201
Achat de biens meubles	durables por	ur les activi	tés parasco	laires.	L	201	-	-	<u> </u>	201
29.003.00.19.7422	0940		•	1	E L	10 10	-	-	-	10 10
Honoraires, frais d'étud	les et docume	entation en	matière d'e	nseignen		10	-	-	-	10
29.003.00.20.1211	0940			3	E L	200 200	-	-	-	200
Initiatives transversales	sur le site du	u CERIA			L	200	-	-	-	200
29.003.00.22.3300	0940	FACULT		3	E	150	-	-	-	150
		ATIF			L	150	-	-	-	150

Dépenses										COCOF
Allocations de base M. P. A. NO. CE.	Code Fonctionnel	Subside facultative	Fonds organiques	Genre	Types de credit	Initial 2020	Redistr. 2020	1 ^{er} ajust. 2020	2 ^{ème} ajust. 2020	Ajusté 2020
Subventions au Centre	de Validation	des Comp	étences du	CERIA A	SBL					
29.003.00.23.4160	0940	ORGANI		3	Е	10	-	-	-	1
		QUE			L	10	-	-	-	1
ubventions de fonction			chnologie a							,
29.003.00.25.4160	0940	ORGANI QUE		3	E L	30 30	-	-	-	3
ubventions aux initiat	ives en lien av		nement							-
29.003.00.27.3300	0940	FACULT	il Cincia.	3	Е	400	_	_	_	4
		ATIF			L	400				4
rais liés au personnel	enseignant									
29.003.00.28.1111	0940	FACULT		1	E	381	-	-	-	3
		ATIF			L	381	-	-	-	3
T	Totaux Progra	mme 003			E	36 042	-	-	200	36 2
					L	36 043	-	-	200	36 2
7	TOTAUX MIS	SSION 29			E	37 896	-	-	330	38 2
					L	37 897	-	-	330	38 2
TRANSFERTS DE REV PROVENANCE D'AUTR TRANSFERTS DE REV DMINISTRATIONS PU LINVESTISSEMENTS E	ES SECTEUR. ENUS À L'IN'. BLIQUES	S TÉRIEUR D	OU SECTEU	R DES	E L E L L	550 550 731 731 1 728 1 729	- - -	- - - -	- - -	5 5 7 17 17
MISSION 30: Programme 000: St Frais liés à l'immeuble 30.000.00.01.0101	ıbsistance	ONS IN	ΓERNA	TION <i>A</i>	E	ATIERES TRA	NSFEREES) E	T POLITIQUE	GENERALE -	4
					L	40	-	-	-	4
Frais de mission et de r	-	membres dı	u collège et							
30.000.00.02.1200	0112			3	E	35	-	-	-	
					L	35	-	-	-	
Prestations de tiers, mis		'étude, coll	oques		_	2.5				
30.000.00.03.1211	0112			3	E	25 25	-	-	-	
					L	23	-	-	-	
Subventions aux associ		EACH III		2		25				
30.000.00.04.3300	0112	FACULT ATIF		3	E L	35 35	-	-	-	
		АПГ			L	33	-		-	
Actions francophonies	2112	or 11 m		2	-	50				
30.000.00.05.3300	0112	FACULT ATIF		3	E L	50 50	-	-	-	
Fransfert à WBI		AHF			L	30	-	-	-	
Transfert a WBI										

Dépenses										COCOF
Allocations de base M. P. A. NO. CE.	Code Fonctionnel	Subside facultative	Fonds organiques	Genre	Types de credit	Initial 2020	Redistr. 2020	1 ^{er} ajust. 2020	2 ^{ème} ajust. 2020	Ajusté 2020
Programme 001: P	olitique gér	nérale								
Tableaux de bord										
30.001.00.00.1211	0112			1	E L	5 5	-	-	-	5 5
Promotion, publication 30.001.00.01.1211	o et diffusion 0112			3	E L	50 50	-	-	-	50 50
Subventions de politiq	ue générale et	transition s	ocial-écolo	gique	L	30				
30.001.00.02.3300	0112	FACULT ATIF		3	E L	500 500	-	- -	-	500 500
Subventions destinées 30.001.00.03.3300	à soutenir la p 0112	FACULT	galité des c	chances 3	E	90	-	-	-	90
Contribution au foncti	4 4-1	ATIF		1. 4 4	L	90	-	-	-	90
30.001.00.04.4140	0112	ia Commissi	юн нацона	3	E	5	-	_	-	5
					L	5	-	-	-	5
Promotion, publication 30.001.00.06.1211	n, étude dans l 0112	le cadre de l	'égalité des	chances 2	Е	20 20	-	-	-	20 20
Provision pour dépens	es liées à l'apr	oel à projet	vivre-enser	nble	L	20	-	<u>-</u>	- _	20
30.001.00.07.1211	0112	F- oler		2	E L					
Subvention dans le cad		à projet viv	re-ensembl							
30.001.00.08.3300	0112			2	E L	-	-	-	-	-
Déplacement à l'étrans 30.001.00.09.1211	ger pour missi 0112	ons de polit	ique généra	ale 3	E L	15 15		-	-	15 15
Provisions pour conte	ntieux					13				13
30.001.00.10.0101	0112			2	E L	-	-	-	-	-
Accord non marchand	-	uche compe	nsatoire (B		_					
30.001.00.11.0101	0112			1	E L	74 74	-	-	-	74 74
Accord non marchand 30.001.00.12.0101	ACS 0112			4	E	1 000	-	-	-	1 000
Accord non marchand	embauche co	mnensatoire	a .		L	1 000	-	-	-	1 000
30.001.00.13.0101	0112			3	E L	5 521 5 500	-	-	-	5 521 5 500
Accord non marchand		tre								
30.001.00.14.0101	0112			3	E L	377 377	35 35	-	-	412 412
Accord non marchand	primes syndi	cales								
30.001.00.15.0101	0112			3	E L	230 230	-	-	-	230 230
Projets innovants					L	230			<u>-</u>	230
30.001.00.16.0101	0112			3	E L	50 50	-	-	-	50 50
Provision pour accord	non marchan	d								
30.001.00.17.0101	0112			3	E L	3 710 3 710	158- 158-	-	9 450 9 450	13 002 13 002
Subventions Mediapar	k BX1									
30.001.00.18.5210	0112			1	E L	-	-	-	-	-
Subvention à l'ASBL (CBCS									
30.001.00.19.3300	0112			1	E L	-	-	-	-	-
Provision de politique	générale									
30.001.00.20.0101	0112			1	E L	2 000 2 000	-	-	2 000- 2 000-	-
Subventions de toutes	nature liées à	la crise sani	itaire du C	OVID 19						
30.001.00.21.0100	0112			1	E L	-	10 173- 10 173-	10 173 10 173	-	-
Subvention à l'ASBL	Association Pa	ritaire pou	r l'emploi e	t la Form		niement des soldes de				
30.001.00.22.3300	0112	•	-	1	E L	-	123 123	-	-	123 123
Subventions de toutes	natures aux e	ntreprises e	n lien avec	la crise sa			123			.23
30.001.00.23.3200	0112			1	E L		36 36	-	-	36 36
							30			50

Dépenses										COCOF
Allocations de base M. P. A. NO. CE.	Code Fonctionnel	Subside facultative	Fonds organiques	Genre	Types de credit	Initial 2020	Redistr. 2020	1 ^{er} ajust. 2020	2 ^{ème} ajust. 2020	Ajusté 2020
Subventions de toutes n	ature aux ass	ociations e	n lien avec	la crise sa	nitaire CO	VID 19.				
30.001.00.24.3300	0112			1	E L	-	8 899 8 899	20 501 20 501	5 000- 8 960-	24 400 20 440
Subventions de toutes n	atures au nui	méro vert e	n lien avec	la crise sa	nitaire CO	VID 19.				
30.001.00.25.1211	0112			1	E L	-	120 120	-	-	120 120
Subventions de toutes n	ature aux coi	mmunes en	lien avec l	a crise sar		ID 19.				
30.001.00.26.4322	0112			1	E L	-	-	600 600	-	600 600
renforcement des nouve	elles technolog	gies de l'inf	ormation e	t de la co	nmunicatio	n pour les opérateurs a	associatifs-COVID 19			
30.001.00.27.5210	0112			1	E L	-	900 900	-	-	900 900
Achat de biens non dura	ables et de sei	rvice liées à	la crise sa	nitaire Co	OVID-19					
30.001.00.28.1211	0112			1	E L	-	118 118	-		118 118
Rémunérations liées au	Covid-19.									
30.001.00.29.1111	0112			1	E L	-	100 100	-	-	100 100
Frais de fonctionnemen	t liés à la cris	e du Covid	-19							
30.001.00.30.1211	0112			1	E L		-	-	-	-
Т	otaux Progra	amme 001			E L	13 647 13 626	-	31 274 31 274	2 450 1 510-	47 371 43 390
Т	OTAUX MIS	SSION 30			E L	14 144 14 123	- -	31 274 31 274	2 450 1 510-	47 868 43 887
			-	Гotaux pa	r mission, re	épartis selon le premie	r chiffre du code écon	omique		
0.DÉPENSES ET RECET	TES NON VE	NTILÉES			E L	13 002	10 296-	10 173	7 450	20 329
1.DÉPENSES ET RECET SERVICES	TES COURAN	NTES POUI	R BIENS ET	,	E L	12 981 185 185	10 296- 338 338	10 173	7 450	20 308 523 523
SERVICES 3.TRANSFERTS DE REV. PROVENANCE D'AUTRI			ET EN		E L	700 700	9 058 9 058	20 501 20 501	5 000- 8 960-	25 259 21 299
4.TRANSFERTS DE REV ADMINISTRATIONS PU	ENUS À L'INT		U SECTEU	IR DES	E L	257 257		600 600		857 857
5.TRANSFERTS EN CAP D'AUTRES SECTEURS	~	INATION E	T EN PRO	VENANCE		-	900 900	-	-	900 900

Dépenses								COCOF
	oside Fonds tative organiques	Genre	Types de credit	Initial 2020	Redistr. 2020	1 ^{er} ajust. 2020	2 ^{ème} ajust. 2020	Ajusté 2020
MISSION 31: INFRASTRU	CTURES			<u> </u>				
Programme 001: Dépenses initiativ	es							
activité 08: Infrastructures								
Dépenses-crèches-Subventions places exist	antes (secteur pri							
31.001.08.01.5112 0443		1	E L	450 820	1 000	-	-	1 45 82
Dépenses crèches- Subventions places exis	tantes (secteur pu	ıblic)						
31.001.08.02.6300 0443		1	E L	600 600	-	-	-	60 60
Dépenses affaires sociales			L	000				
31.001.08.03.5112 0443		1	E L	476 476	-	-	-	47 47
Ferrains d'accueil pour les gens de voyage	es		ь	470			-	47
31.001.08.04.6321 0443		1	E	13	-	-	-	1
Dépenses crèches- Subventions nouvelles p	olaces (secteur nul	blic)	L	13	-	-	-	1
31.001.08.05.6300 0443	(«••••• f	3	E	4 850	1 142-	-	-	3 70
D4	-1		L	6 600	-		-	6 60
Dépenses crèches- Subventions nouvelles p 31.001.08.06.5112 0443	naces (secteur pri	3	E	850	1 142	-	-	1 99
			L	1 300	-	-	-	1 30
Dépenses - Subventions dans les Infra Soc 31.001.08.07.5112 0443	iales pour personi	nes hand	icapées (sect	eur privé) 2 700	_	_	_	2 70
			L	3 900	-	-	-	3 90
Dépenses - Subventions infrastructures de 31.001.08.08.5112 0443	santé	1	E	515				51
31.001.06.06.3112		1	L	515	-	-	-	51
Totaux Programme	001		E	10 454 14 224	1 000	-	-	11 45 14 22
Programme 002: Dépenses : bâtime Activité 08: Infrastructures	ents		L					
Programme 002: Dépenses : bâtime Activité 08: Infrastructures	ents	1	E	500	-			50
Programme 002: Dépenses : bâtime Activité 08: Infrastructures Dépenses - Bâtiments administratifs 31.002.08.01.7200 0443			E L				- 360-	50
Programme 002: Dépenses : bâtime Activité 08: Infrastructures Dépenses - Bâtiments administratifs 31.002.08.01.7200 0443			E L ire E	500 500	<u>.</u>	- - -	360-	50
Programme 002: Dépenses : bâtime Activité 08: Infrastructures Dépenses - Bâtiments administratifs 31.002.08.01.7200 0443 Dépenses - Constructions et équipements 1 31.002.08.02.7200 0443		oile Polai	E L	500		- - -	360- - -	50
Programme 002: Dépenses : bâtime Activité 08: Infrastructures Dépenses - Bâtiments administratifs 31.002.08.01.7200 0443 Dépenses - Constructions et équipements 1 31.002.08.02.7200 0443		oile Polai	E L ire E	500 500		- - -	- 360- - -	50 14
Programme 002: Dépenses : bâtime Activité 08: Infrastructures Dépenses - Bâtiments administratifs 31.002.08.01.7200 0443 Dépenses - Constructions et équipements I 31.002.08.02.7200 0443 Dépenses - Tourisme social 31.002.08.03.7200 0443		oile Polai	E L ire E L	500 500	- - - -	-	- 360- - - -	50 14
Programme 002: Dépenses : bâtime Activité 08: Infrastructures Dépenses - Bâtiments administratifs 31.002.08.01.7200 0443 Dépenses - Constructions et équipements I 31.002.08.02.7200 0443 Dépenses - Tourisme social 31.002.08.03.7200 0443		oile Polai	E L ire E L	500 500		- - - - -	360-	50 14
Programme 002: Dépenses : bâtime Activité 08: Infrastructures Dépenses - Bâtiments administratifs 31.002.08.01.7200 0443 Dépenses - Constructions et équipements l 31.002.08.02.7200 0443 Dépenses - Tourisme social 31.002.08.03.7200 0443 Dépenses - Centre sportif de la Woluwe 31.002.08.04.7200 0443	Halte garderie Etc	oile Polai	E L ire E L	500 500 - - 125 125		- - - - - -	- 360- - - - -	50 14 12 12
Programme 002: Dépenses : bâtime Activité 08: Infrastructures Dépenses - Bâtiments administratifs 31.002.08.01.7200 0443 Dépenses - Constructions et équipements l 31.002.08.02.7200 0443 Dépenses - Tourisme social 31.002.08.03.7200 0443 Dépenses - Centre sportif de la Woluwe 31.002.08.04.7200 0443	Halte garderie Etc	oile Polai	E L ire E L	500 500 		- - - - - - -	- 360- - - - -	50 14 12 12 12 8 8
Programme 002: Dépenses : bâtime Activité 08: Infrastructures Dépenses - Bâtiments administratifs 31.002.08.01.7200 0443 Dépenses - Constructions et équipements 1 31.002.08.02.7200 0443 Dépenses - Tourisme social 31.002.08.03.7200 0443 Dépenses - Centre sportif de la Woluwe 31.002.08.04.7200 0443 Dépenses - Complexe sportif d'Anderlecht 31.002.08.05.7200 0443	Halte garderie Etc	l 1	E L ire E L E L	500 500 		- - - - - - -	- 360- - - - -	50 14 12 12 12 8 8
Programme 002: Dépenses : bâtime Activité 08: Infrastructures Dépenses - Bâtiments administratifs 31.002.08.01.7200 0443 Dépenses - Constructions et équipements I 31.002.08.02.7200 0443 Dépenses - Tourisme social 31.002.08.03.7200 0443 Dépenses - Centre sportif de la Woluwe 31.002.08.04.7200 0443 Dépenses - Complexe sportif d'Anderlecht 31.002.08.05.7200 0443	Halte garderie Etc	l l	E L ire E L E L	500 500 125 125 125 85 85 118	- - - - - - - - -	- - - - - - -	360-	50 14 12 12 12 8 8
Programme 002: Dépenses : bâtime Activité 08: Infrastructures Dépenses - Bâtiments administratifs 31.002.08.01.7200 0443 Dépenses - Constructions et équipements 1 31.002.08.02.7200 0443 Dépenses - Tourisme social 31.002.08.03.7200 0443 Dépenses - Centre sportif de la Woluwe 31.002.08.04.7200 0443 Dépenses - Complexe sportif d'Anderlecht 31.002.08.05.7200 0443	Halte garderie Etc	l 1	E L ire E L E L	500 500 - - - 125 125 85 85	- - - - - - 1 000-		360- 	50 14 12 12 12 8 8 8
Programme 002: Dépenses : bâtime **Activité 08: Infrastructures** Dépenses - Bâtiments administratifs 31.002.08.01.7200 0443 Dépenses - Constructions et équipements l 31.002.08.02.7200 0443 Dépenses - Tourisme social 31.002.08.03.7200 0443 Dépenses - Centre sportif de la Woluwe 31.002.08.04.7200 0443 Dépenses - Complexe sportif d'Anderlecht 31.002.08.05.7200 0443 Dépenses - Enseignement 31.002.08.06.7200 0443	Halte garderie Etc	1 1 1 1 3	E L L E L L E L L	500 500 125 125 85 85 1 18 53 000 25 000		- - - - - - - -		50 14 12 12 12 8 8 8
Programme 002: Dépenses : bâtime **Activité 08: Infrastructures** Dépenses - Bâtiments administratifs 31.002.08.01.7200 0443 Dépenses - Constructions et équipements I 31.002.08.02.7200 0443 Dépenses - Tourisme social 31.002.08.03.7200 0443 Dépenses - Centre sportif de la Woluwe 31.002.08.04.7200 0443 Dépenses - Complexe sportif d'Anderlecht 31.002.08.05.7200 0443 Dépenses - Enseignement 31.002.08.06.7200 0443	Halte garderie Etc	l l	E L L E L L E L L E L L	500 500 125 125 85 85 11 18	1 000	- - - - - - - -		50 14 12 12 12 8 8 8 1 52 00 23 00
Programme 002: Dépenses : bâtime **Activité 08: Infrastructures** Dépenses - Bâtiments administratifs 31.002.08.01.7200 0443 Dépenses - Constructions et équipements l 31.002.08.02.7200 0443 Dépenses - Tourisme social 31.002.08.03.7200 0443 Dépenses - Centre sportif de la Woluwe 31.002.08.04.7200 0443 Dépenses - Complexe sportif d'Anderlecht 31.002.08.05.7200 0443 Dépenses - Enseignement 31.002.08.06.7200 0443	Halte garderie Etc	1 1 1 1 3	E L L E L L E L L E L L E L L	500 500 125 125 125 85 85 1 18 53 000 25 000			- - - - - 2 000-	50 14 12 12 12 8 8 8 1 52 00 23 00 23 00 28
Programme 002: Dépenses : bâtime **Dépenses - Bâtiments administratifs** 31.002.08.01.7200 0443 Dépenses - Constructions et équipements la 31.002.08.02.7200 0443 Dépenses - Tourisme social 31.002.08.03.7200 0443 Dépenses - Centre sportif de la Woluwe 31.002.08.04.7200 0443 Dépenses - Complexe sportif d'Anderlecht 31.002.08.05.7200 0443 Dépenses - Enseignement 31.002.08.06.7200 0443 Dépenses - Culture 31.002.08.07.7200 0443 Totaux Programme	Halte garderie Etc	1 1 1 1 3	E L L E L E L E L E L E L E L E L E L E	500 500 125 125 125 85 85 85 1 18 53 000 25 000 500 500 54 211 26 228	1 000-		2 000-	500 14 12 12 12 8 8 8 1 1 52 000 23 000 23 000 28 50 28 53 21 23 64
Programme 002: Dépenses : bâtime **Crivité 08: Infrastructures** Dépenses - Bâtiments administratifs 31.002.08.01.7200 0443 Dépenses - Constructions et équipements l 31.002.08.02.7200 0443 Dépenses - Tourisme social 31.002.08.03.7200 0443 Dépenses - Centre sportif de la Woluwe 31.002.08.04.7200 0443 Dépenses - Complexe sportif d'Anderlecht 31.002.08.05.7200 0443 Dépenses - Enseignement 31.002.08.06.7200 0443	Halte garderie Etc	1 1 1 1 3	E L E L E L E L E L E L E L E L E L E L	500 500 125 125 125 85 85 85 1 18 53 000 25 000 500	- - -		2 000-	50 14 12 12 12 8 8 8 1 52 00 23 00 23 00 28 53 21 23 64 64 66
Programme 002: Dépenses : bâtime **Activité 08: Infrastructures** Dépenses - Bâtiments administratifs 31.002.08.01.7200 0443 Dépenses - Constructions et équipements I 31.002.08.02.7200 0443 Dépenses - Tourisme social 31.002.08.03.7200 0443 Dépenses - Centre sportif de la Woluwe 31.002.08.04.7200 0443 Dépenses - Complexe sportif d'Anderlecht 31.002.08.05.7200 0443 Dépenses - Enseignement 31.002.08.06.7200 0443 Dépenses - Culture 31.002.08.07.7200 0443	Halte garderie Etc	l l l l l l l l l l l l l l l l l l l	E L L E L L	500 500 125 125 125 85 85 85 1 18 53 000 25 000 500 500 54 211 26 228 64 665	1 000- -	<u> </u>	2 000-	50 14 12 12 12 8 8 8 8 1 52 00 23 00 50 28 53 21 23 64 64 64 66
Programme 002: Dépenses : bâtime **Activité 08: Infrastructures** Dépenses - Bâtiments administratifs 31.002.08.01.7200 0443 Dépenses - Constructions et équipements I 31.002.08.02.7200 0443 Dépenses - Tourisme social 31.002.08.03.7200 0443 Dépenses - Centre sportif de la Woluwe 31.002.08.04.7200 0443 Dépenses - Complexe sportif d'Anderlecht 31.002.08.05.7200 0443 Dépenses - Enseignement 31.002.08.06.7200 0443 Dépenses - Culture 31.002.08.07.7200 0443 Totaux Programme TOTAUX MISSION	Halte garderie Etc	1 1 1 1 3 1 ootaux pa	E L ire E L E L E L E L r mission, ré	500 500 125 125 125 85 85 85 118 53 000 25 000 500 500 500 54 211 26 228 64 665 40 452	1 000- - - - - - - -	<u> </u>	2 000-	50 14 12 12 12 8 8 8 8 1 52 00 23 00 23 00 50 28 53 21 23 64 64 66 37 87
Programme 002: Dépenses : bâtime **Activité 08: Infrastructures** Dépenses - Bâtiments administratifs 31.002.08.01.7200 0443 Dépenses - Constructions et équipements I 31.002.08.02.7200 0443 Dépenses - Tourisme social 31.002.08.03.7200 0443 Dépenses - Centre sportif de la Woluwe 31.002.08.04.7200 0443 Dépenses - Complexe sportif d'Anderlecht 31.002.08.05.7200 0443 Dépenses - Enseignement 31.002.08.06.7200 0443 Dépenses - Culture 31.002.08.07.7200 0443 Totaux Programme TOTAUX MISSION **TOTAUX MISSION** **TOTAUX MISSION** **TOTAUX MISSION** **TOTAUX MISSION** **TRANSFERTS EN CAPITAL À DESTINATARE **TOTAUX DESTI	Halte garderie Etc	1 1 1 1 3 1 ootaux pa	E L L E L E L E L E L E L E L E L E L E	500 500 125 125 85 85 85 11 18 53 000 25 000 500 500 54 211 26 228 64 665 40 452	1 000- -	<u> </u>	2 000-	50 14 12 12 12 8 8 8 1 52 00 23 00 28 53 21 23 64 64 66 37 87
Programme 002: Dépenses : bâtimes Activité 08: Infrastructures Dépenses - Bâtiments administratifs 31.002.08.01.7200 0443 Dépenses - Constructions et équipements I 31.002.08.02.7200 0443 Dépenses - Tourisme social 31.002.08.03.7200 0443 Dépenses - Centre sportif de la Woluwe 31.002.08.04.7200 0443 Dépenses - Complexe sportif d'Anderlecht 31.002.08.05.7200 0443 Dépenses - Enseignement 31.002.08.06.7200 0443 Dépenses - Culture 31.002.08.07.7200 0443 Totaux Programme TOTAUX MISSION AUTRES SECTEURS ATRANSFERTS EN CAPITAL À DESTINATION AUTRES SECTEURS ATRANSFERTS EN CAPITAL À L'INTÉRIEU	Halte garderie Etc 002 N 31 To TON ET EN PROVI	oile Polai 1 1 1 1 1 1 otaux pa	E L L E L E L E L F T mission, ré	500 500 125 125 125 85 85 85 1 18 53 000 25 000 500 500 54 211 26 228 64 665 40 452	1 000- - - - - - - -	<u> </u>	2 000-	500 144 12: 12: 8: 8: 8: 52 000 23 000 28: 53 21 23 64: 64 66: 37 87: 7 1: 7 0 0 4 3:
Programme 002: Dépenses : bâtime **Activité 08: Infrastructures** Dépenses - Bâtiments administratifs 31.002.08.01.7200 0443 Dépenses - Constructions et équipements I 31.002.08.02.7200 0443 Dépenses - Tourisme social 31.002.08.03.7200 0443 Dépenses - Centre sportif de la Woluwe 31.002.08.04.7200 0443 Dépenses - Complexe sportif d'Anderlecht 31.002.08.05.7200 0443 Dépenses - Enseignement 31.002.08.06.7200 0443 Dépenses - Culture 31.002.08.07.7200 0443	Halte garderie Etc 002 N 31 To TON ET EN PROVI	oile Polai 1 1 1 1 1 1 otaux pa	E L L E L E L L L E L L E L L E L L E L L E L L E L L E L L E L L E L L E L L E L L L E L L E L L E L L E L L E L L E L L E L L E L L E L L E L	500 500 125 125 125 85 85 85 1 18 53 000 25 000 500 500 54 211 26 228 64 665 40 452 partis selon le premier	1 000- - - - - - - - - - - - - - - - - -	<u> </u>	2 000-	500 144 12: 12: 8: 8: 8: 11: 52 00 23 000 23 000 24: 64 66: 37 87: 7 1: 7 0 4 3: 7 2: 53 2!

Dépenses										COCOF
Allocations de base										
M. P. A. NO. CE.	Code Fonctionnel	Subside facultative	Fonds organiques	Genre	Types de credit	Initial 2020	Redistr. 2020	1 ^{er} ajust. 2020	2ème ajust. 2020	Ajusté 2020
MISSION 32:	PHARE									
Programme 003: E	toile Polair	e								
Activité 10: Etoile polai	re									
Rémunération du pers		ile Polaire								
32.003.10.01.1111	1012			3	E L	850 850	-	-	-	85 85
Dotation au SGS Cent	e Etaila Dalai	······································			L	830	-		-	0.
32.003.10.02.4131	*****	ire		1	Е	700				70
32.003.10.02.4131	20.00.00.00.00			1	L	700	-	-	-	70
	Fotaux Progra	amme 003			E	1 550	-	-	-	1 55
					L	1 550	-	-	-	1 55
Programme 004: P	ersonnes ha	andicapée	s							
Activité 09: Phare - Per	sonnes handio	capées								
Aides individuelles										
32.004.09.01.3432	1012	ORGANI		3	E	4 180	-	-	-	4 18
		QUE			L	3 170			-	3 1
Aides à l'emploi dans l			ntionnees p			•				
32.004.09.02.3200	1012	ORGANI OUE		3	E L	3 200 2 800	-	-	-	3 20 2 80
Aides à l'emploi dans l	a sactour ordi		uhventionn	áac nar la						2 00
32.004.09.03.3200	1012	ORGANI	ub ventionii	3	E E	120				12
32.004.09.03.3200	1012	OKUANI		3	L	105	-	-	-	10
Intervention pour la p	rise en charge	des jeunes	adultes daı	ıs les stru	ctures de l'er	seignement spécialisé				
32.004.09.04.4524	1012	ORGANI		4	E	360	-	-	-	36
		QUE			L	360	-	-	-	36
Subventions aux servic	es d'accompa	gnement								
32.004.09.05.3300	1012	ORGANI		3	E	7 742	80	-	-	7 82
		QUE			L	7 742	80	-	-	7 82
Subventions aux servic		dividuel								
32.004.09.06.3300	1012	ORGANI		3	Е	234	-	-	-	23
		QUE			L	234	-	-	-	23
Subventions aux servic				_	_					
32.004.09.07.3300	1012	ORGANI OUE		3	E L	460 460	50 50	-	-	51 51
Subventions aux servic	4 . 1 . 1 . 1 1				L	400	30		-	
32.004.09.08.3300	1012	ORGANI		3	E	70	20-			5
32.004.09.08.3300	1012	QUE		3	L	70 70	20-	-	8	5
			11 49144			.,				
Subventions aux servic			s a utilite p	•	-	104				1.5
32.004.09.09.3300	1012	ORGANI QUE		3	E L	184 184	11- 11-	-	-	13 13
						704	11-			1.
Subventions aux servic			s citoyenne		-					
32.004.09.10.3300	1012	ORGANI OUE		3	E L	95 95	-	-	10 10	10 10
~			,						10	10
Dépenses relatives au p	-		opéen ''Ap	•	_					_
32.004.09.11.3300	1012	ORGANI		3	E L	289 289	-	-	-	2:
		QUE			L	289	-		-	- 2

Dépenses									COCOF
Allocations de base M. P. A. NO. CE. Co Foncti		Fonds e organiques	Genre	Types de credit	Initial 2020	Redistr. 2020	1 ^{cr} ajust. 2020	2ème ajust. 2020	Ajusté 2020
Subventions aux projets partic	uliers agrées								
32.004.09.12.3300 10	12 ORGANI QUE	I	3	E L	1 859 1 829	110 110	-	-	1 969 1 939
Soutien aux projets particulier		_	_	_					
32.004.09.13.3300 10	12 ORGANI QUE	I	3	E L	1 050 1 104	119- 97-	-	-	931 1 007
Soutien aux projets innovants	QUE				1 104				1 007
32.004.09.14.3300 10	12 ORGANI	I	3	E	-	-	-	-	-
	QUE			L	89	22-	-	-	67
Intervention dans la rémunéra	_		_		-				
32.004.09.15.3300 10	12 ORGANI QUE	I	3	E L	29 552 29 509	-	-	-	29 552 29 509
Subventions à l'investissement		de travail ad	lanté		2, 30,				2,30,
32.004.09.16.5112 10	-		1	E	400	-	-	-	400
	QUE			L	400	-	-	-	400
Subventions aux services d'acc		_							
32.004.09.17.3300 10		I	3	E L	108 821	1 041- 1 041-	-	283- 383-	107 497 107 897
Convention weignit-!	QUE			L	109 321	1 041-	-	383-	107 897
Convention prioritaires et non 32.004.09.18.3432 10		Т	3	E	89	951			1 040
52.007.07.10.3432 1U	QUE		J	L	89 89	951	-	-	1 040
Gestion financières des subven	tions périodique	es à l'utilisati	on						
32.004.09.19.3112 10	12 ORGANI		1	E	536	-	-	-	536
	QUE			L	536	-	-	-	536
Projets transversaux, fonction		unication		-	=				
32.004.09.20.1211 10	12		1	E L	347 347	-	-	-	347 347
Totaux	Programme 004			E	159 588			273-	159 315
10000	rogrumme oo r			L	158 733	-	-	365-	158 368
TOTAL	X MISSION 32			E	161 138	_	_	273-	160 865
LDÉPENSES ET RECETTES CO	OURANTES POU	R BIENS ET		E	1 197	-	-	-	1 197
SERVICES	DESTINATION	ET EN		L E	1 197 158 481	-	-	273-	1 197 158 208
T.TRANSFERTS DE REVENUS A PROVENANCE D'AUTRES SEC		EI EN		L	157 626	-	-	365-	157 261
TRANSFERTS DE REVENUS		DU SECTEU	R DES	E	1 060	-	-	-	1 060
ADMINISTRATIONS PUBLIQUA				L	1 060	-	-	-	1 060
5.TRANSFERTS EN CAPITAL À D'AUTRES SECTEURS	DESTINATION I	ET EN PROV	ENANCE	E L	400 400	-	-	-	400 400
TOTAUX GÉN	ÉRAUX DÉ	ÉPENSES	8	E L	539 204 513 855		31 274 31 274	8 011 1 418	578 489 546 547
		TOTAUX	GÉNÉR.		NSES, répartis selon l	e premier chiffre du c			
O.DÉPENSES ET RECETTES NO	ON VENTILÉES			E L	13 445 13 424	-	- -	- -	25 500 25 479
LDÉPENSES ET RECETTES CO	OURANTES POU	R BIENS ET		E	91 702	-	-	-	92 107
SERVICES 2.INTÉRÊTS ET REVENUS DE 1	ΙΑ ΡΡΟΒΟΙΈΤΕ			L E	91 972 565	-	-	-	92 480 565
LKLIS EI KEVENUS DE I	ZII NOI NIEI E			E L	565	-		-	565
TRANSFERTS DE REVENUS		ET EN		E	312 426	-	-	-	337 596
PROVENANCE D'AUTRES SEC				L	311 045	-	-	-	332 00
T.TRANSFERTS DE REVENUS A ADMINISTRATIONS PUBLIQU		DU SECTEU	R DES	E L	51 455 51 450	-	-	<u>-</u>	52 10 52 10
ADMINISTRATIONS PUBLIQU. T.TRANSFERTS EN CAPITAL À		ET EN PROV	ENANCE		6 583	-	·	- -	9 625
D'AUTRES SECTEURS	DESTINATION I	LILNFRUV	LIVAIVCE	L	8 603	-	-	-	9 540
.TRANSFERTS EN CAPITAL À		U SECTEUR	DES	E	5 486	-	-	-	4 463
ADMINISTRATIONS PUBLIQU	ES			L	7 236	-	-	-	7 351
7.INVESTISSEMENTS ET DÉSI	VVESTISSEMEN.	TS		Е	56 379	-	-	-	55 369
DETTE DUDI IOUE				L E	28 397	-	-	-	25 807
P.DETTE PUBLIQUE				E L	1 163 1 163	-	-	-	1 163 1 163
				L	1 103	-	-	-	1 10.

Autres annexes au décret ajustant le budget général des dépenses de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2020 – Deuxième ajustement –

MAISON DE LA FRANCITE ASBL - 18 RUE JOSEPH II - 1000 BRUXELLES

BUDGET 2020 28-04-20

		<u>l. CHARGES</u>	<u>654.967.57</u>
60/64		Coût des ventes et des prestations	
	<u>61</u>	Services et biens divers	226.610,99
	611001	LOCATIONS SALLES DIVERSES	1.208,68
	611104	ENTRETIEN ET REPARATION	20.355,35
	611106	GAZ	11.382,77
	611107	ELECTRICITE	10.489,85
	611109	DEMENAGEMENT-AMENAGEMENT	8.805,93
		SURVEILLANCE	1.609,76
	612110		1.921,08
	612300	DOCUMENTATIONS-ABONNEMENT-LIVRES-JEUX	1.964,92
		FOURNITURES DE BUREAU	3.497,29
		LOCATION PHOTOCOPIEUR	2.724,38
		PETIT MOBILIER DE BUREAU	3.235,02
		LOCATION DISTRIBUTEUR BOISSONS	1.091,64
		FORMATION	625,00
		PETIT MATERIEL	4.486,57
		TELEPHONE	2.835,13
		FRAIS INTERNET	3.252,48
		PHARMACIE	20,68
		COTISATIONS	750,00
		FRAIS INFORMATIQUES	2.767,10
		MONTAGE PHOTO-VIDEO-MUSIQUE	7.053,60
		DROITS A LA SABAM	62,89
		FRAIS DE GESTION SECRETARIAT SOCIAL	3.216,87
		FRAIS DE GESTION CHEQUES REPAS	1.263,46
		ASSURANCE INCENDIE	634,88
		ASSURANCES TOUS RISQUES	1.779,75
		ASSURANCE RC	1.415,18
		ASSURANCE-DIVERS	1.026,21
		FRAIS DE LIVRAISON	131,50
		AFFICHAGE-PROMOTION-DIFFUSION	7.735,50
		GRAPHISME	2.650,00
		IMPRIMEUR	10.905,13
		CARTES STANDARD SODEXO	85,71
		FRAIS DE DEPLACEMENT	9.761,76
		RECOLTE DECHETS BXL PROPRETE	2.182,60
		HEBERGEMENT	7.784,28
		PUBLICITE LEGALE	922,90
		HONORAIRES COMPTABLES	4.588,32
		HONORAIRES AVOCATS	2.132,02
		HONORAIRES DIVERS	32.397,83
		HONORAIRES SMART	544,50
		VERIFICATEUR AUX COMPTES	1.827,10
		EVENEMENTS-RECEPTIONS-VERNISSAGES	16.560,44
		CADEAUX-FLEURS	1.572,02
		ATELIER D'ECRITURES	400,00
		REUNIONS INTERNES	7.072,83
		POSTE	2.030,08

616700 REUNION TRAVAIL - CONTACT EXTERIEUR

5.330,23

616750	FRAIS DE RESTAURANT ETRANGER	976,27
	VOLONTARIAT	9.183,50
616960	RPI	360,00
<u>62</u>	Rémunérations; charges sociales et pensions (+)(-)	424.891,41
620200	EMPLOYES	330.061,96
620300	OUVRIERS	0,00
620400	ANIMATEURS	6.484,98
621000	COTI PATRONALES D'ASSURANCE SOCIALES	70.013,04
	ONSS PATRONALE OUVRIERS PECULE VACANCES	4.601,35
	FRAIS PROPRES A L'EMPLOYEUR	2.545,16
	DEPLACEMENT DOM-LIEU DE TRAVAIL	2.327,50
	PROVISION POUR PECULE DE VACANCES	35.274,88
623155		-43.111,04
	MEDECINE DU TRAVAIL	1.020,24
	CHEQUES-REPAS	12.413,00
623700	ASSURANCE LEGALE	3.260,34
<u>630</u>	Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement; sur immobilisations incorporelles et corporelles	3.022.29
630100	DOTATIONS AUX AMO SUR IMMO INCORPO	500,89
630200	DOTATIONS AUX AMORT SUR IMMO CORPO	2.521,40
640/8	Autres charges d'exploitation	<u>72.10</u>
	FRAIS DE PUBLICATION LEGALE	72,10
642000	MOINS-VAL S/ REAL DE CREANCES COMM	0,00
<u>65</u>	<u>Charges financières</u>	
652/9	<u>Autres charges financières</u>	<u>72.21</u>
657000	CHARGES FINANCIERES DIVERSES	72,21
<u>67</u>	<u>Impôts</u>	
<u>671</u>	Impôts belges sur le résultat d'exercices antérieurs	<u>298,57</u>
671000	TAXE ANNUELLE COMP. DROITS SUCCESSION	298,57
	II. PRODUITS	667.211.43
	<u>Ventes et prestations</u>	
<u>70</u>	Chiffre d'affaires	<u>75.890.16</u>
700000	INSCRIPTION ACTIVITES-ATELIERS-ANIMATION	13.813,94
	FORFAIT DIVERS	100,00
703000	TABLES DE CONVERSATION	3.510,00
	PARTICIPATION FRAIS UTILISATEURS	8.090,00
	PARTICIPATION FRAIS OCCUPANTS	50.318,22
	VENTES PUBLICATIONS	58,00
<u>73</u>	Cotisations; dons; legs et subsides	588.883.75

70/74

75

737000 SUBSIDES COCOF DE FONCTIONNEMENT	333.000,00
737100 SUBSIDES ACS	94.632,58
737300 SUBSIDE CONCOURS DE TEXTES	16.353,32
737800 SUBSIDE FWB - PROMOTION DE BXL	0,00
737900 SUBSIDE JEUX DE LANGAGE	4.081,00
737950 SUBSIDE PARLEMENT FWB	44.162,00
737951 SUBSIDE IMPROPHONIES	0,00
737953 SUBSIDE ELOQUENTIA	85.000,00
737970 SUBSIDE VILLE DE BRUXELLES	0,00
738000 REDUCTION PP AIP	2.504,85
738010 ALLOC. TRAVAIL	9.150,00
738100 REDUCTION ONSS	0,00
	•
74 Autres produits d'exploitation	2.389.50
743000 PRODUITS D'EXPLOITATION DIVERS	0,00
748100 RECUPERATION CHEQUES-REPAS	2.389,50
Produits financiers	
752/9 Autres produits financiers	<u>48.02</u>
757000 PRODUITS FINANCIERS DIVERS	48.02

Résultat positif (négatif) de l'exercice 12.243.86

	HELDB - BUDGETS 2020			Factures à		namean budaat
	PRODUITS	budget 2019	budget 2020	Factures à recevoir	Fonds Affectés	nouveau budget 2020
	Produits					
	Allocation de fonctionnement COCOF	691.000,00	691.000,00	0,00	0,00	691.000,00
	Allocation de fonctionnement PBW	74.400,00	74.400,00	0,00	0,00	74.400,00
	Allocation FWB pour ETP plein temps		0,00	0,00	0,00	0,00
	Allocation globale FWB - Part fonctionnement	765.000,00	829.854,00	0,00	0,00	829.854,00
	Allocation globale FWB - Part personnels	7.900.000,00	7.900.000,00	0,00	0,00	7.900.000,00
	Droits d'inscription	320.000,00	320.000,00	0,00	0,00	320.000,00
	promotion de la réussite Solde allocation de fonctionnement	9.523,00	9.523,00 0,00	0,00	0,00	9.523,00
	compensation DI		0,00	0,00	0,00	0,00
	first 2014	10.583,33	0,00	0,00	0,00	0,00
	first 2015		38.100,00	0,00	0,00	38.100,00
	consortiums pacte		0,00	0,00	0,00	0,00
	FAR		0,00	192.981,26	0,00	192.981,26
	Fonds Affectés	140.000,00	140.000,00	0,00	1.800.000,00	1.940.000,00
	Recettes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Autres produits d'exploitation (-) Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Biens durables	3.300,00	3.300,00	0,00	0,00	3.300,00
	Personnel mis à la disposition de la HELDB	201.000,00	201.000,00	0,00	0,00	0,00
	Total Produits	10.114.806,33	10.207.177,00	192.981,26	1.800.000,00	12.200.158,20
	CHARGES	BUDGET 2019	BUDGET 2020	,	·	•
mputation	Frais de route, de séjour, voyage	127.000,00	127.000,00	3.450,64	0,00	130.450,64
	Frais séjours	67.000,00	67.000,00	2.260,00		69.260,00
	Remboursement déplacement	40.000,00	40.000,00	1.190,64		41.190,64
610030	mobilité nationale et internationale	20.000,00	20.000,00			20.000,00
	Honoraires, jetons de présence	67.625,00	67.625,00	134.128,64	0,00	201.753,64
	Honoraires avocats	0,00	0,00		0,00	0,00 12.500,00
	Honoraires expert-comptable Honoraires reviseurs	12.500,00 10.125,00	12.500,00 10.125,00	8.000,00	0,00	18.125,00
	Honoraires autres	45.000,00	45.000,00	126.128,64	0,00	171.128,64
011030	Fonctionnement administratif	389.087,50	431.087,50	49.188,02	500.000,00	980.275,52
612010	Frais de téléphone, fax, internet	25.000,00	20.000,00	101200,02	0,00	20.000,00
612020	Frais postaux	18.000,00	15.000,00		0,00	15.000,00
612030	Frais de photocopieuse	75.000,00	75.000,00	1.843,04	0,00	76.843,04
612031	·	0,00	0,00		0,00	0,00
	Frais informatique	35.000,00	35.000,00	40.360,53	0,00	75.360,53
	Fournitures de bureau	57.000,00	57.000,00	428,33	0,00	57.428,33
	Cartouches encre	0,00	0,00		0,00	0,00
	mobilier Publicité	20.000,00 94.000,00	25.000,00 94.000,00	5.836,74	0,00	25.000,00 99.836,74
	Mailings	0,00	0,00	3.830,74	0,00	0,00
	Merchandising	0,00	0,00		0,00	0,00
	Brochures info	0,00	0,00		0,00	0,00
612064	Participation salons	0,00	0,00		0,00	0,00
612065	Divers pub	0,00	0,00		0,00	0,00
	transfert aide à la réusite	5.087,50	5.087,50		0,00	5.087,50
	Dépenses à caractère social	0,00	0,00		0,00	0,00
	Autres frais administratifs (cotisations)	20.000,00	20.000,00		0,00	20.000,00
	Evènements	F 000 00	45.000,00	350.00	500.000,00	545.000,00
	Imprimerie frais internet	5.000,00 35.000,00	5.000,00 35.000,00	250,00 469,38	0,00	5.250,00 35.469,38
612100	Fonct. Technique général	354.500,00	359.500,00	5.133,86	800.000,00	1.164.633,86
613010	Matières premières alimentaires	0,00	0,00	5:155/65	0,00	0,00
	Réparations	30.000,00	35.000,00		0,00	35.000,00
613040	Contrats entretien mat. Didactique	20.000,00	20.000,00		0,00	20.000,00
	Conférence, recyclage, formations prof	22.500,00	22.500,00		0,00	22.500,00
	Trousse de secours, sécurité	2.000,00	2.000,00		0,00	2.000,00
	Frais de réception	60.000,00	60.000,00	715,00	0,00	60.715,00
	Frais de bibliothèque	50.000,00	50.000,00	371,89	0,00	50.371,89
	Distribution des prix	7.500,00	7.500,00	0.00	0,00	7.500,00
	Réaménagements Voyages didactiques - visites	0,00	0,00	0,00 2.060,80	0,00	2.060,80
	collaboration internationalle	0,00	0,00	2.000,00	0,00	0,00
	Matériel didactique	98.500,00	98.500,00	138,00	200.000,00	298.638,00
	recherche au sein de la heldb	23.555,55	23.000,00		0,00	0,00
	Assurances	35.000,00	35.000,00	1.848,17	0,00	36.848,17
	Assurances personnel	0,00	0,00		0,00	0,00
013130			4 000 00		0.00	4 000 00
613140	Habillement et blanchisserie	4.000,00	4.000,00		0,00	4.000,00
613140 613160	Habillement et blanchisserie Autres fonct. technique général Assurances matériel	4.000,00 25.000,00 0,00	25.000,00 0,00		0,00	25.000,00 0,00

Fonctionnement bâtiment	18.000,00	28.000,00	0,00	100.000,00	128.000,00
614060 Entretien bâtiment	12.000,00	22.000,00		100.000,00	122.000,00
614050 signalisation	5.000,00	5.000,00		0,00	5.000,00
614070 Sécurité	1.000,00	1.000,00		0,00	1.000,00
frais spécifiques de l'entreprise	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Personnel intérimaire	0,00	0,00		0,00	0,00
Rémunérations, charges sociales	8.866.240,00	8.892.200,00	1.080,10	399.999,20	9.293.279,30
620200 Personnels invités et/ou contractuels	726.000,00	730.000,00		322.580,00	1.052.580,00
prevention externe SEPT				0,00	0,00
Personnel Haute Ecole (Cocof)	0,00	0,00		0,00	0,00
Personnel FWB (CMBP)	7.900.000,00	7.900.000,00		0,00	7.900.000,00
621000 Cot Onss Patronales	174.240,00	175.200,00		77.419,20	252.619,20
623000 Autres frais de personnel	0,00	0,00		0,00	0,00
623100 Déplacement maison/travail	41.000,00	60.000,00	1.080,10	0,00	61.080,10
624200 Assurances loi	0,00	0,00		0,00	0,00
624300 Service de prévention externe	15.000,00	15.000,00		0,00	15.000,00
624400 Secretariat social	10.000,00	12.000,00		0,00	12.000,00
Autres charges d'expoitation	85.000,00	95.000,00	0,00	0,00	95.000,00
644100 Remboursement DI	85.000,00	95.000,00		0,00	95.000,00
Dons				0,00	0,00
644200 Divers - Tutorat	0,00	0,00		0,00	0,00
Charges Financières	2.750,00	2.750,00	0,00	0,00	2.750,00
654000 Différence de paiement	0,00	0,00		0,00	0,00
658050 Frais bancaires	2.750,00	2.750,00		0,00	2.750,00
Charges exceptionnelles	1.500,00	1.500,00	0,00	0,00	1.500,00
644000 Charges exceptionnelles	1.500,00	1.500,00		0,00	1.500,00
Achats de biens durables	201.000,00	201.000,00	0,00	0,00	201.000,00
Report 2017	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Services à la collectivité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total Charges	10.112.702,50	10.205.662,50	192.981,26	1.799.999,20	12.198.642,96
Résultat (Produits - Charges)	<u>2.103,83</u>	<u>1.514,50</u>	0.00	<u>0.80</u>	1.515,30
Prélèvements sur les reserves				0,00	0,00
Produits - Charges après prélèvements	2.103.83	<u>1.514.50</u>	0.00	0.80	1.515,30

Budget CIFAS 2020

		E	BUDGET 2020						
NOM DE	L'OPER	ATEUR							
			CIFAS ASBL						
			Rue de Flandre, 46 - 1000 Bruxelles						TOTAUX
			rac de Flandre, 40 - 1000 Braxelles						ΤΟΤΛΟΛ
DIFFERE	NCE EN	TRE CH	IARGES ET PRODUITS	Frais généraux	Ateliers	Productions	Signal	Klaxon	0,00€
DII I LIKE	INOL LIV	TIVE OF	IARGEO ET I ROBOTTO	gonordan					0,00 C
CLASS	E 6 : C	HARG Code	ES	125.540,00 €	29.170,00€	35.500,00€	42.000,00€	12.290,00€	244.500,00 €
64		SEC	CERVICES ET RIENS RIVERS						
61 610			SERVICES ET BIENS DIVERS						3.950,00 €
010	610000	12.12	INFRASTRUCTURES PERMANENTES	6 0 700 00	5000	60.00	2.22.5	2.22.5	,
	610100	12.12	, ,	€ 2.700,00 0,00 €	€ 0,00 1.250,00 €	€ 0,00 0,00 €	0,00 € 0,00 €	0,00 € 0,00 €	2.700,00 € 1.250,00 €
	610200	12.11	.,	0,00 €	0,00€		0,00€	0,00 €	0,00 €
	610300	12.11		0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	610400	12.11		0,00 €	0,00€	0,00 €	0,00€	0,00 €	0,00 €
	610500	12.11		0,00 €	0,00€	0,00 €	0,00€	0,00 €	0,00 €
611			MATERIEL ROULANT ET TRANSPORT						11.490,00€
	611100	12.11		150,00 €	120,00€	0,00 €	0,00€	0,00 €	270,00 €
	611200	12.11		50,00 €	0,00€	0,00 €	0,00€	0,00€	50,00 €
	611300	12.11	.,	0,00 €	0,00 €		0,00€	0,00€	0,00€
	611400 611500	12.11 12.11		0,00€	0,00€		0,00€	0,00€	0,00 €
	611600	12.11		1.200,00 € 800,00 €	2.700,00 € 3.500,00 €	0,00 € 1.600,00 €	0,00 € 0,00 €	0,00 € 0,00 €	5.900,00€
	611700	12.11	,	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€
	611800	12.11		600,00 €	770,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1.370,00 €
612			ADMINISTRATION ET GESTION	333,55	,	5,55	5,55	3,55	7.580,00 €
	612000	12.11		150,00 €	400,00€	0,00 €	0,00€	0,00 €	550,00€
	612100	12.11	Téléphonie - Abonnements et communications	600,00 €	0,00€	0,00 €	0,00€	0,00 €	600,00€
	612101	74.22	Achats matériel et logiciel	150,00 €	0,00€	0,00 €	0,00€	0,00 €	150,00 €
	612102	12.11		1.500,00 €	0,00€	0,00 €	0,00€	0,00 €	1.500,00€
	612200	12.11		200,00 €	200,00€	0,00 €	0,00€	0,00 €	400,00€
	612300	12.11	•	150,00 €	0,00€	0,00 €	0,00€	0,00 €	150,00 €
	612400	12.11		500,00 €	0,00€	0,00 €	0,00€	0,00 €	500,00€
	612500 612550	12.11 12.11		2.000,00 €	0,00€		0,00€	0,00€	2.230,00 € 300,00 €
	612700	12.11	3	300,00 €	0,00 € 0,00 €	0,00 € 0,00 €	0,00 € 0,00 €	0,00 € 0,00 €	1.200,00€
613	012700	12.11	PROMOTION - RELATIONS PUBLIQUES	1.200,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	22.330,00 €
010	613000	12.11		0,00€	3.650,00 €	0,00 €	0,00€	0,00€	3.650,00 €
	613100	12.11	•	0,00 €	0,00€	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00€
	613300	12.11	,	0,00 €	0,00€	0,00 €	0,00€	2.000,00 €	2.000,00€
	613400	12.11	Frais de représentation, catering, traiteur, restaurant	1.000,00 €	5.655,00 €	·	0,00€	0,00 €	6.655,00€
	613500	12.11	Per diem	150,00 €	1.735,00 €	840,00 €	0,00€	0,00 €	2.725,00€
	613600	12.11			3.600,00 €	1.100,00 €	0,00€	0,00 €	5.800,00€
	613800	12.11		1.200,00 €	0,00€	300,00 €	0,00€	0,00€	1.500,00 €
614	04.555	4	DOCUMENTATION GENERALE						1.390,00 €
	614000	12.11		150,00 €	0,00€		0,00€	0,00 €	150,00 €
	614100	12.11		0,00€	0,00€		0,00€	0,00€	0,00 €
	614200 614300	12.11 12.11		200,00 €	1.040,00 € 0,00 €	0,00 € 0,00 €	0,00 € 0,00 €	0,00 € 0,00 €	1.240,00 €
616	014000	12.11	PRODUCTION	0,00€	0,00€	0,00 €	0,00€	0,00€	60.660,00 €
310	616000	12.11		0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00€	0,00 €	0,00€
	616010	12.11	•	0,00 €	0,00 €		0,00 €	0,00 €	0,00 €
	616020	12.11		0,00 €	0,00 €		0,00 €	0,00 €	1.000,00 €
	616060	12.11	•	0,00 €	3.200,00 €		0,00 €	0,00 €	3.460,00 €
	616100	12.11		0,00 €	0,00 €	12.500,00 €	42.000,00€	0,00€	54.500,00 €
	616300	12.11	Droits d'auteurs - illustrateurs	0,00 €	1.350,00 €	0,00 €	0,00€	350,00 €	1.700,00€

	619		R	ETRIBUTIONS						39.340.00€
	013	619100	12.11	Volontaires	0,00€	0,00 €	0,00€	0,00€	0,00 €	0,00€
		619100	1211	RPI	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00€		0,00 €
		619300	1211	Direction artistique - Centre des Arts scéniques	15.000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00€	0,00 €	15.000,00 €
		619500	12.11	Comptabilité, rédacteurs	4.500,00 €	0,00 €	500,00 €	0,00€	· ·	8.800,00 €
		619700	12.11	Intervenants artistiques	4.500,00 €	0,00 €	7.400,00 €	0,00€	0,00 €	7.400,00 €
		619900	12.11	Autres prestations	0,00 €		2.000,00 €	0,00€	· ·	8.140,00 €
		010000	12.11	Autics prostations	0,00 €		2.000,00 €	0,00 €	0.140,00 €	0.140,00 C
62			R	EMUNERATIONS, CHARGES SOCIALES						
02	620			EMUNERATIONS						72.390,00 €
	020	620200	IV.	Rémunération du personnel administratif						72.330,00 €
		020200	11.11	Coordination 4/5 temps	35.000,00€	0.00 €	0,00€	0.00€	0.00 €	35.000,00 €
			11.11	Coordination 1/5 temps	8.800.00 €	0,00 €	0,00 €	0,00€	.,	8.800.00€
		620201	11.11	Rémunération du personnel artistique	0,00€	0,00 €	5.550,00 €	0,00 €	0,00 €	5.550,00 €
		620202	11.11	Rémunération du personnel ponctuel	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	· ·	0,00€
		OLOLOL		Chargée de production général	23.040,00 €	0,00€	0,00 €	0,00€		23.040,00 €
				Chargé de production Projets	0,00€	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00€
	621		c	OTISATIONS PATRONALES	1,11	-,	2,22	2,000	2,22	15.930.00 €
	72.	621200	·	Cotisations patronales du personnel administratif						. 3.000,000
		021200	11.20	Coordination 4/5 temps	1.750,00 €	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	1.750,00 €
			11.20	Coordination 1/5 temps	440,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00€		440.00 €
		621201	11.20	Cotisations patronales du personnel artistique	0,00 €	0,00 €	2.220,00 €	0,00€	· ·	2.220,00 €
		621202		Cotisations patronales du personnel ponctuel	0,00 C	0,00 €	2.220,00 0	0,00 €	0,00 €	0,00€
			11.20	Chargée de production général	11.520,00 €	0,00 €	0,00€	0,00€	0,00 €	11.520,00 €
			11.20	Chargés de production Projets	0,00€	0,00 €	0,00 €	0,00€	0,00 €	0,00€
	623		Α	UTRES FRAIS DE PERSONNEL						3.740,00 €
		623000	11.12	Assurances légales	1.000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00€	0,00 €	1.000,00€
		623200	11.12	Service médical	220,00€	0,00 €	0,00 €	0,00€	0,00 €	220,00 €
		623600	11.12	Autres frais de personnel - Frais transport	520,00€	0,00 €	0,00 €	0,00€	0,00 €	520,00€
		625900	11.12	Dotation Pécules de vacances - Employés	2.000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00€	0,00 €	2.000,00€
		625901	11.12	Reprise Pécules de vacances - Employés	0,00€	0,00 €	0,00 €	0,00€	0,00 €	0,00€
		625902	11.12	Dotation Pécules de vacances - Artistes	0,00€	0,00 €	0,00 €	0,00€	0,00 €	0,00 €
		625903	11.12	Reprise Pécules de vacances - Artistes	0,00€	0,00 €	0,00 €	0,00€	0,00 €	0,00€
63			Α	MORTISSEMENTS ET PROVISIONS						
	630		D	OTATIONS AUX AMORTISSEMENTS						5.000,00€
		630000		Amortissements immobilisations	5.000,00€	0,00 €	0,00 €	0,00€	0,00 €	5.000,00€
		630001		Amortissements immobiliers incorporels	0,00€	0,00 €	0,00 €	0,00€	0,00 €	0,00€
64				UTRES CHARGES						450,00 €
		640000	12.11	Droits d'enregistrement	0,00€	0,00 €	0,00 €	0,00€	0,00 €	0,00€
		644000	12.11	Cotisations vers des associations	450,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00€	0,00 €	450,00 €
			_							
65			_	HARGES FINANCIERES						
	657			HARGES DES DETTES						0,00€
		657000	21.60	Différences de paiements	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00 €	0,00€
	659			HARGES D'ESCOMPTE DE CREANCES						250,00 €
		659000	21.60	Frais bancaires	250,00€	0,00 €	0,00 €	0,00€	0,00 €	250,00 €
66				HARGES EXCEPTIONNELLES						
	660		C	HARGES D'EXCEPTIONNELLES						0,00€
		660000		Charges exceptionnelles	0,00€	0,00 €	0,00 €	0,00€		0,00€
		660001		Charges des années antérieures	0,00€	0,00 €	0,00 €	0,00€	0,00 €	0,00€

CL	ASSI	E 7 : PR	RODUITS	5	215.000,00€	0,00€	22.500,00€	4.000,00€		244.500,00 €
70			CH	IIFFRE D'AFFAIRES						
	701		VE	NTES ET RECETTES D'ACTIVITES AUTRES						2.500,00€
		701200	49.11	Vente animations, ateliers, stages	0,00€	0,00 €	2.500,00 €	0,00 €	0,00€	2.500,00
	702		PR	ODUITS DE BIENS CULTURELS						0,00€
		702000	49.11	Editions "papier"	0,00€	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00€	0,00
		702900	49.11	Autres biens culturels	0,00€	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00€	0,00
	703		co	PRODUCTIONS						20.000,00€
		703000	49.11	Apports reçus en coproduction	0,00€	0,00€	20.000,00 €	0,00 €	0,00€	20.000,00
73			SU	IBSIDES ET SUBVENTIONS						
			SU	BVENTIONS						214.000,00 €
		737200	49.11	Subventions de la Cocof	164.000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00€	164.000,00
		737500	49.11	Subventions de la Communauté française	0,00€	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00€	0,00
		737600	49.11	Subventions Actiris	43.000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00€	43.000,00
		737900	49.11	Subventions d'autres opérateurs publics	0,00€	0,00 €	0,00 €	4.000,00 €	0,00€	4.000,00
				Commission européenne	0,00€	0,00€	0,00 €	0,00€	3.000,00€	3.000,00
75			PR	ODUITS FINANCIERS						
	751		PR	ODUITS DES ACTIFS CIRCULANTS						0,00€
		751100	12.50	Intérêts sur comptes d'épargne	0,00€	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00€	0,00
		751200	12.50	Intérêts sur comptes courants	0,00€	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00€	0,00
	757		RE	GULARISATION						0,00€
		757000	12.50	Différences de paiements	0,00€	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00
76			PR	ODUITS EXCEPTIONNELS						
	763		AU	TRES PRODUITS EXCEPTIONNELS						0,00€
		763000		Produits exceptionnels	0,00€	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00€	0,00
		763001		Produits des années antérieures	0,00€	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00€	0,00
79			PR	ELEVEMENTS						8.000,00€
		790000		Prélèvement sur le résultat reporté	8.000,00€	0,00€	0,00 €	0,00€	0,00€	8.000,00
DIFF	ERE	NCE ENT	RE PROD	OUITS ET CHARGES	89.460,00€	-29.170,00 €	-13.000.00 €	-38.000.00 €	-9.290.00€	0.00 €

BRUXELLES FORMATION

ANNEE_BUDGETAIRE		2020	
	Initial 2020	Projet d'ajustement 2020	Ecart ajusté et initial 2020
DEPENSES			
811 Salaires et charges sociales	41.955.258,30	39.738.434,46	-2.216.823,84
8111xxxx Charges salariales	41.955.258,30	39.738.434,46	-2.216.823,84
812 Achats de biens non durables et de services	23.874.908,77	24.075.543,61	200.634,84
812110xx Matières premières et outillages	343.452,00	284.130,89	-59.321,11
812111xx Entretien et location matériel	965.088,40	1.052.164,74	87.076,34
812112x0 Petits Entretiens des bâtiments	1.874.596,00	1.874.040,50	-555,50
812112x1 Gros Entretiens des bâtiments	-	0,00	
812113xx Fournitures diverses	2.339.802,45	2.820.473,02	480.670,57
812115xx Frais assurances	50.690,00	56.638,00	5.948,00
812116xx Autres frais stagiaires	919.490,00	716.376,00	-203.114,00
812117xx Partenariat secteur privé	9.484.691,81	8.288.686,62	-1.196.005,19
812118xx Autres frais du personnel	390.190,00	358.354,00	-31.836,00
812119xx Autres fournitures	49.300,00	47.425,00	-1.875,00
812120xx Loyers et charges des bâtiments	3.240.318,00	3.090.506,00	-149.812,00
812210xx Partenariat secteur public	624.084,61	769.004,72	144.920,11
8121140x Experts	2.392.748,50	3.162.959,12	770.210,62
8121145x Frais de communication	1.200.457,00	1.554.785,00	354.328,00
823 Intérêts imputés en débit	791.900,00	781.763,00	-10.137,00
823000xx Charges financières	791.900,00	781.763,00	-10.137,00
834 Transferts de revenus aux ménages	4.725.532,40	2.588.040,69	-2.137.491,71
834310xx Avantages stagiaires	4.725.532,40	2.588.040,69	-2.137.491,71
845 Transferts de revenus à d'autres groupesinstitutionne	629.966,00	627.728,00	-2.238,00
845000xx Taxes et impôts directs et indirects	629.966,00	627.728,00	-2.238,00
872 Constructions de bâtiments	521.392,42	335.201,00	-186.191,42
872xxxxx Travaux bâtiments	521.392,42	335.201,00	-186.191,42
874 Acquisitions d'autres biens y compris les biens incorpo	1.141.745,10	1.724.559,00	582.813,90
874220xx Biens d'investissement hors informatique	153.705,00	324.742,31	171.037,31
874400xx Logiciels Informatiques	17.000,00	49.940,00	32.940,00
874530xx Matériel Informatique	971.040,10	1.349.876,69	378.836,59
885 Octrois de crédits à l'intérieur du secteur administra	0,00	-133.000,00	-133.000,00
885200xx Organismes sécurité sociale	0,00	-133.000,00	-133.000,00
TOTAL DEPENSES	73.640.702,99	69.738.269,76	-3.902.433,23

	2020		
Initial 2020	Initial 2020	Projet d'ajustement 2020	Ecart ajusté et initial 2020
RECETTES			
916 Ventes de biens non durables et de services	1.549.363,89	848.237,89	-701.126,00
916100xx Formations payantes	1.549.363,89	848.237,89	-701.126,00
938 Autres transferts de revenus des entreprises	533.105,13	1.282.773,70	749.668,57
938000xx Récupération diverses	326.259,13	782.198,70	455.939,57
938110xx Loyers	151.846,00	470.575,00	318.729,00
938300xx Récupération auprès des Co Assurances	55.000,00	30.000,00	-25.000,00
946 Transferts de revenus à l'intérieur d'un groupe institutionnel	47.828.000,00	47.828.000,00	0,00
946100xx Allocations de Base	47.828.000,00	47.828.000,00	0,00
949 Transfert de revenus d'autres groupes institutionnels	13.755.443,96	11.433.715,79	-2.321.728,17
949300xx Récupération auprès d'OIP	1.063.994,00	1.027.369,13	-36.624,87
949600xx ACS Actiris	177.000,00	161.000,00	-16.000,00
949610xx Subsides RBC	12.076.683,96	9.801.525,66	-2.275.158,30
949700xx Récupération précompte immobilier	437.766,00	443.821,00	6.055,00
959 Transferts en capital de l'Etranger	10.415.790,00	8.845.542,38	-1.570.247,62
959100xx UE	10.415.790,00	8.845.542,38	-1.570.247,62
977 Ventes d'autres biens d'investissement y compris les biens incorporels	59.000,00	0,00	-59.000,00
977xxxxx Vente Patrimoine	59.000,00	0,00	-59.000,00
TOTAL RECETTES	74.140.702,98	70.238.269,76	-3.902.433,22

RESULTAT BUDGETAIRE	499.999,99	500.000,00	0,01

BUDGET ETOILE POLAIRE: AJUSTEMENT 2020 - RECETTES

	GENRE		2020 Initial	Ajust. +	Ajust	2020 Ajusté
9.01		DOTATION COCOF	700.000,00	0,00	00'0	700.000,00
9.01.00	-	Dotation COCOF	700.000,00			700.000,00
9.02		RECETTES PRESTATIONS FORFAITAIRES	300.000,00	0,00	00'0	300.000,00
9.02.01		Recettes prestations forfaitaires	300.000,00			300.000,00
70.6	;	AUTRES RECETTES	60.000,00	0,00	00'0	60.000,00
9.07.01		Autres recettes	00,000.09			60.000,00
		TOTAL DES RECETTES (en euros)	1.060.000,00	0,00	00'0	1.060.000,00

BUDGET ETOILE POLAIRE: AJUSTEMENT 2020 - DEPENSES

OI I IOIOI I IOIOI I	0,00							00 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0
CE 850.000,00 CO 124.000,00 CD 124.000,00 CD 124.000,00 CD 60.000,00 CD 60.000,00 CD 60.000,00 CD 60.000,00								
SLOCAUX	CTIONNEMENT ctionnement ENAGEMENT DES LOCAUX shagement des locaux	CTIONNEMENT ctionnement IENAGEMENT DES LOCAUX nagement des locaux IMONIAUX	CTIONNEMENT ctionnement IENAGEMENT DES LOCAUX magement des locaux IMONIAUX	CTIONNEMENT ctionnement TENAGEMENT DES LOCAUX magement des locaux IMONIAUX noniaux TES INDUES ENREGISTREES es indues enregistrées	CTIONNEMENT ctionnement IENAGEMENT DES LOCAUX inagement des locaux IMONIAUX noniaux ES INDUES ENREGISTREES es indues enregistrées	CTIONNEMENT ctionnement ENAGEMENT DES LOCAUX inagement des locaux IMONIAUX noniaux ES INDUES ENREGISTREES es indues enregistrées créances	ctionnement ENAGEMENT DES LOCAUX fragement des locaux IMONIAUX noniaux ES INDUES ENREGISTREES es indues enregistrées créances	CTIONNEMENT ctionnement ENAGEMENT DES LOCAUX inagement des locaux IMONIAUX TES INDUES ENREGISTREES es indues enregistrées créances n euros)
ctionnement IENAGEMENT DES LOCAUX snagement des locaux	ctionnement IENAGEMENT DES LOCAUX shagement des locaux	ctionnement IENAGEMENT DES LOCAUX snagement des locaux IMONIAUX	ctionnement IENAGEMENT DES LOCAUX snagement des locaux IMONIAUX	ctionnement IENAGEMENT DES LOCAUX magement des locaux IMONIAUX noniaux ES INDUES ENREGISTREES es indues enregistrées	ctionnement IENAGEMENT DES LOCAUX shagement des locaux IMONIAUX noniaux TES INDUES ENREGISTREES es indues enregistrées	ctionnement IENAGEMENT DES LOCAUX snagement des locaux IMONIAUX noniaux TES INDUES ENREGISTREES es indues enregistrées créances	ctionnement IENAGEMENT DES LOCAUX ragement des locaux IMONIAUX noniaux ES INDUES ENREGISTREES es indues enregistrées créances	ctionnement IENAGEMENT DES LOCAUX inagement des locaux IMONIAUX noniaux ES INDUES ENREGISTREES es indues enregistrées créances n euros)
Ctionnement IENAGEMENT DES LOCAUX shagement des locaux	Ctionnement IENAGEMENT DES LOCAUX Enagement des locaux	TENAGEMENT DES LOCAUX nagement des locaux IMONIAUX	TENAGEMENT DES LOCAUX Enagement des locaux IMONIAUX	TENAGEMENT DES LOCAUX IENAGEMENT DES LOCAUX inagement des locaux IMONIAUX noniaux TES INDUES ENREGISTREES es indues enregistrées	Ctionnement IENAGEMENT DES LOCAUX magement des locaux IMONIAUX noniaux TES INDUES ENREGISTREES es indues enregistrées	ENAGEMENT DES LOCAUX fragement	Ctionnement IENAGEMENT DES LOCAUX Enagement des locaux IMONIAUX Noniaux TES INDUES ENREGISTREES es indues enregistrées créances	Ctionnement IENAGEMENT DES LOCAUX magement des locaux IMONIAUX noniaux ES INDUES ENREGISTREES es indues enregistrées créances n euros)
IENAGEMENT DES LOCAUX CO CE changement des locaux CE	IENAGEMENT DES LOCAUX CO CE CE CO CA CO CO CE CO	IENAGEMENT DES LOCAUX CO Enagement des locaux CO CE CE CE IMONIAUX CO	CE	CE CE CO CE CO CE CE CO CE CE	CE CO CO	CE CB	CE CO CO	CE
IENAGEMENT DES LOCAUX CO CE consugement des locaux CO	IENAGEMENT DES LOCAUX CO CE CE canagement des locaux CE	IENAGEMENT DES LOCAUX CO CE CE CE CO CE CO CE CO CE CE CO CE	IENAGEMENT DES LOCAUX CO changement des locaux CD IMONIAUX CD CE CD CE CD CE CD CE CD	IENAGEMENT DES LOCAUX CO Émagement des locaux CO IMONIAUX CO noniaux CO ES INDUES ENREGISTREES CO es indues enregistrées CO	IENAGEMENT DES LOCAUX CO magement des locaux CO IMONIAUX CO noniaux CO TES INDUES ENREGISTREES CO es indues enregistrées CO cs indues enregistrées CO	IENAGEMENT DES LOCAUX inagement des locauxCO CEIMONIAUXCO CEnoniauxCOES INDUES ENREGISTREESCOes indues enregistréesCOcréancesCO	IENAGEMENT DES LOCAUX CO charagement des locaux CO IMONIAUX CO noniaux CO TES INDUES ENREGISTREES CO es indues enregistrées CO es indues enregistrées CO créances CO CE CE	IENAGEMENT DES LOCAUX CE CE CE IMONIAUX CO CE CE IMONIAUX CO CE CE CE CE CE CE CE CE
CG	CG CG	CC CE CC C	CE CE CE CE	CE	CE	magement des locaux CE IMONIAUX CO noniaux CE ES INDUES ENREGISTREES CO es indues enregistrées CO créances CO	nagement des locaux CD IMONIAUX CD CE CD CE CD	CE
00	CC	CO CE	CE CC CC CC	IMONIAUX CO CE CO	IMONIAUX CO IMONIAUX CO CE noniaux CO ES INDUES ENREGISTREES CO CE So indues enregistrées CO CE	magement des locaux CD IMONIAUX CO CE noniaux CE CE CO CE CE CO CE CE CO CE CE	magement des locaux CD IMONIAUX CO CE noniaux CD CE	IMONIAUX CD CE IMONIAUX CO CE CE CO CE ES INDUES ENREGISTREES CD CE cs indues enregistrées CC CE CE CC CE CC CC CC CC CC CC CC CC
		CE 60.000,00 CO CO 25.000,00	CE 60.000,00 CO 25.000,00 CE 25.000,00	CE 60.000,00	IMONIAUX CE 60.000,00 noniaux CD 25.000,00 ES INDUES ENREGISTREES CD 25.000,00 ES INDUES ENREGISTREES CD 1.000,00 Ss indues enregistrées CD 1.000,00 CE 1.000,00 CE	IMONIAUX CE 60.000,00 noniaux CE 25.000,00 noniaux CO 25.000,00 ES INDUES ENREGISTREES CO 1.000,00 es indues enregistrées CO 1.000,00 créances CO 0,000,00	IMONIAUX CE 60.000,00 noniaux CD 25.000,00 ES INDUES ENREGISTREES CD 25.000,00 ES INDUES ENREGISTREES CD 1.000,00 es indues enregistrées CD 1.000,00 créances CD 0,000 CE 1.000,00 CD	CE 60.000,000
CO 25.000,00 CE 25.000,00 CO 25.000,00	CE 25.000,00 CO 25.000,00	00		ES INDUES ENREGISTREES CO 1.000,00 CE 1.000,00 ss indues enregistrées CO 1.000,00	ES INDUES ENREGISTREES CO 1.000,00 cs indues enregistrées CO 1.000,00 CE 1.000,00	ES INDUES ENREGISTREES CO 1.000,00 es indues enregistrées CO 1.000,00 créances CO 0,000	ES INDUES ENREGISTREES CO 1.000,00 es indues enregistrées CO 1.000,00 créances CO 0,000 CE 0,000 CO	ES INDUES ENREGISTREES CO 1.000,00 es indues enregistrées CO 1.000,00 créances CO 0,00 créances CO 0,00 co CE 0,00 co CE 0,00
CD 25.000,00 CE 25.000,00 CO 25.000,00 CE 25.000,00	CE 25.000,00 CO 25.000,00 CE 25.000,00	CE		CE 1.000,00 CO 1.000,00	CE 1.000,00 CO 1.000,00 CE 1.000,00	CO 1.000,00 CE 1.000,00 CE 1.000,00 CO 0,00	CE 1.000,00 CO 1.000,00 CE 1.000,00 CO 0,00 CE 0,00 CE 0,00	CE 1.000,000 es indues enregistrées CO 1.000,000 CE 1.000,000 CO 0,000 CE 0,000 CE 0,000 CE 0,000
IMONIAUX CO 25.000,00 noniaux CO 25.000,00 CE 25.000,00 CE 25.000,00 CE 25.000,00 CE 25.000,00	CE 25.000,00	noniaux CO 25.000,00 ES INDUES ENREGISTREES CO 1.000,00	CE 25.000,00 ES INDUES ENREGISTREES CO 1.000,00	00	CC	00 CE	CO CO CO	créances enregistrées CO 1.000,000 CE 1.000,000 CE 1.000,000 CC 0,000 CC 0,000 CC
IMONIAUX CO 25.000,00 noniaux CD 25.000,00 CE 25.000,00 CE 25.000,00 CE 25.000,00 CE 1.000,00 CE 1.000,00	CE 25.000,000	noniaux CO 25.000,00 ES INDUES ENREGISTREES CO 1.000,00 CE 25.000,00 CO	ES INDUES ENREGISTREES CO 1.000,00 CE 1.000,00		1	créances CE 1	créances CE 1 CO CO CE	CE 1.000,000 CE 0.000 CO 0,000 CE 0,000

1	BUDGET PREV	CFC-ÉDITI		Dudast	Dudast	Dudast
_	BUDGET PREV	Budget	Réalisé	Budget	Budget	Budget
_		2019	31.12.2019	2020	ajusté 2020	2021
	RECETTES	252222	252222	(fév)	(avril)	252222
	Subvention de la CCF	363000,00	363000,00	363000,00	363000,00	363000,00
	Participation livres		19500,83	pm	pm	pm
-	Subvention de la FWB (lib.labellisée)	710,00	710,00	710,00	710,00	710,00
	Subvention de la FWB (Fureur de lire)	800,00		800,00	800,00	800,00
5 E	EL&C Salon Francfort		1060,90	pm	pm	pm
6 S	Subvention Journées du Patrimoine					
7 S	Subvention Electre					
8 É	Éditions (chiffre d'affaires)	40000,00	72680,33	40000,00	20000,00	35000,00
9 L	ibrairie (chiffre d'affaires)	40000,00	38127,16	40000,00	15000,00	20000,00
10 F	Recettes Rencontres	1500,00	1084,90	1500,00	500,00	1500,00
11 F	Recettes Expos	1000,00				
12 F	Participations ateliers		169,81			
13 F	Recettes visites guidées	1500,00	1152,65	1000,00	200,00	1000,00
14 F	Remboursement Actiris (ACS)	150000,00	170681,40	160000,00	160000,00	170000,00
_	Produits financiers	pm	109,14	pm	pm	pm
16 F	Production immobilisée	pm	25229,34	pm	pm	pm
-	Fotal	598510,00	693506,46	607010,00	560210,00	592010,00
	lotai	398310,00	093300,40	007010,00	300210,00	332010,00
	DÉPENSES					
-	DEPENSES					
Frai	is de personnel					
17 (Gestion comptable	3000,00	2591,50	3000,00	3000,00	3000,00
18 S	Secrétariat social	2400,00	2177,26	2400,00	2400,00	2400,00
19 F	Prestations services	400,00		400,00	400,00	400,00
20 T	Fraitements du personnel contractuel	121000	116555,89	120000	120000	120240
21 F	Poste supplm mi-temps					
22 N	Médecine du travail	640	700,72	700	700	700
23 T	Fraitements du personnel ACS	190000,00	208176,40	208000,00	208000,00	208500,00
24 F	Formations personnel	700,00		700,00	700,00	700,00
25 C	Chèques repas et abonnements	16000,00	15305,91	16000.00	16000,00	16000,00
26 F	Fonds social		,-	,		
	Honoraires nouveau site					
	Stagiaires	4000,00	365,00	4000,00	350,00	4000,00
_	Dotation provision pécule vacances	4000,00	-7980,86	-8000,00	-8000,00	-8000,00
	Total	229140.00	337891,82	347200,00	343550,00	347940,00
		338140,00	337031,02	347200,00	343330,00	347940,00
	s de fonctionnement	47000 00	47044.00	47000.00	47400.00	1710000
_	Loyer	47000,00	47011,92	47000,00	47400,00	47400,00
_	Charges communes	24000,00	11735,02	20000,00	20000,00	20000,00
32 É	Electricité	3000,00	3296,96	3500,00	3500,00	3500,00
33 N	Nettoyage des locaux	4800,00	4807,50	4800,00	4800,00	4800,00
34 F	Petits travaux locaux	1000,00	1388,74	1500,00	1500,00	1500,00
35 T	Γélésurveillance	600,00	613,80	600,00	600,00	600,00
36 A	Assistance juridique	1000,00		1000,00	1000,00	1000,00
37 A	Assurances	6300,00	4673,45	5000,00	5000,00	5000,00
38 F	Petit matériel/ent-rép	9000,00	2684,03	9000,00	9000,00	9000,00
39 N	Matériel informatique et site internet	7000,00	3213,40	7000,00	7000,00	7000,00
_	Maintenance Damnet	4500,00	3907,71	4500,00	4500,00	4500,00
-	Contrat location Medialog	4200,00	4123,20	4200,00	4200,00	4200,00
	Maintenance Logiciel comptable	200,00	152,07	200,00	200,00	200,00
	namenance Logicier complable	3000,00	2888,25	3000,00	3000,00	3000,00
42 N	ournitures et documentation			2000,00	2000,00	2000,00
42 N 43 F	Fournitures et documentation	3000,00			2000.00	2000,00
42 N 43 F 44 N	Nouveau mobilier		1337,17	•	-	9000 00
42 N 43 F 44 N 45 F	Nouveau mobilier Poste & transport livres	6400,00	8029,62	8000,00	8000,00	
42 N 43 F 44 N 45 F 46 T	Nouveau mobilier Poste & transport livres Féléphonie, internet	6400,00 7400,00		•	-	
42 M 43 F 44 M 45 F 46 T 47 F	Nouveau mobilier Poste & transport livres Féléphonie, internet Frais internet	6400,00 7400,00 600,00	8029,62 6093,67	8000,00 7000,00	8000,00 7000,00	7000,00
42 M 43 F 44 M 45 F 46 T 47 F 48 A	Nouveau mobilier Poste & transport livres Féléphonie, internet Frais internet Abonnement Electre	6400,00 7400,00 600,00 1900,00	8029,62 6093,67 1820,00	8000,00 7000,00 1900,00	8000,00 7000,00 1900,00	7000,00
42 N 43 F 44 N 45 F 46 T 47 F 48 A 49 F	Nouveau mobilier Poste & transport livres Féléphonie, internet Frais internet Abonnement Electre Publications légales	6400,00 7400,00 600,00 1900,00 400,00	8029,62 6093,67 1820,00 242,88	8000,00 7000,00 1900,00 400,00	8000,00 7000,00 1900,00 400,00	7000,00 1900,00 400,00
42 M 43 F 44 M 45 F 46 T 47 F 48 A 49 F 50 C	Nouveau mobilier Poste & transport livres Féléphonie, internet Frais internet Abonnement Electre Publications légales Charges commerciales	6400,00 7400,00 600,00 1900,00 400,00	8029,62 6093,67 1820,00 242,88 652,99	8000,00 7000,00 1900,00 400,00 800,00	8000,00 7000,00 1900,00 400,00 800,00	7000,00 1900,00 400,00 800,00
42 N 43 F 44 N 45 F 46 T 47 F 48 A 49 F 50 C	Nouveau mobilier Poste & transport livres Féléphonie, internet Frais internet Abonnement Electre Publications légales	6400,00 7400,00 600,00 1900,00 400,00	8029,62 6093,67 1820,00 242,88	8000,00 7000,00 1900,00 400,00	8000,00 7000,00 1900,00 400,00	8000,00 7000,00 1900,00 400,00 800,00 1200,00

Frais de proi	motion					
	t documents promotionnels	2500,00	6537,28	7000,00	6000,00	7000,00
53 Conseiller co	ommunication/marketing/presse	11000,00	14715,00	15000,00	13000,00	14000,00
54 Frais fabricat	tion affiches	·	1583,78	2000,00	1500,00	2000,00
55 Produits pror	motionnels	5000	1450,55	2000	2000	2000
55' Frais de distr	ribution		2243,97	2500,00	2500,00	2500,00
55' Frais fabricat	tion cartes postales		1173,00	1400,00	1400,00	1400,00
55' Frais fabricat	tion booklet/agenda		5988,41	6000,00	6000,00	6000,00
Total		18500,00	33691,99	35900,00	32400,00	34900,00
Éditions						
56 Prov./réalisa	tion d'ouvrages	42920,00	95278,09	38360,00	20610,00	35220,00
57 Droits d'aute	urs	5000,00	3695,35	5000,00	5000,00	5000,00
57' droits d'auteu	urs forfaitaires	·	15800,00	pm	pm	pm
58 Variation sto	ck éditions	pm	46994,34	pm	pm	pm
59 Retrocession	n coéditeurs	pm	3082,56	pm	pm	pm
60 Déclasseme	nt livres obsolètes					
Total		47920,00	164850,34	43360,00	25610,00	40220,00
Librairie						
61 Achats d'ouv	rages	45000,00	37136,08	37000,00	17000,00	25000,00
62 Achats œuvr	es	1000,00	,	,	,	<u>, , , , , , , , , , , , , , , , , , , </u>
63 Variation sto	ck librairie	3000,00	2902,31	3000,00	3000,00	3000,00
64 Animations		6000,00	3966,60	4000,00	3000,00	4000,00
65 Visites guidé	es	2000,00	1675,00	2000,00	1200,00	2000,00
66 Expositions		1500,00	1039,76	1500,00	1000,00	1500,00
67 Assurances	pour les expositions	450,00	439,60	450,00	450,00	450,00
Total		58950,00	47159,35	47950,00	25650,00	35950,00
TOTAL		598510,00	693506,46	607010,00	560210,00	592010,00

Tableau annexé au règlement ajustant le budget des voies et moyens de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2020 – Deuxième ajustement –

Allocations de base							COCOF
	Code Fonds etionnel organique	Genre Types de credit	Initial 2020	Redistr. 2020	1 ^{cr} ajust. 2020	2 ^{ème} ajust. 2020	Ajusté 2020
MISSION 01: DOT	TATION REGION-I	BXL					
Programme 100: Droit d	le tirage						
ctivité 01: Dotation générale	Région bruxelloise dans le c	adre de la gestion de la	crisa COVID 10				
•	****	Е	-		2.046	-	2.04
Totaux	x Programme 100	E E	-		2.010	-	2.0
		L	-		2.046	-	2.0
Programme 101: Financ	ement missions ex-prov	inces culture					
Activité 01: Dotation générale Dotation spéciale destinée au	financement des missions ex	(-provinciales (culture)					
	****	E L	4.560 4.560			-	4.5 4.5
Totaux	x Programme 101	E	4.560			-	4.5
TOTA	UX MISSION 01	L E	4.560 4.560		2.046	-	6.6
		L	4.560		2.046	-	6.6
		Totaux par mission, ré	partis selon le premie	chiffre du code éco	nomique		
TRANSFERTS DE REVENUS	S À L'INTÉRIEUR DU SECTE	UR DES E	4.560		- 2.046	_	6.
DMINISTRATIONS PUBLIQU	UES	L	4.560		- 2.046	-	6.
MISSION 02: DOT	ΓATION DE LA CO	MMIINALITE E	RANCAISE				
			MINCHISE				
•	éciale relative aux instit	utions bruxeiloises					
<i>ctivité 01: Dotation générale</i> Dotation de la Communauté	française (art 82 &2 de la lo	i spéciale du 12 janvier	1989 relative aux inst	tutions bruxelloise)			
02.200.01.01.49249 **	***	E L	10.101 10.101		- -	-	10.1 10.1
Totaux	x Programme 200	E L	10.101 10.101			-	10.1 10.1
TOTA	UX MISSION 02	E	10.101			-	10.1
		L	10.101		-	-	10.1
		Totaux par mission, ré	partis selon le premie	chiffre du code éco	nomique		
	S À L'INTÉRIEUR DU SECTE	UR DES E	10.101	chiffre du code éco	onomique 	-	
	S À L'INTÉRIEUR DU SECTE	•	•	chiffre du code éco	onomique 	-	
DMINISTRATIONS PUBLIQU	S À L'INTÉRIEUR DU SECTE	UR DES E L	10.101	chiffre du code éco	onomique 	:	
MISSION 06: REC	S À L'INTÉRIEUR DU SECTE UES CETTES DIVERSES	UR DES E L	10.101	chiffre du code éco	onomique 	:	
DMINISTRATIONS PUBLIQUE MISSION 06: REC Programme 500: Recett Activité 03: recettes non fiscale	S À L'INTÉRIEUR DU SECTE UES CETTES DIVERSES es diverses les générales	UR DES E L	10.101	chiffre du code éco	 	-	
MISSION 06: REC Programme 500: Recett Activité 03: recettes non fiscal Recettes diverses (Règlement	S À L'INTÉRIEUR DU SECTE UES CETTES DIVERSES es diverses les générales	UR DES E L	10.101 10.101		· :	:	10.
MISSION 06: REC Programme 500: Recett Activité 03: recettes non fiscal Recettes diverses (Règlement 06.500.03.01.06009	SÀ L'INTÉRIEUR DU SECTE UES CETTES DIVERSES es diverses les générales t) ****	UR DES E L	10.101 10.101			:	10.
MISSION 06: REC Programme 500: Recett Activité 03: recettes non fiscan Recettes diverses (Règlement 06.500.03.01.06009 * Recettes du Service de prêt de	SÀ L'INTÉRIEUR DU SECTE UES CETTES DIVERSES es diverses les générales t) ****	UR DES E L E L E	10.101 10.101 157 157		· :	:	10.
MISSION 06: REC Programme 500: Recett Activité 03: recettes non fiscal Recettes diverses (Règlement 06.500.03.01.06009 * Recettes du Service de prêt d 06.500.03.06.06009 *	SÀ L'INTÉRIEUR DU SECTE UES CETTES DIVERSES es diverses les générales e) *****	UR DES E L L E L L	10.101 10.101 157 157 64 64		·	:	10.
MISSION 06: REC Programme 500: Recett Activité 03: recettes non fiscal Recettes diverses (Règlement 06.500.03.01.06009 * Recettes du Service de prêt d 06.500.03.06.06009 *	SÀ L'INTÉRIEUR DU SECTE UES CETTES DIVERSES es diverses les générales t) *****	UR DES E L E L E	10.101 10.101 157 157		·	:	10. 1
MISSION 06: REC Programme 500: Recette Activité 03: recettes non fiscal Recettes diverses (Règlement 06.500.03.01.06009 * Recettes du Service de prêt d 06.500.03.06.06009 * Indus à Récuperer - Personn 06.500.03.09.1111 *	SÀ L'INTÉRIEUR DU SECTE UES CETTES DIVERSES es diverses les générales t) ***** le matériel *****	UR DES E L L E L L E L	10.101 10.101 157 157 157 64 64 53 53		·		10.
MISSION 06: REC Programme 500: Recett Activité 03: recettes non fiscai Recettes diverses (Règlement 06.500.03.01.06009 * Recettes du Service de prêt d 06.500.03.06.06009 * Indus à Récuperer - Personn 06.500.03.09.1111 * Indus à Récuperer - Asbl (Ré 06.500.03.10.3300 *	SÀL'INTÉRIEUR DU SECTE UES CETTES DIVERSES es diverses les générales t) ***** le matériel **** lel (Règlement) ****	E L E L E L	10.101 10.101 157 157 64 64 64 53 53 53				10.
MISSION 06: REC Programme 500: Recett Activité 03: recettes non fiscal Recettes diverses (Règlement 06.500.03.01.06009 * Recettes du Service de prêt d 06.500.03.06.06009 * Indus à Récuperer - Personn 06.500.03.09.1111 * Indus à Récuperer - Asbl (Ri 06.500.03.10.3300 *	SÀ L'INTÉRIEUR DU SECTE UES CETTES DIVERSES es diverses les générales t) **** le matériel **** lel (Règlement) ****	UR DES E L E L E L E L	10.101 10.101 157 157 157 64 64 64 53 53		·		10.
MISSION 06: REC Programme 500: Recett Activité 03: recettes non fiscal Recettes diverses (Règlement 06.500.03.01.06009 * Recettes du Service de prêt d 06.500.03.09.1111 * Indus à Récuperer - Personn 06.500.03.09.1111 * Totaus	SÀL'INTÉRIEUR DU SECTE UES CETTES DIVERSES es diverses les générales t) ***** le matériel **** lel (Règlement) ****	E L E L E L E E L	10.101 10.101 157 157 64 64 53 53 53 32 32 32				10. 1 1
MISSION 06: REC Programme 500: Recett Activité 03: recettes non fiscal Recettes diverses (Règlement 06.500.03.01.06009 * Recettes du Service de prêt d 06.500.03.06.06009 * Indus à Récuperer - Personn 06.500.03.09.1111 * Indus à Récuperer - Asbl (Re 06.500.03.10.3300 *	SÀ L'INTÉRIEUR DU SECTE UES CETTES DIVERSES es diverses les générales f) ***** le matériel **** rel (Règlement) **** àglement) **** x Programme 500 LUX MISSION 06	E L E L E L E L E L E L E L E L E L E L	10.101 10.101 157 157 64 64 53 53 53 32 32 32 306 306				10. 1 1
Programme 500: Recette Activité 03: recettes non fiscal Recettes diverses (Règlement 06.500.03.01.06009 * Recettes du Service de prêt d 06.500.03.06.06009 * Indus à Récuperer - Personn 06.500.03.09.1111 * Indus à Récuperer - Asbl (Re 06.500.03.10.3300 * Totaus	SÀL'INTÉRIEUR DU SECTE UES CETTES DIVERSES es diverses les générales f) ***** le matériel **** tel (Règlement) **** x Programme 500 LUX MISSION 06	E L E L E L E L Totaux par mission, rép	10.101 10.101 157 157 64 64 64 53 53 53 32 32 32 306 306 306				10 1 1 1 3 3 3 3
MISSION 06: REC Programme 500: Recett Activité 03: recettes non fiscal Recettes diverses (Règlement 06.500.03.01.06009 * Recettes du Service de prêt d 06.500.03.06.06009 * Indus à Récuperer - Personn 06.500.03.09.1111 * Indus à Récuperer - Asbl (Ri 06.500.03.10.3300 * Totau:	SÀ L'INTÉRIEUR DU SECTE UES CETTES DIVERSES es diverses les générales t) ***** le matériel ***** tel (Règlement) ***** x Programme 500 AUX MISSION 06	E L E L E L E L E L E L E L E L E L E L	10.101 10.101 157 157 157 64 64 64 53 53 53 32 32 32 306 306 306 306 306				10.1 10.1 11.1 11.1 12.1 13.3 3.3 3.3
MISSION 06: REC Programme 500: Recett Activité 03: recettes non fiscal Recettes diverses (Règlement 06.500.03.01.06009 * Recettes du Service de prêt d 06.500.03.06.06009 * Indus à Récuperer - Personn 06.500.03.09.1111 * Indus à Récuperer - Asbl (Re 06.500.03.10.3300 * Totaus	SÀ L'INTÉRIEUR DU SECTE UES CETTES DIVERSES es diverses les générales t) ***** le matériel ***** tel (Règlement) ***** x Programme 500 AUX MISSION 06	E L E L E L E L E L E L E L E L E L E L	10.101 10.101 157 157 64 64 53 53 32 32 32 306 306 306 306				10. 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1

Recettes						COCOF
Allocations de base M. P. A. NO. CE. Code Fonctionnel Code Fonds organiques	Types de credit	Initial 2020	Redistr. 2020	1 ^{er} ajust. 2020	2 ^{ème} ajust. 2020	Ajusté 2020
MISSION 08: INTERETS FINANCIERS						
Programme 700: Intérêts financiers						
Activité 03: recettes non fiscales générales						
ntérêts financiers (Règlement)						
08.700.03.01.26109 *****	Е	_	-	_	_	
	L	-	-	-	-	-
Totaux Programme 700	E	-	-	-	-	-
	L	-	-	-	-	-
TOTAUX MISSION 08	E	-	-	-	-	-
	L ar mission, ré	partis selon le premie	- r chiffre du code écoi	- 10mique		-
Totaux p:	ar mission, ré			•		17.013
		14.967		- 2.046 - 2.046		17.013 17.013
Totaux pa	er mission, ré E L	14.967		- 2.046 - 2.046		
Totaux pa	E L AUX RECE	14.967 14.967 TTES, répartis selon le		- 2.046 - 2.046		17.013
TOTAUX GÉNÉRAUX RECETTES TOTAUX GÉNÉR TOTAUX GÉNÉR	E L AUX RECE	14.967 14.967 TTES, répartis selon le 221 221		- 2.046 - 2.046		221 221
TOTAUX GÉNÉRAUX RECETTES TOTAUX GÉNÉR	E L AAUX RECE E L E	14.967 14.967 TTES, répartis selon le 221 221 53		- 2.046 - 2.046		22. 22. 5:
TOTAUX GÉNÉRAUX RECETTES TOTAUX GÉNÉR DÉPENSES ET RECETTES NON VENTILÉES DÉPENSES ET RECETTES COURANTES POUR BIENS ET ERVICES	E L CAUX RECE E L E L	14.967 14.967 TTES, répartis selon le 221 221 53 53		- 2.046 - 2.046		22 22 5: 5.
TOTAUX GÉNÉRAUX RECETTES TOTAUX GÉNÉRAUX RECETTES TOTAUX GÉNÉR DÉPENSES ET RECETTES NON VENTILÉES DÉPENSES ET RECETTES COURANTES POUR BIENS ET ERVICES TRANSFERTS DE REVENUS À DESTINATION ET EN	E L AAUX RECE E L E	14.967 14.967 TTES, répartis selon le 221 221 53		- 2.046 - 2.046		17.013
Totaux pa TOTAUX GÉNÉRAUX RECETTES TOTAUX GÉNÉR	E L EAUX RECE	14.967 14.967 TTES, répartis selon la 221 221 53 53 32		- 2.046 - 2.046		17.013 221 221 53 53

Tableau annexé au règlement ajustant le budget général des dépenses de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2020 – Deuxième ajustement –

Dépenses								COCOF
Allocations de base M. P. A. NO. CE. Code Fonctionne	Subside facultative	Fonds Ger organiques	Types de credit	Initial 2020	Redistr. 2020	1 ^{er} ajust. 2020	2 ^{ème} ajust. 2020	Ajusté 2020
MISSION 10: ADMIN	ISTRATI	ON						
Programme 000: Rémunérat	ion							
Rémunération du personnel statut 10.000.00.00.1110 0131	aire	3	E L	3 255 3 255	80- 80-	-	375- 375-	2 800 2 800
Rémunération du personnel contr	actuel		L	3 233	80-	-	373-	2 800
10.000.00.01.1110 0131		3	E L	395 395	50 50	-	- -	445 445
Frais liés au personnel 10.000.00.02.1111 0131		1	E L	165 165	-	-	-	165 165
Charges et provisions de pension d	les agents pro		FC					
10.000.00.03.1120 0131		4	E L	1 793 1 793	-	-	-	1 793 1 793
Pensions pour cause d'inaptitude				450				200
10.000.00.04.1120 1012		1	E L	170 170	30 30	-	-	200 200
Dépenses liées aux frais de parcou	rs		E	_				-
10.000.00.05.1211 0131		1	E L	5 5	-	-		5 5
Frais de gestion du personnel		1	E	49				40
10.000.00.06.1211 0131		1	E L	48 48	- -	- -	- -	48 48
Frais de formation du personnel 10.000.00.07.1211 0131		3	E	16				16
			L	16	-		<u> </u>	16
Frais liés à l'informatisation de l'a 10.000.00.08.1211 0133	dministration	1	E	12	_			12
		1	L	12			<u> </u>	12
Frais de fonctionnement 10.000.00.09.1211 0133		1	E L	342 342	-	-	-	342 342
Frais de location (loyers)			_					
10.000.00.10.1212 0133		1	E L	232 232	-	-	-	232 232
Frais de location simple (photocop 10.000.00.11.1213 0131	ieurs)	1	E	20	_	_		20
			L	20	-		-	20
Dotation au Service Social 10.000.00.12.3300 0131	FACULT ATIF	3	E L	106 106	-	-	-	106 106
Dépenses patrimoniales			-	20				20
10.000.00.13.7422 0133		1	E L	30 30	-	-	-	30 30
Achat de matériel informatique et	bureautique		-	_				_
10.000.00.14.7422 0133		1	E L	5 5	-	-	-	5 5
annulation droits constatés			-		<u> </u>			
10.000.00.17.0101 0131		1	E L	1 1	-	-	18 18	19 19
Intérêts - charges financières 10.000.00.18.2160 0131		1	Е	1	-	-	-	1
m	000		L	1	-	-	- 257	1
Totaux Prog	gramme 000		E L	6 596 6 596	-	-	357- 357-	6 239 6 239
TOTAUX M	IISSION 10		E L	6 596 6 596	-	-	357- 357-	6 239 6 239
								0 2 03
		Totaux	a par mission, ré	epartis selon le premie	r chiffre du code écon	omıque		
D.DÉPENSES ET RECETTES NON V	/ENTILÉES		E L	1 1	-	-	18 18	19
DÉPENSES ET RECETTES COUR	ANTES POUR	R BIENS ET	E	6 453	-	-	375-	6 078
ERVICES .INTÉRÊTS ET REVENUS DE LA F	PROPRIÉTÉ		L E	6 453 1	-	-	375-	6 07
			L	1	-	-	-	
TRANSFERTS DE REVENUS À DI ROVENANCE D'AUTRES SECTEU		ET EN	E L	106 106	-	-	-	100 100
INVESTISSEMENTS ET DÉSINVE		S	E	35	-	-	-	35
			L	35	-	-	-	35

Dépenses										COCOF
Allocations de base M. P. A. NO. CE.	Code Fonctionnel	Subside	Fonds	Genre	Types de	Initial 2020	Redistr. 2020	1 ^{er} ajust. 2020	2 ^{ème} ajust. 2020	Ajusté 2020

MISSION 11: CULTURE, JEUNESSE, SPORTS, EDUCATION PERMANENTE, AUDIO-VISUEL ET ENSEIGNEMENT

Programme 001: Culture

Programme 001: Cu									
Subventions de toutes na	ture liées à	à la crise sanitaire du	COVID 19						
11.001.00.01.0100	0820		1	E	-	654-	784	130-	-
				L	-	654-	784	130-	-
Subventions de toutes na	tures any s	associations en lien ax	ec la crise s	nitaire COVID	110				
11.001.00.02.3300	0820		1	E	-	654	1 262	130	2 046
-1100110010210000	5520		1	L	-	654	1 262	130	2 046
				-			02	-50	20.0
Activité 01a: Support de l	a politique	culturelle en général							
Dépenses de promotion,	diffusion, p	publication							
11.001.01a.00.1211	0820		3	E	40	-	-	-	40
				L	40	1-	=	=	39
Subventions aux associat	tions (secte	eur privé)							
11.001.01a.02.3300	0820	FACULT	3	E	532	10	-	-	542
		ATIF		L	532	160	-	-	692
Subventions en faveur de	es arts du c	cirque							
11.001.01a.03.3300	0820	FACULT	3	E	166	-	-	-	166
		ATIF		L	166	-	-	-	166
Subventions à l'ASBL C	FC Edition	ıs							
11.001.01a.04.3300	0820	ORGANI	3	E	-	-	_	_	_
		QUE	-	L	-	73	-	-	73
Subventions dans le cadi	re de la mis		Culturel						
11.001.01a.06.3300	0820	ORGANI	3	Е	575	-	_	_	575
		QUE	-	L	502	138	-	-	640
Infrastructures culturell	es: subvent								
11.001.01a.07.2110	0820	pour micreis	1	E	1	_	_	_	1
11.001.01a.07.2110	0820		1	L	1	-	-	-	1
Subventions aux associat	tions (secto	our public)			1				1
11.001.01a.08.4320	0820	FACULT	3	Е	82				82
11.001.018.00.4340	0020	ATIF	3	E L	82 82	-	-	-	82 82
Caution à la aucati 3-	maisons 1			L	02		-	-	02
Soutien à la création de			2	E	(22				(22
11.001.01a.09.4320	0820	FACULT ATIF	3	E L	622 622	-	-	-	622 622
Subventions aux commu	nos (Fŝto-			L	022	-	-	-	022
	0820	_	2	E	25				25
11.001.01a.10.4320	0620	FACULT ATIF	3	E L	35 35	- 5-	-	-	35 30
T-6444			4-		33	J-	-	-	50
Infrastructures culturell		uons pour amortissen			27				
11.001.01a.11.9110	0820		1	E L	27 27	-	-	-	27 27
0 4 11 4 4 5		14 /	. ^	L	21	-	-	-	21
Soutien à la création de		_			221	_			22:
11.001.01a.13.3300	0820	FACULT	3	E	231	7-	-	-	224
		ATIF		L	220	7-	-	-	213
Support de la politique o		n général - prestation							
11.001.01a.14.1211	0820		1	E	3	-	-	-	3
				L	3	-	-	-	3
Transfert en capital aux			ment						
11.001.01a.15.5211	0820	FACULT	1	E	50	50-	-	-	-
		ATIF		L	50	44-	-		6
Subventions pour l'orga	nisation de	s fêtes du 27/09 (secte	ur privé)						
11.001.01a.17.3300	0820	FACULT	3	E	60	-	-	-	60
		ATIF		L	60				60
Frais de fonctionnement	pour les ba	âtiments administrati	fs						
11.001.01a.18.1211	0820		1	E	184	-	-	-	184
				L	187	10-	-	-	177
Dépenses Bâtiments - div	vision Cult	ure							
11.001.01a.19.7200	0820		1	E	1	_	_	_	1
11.001.014.17./200	0020		1	L	37	-	-	-	37
Dépenses de prestations	de tiers no	our études, recherches	on colloane						51
11.001.01a.21.1211	0820	counce, recincrents	ou conoque	E	Prement cultures		_	_	_
11.001.014.21.1211	0020		1	L	-	-	-	-	-
Dépenses concernant des	s prestation	ns de tiers, des frais de	mission de		des frais de colloque dans	le cadre de la promo	tion de la culture de la	région bruvelloise	
11.001.01a.22.1211	0820	ac acis, acs mais at	i mission, uc	E	-		-	. region of dachoise.	
11.001.014.22.1211	0020		1	L	-	-	-	-	-

Dépenses										COCOF
Allocations de base M. P. A. NO. CE.	Code Fonctionnel	Subside facultative	Fonds organiques	Genre	Types de credit	Initial 2020	Redistr. 2020	1 ^{er} ajust. 2020	2 ^{ème} ajust. 2020	Ajusté 2020
Activité 02b: Danse, Mu										
Prestations de tiers, fra		s (déplacem	ents, séjoui	rs) des me			personnes étrangères à	à l'ad ministration		2
11.001.02b.00.1211	0820			3	E L	3 3	-	-	-	3 3
Dépenses de promotion	, diffusion, p	ublication								
11.001.02b.01.1211	0820			3	Е	7 7	10	-	-	17
0.1					L	/	10	-	-	17
Subventions aux associa 11.001.02b.02.3300	ations 0820	FACULT		3	Е	1 306	72			1 378
11.001.020.02.3300	0820	ATIF		3	L	1 300	112	-	-	1 421
Subventions aux associa	ations actives	s en matière	de théâtre	pour le je	eune public					
11.001.02b.03.3300	0820	FACULT		3	Е	200	-	-	-	200
C-b		ATIF	41-4:6-		L	200	-	-	-	200
Subventions allouées da 11.001.02b.04.3300	os 1e caure o 0820	ORGANI	its relatiis a	aux sectet 3	irs de la dan E	250	21-	_	_	229
11.001.020.04.5500	0020	QUE		3	L	246	28-	-	-	218
Soutien aux initiatives o	de créations t	théâtrales er	lien avec	les CPAS						
11.001.02b.05.3300	0820	FACULT		3	Е	15	15-	-	-	-
G .* 6/ 41/0	(1)	ATIF			L	15	15-	-	-	-
Soutien aux cafés-théât 11.001.02b.06.3300	res (appel à ₁ 0820	projet) FACULT		3	Е	225	10-			215
11.001.020.00.3300	0820	ATIF		3	L	225	7	-	-	232
Subvention pour le Thé	âtre des Mai	rtyrs								
11.001.02b.07.3300	0820	ORGANI		3	E	300	-	-	-	300
G.L. d' NHAGRY A	05	QUE			L	300	-	-	-	300
Subvention à l'ASBL A 11.001.02b.08.3300	0820	FACULT		3	Е	272				272
11.001.020.08.3300	0820	ATIF		3	L	272	7-	-	-	265
Subvention à l'asbl Bru	ssels Art Me	lting Pot (B	.A.M.P.)							
11.001.02b.09.3300	0820	ORGANI		3	E	80	-	-	-	80
~		QUE			L	80	16-	-	-	64
Subvention à l'asbl Cen 11.001.02b.10.3300	itre Internati 0820	onal de For ORGANI	mation en .	Arts du S	pectacle (C.I E	I.F.A.S.) 164				164
11.001.020.10.3300	0820	QUE		3	L	164	32-	-	-	132
Subvention à l'asbl Ma	ison du Spect	tacle La Bel	lone							
11.001.02b.11.3300	0820	ORGANI		3	Е	162	- 22	-	-	162
Subvention à l'asbl Fra	ncofauna	QUE			L	162	33-			129
11.001.02b.12.3300	0820	ORGANI		3	Е	155	-	-	-	155
		QUE			L	155	31-	-	-	124
Activité 03b: Livre, Litté	rature et lans	oue français	e							
Dépenses de promotion										
11.001.03b.00.1211	0820			3	E	15	-	-	-	15
<u> </u>					L	15	-	-	-	15
Subventions aux associa 11.001.03b.01.3300		EACHLT		3	E	172	17			190
11.001.030.01.3300	0820	FACULT ATIF		3	E L	172 172	17 21	-	-	189 193
Subventions aux bibliot	thèques et ass	sociations s'	occupant d	e la lectu	re.					
11.001.03b.02.3300	0820	ORGANI		3	E	61	2	-	-	63
		QUE			L	62	-	-	-	62
Subventions à l'ASBL (-	nesse de la		•					
11.001.03b.03.3300	0820	ORGANI QUE		3	E L	37 37	-	-	-	37 37
Subventions de fonction	nnement aux		es commun	ales.		37				31
11.001.03b.04.4320	0820	ORGANI		3	E	364	-	-	-	364
		QUE			L	365	1-	-	-	364
Subventions d'investisse		-	communal			222				222
11.001.03b.05.6321	0820	ORGANI QUE		3	E L	332 333	- 1-	-	-	332 332
Subventions d'investisse	ement aux hi		communal	es pour l'						332
11.001.03b.06.6321	0820	FACULT		3	E E	37	-	-	-	37
		ATIF			L	38	1-	-	-	37
Subventions d'investisse		-	s et associa		-					
11.001.03b.07.5211	0820	ORGANI QUE		3	E L	54 55	2	-	-	56 55
Cubrontion- 312	omonts C		Sunday - 3 S	louwe 1		35	-	-	-	33
Subventions d'investisse 11.001.03b.08.5211	ements au Ce 0820	ORGANI	rature de j	jeunesse d 3	le Bruxelles E	10	_	_	_	10
11.001.000.00.0211	0020	QUE		J	L	10	-	-	-	10
_						_	_		_	-

Dépenses										COCOF
Allocations de base M. P. A. NO. CE.	Code Fonctionnel	Subside facultative	Fonds organiques	Genre	Types de credit	Initial 2020	Redistr. 2020	1 ^{er} ajust. 2020	2 ^{ème} ajust. 2020	Ajusté 2020
Subventions à l'ASBL I	Maison de la l	Francité								
11.001.03b.09.3300	0820	ORGANI QUE		3	E L	333 334	-	-	-	333 334
Subvention à l'asbl Thé	âtre de la Pa	role								
11.001.03b.10.3300	0820	ORGANI QUE		3	E L	138 138	28-	-	- -	138 110
Subvention à l'asbl CF	C Editions									
11.001.03b.11.3300	0820	ORGANI QUE		3	E L	363 364	73-	-	- -	363 291
Activité 04a: Histoire, p			raditions po	pulaires						
Dépenses de promotion		ıblication								
11.001.04a.00.1211	0820			3	E L	-	-	-	-	- -
Subventions aux associa	ations									
11.001.04a.01.3300	0820	FACULT ATIF		3	E L	92 92	-	-	-	92 92
Activité 05: Arts plastiqu										
Dépenses de promotion		ıblication								
11.001.05.00.1211	0820			3	E L	10 10	10- 10-	-	-	-
Subventions aux associ	ations									
11.001.05.01.3300	0820	FACULT ATIF		3	E L	477 477	10-	-	-	477 467
Arts plastiques - Subve	ntion aux asso	ociations da	ans le cadre	de parco	urs d'artiste	es en Région de BXL o	capitale			
11.001.05.03.3300	0820	FACULT ATIF		3	E L	100 100	- 14-	-	-	100 86
Subventions à l'ASBL 1	Institut supéri		Etude du L	angage n			**			
11.001.05.04.3300	0820	ORGANI OUE		3	E L	156 156	-	-	-	156 156
Subvention à l'asbl Art	& Marges M	usée								
11.001.05.05.3300	0820	ORGANI QUE		3	E L	120 120	24-	-		120 96
Activité 06: Audio-visue	1									
Dépenses de promotion	,diffusion,pul	olication,pr	estations de	e tiers, fra	ais de missio	ns (déplacements, séjo	ours,) des membres d	le l'administration et	des personnes étrangèr	es a l'
administration 11.001.06.00.1211	0830			3	Е	8	_	-	-	8
					L	8	-	-	-	8
Frais de fonctionnemen	nt du service d	le prêt de n	natériel							
11.001.06.01.1211	0830			1	Е	30	20-	-	-	10
					L	30	20-	-	-	10
Subventions aux associ		E			_					
11.001.06.02.3300	0830	FACULT ATIF		3	E L	467 467	16- 15-	-	-	451 452
Subventions à BX1										
11.001.06.03.3300	0830	ORGANI QUE		3	E L	- 727	- 24-	-	3 761 3 009	3 761 3 712
Audiovisuel-achat de b	ione durables		vice prêt m	atárial an						
11.001.06.04.7422	0830	pour ic scr	vice pret in	1	E	29	36	-	-	65
					L	29	36	-	-	65
Subventions à l'ASBL (•	-					
11.001.06.05.3300	0830	ORGANI QUE		3	E L	120 120	-	-	-	120 120
Subsides en matière d'i	nvestissement	à BX1								
11.001.06.06.5211	0830	FACULT ATIF		3	E L	<u> </u>	<u> </u>	<u> </u>	-	<u> </u>
Subvention à l'asbl Cer	itre Vidéo de	Bruxelles (C.V.B.)							
11.001.06.07.3300	0820	ORGANI		3	E L	140 140	28-	-	-	140 112
		QUE			L	140	28-	-	-	112

Dépenses					1 1					COCOF
Allocations de base M. P. A. NO. CE.	Code Fonctionnel	Subside facultative	Fonds organiques	Genre	Types de credit	Initial 2020	Redistr. 2020	1 ^{cr} ajust. 2020	2ème ajust. 2020	Ajusté 2020
Activité 07: Centres cult										
Subventions aux Centr 11.001.07.00.3300	es Culturels r 0820	ORGANI		3	Е	969	-	-	-	969
G 1	1.61.1	QUE			L	969	79-	-	-	890
Subventions aux Halles 11.001.07.01.3300	0820	ek ORGANI		3	Е	85	-	_	_	85
		QUE			L	85	-	-	-	85
Subvention à l'ASBL L 11.001.07.02.3300	a Concertation 0820	ORGANI		3	Е	150	-	-	-	150
]	Totaux Progra	QUE amme 001			E E	150 10 617	-	2 046	3 761	150 16 424
Programme 002: Je	vinosso ot S	norte			L	11 305	-	2 046	3 009	16 360
Activité 01b: Jeunesse, i		ports								
Autres dépenses de pro		sion, jeunes	se,prestatio	ns de tie	rs, frais de m	issions (déplacements	, séjours,) des memb	res del'administration	et des personnes étrai	ngères a l'
administration 11.002.01b.00.1211	0840			3	Е	6	6-			
11.002.010.00.1211	0040			<i></i>	L L	6	6-			
Autres dépenses de pro administration	motion, diffu	sion ludoth	èques,prest	ations de	tiers, frais de	e missions (déplaceme	ents, séjours,) des me	embres de l'administra	tion et des personnes é	trangères a l'
11.002.01b.01.1211	0840			3	E	12	-	-	-	12
					L	12	-	-	-	12
Subventions aux associ 11.002.01b.03.3300	ations en mat 0840	FACULT	esse	3	Е	243	-	-	-	243
Subventions aux associ	ations en mat	ATIF ière de ludo	thèques		L	244	<u>-</u>	<u> </u>	-	244
11.002.01b.04.3300	0840	ORGANI QUE		3	E L	95 94	-	-	-	95 94
Subventions pour amér	agement ou a	amélioratio	ı des instal	lations						
11.002.01b.05.5210	0840	FACULT ATIF		1	E L	17 17	5- 5-			12 12
Dépenses patrimoniales	_	de la COC	OF							
11.002.01b.06.7422	0840			3	E L	3 3	-	-	-	3
Subventions aux mouve		-	nesse							
11.002.01b.07.3300	0840	FACULT ATIF		3	E L	44 45	11 11	-	- -	55 56
Subventions ludothèqu										
11.002.01b.08.4320	0840	FACULT ATIF		3	E L	-	-	-	-	-
Subventions aux ludoth	ièques comm	unales								
11.002.01b.09.6321	0840	ORGANI QUE		3	E L	24 24	- -	-	- -	24 24
Activité 02c: Sports	nubli4:									
Dépenses de promotion 11.002.02c.00.1211	, publication 0810			3	E	50	20-	-	-	30
Subventions and as	ations				L	50	26	-	-	76
Subventions aux associ 11.002.02c.01.3300	0810	FACULT ATIF		3	E L	387 468	500 450	-	-	887 918
Subventions aux clubs	sportifs					.30	.50			210
11.002.02c.02.3300	0810	FACULT ATIF		3	E L	400 400	200- 200-		-	200 200
Association de gestion	lu Centre spo		oluwe							
11.002.02c.03.3300	0810	ORGANI QUE		1	E L	103 103	<u> </u>	<u> </u>	<u> </u>	103 103
Subventions aux associ			naine du sp							
11.002.02c.04.3300	0810	FACULT ATIF		2	E L	180 180	26- 22-		-	154 158
Mise en œuvre du plan	Sport									
11.002.02c.05.0101	0810			3	E L	350 350	350- 350-	<u> </u>	<u> </u>	<u> </u>
Subventions d'investiss		sociations								
11.002.02c.07.5210	0820			3	E L		96 96		-	96 96

Dépenses									COCOF
	Code Subsice	le Fonds ive organiques	Genre	Types de credit	Initial 2020	Redistr. 2020	1 ^{cr} ajust. 2020	2 ^{ème} ajust. 2020	Ajusté 2020
ctivité 04b: Education à la c									
restations de tiers, frais de l 11.002.04b.00.1211	missions (déplac 1860	ements, séjour	rs) des men	nbres de l'a E L	administration et des p 51 66	ersonnes étrangères - -	à l' administration - -	-	51 66
Aarché relatif à l'accompagn 11.002.04b.01.1211	nement pédagog 1860	ique pour les p	orojets sou 3	tenus via l E L	'appel ''La culture a d 180 60	e la classe"	-	-	180 60
Dépenses de promotion, de p 11.002.04b.02.1211	ublication, de di	ffusion, d'info	rmation et	t de format E	ion 1	-	-	-	1
Subventions aux associations	(secteur privé)			L	1	-	-	<u>-</u>	1
11.002.04b.03.3300	0860 ORGA QUE		3	E L	600 582	-	-	-	600 582
Totaux	x Programme 00	2		E L	2 746 2 705	-	-	-	2 746 2 705
Programme 004: Educa	tion permane	nte							
ctivité 01:									
Autres dépenses de promotio 11.004.01.00.1211	n, diffusion, pub 1860	olication	3	E	5	_	-	_	5
				L	5	4-	-	-	1
Subventions aux associations 11.004.01.01.3300	en matière d'éd 1860 FACUI	-	nente 3	Е	165	_	-	-	165
	ATIF	1		L	166	-	-	-	166
ubsides aux associations d'é 11.004.01.02.3300	860 FACUI	.T	3	E	450	-	-	-	450
ubventions aux ateliers créa	ATIF	1		L	440	-	-	-	440
	0860 ORGA		3	E	250	-	-	-	250
11.004.01.03.3300				L	250	4	-	-	254
Totau	QUE x Programme 00 tés para-scola	4	tère péda	E L	870 861	-	-	-	
Totaus Programme 006: Activit Activité 01: Dépenses de fonctionnement	x Programme 00 tés para-scola du Centre bruxo	4 ires à caract	nentation _l	E L agogique pédagogiqu	861 ne (CBDP)	-		-	861
Totaus Programme 006: Activit Activité 01: Dépenses de fonctionnement	x Programme 00	4 ires à caract		E L agogique	861	- - 6- 6-	-	:	861
Totau: Programme 006: Activit Activité 01: Dépenses de fonctionnement 11.006.01.01.1211	x Programme 00 dés para-scola du Centre brux 1960 FACUI	4 ires à caract ellois de docun	nentation _l	E L agogique pédagogiqu E L	861 DE (CBDP) 10 10 374		- - -	: 	4 4 374
Totaus Programme 006: Activit Activité 01: Dépenses de fonctionnement 11.006.01.01.1211 0 Subventions aux associations 11.006.01.03.3300 0 Dépenses d'investissements d	du Centre bruxe	4 ires à caract ellois de docun	nentation p	E L agogique pédagogique E L E L	374 378 2 (CBDP)	- -	- - -		4 4 4 374 378
Totaus Programme 006: Activit Activité 01: Dépenses de fonctionnement 11.006.01.01.1211 0 Subventions aux associations 11.006.01.03.3300 0 Dépenses d'investissements d	x Programme 00 de Centre brux 960 FACUI ATIF	4 ires à caract ellois de docun	nentation j	E L agogique pédagogiqu E L	374 378		- - - - - -		374 378 361
Programme 006: Activité 01: Dépenses de fonctionnement 11.006.01.01.1211 0 Subventions aux associations 11.006.01.03.3300 0 Dépenses d'investissements d 11.006.01.04.7422 0	du Centre bruxe	ires à caract ellois de docun	nentation p	E L agogique Pédagogique E L Edagogique E L	374 378 2 (CBDP) 30 30 414	6- - -	- - - - -		374 378 36 36 36
Programme 006: Activité 01: Dépenses de fonctionnement 11.006.01.01.1211 Consultation of the consultation	du Centre brux 1960 FACUI ATIE	ires à caract ellois de docun T lois de docume	nentation p	E L agogique pédagogique E L E L E L	374 378 30 30	6- - -	- - - - - - 2 046 2 046	- - - - - - - - 3 761 3 009	374 374 378 36 36 414 418 20 454
Totaus Programme 006: Activité 01: Dépenses de fonctionnement 11.006.01.01.1211 0 Subventions aux associations 11.006.01.03.3300 0 Dépenses d'investissements d 11.006.01.04.7422 0 Totaus	du Centre bruxe 1960 FACUI ATIF 19 Centre bruxel 1960 FACUI ATIF 1960 FACUI ATIF 1960 FACUI ATIF 1960 FACUI	ires à caractellois de documents de document	anentation p	E L agogique Pédagogique E L édagogique E L E L	374 378 2 (CBDP) 30 30 414 418	6- - - 6 6 - - -	2 046		4
Totaus Programme 006: Activit Activité 01: Dépenses de fonctionnement 11.006.01.01.1211 Cubventions aux associations 11.006.01.03.3300 Dépenses d'investissements d 11.006.01.04.7422 Totaus TOTA	du Centre bruxi 1960 FACUI ATIF 10 Centre bruxel 1960 reacuit 1960 rea	ires à caract ellois de docum T lois de docume	anentation p	E L agogique E L E L Edagogique E L E L E	10 10 374 378 2 (CBDP) 30 30 414 418 14 647 15 289	6	2 046 comique	3 009	374 374 378 36 36 414 418 20 454
Totaus Programme 006: Activit Activité 01: Dépenses de fonctionnement 11.006.01.01.1211 Outpentions aux associations 11.006.01.03.3300 Oépenses d'investissements d 11.006.01.04.7422 Totaus TOTA DÉPENSES ET RECETTES I	du Centre bruxel 1960 FACUI ATIF 10 Centre bruxel 1960 VA Programme 00 UX MISSION 1	ires à caract ellois de docum T lois de docume T	anentation p	E L pédagogique E L E L édagogique E L t L E L mission, re	10 10 374 378 e (CBDP) 30 30 30 414 418 14 647 15 289	6- 6 6 6	2 046 nomique 784 784	3 009	374 378 36 36 36 414 418 20 454 20 344
Totaus Programme 006: Activit ctivité 01: Dépenses de fonctionnement 11.006.01.01.1211 ubventions aux associations 11.006.01.03.3300 Dépenses d'investissements d 11.006.01.04.7422 Totaus TOTA DÉPENSES ET RECETTES (DÉPENSES ET RECETTES (DEPENSES ET RECETTES (DÉPENSES ET RECETTES (DÉPENSES ET RECETTES (DÉPENSES ET RECETTES (DÉPENSES ET RECETTES (DÉPENSES ET RECETTES (DÉPENSES ET RECETTES (DÉPENSES ET RECETTES (DÉPENSES ET RECETTES (DÉPENSES ET RECETTES (DÉPENSES ET RECETTES (DÉPENSES ET RECETTES (DÉPENSES ET RECETTES (DÉPENSES ET RECETTES (DÉPENSES ET RECETTES (DÉPENSES ET RECETTES (k Programme 00 du Centre bruxe 1960 FACUI ATIF 10 CENTRE bruxel 1960 K Programme 00 UX MISSION 1	ires à caract ellois de docume T T G OUR BIENS ET	anentation p	E L E L E L E L E L E L E L E L	10 10 10 374 378 2 (CBDP) 30 30 414 418 14 647 15 289 25partis selon le premie	6	2 046 nomique 784 784	3 009	4 4 4 374 378 36 36 414 418 20 454 20 344
Programme 006: Activit ctivité 01: Népenses de fonctionnement 11.006.01.01.1211 C ubventions aux associations 11.006.01.03.3300 C Totaux TOTA DÉPENSES ET RECETTES O DÉPENSES ET RECETTES O ERVICES INTÉRÊTS ET REVENUS DE TRANSFERTS DE REVENUS	du Centre bruxel 1960 FACUL ATIF 10 Centre bruxel 1960 VA Programme 00 UX MISSION 1 NON VENTILÉES COURANTES PC E LA PROPRIÉTI. S À DESTINATIO	ires à caract ellois de docum T lois de docume 1 T T S OUR BIENS ET	anentation p	E L E L E L E L E L E L E L E L E L E L	## (CBDP) 10	6	2 046 nomique 784 784 1 262	3 009 130- 130 3 891	374 378 36 36 36 414 418 20 454 20 344
Totaus Programme 006: Activit Activité 01: Dépenses de fonctionnement 11.006.01.01.1211 Oubventions aux associations 11.006.01.03.3300 Oépenses d'investissements d 11.006.01.04.7422 Totaus TOTA DÉPENSES ET RECETTES I DÉPENSES ET RECETTES I DÉPENSES ET REVENUS DE TRANSFERTS DE REVENUS ROVENANCE D'AUTRES SE	du Centre bruxel 1960 FACUI ATH 1960 FACUI ATH 1960 VARISSION 1 WON VENTILÉES COURANTES PO E LA PROPRIÉTI S À DESTINATIO CTEURS	ires à caract ellois de docume T lois de docume 6 1 T S OUR BIENS ET	nentation p	E L Eddagogique Eddagogique E L E L E L E L E L L E L L L L L L L L L L L L L	## (CBDP) 10	6	2 046 nomique 784 784	3 009 130- 130	374 378 36 36 36 414 418 20 454 20 344
Totaus Programme 006: Activit intivité 01: Dépenses de fonctionnement 11.006.01.01.1211 Outventions aux associations 11.006.01.03.3300 Oépenses d'investissements d 11.006.01.04.7422 Totaus TOTA DÉPENSES ET RECETTES D DÉPENSES ET RECETTES OE REVENUS DITANSFERTS DE REVENUS DIMINISTRATIONS PUBLIQUINISTRATIONS PUBL	du Centre bruxel 1960 FACUI ATIF 1960 FACUI AT	ires à caract ellois de docum T lois de docume 6 1 T S UR BIENS ET E E EN ET EN R DU SECTEUR	nentation p 3 entation po 3	E L pédagogique E L Edagogique E L Edagogique E L E L E L E L E L E L E L E	## (CBDP) 10	6	2 046 nomique 784 784 1 262 1 262	3 009 130- 130 3 891	374 378 36 36 36 414 418 20 454 20 344 18 08 18 01 1 10 1 09
Totaus Programme 006: Activit Activité 01: Dépenses de fonctionnement 11.006.01.01.1211 Gubventions aux associations 11.006.01.03.3300 Oépenses d'investissements d 11.006.01.04.7422 Totaus TOTA DÉPENSES ET RECETTES O ERVICES INTÉRÊTS ET REVENUS DE TRANSFERTS DE REVENUS ROVENANCE D'AUTRES SE TRANSFERTS DE REVENUS DMINISTRATIONS PUBLIQ TRANSFERTS EN CAPITAL 'AUTRES SECTEURS	du Centre bruxel 1960 FACUI ATIF 10 Centre bruxel 1960 VARIBATION 10 VENTILÉES 10 COURANTES PO 10 E LA PROPRIÉTI 15 À DESTINATION 16 A DESTINATION 17 DESTINATION 18 A DESTINATI	ires à caract ellois de docum T lois de docum 6 1 T S OUR BIENS ET É ON ET EN R DU SECTEUR	nentation p 3 entation pe 3 fotaux par	E L E L E L E L E L E L E L E L	## (CBDP) 10	6	2 046 nomique 784 784 1 262 1 262	3 009 130- 130 3 891	374 378 36 36 36 414 418 20 454 20 344 20 344 18 08 18 01 1 10 1 09 17 17
Totaus Programme 006: Activit Activité 01: Dépenses de fonctionnement 11.006.01.01.1211 Subventions aux associations 11.006.01.03.3300 Oépenses d'investissements d 11.006.01.04.7422 Totaus TOTA DÉPENSES ET RECETTES (DÉPENSES ET RECETTES (INTÉRÊTS ET REVENUS DE TRANSFERTS DE REVENUS DMINISTRATIONS PUBLIQ TRANSFERTS DE REVENUS AUTRES SECTEURS TRANSFERTS EN CAPITAL 'AUTRES SECTEURS TRANSFERTS EN CAPITAL 'AUTRES SECTEURS TRANSFERTS EN CAPITAL	du Centre bruxel 1960 FACUI ATH 1960 R Programme 00 W Programme 00 W Programme 00 E LA PROPRIÉTI S À DESTINATION À L'INTÉRIEUR À L'INTÉRIEUR À L'INTÉRIEUR	ires à caract ellois de docum T lois de docum 6 1 T S OUR BIENS ET É ON ET EN R DU SECTEUR	nentation p 3 entation pe 3 fotaux par	E L Edagogique E L E L E L E L E L E L E L E	## (CBDP) 10	6- 6 6 6 7	2 046 nomique 784 784 1 262 1 262	3 009 130- 130 3 891	\$61 4 4 374 378 36 36 36 414 418 20 454 20 344 56 49 18 08 18 01 1 10 1 09 17 17 39
Programme 006: Activit Activité 01: Dépenses de fonctionnement 11.006.01.01.1211 Cubventions aux associations 11.006.01.03.3300 Dépenses d'investissements d 11.006.01.04.7422 Totaux TOTA DÉPENSES ET RECETTES (ERVICES INTÉRÊTS ET REVENUS DE TRANSFERTS DE REVENUS DMINISTRATIONS PUBLIQUITRANSFERTS EN CAPITAL D'AUTRES SECTEURS TRANSFERTS EN CAPITAL DMINISTRATIONS PUBLIQUITRANSFERTS EN CAPITAL DMINISTRATIONS PUBLIQUITRAN	du Centre bruxe 1960 FACUI ATIF 1960 TATIF 1960 TAT	ires à caract ellois de docum T lois de docume 1 T T S OUR BIENS ET E ON ET EN R DU SECTEUR	nentation p 3 entation pe 3 fotaux par	E L pédagogique E L E L E L E L E L E L E L E	## (CBDP) 10	6- 66 66	2 046 nomique 784 784 1 262 1 262	3 009 130- 130 3 891	\$61 4 4 374 378 36 36 36 414 418 20 454 20 344 18 08: 18 01: 1 10: 1 10: 1 77: 17: 39: 39: 39: 10:
Totaus Programme 006: Activité 01: Dépenses de fonctionnement 11.006.01.01.1211 0 Subventions aux associations 11.006.01.03.3300 0 Dépenses d'investissements d 11.006.01.04.7422 0 Totaus	du Centre bruxe 1960 FACUI ATIF 1960 TATIF 1960 TAT	ires à caract ellois de docum T lois de docume 1 T T S OUR BIENS ET E ON ET EN R DU SECTEUR	nentation p 3 entation pe 3 fotaux par	E L pédagogique E L E L E L E L E L E L E L E	## (CBDP) 10	6	2 046 nomique 784 784 1 262 1 262	3 009 130- 130 3 891	374 378 36 36 414 418 20 454

Dépenses										COCOF
Allocations de base M. P. A. NO. CE.	Code Fonctionnel	Subside facultative	Fonds organiques	Genre	Types de credit	Initial 2020	Redistr. 2020	1 ^{er} ajust. 2020	2 ^{ème} ajust. 2020	Ajusté 2020
TOTAUX	GÉNÉRA	UX DÉ	PENSE	S	E L	21 243 21 885	-	2 046 2 046	3 404 2 652	26 693 26 583

TOTAUX GÉNÉRAUX DÉPENSES, répartis selon le premier chiffre du code économique

0.DÉPENSES ET RECETTES NON VENTILÉES E 351 - - - - L 351 - - - -	19 6 641
	6 641
1.DÉPENSES ET RECETTES COURANTES POUR BIENS ET E 7 068	
SERVICES L 6 966	6 570
2.INTÉRÊTS ET REVENUS DE LA PROPRIÉTÉ E 2	2
L 2	2
3.TRANSFERTS DE REVENUS À DESTINATION ET EN E 12 070	18 194
PROVENANCE D'AUTRES SECTEURS L 12 774	18 119
4.TRANSFERTS DE REVENUS À L'INTÉRIEUR DU SECTEUR DES E 1 103	1 103
ADMINISTRATIONS PUBLIQUES L 1 104	1 098
5.TRANSFERTS EN CAPITAL À DESTINATION ET EN PROVENANCE E 131	174
D'AUTRES SECTEURS L 132	179
6.TRANSFERTS EN CAPITAL À L'INTÉRIEUR DU SECTEUR DES E 393	393
ADMINISTRATIONS PUBLIQUES L 395	393
7.INVESTISSEMENTS E 98	140
L 134	176
9.DETTE PUBLIQUE E 27	27
L 27	27

ANNEXE 3

Décrets et règlements contenant les budgets de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2021 (en milliers d'euros)

TABLEAU ANNEXÉ AU DÉCRET CONTENANT LE BUDGET DES VOIES ET MOYENS DE LA COMMISSION COMMUNAUTAIRE FRANÇAISE POUR L'ANNÉE BUDGÉTAIRE 2021

Recettes						COCOF
Allocations de base M. P. A. NO. CE.	Code Fonctionnel	Fonds organiques	Genre	Types de credit	Initial 2020	Initial 2021
MISSION 01: DOTATION	REGION-BXL	'		1	<u> </u>	
Programme 100: Droit de tirage						
Activité 01: Dotation générale						
Droit de tirage sur le budget de la Région	n de Bruxelles-Capitale (art.8	36 de la loi spéciale du 16.07	,1993 visant à	achever la structure f	édérale de l'Etat)	
01.100.01.01.49359	****			E L	218 030 218 030	224 412 224 412
Dotation exceptionnelle de la Région Bru	uxelloise dans le cadre de la g	estion de la crise COVID 19		-		
01.100.01.02.49359	****			E L	-	9 634 9 634
	Totaux Programme 100			E	218 030	234 046
				L	218 030	234 046
Programme 102: Financement En	seignement					
Activité 01: Dotation générale						
Dotation spéciale destinée au financemer 01.102.01.01.49359	nt de l'enseignement			E	37 421	38 169
01.102.01.01.49339	and the second			E L	37 421 37 421	38 169
	Totaux Programme 102			E L	37 421 37 421	38 169 38 169
				L	37 421	36 109
Programme 103: Financement mi	issions ex-provinces hors	culture				
Activité 01: Dotation générale						
Dotation spéciale destinée au financemer 01.103.01.01.49359	nt des missions ex-provinciale *****	s (hors culture)		E	10 641	10 853
				L	10 641	10 853
	Totaux Programme 103			E L	10 641 10 641	10 853 10 853
	TOTAUX MISSION 01			E	266 092	283 068
				L	266 092	283 068
Totaux par mission, répartis 4.TRANSFERTS DE REVENUS À L'INTÉI	s selon le premier chiffre du c RIEUR DU SECTEUR DES AL	-	ES	E L	266 092 266 092	283 06 283 06
4.TRANSFERTS DE REVENUS À L'INTÉI MISSION 02: DOTATION Programme 102: Financement En	RIEUR DU SECTEUR DES AL	OMINISTRATIONS PUBLIQU				
4.TRANSFERTS DE REVENUS À L'INTÉR MISSION 02: DOTATION	RIEUR DU SECTEUR DES AL	OMINISTRATIONS PUBLIQU				
4.TRANSFERTS DE REVENUS À L'INTÉI MISSION 02: DOTATION Programme 102: Financement En Activité 01: Dotation générale	RIEUR DU SECTEUR DES AL	OMINISTRATIONS PUBLIQU		L E	266 092 9 547	283 06 10 742
4.TRANSFERTS DE REVENUS À L'INTÉI MISSION 02: DOTATION Programme 102: Financement En Activité 01: Dotation générale Recettes liées à l'enseignement	N DE LA COMMUNA seignement	OMINISTRATIONS PUBLIQU		L	266 092	283 06
4.TRANSFERTS DE REVENUS À L'INTÉI MISSION 02: DOTATION Programme 102: Financement En Activité 01: Dotation générale Recettes liées à l'enseignement 02.102.01.01.49249	N DE LA COMMUNA seignement	OMINISTRATIONS PUBLIQU		E L	266 092 9 547	283 06 10 742
4.TRANSFERTS DE REVENUS À L'INTÉL MISSION 02: DOTATION Programme 102: Financement En Activité 01: Dotation générale Recettes liées à l'enseignement 02.102.01.01.49249 Recettes liées aux subventions de projets	N DE LA COMMUNA seignement ******	OMINISTRATIONS PUBLIQU		E L E L	9 547 9 547 9 547	10 742 10 742 - - 10 742
4.TRANSFERTS DE REVENUS À L'INTÉL MISSION 02: DOTATION Programme 102: Financement En Activité 01: Dotation générale Recettes liées à l'enseignement 02.102.01.01.49249 Recettes liées aux subventions de projets	N DE LA COMMUNA seignement ****** spécifiques des Ecoles *****	OMINISTRATIONS PUBLIQU		L E L E L	9 547 9 547 9 547	10 742 10 742
4.TRANSFERTS DE REVENUS À L'INTÉL MISSION 02: DOTATION Programme 102: Financement En Activité 01: Dotation générale Recettes liées à l'enseignement 02.102.01.01.49249 Recettes liées aux subventions de projets	N DE LA COMMUNA seignement ****** spécifiques des Ecoles *****	OMINISTRATIONS PUBLIQU		E L E L	9 547 9 547 9 547	10 742 10 742 - - 10 742
4.TRANSFERTS DE REVENUS À L'INTÉRAMISSION 02: DOTATION Programme 102: Financement En Activité 01: Dotation générale Recettes liées à l'enseignement 02.102.01.01.49249 Recettes liées aux subventions de projets 02.102.01.02.49249	N DE LA COMMUNA seignement ****** spécifiques des Ecoles *****	OMINISTRATIONS PUBLIQU		E L E L	9 547 9 547 9 547	10 742 10 742 - - 10 742
4.TRANSFERTS DE REVENUS À L'INTÉRANSFERTS DE REVENUS À L'INTÉRANTE DE L'ACTION DE L'ACTION D'ACTION D'	N DE LA COMMUNA seignement ***** Sepécifiques des Ecoles ***** Totaux Programme 102	OMINISTRATIONS PUBLIQU		E L E L E	9 547 9 547 9 547 9 547 9 547 9 547	10 742 10 742 - - 10 742 10 742
A.TRANSFERTS DE REVENUS À L'INTÉI MISSION 02: DOTATION Programme 102: Financement En Activité 01: Dotation générale Recettes liées à l'enseignement 02.102.01.01.49249 Recettes liées aux subventions de projets 02.102.01.02.49249 Programme 104: Non-marchand Activité 01: Dotation générale	N DE LA COMMUNA seignement ***** s spécifiques des Ecoles ***** Totaux Programme 102	OMINISTRATIONS PUBLIQU		E L E L	9 547 9 547 9 547	10 742 10 742 - - 10 742
4.TRANSFERTS DE REVENUS À L'INTÉRANSFERTS DE REVENUS À L'INTÉRANTE DE L'ACTION DE L'ACTION D'ACTION D'	N DE LA COMMUNA seignement ***** Sepécifiques des Ecoles ***** Totaux Programme 102	OMINISTRATIONS PUBLIQU		E L E L E L	9 547 9 547 9 547 - - - 9 547 9 547 9 547 850 850	10 742 10 742 10 742 10 742 10 742 850 850
A.t. A.t. A.t. A.t. A.t. A.t. A.t. A.t.	N DE LA COMMUNA seignement ***** Sepécifiques des Ecoles ***** Totaux Programme 102 auté française ***** Totaux Programme 104	AUTE FRANCAISE		E L E L E L	9 547 9 547 9 547 - - 9 547 9 547 9 547	10 742 10 742
4.TRANSFERTS DE REVENUS À L'INTÉRANSFERTS DE REVENUS À L'INTÉRANTE DE L'ACTION DE L'ACTION D'ACTION D'	N DE LA COMMUNA seignement ***** Sepécifiques des Ecoles ***** Totaux Programme 102 auté française ***** Totaux Programme 104	AUTE FRANCAISE		E L E L E L	9 547 9 547 9 547 - - - 9 547 9 547 9 547 850 850	10 742 10 742 10 742 10 742 10 742 850 850
A.TRANSFERTS DE REVENUS À L'INTÉRANSFERTS DE REVENUS À L'INTÉRANTE DE L'INTÉRANTE DE L'INTÉRANTE DE L'INTÉRANTE DE L'INTÉRANTE DOTATION Programme 102: Financement D2.102.01.01.49249 Recettes liées à l'enseignement D2.102.01.01.49249 Programme 104: Non-marchand Activité 01: Dotation générale Dotation Non Marchand de la Communa D2.104.01.01.49249 Programme 201: dotation spéciale	N DE LA COMMUNA seignement ***** Totaux Programme 102 auté française ***** Totaux Programme 104 e attribuant certaines con	AUTE FRANCAISE	nauté frança	E L E L E L E L	9 547 9 547 9 547 - - 9 547 9 547 850 850 850	10 742 10 742 10 742 10 742 850 850 850
A.TRANSFERTS DE REVENUS À L'INTÉRANSFERTS DE REVENUS À L'INTÉRANTE DE L'INTÉRANTE DE L'INTÉRANTE DOTATION Programme 102: Financement En Activité 01: Dotation générale Recettes liées à l'enseignement 02.102.01.01.49249 Recettes liées aux subventions de projets 02.102.01.02.49249 Programme 104: Non-marchand Activité 01: Dotation générale Dotation Non Marchand de la Communa 02.104.01.01.49249 Programme 201: dotation spéciale	N DE LA COMMUNA seignement ***** spécifiques des Ecoles ***** Totaux Programme 102 auté française ***** Totaux Programme 104 e attribuant certaines counçaise (art,7&1 à 6 du décret	MINISTRATIONS PUBLIQUE AUTE FRANCAISE mpétence de la commun	nauté frança	E L E L E L E L	9 547 9 547 9 547 - - 9 547 9 547 850 850 850	10 742 10 742 10 742 10 742 850 850 850
MISSION 02: DOTATION Programme 102: Financement En Activité 01: Dotation générale Recettes liées à l'enseignement 02.102.01.01.49249 Recettes liées aux subventions de projets 02.102.01.02.49249 Programme 104: Non-marchand Activité 01: Dotation générale Dotation Non Marchand de la Communa 02.104.01.01.49249 Programme 201: dotation spéciale Activité 01: Dotation générale Dotation spéciale de la Communauté fra	N DE LA COMMUNA seignement ***** spécifiques des Ecoles ***** Totaux Programme 102 auté française ***** Totaux Programme 104 e attribuant certaines counçaise (art,7&1 à 6 du décret	MINISTRATIONS PUBLIQUE AUTE FRANCAISE mpétence de la commun	nauté frança	E L E L E L E L	9 547 9 547 9 547 - - 9 547 9 547 9 547 9 547 850 850 850 850	10 742 10 742 10 742 10 742 10 742 850 850 850 850
MISSION 02: DOTATION Programme 102: Financement En Activité 01: Dotation générale Recettes liées à l'enseignement 02.102.01.01.49249 Recettes liées aux subventions de projets 02.102.01.02.49249 Programme 104: Non-marchand Activité 01: Dotation générale Dotation Non Marchand de la Communa 02.104.01.01.49249 Programme 201: dotation spéciale Activité 01: Dotation générale Dotation spéciale de la Communauté fra Communautaire attribuant l'exercice de	N DE LA COMMUNA seignement ***** spécifiques des Ecoles ***** Totaux Programme 102 auté française ***** Totaux Programme 104 e attribuant certaines counçaise (art,7&1 à 6 du décret certaines compétences de la compétence de la compé	MINISTRATIONS PUBLIQUE AUTE FRANCAISE mpétence de la commun	nauté frança	E L E L E L E L	9 547 9 547 9 547 - 9 547 9 547 9 547 850 850 850 850	283 06: 10 742 10 742

Recettes						COCOF
Allocations de base M. P. A. NO. CE.	Code Fonctionnel	Fonds organiques	Genre	Types de credit	Initial 2020	Initial 2021
Programme 202: Rémunération per	sonnel transféré				I	
ctivité 01: Dotation générale						
Ootation liée à la rémunération et aux frais		el transféré				
02.202.01.01.49249	****			E L	2 071 2 071	2 08° 2 08°
	Totaux Programme 202			E	2 071	2 08
				L	2 071	2 08'
Programme 203: Relations internati	ionales					
Activité 01: Dotation générale						
Ootation Relations Internationales						
02.203.01.01.49249	****			E	294	294
	Totour Duognommo 202			L 	294 294	294 294
	Totaux Programme 203			L	294	294
Programmo 204: Dágampto datation						
Programme 204: Décompte dotation	1					
Activité 01: Dotation générale						
Décompte de la dotation spéciale de la Com 02.204.01.01.49249	munaute irançaise ****			E	8	
				L	8	
	Totaux Programme 204			E L	8	
				L	0	
Programme 205: Transfert Saint En	nilie					
Activité 01: Dotation générale						
Transfert Sainte Emilie-Cocof (art7&3,1 à	7 du Décret du 11/04/2014 rela	tif aux compétences de l	a Communau	té française dont l'exe	rcice est transféré à la Région	wallonne et à la
Commission communautaire française) 02.205.01.01.49249	****			E	26 304	25 962
V21200101101113213				L L	26 304	25 962
	Totaux Programme 205			E L	26 304 26 304	25 962 25 962
				L	20 304	23 702
200 201 1						
Programme 206: Dotation compléme	entaire					
Activité 01: Dotation générale						
Dotation complémentaire de la C 02.206.01.01.49249	ommunauté française *****			E	388	388
02.206.01.01.49249	also also also also also			E L	388	388
	Totaux Programme 206			E	388	388
	TOTAL VIVE A PROGRAM AS			L	388	388
	TOTAUX MISSION 02			E L	145 910 145 910	146 104 146 104
Totaux par mission, répartis selo	on le premier chiffre du code éc	onomique				
• • • •	•	•				
TRANSFERTS DE REVENUS À L'INTÉRIEU	UR DU SECTEUR DES ADMINIS	STRATIONS PUBLIQUES	5	E	145 910	146 10
				L	145 910	146 10
MISSION 03: DOTATION F	REGION					
Programme 104: Non-marchand						
Activité 01: Dotation générale						
Dotation Non Marchand Région wallonne						
03.104.01.01.49349	****			E	-	
	Totavy Duague 104			L 	-	
	Totaux Programme 104			E L	- -	
	TOTAUX MISSION 03			E	-	
				L	_	

Totaux par mission, répartis selon le premier chiffre du code économique

Recettes							COCOF
Allocations de base M. P. A. NO. CE.	Code Fonctionnel		Fonds organiques	Genre	Types de credit	Initial 2020	Initial 2021
MISSION 04: DOTATION F	EDERALE					1	-
Programme 300: Loterie Nationale							
Activité 02: Recettes fiscales générales							
Recettes Loterie Nationale							
04.300.02.01.49409	****				E L	1 171 1 171	1 136 1 136
	Totaux Programme 3	300			E	1 171	1 136
					L	1 171	1 136
Programme 301: Dotation spéciale							
Activité 01: Dotation générale							
Dotation spéciale à charge du budget fédéra		nission communa	autaire français	e			
04.301.01.01.49409	****				E L	72 004 72 004	73 146 73 146
	Totaux Programme 3	301			E	72 004	73 146
	J				L	72 004	73 146
Programme 302: Provisions							
Activité 03: Recettes non fiscales générales							
Recettes Provision							
04.302.03.01.06009	****				E L	-	-
Annoncer la couleur					_		
04.302.03.02.49409	****				E L	-	-
	Totaux Programme 3	302			E		-
					L	-	
	TOTAUX MISSION	04			E L	73 175 73 175	74 282 74 282
Totaux par mission, répartis selo	on le premier chiffre di	ı code économiqı	ue				
4.TRANSFERTS DE REVENUS À L'INTÉRIEU	UR DU SECTEUR DES	ADMINISTRATIO	ONS PUBLIOUE	S	Е	73 175	74 282
			2		L	73 175	74 282
MISSION 05: VENTES DE I	RIENS						
Programme 400: Ventes immobilière	es						
Activité 03: Recettes non fiscales générales							
Ventes terrains 05.400.03.01.76309	****				E L	-	-
	Totaux Programme	100			E	<u> </u>	-
	TOTAUX MISSION	05			L E	-	-
	TOTAUA MISSIUN	03			E L	-	-

Totaux par mission, répartis selon le premier chiffre du code économique

Recettes						COCOF
Allocations de base M. P. A. NO. CE.	Code Fonctionnel	Fonds organiques	Genre	Types de credit	Initial 2020	Initial 2021

MISSION 06: RECETTES DIVERSES

Programme 500: Recettes diverses

Activité 03: Recettes non fiscales générales			
Recettes diverses (Décret)			
06.500.03.02.06009 ******	E	572	300
	L	572	300
Recettes du Complexe Sportif			
06.500.03.03.16129 *****	E	351 351	351 351
Remboursement de traitements	L	331	331
06.500.03.04.1111 *****	Е	150	150
00.500.05.04.1111	L	150	150
Remboursement solde des comptables extraordinaires			
06.500.03.05.1211 *****	Е	500	500
	L	500	500
Recettes propres à l'IPHOV			
06.500.03.07.16129 *****	E	-	-
	L	-	<u> </u>
Remboursement des dépenses du personnel du Centre Etoile Polaire	F	072	072
06.500.03.08.1111 ******	E L	873 873	873 873
Indus à récupérer - Personnel (Décret)	L	013	873
06.500.03.11.1111 *****	Е	163	200
000000000000000000000000000000000000000	L	163	200
Indus à récupérer - ASBL (Décret)			
06.500.03.12.3300 *****	E	885	2 085
	L	885	2 085
Recettes perçues pour les épreuves organisées pour la validation des compétences			
06.500.03.13.3840 *****	E	3	3
	L	3	3
Recettes liées aux aides individuelles (phare) Indus (aides matérielles) 06 500 03 14 3432 ******			
06.500.03.14.3432 *****	E L	1	1 1
Recettes liées aux aides à l'emploi - Indûs (emploi)	L		
06.500.03.15.3200 *****	E	2	2
	L	2	2
Recettes liées aux services d'aides à l'inclussion, d'accueil en journée, d'hébergement et aux projets partic	uliers et innovants Indûs (presta	tions collectives et SID)	
06.500.03.16.3300 ******	E	730	-
	L	730	-
Subventions FSE (formation professionnelle) 06 500 03 17 40240 *****	_		
06.500.03.17.49249 *****	E L	150 150	150 150
Accord de coopération libre circulation RW	L	130	150
06.500.03.18.3300 *****	E	-	-
	L		
Totaux Programme 500	E	4 380	4 615
	L	4 380	4 615
TOTAUX MISSION 06	E	4 380	4 615
	L	4 380	4 615
Totaux par mission, répartis selon le premier chiffre du code économique			
D.DÉPENSES ET RECETTES NON VENTILÉES	E	572	300
	L	572	300
I.DÉPENSES ET RECETTES COURANTES POUR BIENS ET SERVICES	E	2 037	2 07-
	L -	2 037	2 07
	E	1 621	2 09
3.TRANSFERTS DE REVENUS A DESTINATION ET EN PROVENANCE D'AUTRES SECTEURS			2.00
3.TRANSFERTS DE REVENUS À DESTINATION ET EN PROVENANCE D'AUTRES SECTEURS 4.TRANSFERTS DE REVENUS À L'INTÉRIEUR DU SECTEUR DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES	L E	1 621 150	2 091

Recettes			ı				COCOF
Allocations de base M. P. A. NO. CE.	Code Fonctionnel		Fonds organiques	Genre	Types de credit	Initial 2020	Initial 2021
MISSION 07: LOYERS							
Programme 600: Loyers							
ctivité 03: Recettes non fiscales générales							
oyers et charges locatives du bâtiment "E							
07.600.03.01.1212	****				E L	49 49	49 49
oyer annuel Sopura 07.600.03.02.1212	****				Е		
07.000.03.02.1212					L	-	
	Totaux Programme 6	00			E L	49 49	49 49
	TOTAUX MISSION	07			E L	49 49	49 49
Totaux par mission, répartis sel	on le premier chiffre di	ı code économic	nue				
, , , , , , , , , , , , , , , , , , ,	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·						
DÉPENSES ET RECETTES COURANTES F	POUR BIENS ET SERVI	CES			E L	49 49	4
Magazon eo mannen e	ny i Novena						
MISSION 08: INTERETS F							
Programme 700: Intérêts financiers							
ctivité 03: Recettes non fiscales générales ntérêts financiers (Décret)							
08.700.03.02.26109	****				Е	53	5
					L	53	5.
	Totaux Programme 7	00			E L	53 53	53 53
	TOTAUX MISSION	08			E L	53 53	53 53
Totaux par mission, répartis sel	on le premier chiffre du	code économic	que				
INTÉRÊTS ET REVENUS DE LA PROPRIÉ	TÉ				E L	53 53	5
MIGGION OF DEMINOVING		E A TEXAN					
MISSION 09: REMBOURSI		IAHON					
Programme 801: Remboursement p	refinancement						
ctivité 03: Recettes non fiscales générales Remboursement du préfinancement "Fond	s Social Furonéen'' noi	ır SEPME et l'I	Enseignement				
09.801.03.01.89139	****	0.1	zangeignement		E	-	
Recettes en provenance du fonds social eur	opéen (phare)				L	<u> </u>	
09.801.03.02.3910	****				E L	966 966	966 966
	Totaux Programme 8	01			E	966	966
	TOTALIN MIGGION	00			L	966	966
	TOTAUX MISSION	09			E L	966 966	966 966
Totaux par mission, répartis sel	on le premier chiffre du	ı code économic	que				
TRANSFERTS DE REVENUS À DESTINAT	ION ET EN PROVENAN	CF D'AUTRES	SECTELIDS		Е	966	96
	ION ET EN TROVENAN	CL D HO TRES	SECILORS		L	966	96

Recettes							COCOF
Allocations de base M. P. A. NO. CE.	Code Fonctionnel		Fonds organiques	Genre	Types de credit	Initial 2020	Initial 2021
TOTAUX GÉNÉRAU	X RECETTES			•	E L	490 625 490 625	509 137 509 137
TOTAUX GÉNÉRAUX RECE	TTES, répartis selon l	e premier chiffre	e du code écono	mique			
0.DÉPENSES ET RECETTES NON VENTILÉE.	S				E	572 572	300 300
1.DÉPENSES ET RECETTES COURANTES PO	OUR BIENS ET SERVI	CES			E L	2 086 2 086	2 123 2 123
2.INTÉRÊTS ET REVENUS DE LA PROPRIÉT	É				E L	53 53	53 53
3.TRANSFERTS DE REVENUS À DESTINATIO	CE D'AUTRES S		E L	2 587 2 587	3 057 3 057		
4.TRANSFERTS DE REVENUS À L'INTÉRIEU.	R DU SECTEUR DES .	ADMINISTRATIO	ONS PUBLIQUE	S	E L	485 327 485 327	503 604 503 604

Tableau annexé au décret contenant le budget général des dépenses de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2021

Dépenses				•			COCOF
Allocations de base M. P. A. NO. CE.	Code Fonctionnel	Subside facultative	Fonds organiques	Genre	Types de credit	Initial 2020	Initial 2021
MISSION 01: CABINET DU	PRESIDENT D	U COLLE	GE B.TRA	CHTE			
Programme 000: B. TRACHTE							
Traitements et indemnités du personnel du 01.000.00.00.1111	cabinet 0111			3	E L	345 345	345 345
Frais de fonctionnement du cabinet 01.000.00.01.1211	0111			1	E L	13 13	13 13
Dépenses patrimoniales du cabinet 01.000.00.02.7422	0111			1	E L	27 27	27 27
	Totaux Programme (000			E L	385 385	385 385
	TOTAUX MISSION	01			E L	385 385	385 385
Totaux par mission, répartis selo	on le premier chiffre du	ı code économiq	ue				
I.DÉPENSES ET RECETTES COURANTES P	OUR BIENS ET SERVI	CES			E	358	358
7.INVESTISSEMENTS ET DÉSINVESTISSEM	ENTS				L E L	358 27 27	358 27 27
MISSION 02: CABINET DU	MEMBDE DII	COLLECT	D VEDV	ООРТ			
Programme 000: R. VERVOORT	WIEWIDKE DC	COLLEGI	K. VEKV	OOKI			
Traitements et indemnités du personnel du 02.000.00.00.1111	cabinet 0111			3	E L	179 179	179 179
Frais de fonctionnement du cabinet 02.000.00.01.1211	0111			1	E L	28 28	28 28
Dépenses patrimoniales du cabinet 02.000.00.02.7422	0111			1	E L	18 18	18 18
	Totaux Programme (000			E L	225 225	225 225
	TOTAUX MISSION	02			E L	225 225	225 225
Totaux par mission, répartis selo	on le premier chiffre du	ı code économiq	ue				
I.DÉPENSES ET RECETTES COURANTES P	OUR BIENS ET SERVI	CES			E L	207 207	207 207
7.INVESTISSEMENTS ET DÉSINVESTISSEM	ENTS				E L	18 18	18 18
MISSION 03: CABINET DU	MEMBRE DU	COLLEGE	B.CLERF	AYT			
Programme 000: B. CLERFAYT							
Traitements et indemnités du personnel du o 03.000.00.01111	abinet 0111			3	E L	184 184	184 184
Frais de fonctionnement du cabinet 03.000.00.01.1211	0111			1	E L	25 25	25 25
Dépenses patrimoniales du cabinet 03.000.00.02.7422	0111			1	E L	13 13	13 13
	Totaux Programme 0	00			E L	222 222	222 222
	TOTAUX MISSION	03			E L	222 222	222 222
Totaux par mission, répartis selo	n le premier chiffre du	ı code économiq	ue				
I.DÉPENSES ET RECETTES COURANTES P	OUR BIENS ET SERVI	CES			E	209	209
7.INVESTISSEMENTS ET DÉSINVESTISSEM	ENTS				L E L	209 13 13	209 13 13

Dépenses							COCOF
Allocations de base M. P. A. NO. CE.	Code Fonctionnel	Subside facultative	Fonds organiques	Genre	Types de credit	Initial 2020	Initial 2021
MISSION 04: CABINET DU	MEMBRE DU	COLLEGE	E A. MARO	N			
Programme 000: A.MARON							
Traitements et indemnités du personnel du c				2	Б	100	10
04.000.00.00.1111	0111			3	E L	188 188	18 18
Frais de fonctionnement du cabinet 04.000.00.01.1211	0111			1	E L	25 25	2. 2.
Dépenses patrimoniales du cabinet 04.000.00.02.7422	0111			1	E	18	1
	Totaux Programme 0	000			L E	18 231	23
	TOTAUX MISSION	04			E E	231	23
					L	231	23
Totaux par mission, répartis selo	n le premier chiffre du	ı code économic	Jue				
DÉPENSES ET RECETTES COURANTES PO	OUR BIENS ET SERVI	CES			E	213	2
INVESTISSEMENTS ET DÉSINVESTISSEMI	ENTS				L E	213 18	21
					L	18	1
MISSION 05: CABINET DU Programme 000: N. BEN HAMOU	MEMBRE DU	COLLEGI	E N. BEN HA	AMOU			
Fraitements et indemnités du personnel du c	aghinet						
05.000.00.00.1111	0111			3	E L	238 238	23 23
Frais de fonctionnement du cabinet 05.000.00.01.1211	0112			1	E L	19 19	19 19
Dépenses patrimoniales du cabinet 05.000.00.02.7422	0112			1	Е	4	2
	Totaux Programme 0	000			L E	4 261	26
	TOTAUX MISSION	05			L 	261	26:
					L	261	26
Totaux par mission, répartis selo	n le premier chiffre du	ı code économic	Jue				
DÉPENSES ET RECETTES COURANTES PO	OUR BIENS ET SERVI	CES			E	257	25
7.INVESTISSEMENTS ET DÉSINVESTISSEMI	ENTS				L E	257 4	25
MISSION 06: PARLEMENT	FD A NCODHO	ME RDIIV	EI I OIS		L	4	
Programme 000: Subsistance	FRANCOINO	INE DRUA	ELLOIS				
Dotation à l'Assemblée							
06.000.00.0101	0112				E L	-	
	Totaux Programme 0	000			E L	-	
	TOTAUX MISSION	06			E L		
Totaux par mission, répartis selo	n le premier chiffre du	ı code économic	que				
MISSION 07: CABINETS							
Programme 000: Subsistance							
Provisions pour sortie de charge	2442				-		
07.000.00.00.0101	0112			4	E L	-	

E L

E L

Totaux par mission, répartis selon le premier chiffre du code économique

Totaux Programme 000

TOTAUX MISSION 07

Dépenses							COCOF
Allocations de base M. P. A. NO. CE.	Code Fonctionnel	Subside facultative	Fonds organiques	Genre	Types de credit	Initial 2020	Initial 2021

MISSION 21: ADMINISTRATION

Programme 000: Subsistance

Remmérations du personnel contractuel	Programme 000: Subsistance						
Trisk de fonctionnement de la cellule CONNUNICATION	Dépenses de toute nature relatives à la réforme de	la comptabili	té de l'Etat				
Period Encintementar de la cellaire COMMUNICATION 2	21.000.00.03.1211	0131		1			40
2,000,000,5,1211					L	40	40
Manufactions do personand statistics							
Commonitation du personnel statutaire	21.000.00.05.1211	0131		3			30 30
\$					L	30	30
Marchanista dia persoand contractual 1900,000,901,111 0 31 3 3 1 4,900 1900,000,901,111 0 31 3 3 1 4,900 1900,000,900,900,900,900,900,900,900,900	_	0121		2	F	20.480	24 192
Name	21.000.00.08.1111	0131		3			24 182 24 182
\$ \$ \$ \$ \$ \$ \$ \$ \$ \$	Rémunérations du personnel contractuel						
Praise life an personnel 1.000.001.11110		0131		3	E	4 900	5 401
1,1000,001,11110 0131 1 0130 1 0130 1 0130 1 0130 1 0130 1 0130 1 0130 1 0130 1 0130 0					L	4 900	5 401
Compared to Provisions de pensions des agents provenant de l'ex-CFC. 21,000,001,11120	Frais liés au personnel						
Charges et provisions de pensions des agents provenant de l'ex-CFC. 21.000.00.11.1120	21.000.00.10.1111	0131		3			1 465
1.000.00.1.1.12.00			ana		L	1 300	1 465
Company of provisions de pensions des agents de l'ex-province de Brahant.			CFC.	4	F	1.702	1.020
Charges of provisions de pensions des agents de l'ex-province de Brabant.	21.000.00.11.1120	0131		4			1 828 1 828
1.000.00.1.1.1.1.2.0	Charges et provisions de pensions des agents de l'e	x-province d	- Brahant.				
Comparing the last pensions des agents de l'ex-PBTSPFH		_		4	Е	4 500	4 500
1							4 500
1	Quote-part dans les pensions des agents de l'ex-FB	FISPPH					
Depenses relatives amx pensions de sagents de l'ex-province de Brahant admis à la retraite avant le 1/1/95 21,000,001,51120 0131 4 E 416				4	E	280	450
21,000,001,51120					L	280	450
Companies		_	Brabant admis à la retraite av				
Depenses lifes aux frais de parcours	21.000.00.15.1120	0131		4			416 416
1	D				L	410	410
Trais de gention du personnel		0121		1	E	45	50
Frais de gestion du personnel 21.000,00,18,1211 0131 1 E 383 Frais de formation du personnel 21.000,00,19,1211 0131 3 E 220 1 200 7 200 7 21.000,00,19,1211 0131 1 E 200 200 7 21.000,00,20,1211 0131 1 E 200 200 7 20	21.000.00.17.1211	0131		1			50 50
1	Frais de gestion du personnel						
Frais de formation du personnel 21.000,001,91211 0131 0131 0131 0131 0131 0131 0131		0131		1	E	383	430
21,000,00,19,1211					L	383	430
Companies Comp	Frais de formation du personnel						
Praise Section Praise Praise Section Praise Prais	21.000.00.19.1211	0131		3			236
1					L	220	236
Application E-sub et Hygie		0.4.0.4				2.050	
Application E-sub et Hygie 21.000.00.21.1211 0131 1 E 2.000.00.22.1211 0131 1 E 400 Application budgétaire et comptable 21.000.00.22.1211 0721 3 E 1 0721 3 E 1 072 1 0721 1 0731 1 07	21.000.00.20.1211	0131		1			2 322 2 322
21,000,00,21,1211 0131 1 E C 290 Application budgétaire et comptable 21,000,00,22,1211 0131 1 E E 400 Ambission du Service interne de Prévention et de Protection du Travail (SIPP) fonct. 21,000,00,23,1211 0721 3 E 102 21,000,00,23,1211 0133 1 E 1835 21,000,00,24,1211 0133 1 E 1835 Frais de fonctionnement 21,000,00,24,1211 0133 1 E 1 E 1835 Frais de location simple (leasing opérationnel) 21,000,00,24,1211 0133 1 E 1 E 101 Politique d'égalité des chances pour l'accès à la fonction publique 21,000,00,27,1211 0133 1 E 22 Frais de fonctionnement pour la mission de contrôle des subsides 21,000,00,28,1211 0133 1 E 5 5 Dotations au Service social 21,000,00,29,3300 0131 FACULTATIF 3 E 957 Dépenses patrimoniales 21,000,00,1,7422 0133 1 E 5 150	Application F-sub et Hygie						
Companies Comp		0131		1	Е	_	-
1						290	290
L 400	Application budgétaire et comptable						
Mission du Service interne de Prévention et de Protection du Travail (SIPP)fonct. 21.000.00.23.1211	21.000.00.22.1211	0131		1			400
21.000.00,23.1211 0721 3 E 102 102					L	400	400
Tests de fonctionnement			ravail (SIPP)fonct.	_	_		
Frais de fonctionnement 21.000.00.24.1211 0133 1 E 1.835 L 1.835 Frais de location simple (leasing opérationnet) 21.000.00.26.1213 0133 1 E 1.000.00.27.1211 0133 3 E 22 L 22 Frais de fonctionnement pour la mission de contrôle des subsides 21.000.00.28.1211 0133 1 E 21.000.00.28.1211 0133 1 E 21.000.00.28.1211 0133 1 E 3 B 6 B 7 C C C C C C C C C C C C C C C C C C	21.000.00.23.1211	0721		3			102 102
1 E 1835	F					102	102
Tensis de location simple (leasing opérationnel) 21.000.00.26.1213		0133		1	F	1 835	2 409
Frais de location simple (leasing opérationnel) 21.000.00.26.1213 0133 1 E L 101 L 101 Politique d'égalité des chances pour l'accès à la fonction publique 21.000.00.27.1211 0133 3 E L 22 L 22 Frais de fonctionnement pour la mission de contrôle des subsides 21.000.00.28.1211 0133 1 E S 5 Dotations au Service social 21.000.00.29.3300 0131 FACULTATIF 3 E 957 L 957 Dépenses patrimoniales 21.000.00.31.7422 0133 1 E 150	21.000.00.27.1211	0155		1			2 409
1 E 101	Frais de location simple (leasing opérationnel)						
Politique d'égalité des chances pour l'accès à la fonction publique 21.000.00.27.1211 0133 3 E 22 L 22		0133		1			121
21.000.00.27.1211					L	101	121
L 22			ie	_	-		_
Frais de fonctionnement pour la mission de contrôle des subsides 21.000.00.28.1211 0133 1 E 5 L 5 Dotations au Service social 21.000.00.29.3300 0131 FACULTATIF 3 E 957 L 957 Dépenses patrimoniales 21.000.00.31.7422 0133 1 E 150	21.000.00.27.1211	0133		3			22 22
21.000.00.28.1211 0133 1 E 5 5 L 5 5 Dotations au Service social 21.000.00.29.3300 0131 FACULTATIF 3 E 957 L 957 Dépenses patrimoniales 21.000.00.31.7422 0133 1 E 150	Froje de fonctionnement pour le mission de contrê	la dae enheid	ne .			22	22
Contactions au Service social Contactions au Service socia	_		.s	1	Е	5	5
Dotations au Service social		0.00					5
21.000.00.29.3300 0131 FACULTATIF 3 E 957 L 957 Dépenses patrimoniales 21.000.00.31.7422 0133 1 E 150	Dotations au Service social						
L 957 Dépenses patrimoniales 21.000.00.31.7422 0133 1 E 150		0131	FACULTATIF	3			1 096
21.000.00.31.7422 0133 1 E 150						957	1 096
	· ·						
L 150	21.000.00.31.7422	0133		1			184
					L	150	184

Dépenses							COCOF
Allocations de base M. P. A. NO. CE.	Code Fonctionnel	Subside facultative	Fonds organiques	Genre	Types de credit	Initial 2020	Initial 2021
Achat de matériel informatique et bureau	utique						
21.000.00.32.7422	0133			1	E L	184 184	20 20
Dépenses patrimoniales du S.I.P.P.							
21.000.00.33.7422	0133			1	E L	18 18	1 1
Rémunération du personnel contractuel o 21.000.00.36.1111	engagé dans le cadre du p	orojet FSE pour	Phare	3	Е	95	9
					L	95	9
Rémunération du personnel contractuel of 21.000.00.37.1111	engagé dans le cadre du p 0131	orojet FSE pour	SFPME	3	Е	240	24
					L	240	24
Charges de pensions des agents provenan 21.000.00.38.1120	nt de l'ex-IFPME 0131			3	Е	13	1
					L	13	1
Provision pour la gestion des risques pou 21.000.00.39.0101	r des dépenses de toutes : 0131	natures		1	E	201	44
					L	201	44
Frais de fonctionnement bâtiments admir 21.000.00.40.1211	nistratifs 0133			1	E	997	99
					L	997	99
Bien-être 21,000.00.41.1211	0133			3	E	30	4
					L	30	4
Annulation droits constatés 21.000.00.43.0101	0131			1	E	92	4
					L	92	4
Frais de formation du Conseil de directio 21.000.00.45.1211	on 0133			3	E	25	2
Dépenses de promotion, de publication et	do diffusion liées our us	aanuaaa kumain			L	25	2
21.000.00.46.1211	0131	ssources numani	ies	3	E	10	1
					L	10	1 47.02
	Totaux Programme (000			E L	41 924 42 214	47 82 48 11
Programme 001: Dotation spéciale	de la Communauté	Française					
Intérêts dus en vertu de l'article 7 paragi	raphe 8 du décret II du 19		ribuant l'exercic	e de certaines	compétences à la F	tégion wallonne et à la Commiss	
Intérêts dus en vertu de l'article 7 paragi	raphe 8 du décret II du 19		ribuant l'exercic	e de certaines	E	-	
intérêts dus en vertu de l'article 7 paragr française et des arrêtés et conventions y r 21.001.00.00.2130	raphe 8 du décret II du 19 relatifs		ribuant l'exercic		_	tégion wallonne et à la Commiss - - -	
Intérêts dus en vertu de l'article 7 paragr française et des arrêtés et conventions y r 21.001.00.00.2130	raphe 8 du décret II du 19 relatifs		ribuant l'exercic		E	-	
Intérêts dus en vertu de l'article 7 paragr française et des arrêtés et conventions y r 21.001.00.00.2130 Remboursement de la dotation	raphe 8 du décret II du 19 relatifs 0170	9 juillet 1993 att	ribuant l'exercic	4	E L	-	
Intérêts dus en vertu de l'article 7 paragr française et des arrêtés et conventions y r 21.001.00.00.2130 Remboursement de la dotation	raphe 8 du décret II du 19 relatifs 0170 0170 Totaux Programme (9 juillet 1993 att	ribuant l'exercic	4	E L E L	-	sion communautaire
Intérêts dus en vertu de l'article 7 paragr française et des arrêtés et conventions y r 21.001.00.00.2130 Remboursement de la dotation	raphe 8 du décret II du 19 relatifs 0170 0170	9 juillet 1993 att	ribuant l'exercic	4	E L E	-	
Intérêts dus en vertu de l'article 7 paragr française et des arrêtés et conventions y r 21.001.00.00.2130 Remboursement de la dotation 21.001.00.01.4130	raphe 8 du décret II du 19 relatifs 0170 0170 Totaux Programme 0	9 juillet 1993 att		4	E L E L E	41 924	sion communautaire
Intérêts dus en vertu de l'article 7 paragr française et des arrêtés et conventions y r 21.001.00.00.2130 Remboursement de la dotation 21.001.00.01.4130	raphe 8 du décret II du 19 relatifs 0170 0170 Totaux Programme 0 TOTAUX MISSION	9 juillet 1993 att		4	E L E L E	41 924	sion communautaire
Intérêts dus en vertu de l'article 7 paragr française et des arrêtés et conventions y r 21.001.00.00.2130 Remboursement de la dotation 21.001.00.01.4130	raphe 8 du décret II du 19 relatifs 0170 0170 Totaux Programme 0 TOTAUX MISSION	9 juillet 1993 att		4	E L E L E L	41 924 42 214	sion communautaire 47 82 48 11
Intérêts dus en vertu de l'article 7 paragr française et des arrêtés et conventions y r 21.001.00.00.2130 Remboursement de la dotation 21.001.00.01.4130 Totaux par mission, répartis s	raphe 8 du décret II du 19 relatifs 0170 1070 Totaux Programme (TOTAUX MISSION elon le premier chiffre du	9 juillet 1993 att		4	E L E L E L	41 924 42 214 293 293 40 322	47 82 48 11 44 44 45 8.
Intérêts dus en vertu de l'article 7 paragr française et des arrêtés et conventions y i 21.001.00.00.2130 Remboursement de la dotation 21.001.00.01.4130 Totaux par mission, répartis s	raphe 8 du décret II du 19 relatifs 0170 0170 Totaux Programme 6 TOTAUX MISSION elon le premier chiffre du ÉES 8 POUR BIENS ET SERVI	9 juillet 1993 att 901 21 1 code économiq	lue	4	E L E L E L	41 924 42 214	47 82 48 11
Remboursement de la dotation 21.001.00.01.4130	raphe 8 du décret II du 19 relatifs 0170 1070 Totaux Programme C TOTAUX MISSION elon le premier chiffre du ÉES S POUR BIENS ET SERVE	9 juillet 1993 att 901 21 1 code économiq	lue	4	E L E L E L	293 293 293 40 322 40 612	47 82 48 11 44 44 45 8. 46 11

Dépenses							COCOF
Allocations de base M. P. A. NO. CE.	Code Fonctionnel	Subside facultative	Fonds organiques	Genre	Types de credit	Initial 2020	Initial 2021

MISSION 22: AIDE AUX PERSONNES

Programme 001: Action Sociale

Prestations de tiers, frais d'étude, colloque	, frais de missions (déplacements, séjours,) des n	embres de l'administ	ration et des personne	es étrangères à l'administration	
22.001.00.00.1211	1070		3	E	15	25
				L	15	25
Promotion, publication, diffusion						
22.001.00.01.1211	1070		3	E	15	25
				L	15	25
Subventions à des organismes d'aide social	le et pour une politi	que social-santé intégrée				
22.001.00.03.3300	1070	FACULTATIF	3	E	668	567
				L	670	567
Subventions aux centres de service social e	t d'action sociale gl	obale				
22.001.00.04.3300	1070	ORGANIQUE	3	E	3 273	3 290
				L	3 268	3 310
Subventions aux services de télévigilance e	t frais de raccorder	nent, de placement et de locatio	n d'un appareil télép	honique		
22.001.00.05.3300	1070	ORGANIQUE	3	E	266	237
				L	226	237
Subventions à l'ASBL "fonds social interse	ectoriel pour institu	tions sociales et de santé de Br	uxelles-Capitale''			
22.001.00.06.3300	1070	FACULTATIF	1	E	42	42
				L	42	42
Subventions aux Maisons d'accueil						
22.001.00.07.3300	1070	ORGANIQUE	3	E	13 400	13 656
				L	13 400	13 656
Subventions aux associations servant de ce	entres d'appui en m	atière de politiques d'action soc	iale et de famille			
22.001.00.09.3300	1070	FACULTATIF	3	E	74	74
				L	74	74
Subventions aux réseaux en action sociale						
22.001.00.10.3300	1070	ORGANIQUE	3	E	234	236
				L	233	236
Subventions aux services de médiation de	dettes					
22.001.00.11.3300	1070	ORGANIQUE	3	E	896	919
				L	896	918
Subventions à l'organisme intersectoriel de	e coordination					
22.001.00.12.3300	1070	ORGANIQUE	1	E	95	96
				L	95	96
Subventions pour l'informatisation en mat						
22.001.00.13.5210	1070	FACULTATIF	1	E	100	129
				L	100	123
	Totaux Program	me 001		E	19 078	19 296
				L	19 034	19 309

Programme 002: Cohabitation des communautés locales

Dépenses de toute nature relatives à l'appl	ication de l'accord	non-marchand au secteur de la	cohésion sociale			
22.002.00.00.3300	1070	FACULTATIF	3	E	888	888
				L	750	750
Dépenses de toute nature en matière de co	hésion sociale					
22.002.00.01.1211	1070		3	E	35	35
				L	35	35
Subventions pour le Centre régional pour	le développement d	e l'alphabétisation et l'apprenti	ssage du français pot	ır adultes		
22.002.00.02.3300	1070	ORGANIQUE	3	E	949	951
				L	949	951
Financement du FIPI Associatif						
22.002.00.03.3300	1070	ORGANIQUE	3	E	711	711
				L	716	716
Subventions aux associations pour des pro	jets renforçant la c	ohésion sociale, favorisant l'incl	usion des publics et s	outenant l'intercultura	lité	
22.002.00.04.3300	1070	FACULTATIF	3	E	649	1 173
				L	649	1 173
Subventions à l'ASBL "Centre Bruxellois	d'Actions Intercult	urelles"				
22.002.00.05.3300	1070	ORGANIQUE	3	E	170	170
		_		L	170	170

Dépenses							COCOF
Allocations de base M. P. A. NO. CE.	Code Fonctionnel	Subside facultative	Fonds organiques	Genre	Types de credit	Initial 2020	Initial 2021
Subventions au centre régional d'appui 22.002.00.06.3300	1070	ORGANIQUE		3	E L	265 265	265 265
Subventions pour contrats régionaux de coh 22.002.00.07.3300	ésion sociale 1070	ORGANIQUE		3	E L	1 770 1 770	1 774 1 774
Subventions pour contrats communaux de co 22.002.00.08.3300	ohésion sociale 1070	ORGANIQUE		3	E L	7 076 7 076	7 093 7 093
Subventions pour "Lissage" en matière de c 22.002.00.09.3300	contrats communaux o	de cohésion socia ORGANIQUE	le	3	E L	660 660	661 661
Subventions pour le renforcement des politie 22.002.00.10.3300	ques de cohésion socia 1070	nle FACULTATIF		3	E L	449 449	- -
Subventions pour le dispositif d'accueil et d' 22.002.00.11.3300	accompagnement des	primo-arrivants ORGANIQUE		3	E L	7 653 7 653	8 213 8 213
Financement du FIPI communal 22.002.00.12.4320	1070	ORGANIQUE		3	E L	1 132 1 127	1 132 1 127
Subventions pour infrastructures et matéries 22.002.00.13.5210	ls en matière de cohés 1070	sion sociale et pot ORGANIQUE	ır le FIPI associ	atif	E L	79 79	79 79
Subventions pour infrastructures dans le cac 22.002.00.14.6321	dre du financement de 1070	u FIPI communa ORGANIQUE	I	1	E L	23 23	23 23
Dépenses de toute nature en matière d'accue 22.002.00.15.1211	eil des primo-arrivant 1070	s FACULTATIF		1	E L	64 64	64 64
Subventions pour le renforcement des politic 22.002.00.16.3300	ques d'accueil et d'acc	compagnements of FACULTATIF	les primo-arriva	ants 3	E L	100 100	100 100
	Totaux Programme (002			E L	22 673 22 535	23 332 23 194
Programme 004: Famille							
Subventions aux services d'aide à domicile 22.004.00.00.3300	1040	ORGANIQUE		3	E L	31 517 31 500	32 143 32 124
Subventions aux centres de planning familia 22.004.00.01.3300	1 1040	ORGANIQUE		3	E L	8 415 8 395	8 591 8 582
Subventions aux services d'accueil de jour p 22.004.00.02.3300	our personnes âgées (1040	secteur privé) ORGANIQUE		3	E L	463 463	436 458
Centres de formations d'aides familiaux 22.004.00.03,3300	1040	ORGANIQUE		3	E L	219 218	220 219
Subventions à des organismes d'aide en mati 22.004.00.05,3300	ière de politique famil 1040	liale et du 3ème â FACULTATIF	ge	3	E L	287 287	262 262
Subventions aux services d'aide aux personn 22.004.00.06.3300	nes âgées maltraitées 1040	ORGANIQUE		3	E L	116 116	115 115
Subventions pour la mise en oeuvre de l'éduc 22.004.00.07.3300	cation à la vie relation 1040	onelle affective et ORGANIQUE	sexuelle (EVR	AS) 2	E L	700 700	750 750
Subventions à la ligne d'écoute violences con 22.004.00.08.3300	ijugales 1040	FACULTATIF		2	E L	35 35	55 55
Subventions aux organismes actifs en matièr 22.004.00.09.3300	re de lutte contre les v 1040	iolences faites au FACULTATIF	x femmes	2	E L	-	126 126
	Totaux Programme (004			E L	41 752 41 714	42 698 42 691

Dépenses							COCOF
Allocations de base M. P. A. NO. CE.	Code Fonctionnel	Subside facultative	Fonds organiques	Genre	Types de credit	Initial 2020	Initial 2021
Programme 006: Soutien a la Politq	ue d'accueil de la p	petite enfance				'	
Prestations de tiers, frais d'étude, colloques		placements, séjou	ırs,) des memb		_		
22.006.00.03.1211	1090			3	E L	70 70	70 70
Dépenses d'organisation, promotion, diffus				2	E.	41	
22.006.00.04.1211	1090			3	E L	41 21	11 21
Subventions aux associations dans le domai		EACH TATIE		3	Е	232	232
22.006.00.05.3300	1090	FACULTATIF		3	L	266	232
Subvention de fonctionnement de l'asbl FR 22.006.00.06.3300	AJE 1090	FACULTATIF		3	Е	168	168
22.000.00.00.3300	1090	TACOLIAIII			L	135	168
	Totaux Programme	006			E L	511 492	481 491
	TOTAUX MISSION	N 22			E	84 014	85 807
					L	83 775	85 685
Totaux par mission, répartis selo	on le premier chiffre d	lu code économiq	ue				
DÉPENSES ET RECETTES COURANTES P	OUR RIENE ET CERV	UCEC.			E	240	224
DEPENSES ET RECETTES COURANTES P	OUR BIENS ET SERV.	ICES			E L	240 220	230 240
TRANSFERTS DE REVENUS À DESTINATI	ON ET EN PROVENA	NCE D'AUTRES S	SECTEURS		E L	82 440 82 226	84 214 84 093
TRANSFERTS DE REVENUS À L'INTÉRIEU	UR DU SECTEUR DES	S ADMINISTRATIO	ONS PUBLIQUE	ES	E	1 132	1 132
TRANSFERTS EN CAPITAL À DESTINATIO	ON ET EN PROVENAN	ICE D'AUTRES SI	ECTEURS		L E	1 127 179	1 12° 208
TRANSFERTS EN CAPITAL À L'INTÉRIEU					L E	179 23	200
MISSION 23: SANTE							
Programme 001: Support de la polit	que générale						
Prestations de tiers, frais d'étude, colloque, 23.001.00.00.1211	frais de l'administrat 0760	ion et des person FACULTATIF	nes étrangères à	l'administrati 3	ion E	55	55
23.001.00.00.1211	0760	FACULTATIF		3	L L	55	55 55
Promotion, publication, diffusion	0544				_	_	_
23.001.00.01.1211	0711	FACULTATIF		3	E L	5 5	5 5
Subventions pour des projets innovants, ré			le domaine de la				
23.001.00.03.3300	0750	FACULTATIF		3	E L	41 41	41 41
Subventions pour des projets innovants, ré	currents ou l'extension	n de projets en sa	nté mentale				
23.001.00.04.3300	0750	FACULTATIF		3	E L	70 70	70 70
Subventions à l'ASBL "Fonds social interse	ectoriel pour institutio	ons sociales et de s	santé de Bruxell	es-Capitale"			
23.001.00.05.3300	0740	FACULTATIF		1	E L	89 89	89 89
Subventions pour des initiatives en matière	de santé et soutien à ı	une polique social	le/santé intégrée	 			
23.001.00.06.3300	0740	FACULTATIF		3	E L	750 750	750 750
Accords de coopération					L	750	730
23.001.00.08.4140	0740	FACULTATIF		4	E L	112 112	112 112
Subventions à des structures subventionnée	es auparavant par l'IN	NAMI (6ème réfo	rme)			112	112
23.001.00.09.3300	0740	FACULTATIF		4	E	7 281	7 289
Accords de Coopération pour les programs	nes de dépistage de ca	ncer.			L	7 271	7 279
23.001.00.10.3300	0740			_	E	426	
		FACULTATIF		3			
	Totaux Programme			3		401 8 829	50 8 411

Dépenses			<u> </u>				COCOF
Allocations de base M. P. A. NO. CE.	Code Fonctionnel	Subside facultative	Fonds organiques	Genre	Types de credit	Initial 2020	Initial 2021
Programme 002: Services ambulatoi	res						
Subventions aux services de santé mentale 23.002.00.00.3300	0720	ORGANIQUE		3	E L	17 462 17 438	17 565 17 541
Subventions aux centres d'accueil téléphoni 23,002.00.01.3300	que 0720	ORGANIQUE	•	3	E L	884 884	938 936
Subventions aux associations en matière de 23.002.00.04.3300	soins palliatifs et cont 0720	inués ORGANIQUE		3	E L	1 739 1 739	1 804 1 804
Subventions aux centres de coordination de 23.002.00.05.3300	soins et service à dom 0720	nicile ORGANIQUE		3	E	1 700 1 699	1 670
Subventions aux Associations de santé intég 23.002.00.06.3300	rée (maisons médicale	es) ORGANIQUE		3	E L	4 376 4 368	1 690 4 682 4 763
Subventions aux services actifs en matière d 23.002.00.07.3300	e toxicomanies 0720	ORGANIQUE		3	E	6 578	6 683
Subventions aux services de promotion et de 23.002.00.08.3300	e développement sanit 0720	aire FACULTATIF		3	E .	6 578	561
Subventions aux Réseaux et partenariats d'a 23.002.00.09.3300	acteur en santé 0720	ORGANIQUE		3	L E	561 775	561 779
Subventions pour l'informatisation en matiè 23,002,00,10,5210	ere de santé 0720	FACULTATIF		1	L E	775	779
	Totaux Programme				E L	75 34 150 34 117	75 34 757 34 813
Programme 003: Promotion de la Sa Mise en oeuvre du Plan de Promotion de la		sférées de la C	Communauté 1	Française			
23.003.00.11.3300	0740	ORGANIQUE		3	E L	916 932	634 634
Services d'accompagnement et de support 23.003.00.12.3300	0740	ORGANIQUE		3	E L	1 300 1 325	1 329 1 327
Acteurs en promotion de la santé 23.003.00.13.3300	0740	ORGANIQUE		3	E L	2 819 2 804	2 813 2 811
Réseaux en promotion de la santé 23.003.00.14.3300	0740	ORGANIQUE		3	E L	159 159	160 160
Programmes de médecine préventive 23.003.00.15.3300	0740	ORGANIQUE		3	E L	-	921 791
	Totaux Programme	003			E L	5 194 5 220	5 857 5 723
	TOTAUX MISSION	123			E L	48 173 48 131	49 025 48 987
Totaux par mission, répartis selo	n le premier chiffre d	u code économiq	ue				
1.DÉPENSES ET RECETTES COURANTES P	OUR BIENS ET SERVI	CES			E	60	60
3.TRANSFERTS DE REVENUS À DESTINATION	ON ET EN PROVENAN	NCE D'AUTRES S	SECTEURS		L E	60 47 926	60 48 778
4.TRANSFERTS DE REVENUS À L'INTÉRIEU				S	L E L	47 884 112 112	48 740 112 112
5.TRANSFERTS EN CAPITAL À DESTINATIO	N ET EN PROVENAN	CE D'AUTRES SE	ECTEURS		E L	75 75	75 75

Dépenses							COCOF
Allocations de base M. P. A. NO. CE.	Code Fonctionnel	Subside facultative	Fonds organiques	Genre	Types de credit	Initial 2020	Initial 2021
MISSION 24: TOURISME				1			
Programme 000: Subsistance							
Prestations de tiers, frais de missions (déplacement de 24.000.00.01.1211	cements, séjours,) de 0473	es membres de l'	'administration (et des personne	es étrangères à l'admi E L	nistration 51	1 1
Promotion, publication, diffusion 24.000.00.02.1211	0473			1	E L	40 40	40 40
Subventions d'investissement en tourisme so 24.000.00.07.5211	cial (secteur privé) 0473	FACULTATIF		1	E L	670 670	720 720
Frais de fonctionnement des auberges de jeu 24.000.00.13.1211	nesses 0473			1	E L	58 58	58 58
	Totaux Programme 0	000			E	819	819
	TOTAUX MISSION	24			E E	819 819	819 819
Totaux par mission, répartis selo	n le premier chiffre du	ı code économic	que		L	819	819
1.DÉPENSES ET RECETTES COURANTES PO	OUR BIENS ET SERVI	CES			E L	149 149	99 99
5.TRANSFERTS EN CAPITAL À DESTINATIO	N ET EN PROVENANO	CE D'AUTRES S	ECTEURS		E L	670 670	720 720
MISSION 25: TRANSPORT Programme 000: Subsistance Rémunération du personnel d'accompagnen	nent						
25.000.00.00.1111	0960			3	E L	3 970 3 970	4 270 4 270
Frais de transport 25.000.00.01.1211	0960			1	E L	8 900 8 900	9 095 9 095
Dépenses de toute nature relatives aux trans 25.000.00.02.1211	ports scolaires 0960			1	E L	137 137	130 130
Frais de location simple de bus 25.000.00.03.1211	0960			1	E L	70 70	80 80
Rémunération Superviseurs 25.000.00.07.1111	0960			3	E L	87 87	89 89
Achat de véhicules pour les superviseurs 25.000.00.08.7422	0960			1	E L	-	-
Achat de biens durables 25.000.00.09.7422	0960			1	E L	3 3	5 5
Indemnité exeptionelle pour les société de ca 25.000.00.10.3200	rs. 0960			1	E L	<u> </u>	-
	Totaux Programme 0	000			E L	13 167 13 167	13 669 13 669
	TOTAUX MISSION	25			E L	13 167 13 167 13 167	13 669 13 669
Totaux par mission, répartis selo	n le premier chiffre du	ı code économic	que				
1.DÉPENSES ET RECETTES COURANTES PO	OUR BIENS ET SERVI	CES			E L	13 164 13 164	13 664 13 664
7.INVESTISSEMENTS ET DÉSINVESTISSEMI	ENTS				E L	3 3	5 5

Dépenses							COCOF
Allocations de base M. P. A. NO. CE.	Code Fonctionnel	Subside facultative	Fonds organiques	Genre	Types de credit	Initial 2020	Initial 2021

MISSION 26: FORMATION PROFESSIONNELLE

Programme 001: Support général de la politique de Formation professionnelle

Projets innovants de promotion et mesures	d'accompagnemen	t pédagogique				
26.001.00.00.3300	0950	FACULTATIF	3	E	200	200
			-	L	200	20
Prestations de tiers, frais de missions (dépla		des membres de l'administrat	-	-		
26.001.00.01.1211	0950		3	E	6	(
				L	6	
Promotion, publication, diffusion						
26.001.00.02.1211	0950		3	E	25	25
				L	25	25
Cofinancement du plan de communication	dans le cadre du P	rogramme opérationnel FSE 2	2021-2028			
26.001.00.03.1211	0950		4	E	50	50
				L	50	50
Promotion d'activités et soutien en concerta	ation avec l'IRFFP	et l'agence FSF à des actions	d'insertion professionn	elle		
26.001.00.04.3300	0950	FACULTATIF	3	E	30	30
20.001.00.04.3300	0730	TACOLIAIN	3	L	30	30
D' (ICD OICD (#	, , , ,					
Décret ISP:OISP agrées: financement de l'o			_	_		
26.001.00.05.3300	0950	ORGANIQUE	3	E	7 131	7 167
				L	7 131	7 167
Subventions aux associations d'amateurs a	grées du secteur ag	ricole et soutien aux initiative	s d'innovation et de dév	eloppement dans l'	agriculture urbaine	
26.001.00.06.3300	0950	FACULTATIF	3	E	25	25
				L	25	25
Initiatives de formation pour appointés et s	alariés hors IBFFI	P, notamment les indemnités d	e promotion sociale			
26.001.00.07.3300	0950	ORGANIQUE	3	E	4	4
			-	L	4	4
Subventions d'initiatives de diffusion et d'in	nformation likes	v activitée d'incention esci	rafassionnalla			
		-			24	2.4
26.001.00.08.3300	0950	FACULTATIF	3	E L	31 31	31 31
				L	31	31
Subventions à la FEBISP						
26.001.00.09.3300	0950	ORGANIQUE	3	E	88	88
				L	88	88
Subventions pour financer la formation con	ntinue du personne	l des organismes agréés				
26.001.00.10.3300	0950	ORGANIQUE	4	E	249	250
		_		L	199	200
Financement de l'embauche compensatoire	dans le secteur de	l'insertion professionnelle				
26.001.00.11.3300	0950	ORGANIQUE	4	E	1 764	1 843
2010011001110000	0,50	0110.11.1202	•	Ĺ	1 676	1 751
Frais de gestion liés à l'embauche compens	-4-!114	4- Wi	·			
•		•			20	42
26.001.00.12.3300	0950	ORGANIQUE	3	E L	38 38	42 42
71 171 171			•	L	38	42
Financement de la délégation syndicale inte		_		_	_	_
26.001.00.13.3300	0950	ORGANIQUE	3	E	7	7
				L	7	7
Subventions à Skills Belgium						
26.001.00.14.3300	0950	ORGANIQUE	3	E	50	50
				L	50	50
Contribution financière de la CCF au finan	cement de l'agence	e FSE				
26.001.00.16.4523	0950	ORGANIQUE	4	E	110	110
ZOTO O ZTO OTTO ZEO	0,50	0.1.0.1.1.Q0L	-	L	110	110
Contribution de la Commission Commune	utaira francoico au	financement de l'agonce franc	onhone nour l'éducatio			
Contribution de la Commission Communa		ORGANIQUE				10
26.001.00.17.4523	0950	OKGANIQUE	4	E L	18 18	18 18
				L	10	18
Contribution de la CCF au service francop		•				
26.001.00.18.4523	0950	ORGANIQUE	4	E	73	73
				L	73	73
Certifications en matière de validation des	compétences					
26.001.00.19.3300	0950	FACULTATIF	3	E	616	740
				L	616	740
Pérennisation de projets issus du plan brux	ellois de Garantie	pour la jeunesse - soutien stru	cturel à la formation de	es ieunes		
26.001.00.20.3300	0950	FACULTATIF	3	E	346	346
20100110012013300	0,50	TACOLIAIN	5	L	214	214
			-			
	Totaux Program	me 001		E	10 861	11 105
				L	10 591	10 83

Dépenses							COCOF
Allocations de base M. P. A. NO. CE.	Code Fonctionnel	Subside facultative	Fonds organiques	Genre	Types de credit	Initial 2020	Initial 2021
Programme 002: Classes Moyennes	1			·		1	
Subventions en matière de formation des ind	lépendants et des clas	ses moyennes					
26.002.00.01.3300	0412	FACULTATIF		3	E L	437 437	437 437
Subventions à l'OFFA							
26.002.00.06.4140	****	ORGANIQUE		4	E L	117 117	134 134
Autres frais pour projets pédagogiques du c	entre y compris proje	ets européens					
26.002.00.07.3300	0412	ORGANIQUE		3	E L	590 590	590 590
Frais de fonctionnement du Service Formati étrangères a l' administration	ion PME (rue de Stall	le),prestations de	tiers, frais de m	nissions (déplac	ements, séjours,)d	les membres de l'administrati	on et des personnes
26.002.00.08.1211	0412			1	E L	139 139	139 139
Promotion et autres prestations et travaux p l' administration	oar tiers, prestations o	le tiers, frais de r	nissions (déplac	ements, séjour	s,) des membres d	le l'administration et des pers	onnes étrangères à
26.002.00.09.1211	0412			1	E L	65 65	65 65
Subventions à l'ASBL Espace Formation PM	ИE						
26.002.00.10.3300	0412	ORGANIQUE		3	E L	9 766 9 766	9 799 9 799
Subventions de fonctionnement au Consortie	um de validation et de	e compétence					
26.002.00.11.4140	****	ORGANIQUE		4	E L	17 17	17 17
Equipements							
26.002.00.12.7422	0412			1	E L	5 5	5 5

${\bf Programme~003:~Institut~Bruxellois~Francophones~pour~la~formation~professionnelle}$

Subventions à l'Institut pour son fonction avec les secteurs professionnels)	nnement et ses actions	s de formations organisées dans le cadro	de la gestio	n paritaire, (y compris	la sous-traitance avec des tiers et	la collaboration
26.003.00.00.4140	****	ORGANIQUE	3	E	42 715	44 155
		-		L	42 715	44 155
Subventions accordées à l'Institut pour le	es actions de formatio	ons organisées dans le cadre de partenai	iat avec des	acteurs privés ou publi	es	
26.003.00.01.4140	****	ORGANIQUE	3	E	2 420	2 420
				L	2 420	2 420
Subventions à l'Institut pour les actions d	le formation dans le c	cadre du New Deal				
26.003.00.02.4140	****	ORGANIQUE	3	E	2 693	2 693
				L	2 693	2 693
	Totaux Programi	me 003		E	47 828	49 268
	_			L	47 828	49 268
	TOTAUX MISSI	ON 26		E	69 825	71 559
				L	69 555	71 285
Totaux par mission, répartis s	elon le premier chiffr	re du code économique				
1.DÉPENSES ET RECETTES COURANTES	POUR BIENS ET SE	RVICES		E	285	285
				L	285	285
3.TRANSFERTS DE REVENUS À DESTINA	TION ET EN PROVE	NANCE D'AUTRES SECTEURS		E	21 372	21 649
(m) () (m) () (m) (m) (m) (m) (m) (m) (m	ELID DALGE GERTALD			L	21 102	21 375
4.TRANSFERTS DE REVENUS À L'INTÉRI	EUK DU SECTEUR L	DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES		E 1.	48 163 48 163	49 620 49 620
7.INVESTISSEMENTS ET DÉSINVESTISSE	MENTS			E	5	47 020
DESTRUCTION				Ĺ	5	5

Dépenses						1	COCOF
Allocations de base M. P. A. NO. CE.	Code Fonctionnel	Subside facultative	Fonds organiques	Genre	Types de credit	Initial 2020	Initial 2021
MISSION 27: DETTES			1				
Programme 001: bâtiments scolaires	s						
Frais de fonctionnement 27.001.00.00.1211	0112			1	E L	119 119	119 119
Ootation à la SPABSB 27.001.00.01.2110	0171			1	Е	<u> </u>	<u> </u>
	Totaux Programme 0	01			L E L	119 119	119 119
Programme 002: charges financières	s				L	119	119
intérêts-charges financières 27.002.00.01.2160	0112			1	E L	30 30	30 30
	Totaux Programme 0	02			E L	30 30	30 30
Programme 007: dettes bâtiments ru	ue des palais						
Dettes Bâtiments Rue des Palais 42 (intérêt: 27.007.00.00.2110	s) 0171			1	E L	535 535	472 472
Dettes Bâtiments Rue des Palais 42 (amorti 27.007.00.01.9110	ssements) 0172			1	E	1 163	1 226
	Totaux Programme 0	07			L E	1 163 1 698	1 226 1 698
					L	1 698	1 698
	TOTAUX MISSION	21			E L	1 847 1 847	1 847 1 847
Totaux par mission, répartis selo	on le premier chiffre du	ı code économic	que				
.DÉPENSES ET RECETTES COURANTES P	POUR BIENS ET SERVI	CES			E	119	119
.INTÉRÊTS ET REVENUS DE LA PROPRIÉ	TÉ				L E	119 565	119 502
DETTE PUBLIQUE					L E L	565 1 163 1 163	502 1 226 1 226
MISSION 28: INFRASTRUC	THRES SPORT	TIVFS PRI	VFFS				
Programme 000: Subsistance	CTURES ST OK	IIV LO I KI	V LLG				
Investissements en matière d'infrastructure	es sportives privées (A.l	R.01/04/1977)					
28.000.00.00.5210	0810			1	E L	268 268	268 268
	Totaux Programme 0	00			E L	268 268	268 268
	TOTAUX MISSION	28			E L	268 268	268 268
Totaux par mission, répartis selo	on le premier chiffre du	ı code économic	que				
TRANSFERTS EN CAPITAL À DESTINATIO	ON ET EN PROVENANC	SE D'ALITDES S	ECTEUDS		E	268	268

Dépenses				i			COCOF
Allocations de base M. P. A. NO. CE.	Code Fonctionnel	Subside facultative	Fonds organiques	Genre	Types de credit	Initial 2020	Initial 2021
MISSION 29: ENSEIGNEM	ENT					•	
Programme 002: complexe sportif e	t Hall sportif						
Rémunération du personnel 29.002.00.00.1111	0131			3	E L	1 180 1 180	1 204 1 204
Dépenses de fonctionnement 29.002.00.01.1211	0131			1	E L	644 644	409 409
Complexe sportif à Anderlecht - Achat de 1 29.002.00.03.7422	matériel 0810			3	E L	30 30	30 30
Précompte immobilier du Complexe Sporti 29.002.00.04.1250	0810			1	E L	-	35 35
	Totaux Programme 0	002	,		E L	1 854 1 854	1 678 1 678
Programme 003: enseignement					_		
Dépenses de toutes natures relatives à la va 29.003.00.00.0101	alorisation de l'enseigne 0940	ment FACULTATIF		3	E L	150 150	150 150
Rémunération du personnel enseignant ho 29.003.00.01.1111	rs Haute-Ecole 0940			3	E L	4 798 4 798	4 992 4 992
Rémunération du personnel enseignant de 29.003.00.02.1111	la Haute-Ecole 0940			3	E L	78 78	78 78
Rémunération des animateurs et coordinat 29.003.00.03.1111	eurs des activités paras 0940	colaires		3	E L	22 22 22	22 22
Frais liés au personnel 29.003.00.04.1111	0940			1	E L	500 500	550 550
Quote-part dans les pensions du personnel 29.003.00.05.1120	enseignant subventionr 0131	né issu de l'ex-pi	rovince du Braba	ant 3	E L	648 648	708 708
Rémunération du personnel non enseignan 29.003.00.06.1111	t hors Haute-Ecole 0940			3	E L	15 235 15 235	15 540 15 540
Rémunération du personnel non enseignan 29.003.00.07.1111	t de la Haute-Ecole 0940			3	E L	1 841 1 841	1 878 1 878
Frais relatifs aux missions internationales 29.003.00.09.1200	0940			3	E L	20 20	20 20
Dépenses de fonctionnement des écoles de l 29.003.00.12.1211	a Commission commun 0940	autaire francais	se, hors Haute-E	cole	E L	9 187 9 187	9 281 9 281
Frais de gestion du personnel 29.003.00.13.1212	0131			1	E L	3 3	3 3
Subventions de fonctionnement a la H.E.La 29.003.00.15.4150	ucia de Brouckère 0940	ORGANIQUE		1	E L	691 691	691 691
Achat de biens meubles pour les établissem 29.003.00.17.7422	ents de la Commission	communautaire	française, hors	Haute-Ecole	Е	1 487 1 488	1 815 1 815

Dépenses							COCOF
Allocations de base M. P. A. NO. CE.	Code Fonctionnel	Subside facultative	Fonds organiques	Genre	Types de credit	Initial 2020	Initial 2021
Achat de biens meubles durables pour la Ha	ute-Ecole					•	
29.003.00.18.7422	0940			1	E L	201 201	201 201
A -b - 4 d - bi	41-44/				ь	201	201
Achat de biens meubles durables pour les ac 29.003.00.19.7422	0940			1	Е	10	10
25.005.00.15.7422	0,40			1	L	10	10
Honoraires, frais d'études et documentation	en matière d'enseigne	ement					
29.003.00.20.1211	0940			3	E	200	200
					L	200	200
Initiatives transversales sur le site du CERL 29.003.00.22.3300	0940	EACH TATIE		3	E	150	150
29.003.00.22.3300	0940	FACULTATIF		3	E L	150	150 150
Subventions au Centre de Validation des Co	mpétences du CERIA	ASBL					
29.003.00.23.4160	0940	ORGANIQUE		3	E	10	15
					L	10	15
Subventions de fonctionnement au Centre de			L	2	E	20	20
29.003.00.25.4160	0940	ORGANIQUE		3	E L	30 30	30 30
Subventions aux initiatives en lien avec l'ens	eignement						
29.003.00.27.3300	0940	FACULTATIF		3	E	400	400
					L	400	400
Frais liés au personnel enseignant	00.40	EAGIN MARKE			_		
29.003.00.28.1111	0940	FACULTATIF		1	E L	381 381	388 388
	Totaux Programme (003			E	36 042	37 122
					L	36 043	37 122
	TOTAUX MISSION	29			E	37 896	38 800
					L	37 897	38 800
Totaux par mission, répartis selo	n le premier chiffre d	u code économiq	ue				
-		·					
O.DÉPENSES ET RECETTES NON VENTILÉE	S				E	150	150
					L	150	150
1.DÉPENSES ET RECETTES COURANTES POUR BIENS ET SERVICES					E L	34 737 34 737	35 308 35 308
B.TRANSFERTS DE REVENUS À DESTINATION ET EN PROVENANCE D'AUTRES SECTEURS					E	550	5500
						550	550
4.TRANSFERTS DE REVENUS À L'INTÉRIEU	RANSFERTS DE REVENUS À L'INTÉRIEUR DU SECTEUR DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUE					731 731	730 730
7.INVESTISSEMENTS ET DÉSINVESTISSEMI	ENTS				L E	1 728	2 056
J. J					L	1 729	2 056

MISSION 30: RELATIONS INTERNATIONALES (MATIERES TRANSFEREES) ET POLITIQUE GENERALE

Programme 000: Subsistance

Frais liés à l'immeuble à Paris						
30.000.00.01.0101	0112		4	E	40	40
30.000.01.0101	0112		7	L	40	40
Frais de mission et de réception des meml	bres du collège et des	s membres de cabinet				
30.000.00.02.1200	0112		3	E	35	35
				L	35	35
Prestations de tiers, missions, frais d'étud	le, colloques					
30.000.00.03.1211	0112		3	E	25	25
				L	25	25
Subventions aux associations						
30.000.00.04.3300	0112	FACULTATIF	3	E	35	35
				L	35	35
Actions francophonies						
30.000.00.05.3300	0112	FACULTATIF	3	E	50	50
				L	50	50
Transfert à WBI						
30.000.00.06.4523	0181		3	E	252	252
				L	252	252
Subventions aux associations pour frais d	'envoi ou d'accueil d	experts dans le cadre de colloq	ues			
30.000.00.08.3300	0112	FACULTATIF	3	E	25	25
				L	25	25
Frais liés aux activités de la Représentation	on de la Commission	communautaire française à Par	ris			
30.000.00.09.1211	0112		3	E	35	35
				L	35	35
	Totaux Program	me 000		E	497	497
	Ü			L	497	497

Dépenses	1			I			COCOF
Allocations de base M. P. A. NO. CE.	Code Fonctionnel	Subside facultative	Fonds organiques	Genre	Types de credit	Initial 2020	Initial 2021
Programme 001: politique générale							
Tableaux de bord 30.001.00.00.1211	0112			1	E L	5 5	5 5
Promotion, publication et diffusion 30.001.00.01.1211	0112			3	E L	50 50	50 50
Subventions de politique générale et transiti 30.001.00.02.3300	on social-écologique 0112	FACULTATIF		3	E L	500 500	500 500
Subventions destinées à soutenir la politique 30.001.00.03.3300	e d'égalité des chances 0112	FACULTATIF		3	Е	90	190
Contribution au fonctionnement de la Comr 30.001.00.04.4140	nission nationale des d	roits de l'enfan	t	3	E L	90 5 5	5 5
Promotion, publication, étude dans le cadre 30.001.00.06.1211	de l'égalité des chance 0112	s		2	E L	20 20 20	20 20
Provision pour dépenses liées à l'appel à pro 30.001.00.07.1211	ojet vivre-ensemble 0112			2	E L	-	-
Subvention dans le cadre de l'appel à projet 30.001.00.08.3300	vivre-ensemble 0112			2	E L		
Déplacement à l'étranger pour missions de p 30.001.00.09.1211	oolitique générale 0112			3	E L	15 15	15 15
Provisions pour contentieux 30.001.00.10.0101	0112			2	E L		
Accord non marchand gestion embauche co 30.001.00.11.0101	mpensatoire (BEC, réc 0112	luire et compen	ser)	1	E L	74 74	74 74
Accord non marchand ACS 30.001.00.12.0101	0112			4	E L	1 000 1 000	1 000 1 000
Accord non marchand embauche compensat 30.001.00.13.0101	toire 0112			3	E L	5 521 5 500	5 577 5 555
Accord non marchand Volet Bien Être 30.001.00.14.0101	0112			3	E L	377 377	412 412
Accord non marchand primes syndicales 30.001.00.15.0101	0112			3	E L	230 230	230 230
Projets innovants 30.001.00.16.0101	0112			3	E L	50 50	50 50
Provision pour accord non marchand 30.001.00.17.0101	0112			3	E L	3 710 3 710	3 725 3 725
Subventions Mediapark BX1 30.001.00.18.5210	0112			1	E L	- -	
Subvention à l'ASBL CBCS 30.001.00.19.3300	0112			1	E L		- -
Provision de politique générale 30.001.00.20.0101	0112			1	E L	2 000 2 000	-
Subventions de toutes nature liées à la crise 30.001.00.21.0100	sanitaire du COVID 1 0112	9		1	E L	-	9 634 9 634
Subvention à l'ASBL Association Paritaire p 30.001.00.22.3300	pour l'emploi et la For 0112	mation pour pa	iement des solde	s des primes n	non-marchand 2018. E L	-	-

Allocations de base M. P. A. NO. CE. Subventions de toutes natures aux entrepris 30.001.00.23.3200 Subventions de toutes nature aux associatio	0112	Subside facultative sanitaire COVI	Fonds organiques	Genre	Types de credit	Initial 2020	Initial 2021
30.001.00.23.3200	0112	sanitaire COVI					IIIIIII 2021
Subventions de toutes nature aux association	ns en lien avec la crise		D 19	1	E L		-
30.001.00.24.3300	0112	sanitaire COVI	D 19.	1	E L		-
Subventions de toutes natures au numéro vo 30.001.00.25.1211	ert en lien avec la crise 0112	sanitaire COVI	ID 19.	1	Е	<u> </u>	
Subventions de toutes nature aux communes 30.001.00.26.4322	s en lien avec la crise s 0112	anitaire COVID	19.	1	L E		 -
renforcement des nouvelles technologies de 30.001.00.27.5210	l'information et de la c	communication p	pour les opérate	urs associatifs-0	E	-	
Achat de biens non durables et de service lie 30.001.00.28.1211	ées à la crise sanitaire	COVID-19		1	E E	<u> </u>	
Rémunérations liées au Covid-19. 30.001.00.29.1111	0112			1	E L	<u> </u>	-
Frais de fonctionnement liés à la crise du Co 30.001.00.30.1211	ovid-19 0112			1	E L		-
Provision accord non marchand 30.001.00.31.0101	0112			1	E L	-	3 000 3 000
	Totaux Programme 0	001			E	13 647	24 487
	TOTAUX MISSION	30			E L	13 626 14 144 14 123	24 465 24 984 24 962
O.DÉPENSES ET RECETTES NON VENTILÉE I.DÉPENSES ET RECETTES COURANTES P B.TRANSFERTS DE REVENUS À DESTINATION 4.TRANSFERTS DE REVENUS À L'INTÉRIEU	OUR BIENS ET SERVIO	ICE D'AUTRES S		rs	E L E L E L	13 002 12 981 185 185 700 700 257 257	23 742 23 720 185 185 800 800 257 257
MISSION 31: INFRASTRUC	CTURES						
Programme 001: Dépenses initiatives Activité 08: Infrastructures	s						
Dépenses-crèches-Subventions places exista 31.001.08.01.5112	ntes (secteur privé) 0443			1	E L	450 820	450 820
Dépenses crèches- Subventions places exista 31.001.08.02.6300	nntes (secteur public) 0443			1	E L	600 600	600 600
Dépenses affaires sociales 31.001.08.03.5112	0443			1	E L	476 476	476 476
Terrains d'accueil pour les gens de voyages 31.001.08.04.6321	0443			1	E L	13 13	13 13
Dépenses crèches- Subventions nouvelles pla 31.001.08.05.6300	aces (secteur public) 0443			3	E L	4 850 6 600	4 850 5 600
Dépenses crèches- Subventions nouvelles pla 31.001.08.06.5112	aces (secteur privé) 0443			3	E L	850 1 300	850 1 300
Dépenses - Subventions dans les Infra Socia 31.001.08.07.5112	les pour personnes han 0443	ndicapées (secter	ur privé)	1	E L	2 700 3 900	2 700 3 900
Dépenses - Subventions infrastructures de s 31.001.08.08.5112	anté 0443			1	E L	515 515	515 515
	Totaux Programme 0	001			E L	10 454 14 224	10 454 13 224

Dépenses			1			1	COCOF
Allocations de base M. P. A. NO. CE.	Code Fonctionnel	Subside facultative	Fonds organiques	Genre	Types de credit	Initial 2020	Initial 2021
Programme 002: Dépenses : bâtime	nts						
Activité 08: Infrastructures							
Dépenses - Bâtiments administratifs 31.002.08.01.7200	0443			1	E L	500 500	500 500
Dépenses - Constructions et équipements F 31.002.08.02.7200	Halte garderie Etoile Po 0443	laire		1	E L	<u>-</u>	-
Dépenses - Tourisme social 31.002.08.03.7200	0443			1	E L	125 125	125 125
Dépenses - Centre sportif de la Woluwe 31.002.08.04.7200	0443			1	E L	85 85	120 120
Dépenses - Complexe sportif d'Anderlecht 31.002.08.05.7200	0443			1	E	1	-
					L	18	-
Dépenses - Enseignement 31.002.08.06.7200	0443			3	E L	53 000 25 000	20 589 27 202
Dépenses - Culture 31.002.08.07.7200	0443			1	E L	500 500	500 500
	Totaux Programme 0	002			E	54 211	21 834
	TOTAUX MISSION	31			L E	26 228 64 665	28 447 32 288
					L	40 452	41 671
5.TRANSFERTS EN CAPITAL À DESTINATI 6.TRANSFERTS EN CAPITAL À L'INTÉRIEU 7.INVESTISSEMENTS ET DÉSINVESTISSEM	JR DU SECTEUR DES A				E L E L E	4 991 7 011 5 463 7 213 54 211 26 228	4 991 7 011 5 463 6 213 21 834 28 447
MISSION 32: PHARE							
Programme 003: Etoile Polaire							
Activité 10: Etoile polaire							
Rémunération du personnel de l'Etoile Pol 32.003.10.01.1111	aire 1012			3	E L	850 850	900 900
Dotation au SGS Centre Etoile Polaire 32.003.10.02.4131	****			1	E L	700 700	707 707
	Totaux Programme 0	003			E L	1 550 1 550	1 607 1 607
Programme 004: Personnes handica	apées						
Activité 09: Phare - Personnes handicapées Aides individuelles							
32.004.09.01.3432	1012	ORGANIQUE		3	E L	4 180 3 170	4 180 3 170
Aides à l'emploi dans le secteur ordinaire s 32.004.09.02.3200	subventionnées par le fo 1012	onds social euroj ORGANIQUE	péen	3	E L	3 200 2 800	3 232 2 828
Aides à l'emploi dans le secteur ordinaire r 32.004.09.03.3200	non subventionnées par 1012	le fonds social of ORGANIQUE	européen	3	E L	120 105	120 105
Intervention pour la prise en charge des je 32.004.09.04.4524	unes adultes dans les st	ructures de l'en ORGANIQUE	seignement spécia	alisé 4	E L	360 360	270 270
Subventions aux services d'accompagneme 32.004.09.05.3300	ent 1012	ORGANIQUE		3	Е	7 742	8 297
					L	7 742	8 297

Dépenses							COCOF
Allocations de base M. P. A. NO. CE.	Code Fonctionnel	Subside facultative	Fonds organiques	Genre	Types de credit	Initial 2020	Initial 2021
Subventions aux services d'appui individuel 32.004.09.06.3300	1012	ORGANIQUE		3	E L	234 234	252 252
Subventions aux services d'accueil familial 32.004.09.07.3300	1012	ORGANIQUE		3	E L	460 460	518 518
Subventions aux services de loisirs inclusifs 32.004.09.08.3300	1012	ORGANIQUE		3	E L	70 70	75 75
Subventions aux services de soutien aux acti 32.004.09.09.3300	vités d'utilité publiqu 1012	e ORGANIQUE		3	E L	184 184	169 169
Subventions aux services de soutien aux acti 32.004.09.10.3300	vités citoyennes 1012	ORGANIQUE		3	E L	95 95	222 222
Dépenses relatives au projet du fonds social 32.004.09.11.3300	européen "Appui à la 1012	of formation profession or GANIQUE	essionnelle''	3	E L	289 289	295 295
Subventions aux projets particuliers agrées 32.004.09.12.3300	1012	ORGANIQUE		3	E L	1 859 1 829	2 018 2 018
Soutien aux projets particuliers 32.004.09.13.3300	1012	ORGANIQUE		3	E L	1 050 1 104	1 578 1 621
Soutien aux projets innovants 32.004.09.14.3300	1012	ORGANIQUE		3	E L	- 89	182 66
Intervention dans la rémunération et les cha 32.004.09.15.3300	rges sociales des entr	eprises de travail ORGANIQUE	l adapté	3	E L	29 552 29 509	29 552 29 509
Subventions à l'investissement aux entrepris 32.004.09.16.5112	es de travail adapté 1012	ORGANIQUE		1	E L	400 400	410 410
Subventions aux services d'accueil en journé 32.004.09.17.3300	e et d'hébergement 1012	ORGANIQUE		3	E L	108 821 109 321	109 794 110 294
Convention prioritaires et nominatives 32.004.09.18.3432	1012	ORGANIQUE		3	E L	89 89	889 889
Gestion financières des subventions périodiq 32.004.09.19.3112	ues à l'utilisation 1012	ORGANIQUE		1	E L	536 536	536 536
Projets transversaux, fonctionnement et con 32.004.09.20.1211	nmunication 1012			1	E L	347 347	347 347
Accord de coopération libre circulation RW 32.004.09.21.4534	1012	ORGANIQUE		3	E L	:	-
	Totaux Programme (E L E	159 588 158 733 161 138	162 936 161 891 164 543
Transcription of continuous					L	160 283	163 498
Totaux par mission, répartis selon	•	·	uc		_		
1.DÉPENSES ET RECETTES COURANTES PC 3.TRANSFERTS DE REVENUS À DESTINATIO 4.TRANSFERTS DE REVENUS À L'INTÉRIEU	ON ET EN PROVENAN	NCE D'AUTRES S		S	E L E L E	1 197 1 197 158 481 157 626 1 060	1 247 1 247 161 909 160 864 977
5.TRANSFERTS EN CAPITAL À DESTINATIO			_		L E L	1 060 400 400	977 410 410

Dépenses							COCOF
Allocations de base M. P. A. NO. CE.	Code Fonctionnel	Subside facultative	Fonds organiques	Genre	Types de credit	Initial 2020	Initial 2021
TOTAUX GÉNÉRAU	X DÉPENSES				E L	539 204 513 855	532 755 540 927
TOTAUX GÉNÉRAUX DÉPE	NSES, répartis selon le	e premier chiffre	e du code éconoi	mique	L	513 655	340 927
0.DÉPENSES ET RECETTES NON VENTILÉE	ES				E L	13 445 13 424	24 373 24 351
1.DÉPENSES ET RECETTES COURANTES P	OUR BIENS ET SERVI	CES			E L	91 702 91 972	98 275 98 575
2.INTÉRÊTS ET REVENUS DE LA PROPRIÉT	ΓÉ				E L	565 565	502 502
3.TRANSFERTS DE REVENUS À DESTINATI	ON ET EN PROVENAN	CE D'AUTRES S	SECTEURS		E L	312 426 311 045	318 996 317 518
4.TRANSFERTS DE REVENUS À L'INTÉRIEU				S	E L	51 455 51 450	52 834 52 829
5.TRANSFERTS EN CAPITAL À DESTINATIO					E L	6 583 8 603	6 672 8 686
6.TRANSFERTS EN CAPITAL À L'INTÉRIEUI	R DU SECTEUR DES A	DMINISTRATIO	NS PUBLIQUES	7	E L	5 486 7 236	5 486 6 236
7.INVESTISSEMENTS ET DÉSINVESTISSEM	ENTS				E L	56 379 28 397	24 391 31 004
9.DETTE PUBLIQUE					E L	1 163 1 163	1 226 1 226

BUDGET ETOILE POLAIRE: INITIAL 2021 - DEPENSES

2021 Initial	900.000,00	900.000,00	900.000,00	900.000,00	124.000,00	124.000,00	124.000,00	124.000,00	60.000,00	60.000,00	60.000,00	00,000.09	25.000,00	25.000,00	25.000,00	25.000,00	1.000,00	1.000,00	1.000,00	1.000,00	0,00	0,00	1.110.000,00	1.110.000,00
2020 Initial	850.000,00	850.000,00	850.000,00	850.000,00	124.000,00	124.000,00	124.000,00	124.000,00	60.000,00	60.000,000	60.000,00	60.000,00	25.000,00	25.000,00	25.000,000	25.000,000	1.000,00	1.000,00	1.000,00	1.000,00	0,00	0,00	1.060.000,00	1.060.000,00
	CO	CE	CO	CE	CO	CE	CO	CE	CO	CE	CO	$_{ m CE}$	CO	$_{ m CE}$	CO	CE	CO	CE	CO	CE	CO	CE	00	CE
	DEPENSES DU PERSONNEL		Dépenses du personnel		DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		Dépenses de Fonctionnement		GROSSES REPARATIONS ET AMENAGEMENT DES LOCAUX		Grosses réparations et aménagement des locaux		ACHATS PATRIMONIAUX		Achats patrimoniaux		REMBOURSEMENT DE RECETTES INDUES ENREGISTREES		Remboursement de recettes indues enregistrées		Annulation de créances		TOTAL DES DEPENSES (en euros)	
GENRE			7	_			1				1				1				1		1			
	8.01		8.01.00		8.02		8.02.01		8.03		8.03.01		8.04		8.04.01		8.07		8.07.00		8.07.01			

- RECETTES
)21
20
7
É
Ī
••
IRE
₹
ゴ
5
ᄪ
≓
ETC
ᇤ
DGE
=
Ξ
ш

			- 17C7 -		וֹנ		
	GENRE		2020 Initial Ajust. +	Ajust. +	Ajust	2020 Ajusté 2021 Initial	2021 Initial
9.01		DOTATION COCOF	00'000'00	0,00	0,00	700.000,00	707.000,00
9.01.00		Dotation COCOF	00,000.007			700.000,00	707.000,00
9.02		RECETTES PRESTATIONS FORFAITAIRES	300.000,00	0,00	0,00	300.000,00	300.000,00
9.02.01		Recettes prestations forfaitaires	300.000,00			300.000,00	300.000,00
9.07		AUTRES RECETTES	00'000'09	0,00	0,00	60.000,00	103.000,00
9.07.01		Autres recettes	00,000.09			60.000,00	103.000,00
	TOT	TOTAL DES RECETTES (en euros)	1.060.000,00	0,00	0,00	1.060.000,00 1.110.000,00	1.110.000,00

BRUXELLES FORMATION

ANNEE_BUDGETAIRE				
	Initial 2020	Ajustement 2020	Initial 2021	Ecart initial 2021 et initial 2020
DEPENSES				
811 Salaires et charges sociales	41.955.258,30	39.738.434,46	44.248.921,73	2.293.663,43
8111xxxx Charges salariales	41.955.258,30	39.738.434,46	44.248.921,73	2.293.663,43
812 Achats de biens non durables et de services	23.874.908,77	24.075.543,61	26.782.268,29	2.907.359,52
812110xx Matières premières et outillages	343.452,00	284.130,89	516.202,00	172.750,00
812111xx Entretien et location matériel	965.088,40	1.052.164,74	1.197.496,00	232.407,60
812112x0 Petits Entretiens des bâtiments	1.874.596,00	1.874.040,50	1.793.588,00	-81.008,00
812112x1 Gros Entretiens des bâtiments	-	0,00		
812113xx Fournitures diverses	2.339.802,45	2.820.473,02	2.160.859,46	-178.942,99
812115xx Frais assurances	50.690,00	56.638,00	51.024,80	334,80
812116xx Autres frais stagiaires	919.490,00	716.376,00	1.127.740,00	208.250,00
812117xx Partenariat secteur privé	9.484.691,81	8.288.686,62	11.576.297,16	2.091.605,35
812118xx Autres frais du personnel	390.190,00	358.354,00	440.101,00	49.911,00
812119xx Autres fournitures	49.300,00	47.425,00	50.825,00	1.525,00
812120xx Loyers et charges des bâtiments	3.240.318,00	3.090.506,00	3.163.608,00	-76.710,00
812210xx Partenariat secteur public	624.084,61	769.004,72	603.994,86	-20.089,75
8121140x Experts	2.392.748,50	3.162.959,12	2.722.205,00	329.456,50
8121145x Frais de communication	1.200.457,00	1.554.785,00	1.378.327,00	177.870,00
823 Intérêts imputés en débit	791.900,00	781.763,00	769.150,00	-22.750,00
823000xx Charges financières	791.900,00	781.763,00	769.150,00	-22.750,00
834 Transferts de revenus aux ménages	4.725.532,40	2.588.040,69	5.491.905,04	766.372,64
834310xx Avantages stagiaires	4.725.532,40	2.588.040,69	5.491.905,04	766.372,64
845 Transferts de revenus à d'autres groupesinstitutionn	629.966,00	627.728,00	645.268,00	15.302,00
845000xx Taxes et impôts directs et indirects	629.966,00	627.728,00	645.268,00	15.302,00
872 Constructions de bâtiments	521.392,42	335.201,00	2.909.104,98	2.387.712,56
872xxxxx Travaux bâtiments	521.392,42	335.201,00	2.909.104,98	2.387.712,56
874 Acquisitions d'autres biens y compris les biens incor	1.141.745,10	1.724.559,00	739.520,00	-402.225,10
874220xx Biens d'investissement hors informatique	153.705,00	324.742,31	272.280,00	118.575,00
874400xx Logiciels Informatiques	17.000,00	49.940,00	80.360,00	63.360,00
874530xx Matériel Informatique	971.040,10	1.349.876,69	386.880,00	-584.160,10
885 Octrois de crédits à l'intérieur du secteur administra	0,00	-133.000,00	0,00	0,00
885200xx Organismes sécurité sociale	0,00	-133.000,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES	73.640.702,99	69.738.269,76	81.586.138,03	7.945.435,04

Initial 2020	Initial 2020	Ajustement 2020	Initial 2021	Ecart initial 2021 et initial 2020
RECETTES				
916 Ventes de biens non durables et de services	1.549.363,89	848.237,89	1.585.652,77	36.288,88
916100xx Formations payantes	1.549.363,89	848.237,89	1.585.652,77	36.288,88
938 Autres transferts de revenus des entreprises	533.105,13	1.282.773,70	477.063,40	-56.041,73
938000xx Récupération diverses	326.259,13	782.198,70	795.865,40	469.606,27
938110xx Loyers	151.846,00	470.575,00	480.698,00	328.852,00
938300xx Récupération auprès des Co Assurances	55.000,00	30.000,00	30.000,00	-25.000,00
946 Transferts de revenus à l'intérieur d'un groupe institutionnel	47.828.000,00	47.828.000,00	49.268.000,00	1.440.000,00
946100xx Allocations de Base	47.828.000,00	47.828.000,00	49.268.000,00	1.440.000,00
949 Transfert de revenus d'autres groupes institutionnels	13.755.443,96	11.433.715,79	16.300.080,17	2.544.636,21
949300xx Récupération auprès d'OIP	1.063.994,00	1.027.369,13	1.156.041,00	92.047,00
949600xx ACS Actiris	177.000,00	161.000,00	178.000,00	1.000,00
949610xx Subsides RBC	12.076.683,96	9.801.525,66	13.681.623,17	1.604.939,21
949700xx Récupération précompte immobilier	437.766,00	443.821,00	454.916,00	17.150,00
959 Transferts en capital de l'Etranger	10.415.790,00	8.845.542,38	13.930.341,69	3.514.551,69
959100xx UE	10.415.790,00	8.845.542,38	13.930.341,69	3.514.551,69
977 Ventes d'autres biens d'investissement y compris les biens incorpo	59.000,00	0,00	25.000,00	-34.000,00
977xxxxx Vente Patrimoine	59.000,00	0,00	25.000,00	-34.000,00
TOTAL RECETTES	74.140.702,98	70.238.269,76	81.586.138,03	7.445.435,05

RESULTAT BUDGETAIRE	499,999,99	500,000.00	-499,999,99

Budget CIFAS 2021

			E	BUDGET 2021					
NOR	4 DE	LIODED	ATCHE						
NON	II DE	L'OPER	AIEUN	CIFAS ASBL					
				Rue de Flandre, 46 - 1000 Bruxelles					TOTAUX
DIFF	FRF	NCE EN	TRE CL	ARGES ET PRODUITS	Frais généraux	Ateliers	Productions	Signal	0,00€
ווום	LIXL	NOL LIN	TIVE OF	IARGES ETT ROBOTTS	gonoraax			-	0,00 C
CLA	ASSI	E 6 : C		ES	125.540,00 €	67.460,00 €	6.000,00€	12.000,00€	211.000,00€
			Code SEC						
61				SERVICES ET BIENS DIVERS					
	610			INFRASTRUCTURES PERMANENTES					3.950,00 €
		610000	12.12		€ 2.700,00	€ 0,00	€ 0,00	0,00€	,
		610100	12.12	, ,	0,00 €	1.250,00 €	0,00 €	0,00 €	1.250,00 €
		610200	12.11	, ,	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
		610300	12.11		0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
		610400	12.11	3	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
		610500	12.11		0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0.00 €
	611			MATERIEL ROULANT ET TRANSPORT	0,00 0	0,00 0	0,00 0	0,00 0	12.405,00 €
	•	611100	12.11		150,00 €	175,00 €	0,00€	0,00€	·
		611200	12.11		50,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
		611300	12.11		0,00€	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
		611400	12.11		0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0.00 €
		611500	12.11		1.200,00€	2.700,00€	0,00 €	0,00 €	3.900,00 €
		611600	12.11		800,00€	5.000,00€	600,00€	0,00 €	
		611700	12.11	•					0.400,00 €
		611800	12.11		0,00 € 600,00 €	0,00 € 1.130,00 €	0,00 € 0,00 €	0,00 € 0,00 €	
	612	011000	12.11	Address has de transport, taxis, parkings ADMINISTRATION ET GESTION	600,00 €	1.130,00 €	0,00 €	0,00 €	7.425,00 €
	012	612000	12.11		450.00.6	400.00.6	0.00.6	0.00.6	,
		612000 612100	12.11	•	150,00 €	400,00 €	0,00€	0,00€	600,00 €
		612101	74.22		600,00€	0,00 €	0,00€	0,00€	150,00 €
		612101	12.11	•	150,00 €	0,00€	0,00€	0,00€	
		612200	12.11		1.500,00 €	0,00€	0,00€	0,00€	475,00 €
		612300	12.11		200,00€	275,00 €	0,00€	0,00€	150,00 €
		612400	12.11	P	150,00 €	0,00 €	0,00€	0,00€	500,00 €
					500,00€	0,00€	0,00€	0,00€	
		612500	12.11		2.000,00€	0,00 €	0,00€	0,00€	2.000,00 €
		612550	12.11	· ·	300,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	,
	040	612700	12.11		1.200,00 €	0,00 €	0,00€	0,00€	,
	613	040000	40.44	PROMOTION - RELATIONS PUBLIQUES					28.130,00 €
		613000	12.11	•	0,00 €	7.100,00€		0,00€	,
		613100	12.11		0,00€			0,00€	
		613300	12.11		0,00 €	0,00 €	0,00 €		
		613400		Frais de représentation, catering, traiteur, restaurant	1.000,00 €	9.975,00 €		0,00 €	
		613500	12.11	Per diem	150,00 €	2.365,00 €	840,00 €	0,00 €	
		613600	12.11	, 0	1.100,00 €	3.600,00€	800,00 €	0,00 €	
		613800	12.11		1.200,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
	614	.		DOCUMENTATION GENERALE					1.390,00 €
		614000	12.11		150,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
		614100	12.11	•	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00€	0,00 €
		614200	12.11		200,00 €	1.040,00 €	0,00 €	0,00 €	1.240,00
		614300	12.11	•	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
	616			PRODUCTION					18.110,00 €
		616000	12.11		0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00
		616010	12.11	Matériel artistique - costumes	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00
		616020	12.11	Matériel artistique - accessoires	0,00 €	0,00€	0,00€	0,00€	0,00
		616060	12.11	Matériel technique et pédagogique	0,00 €	3.600,00€	260,00 €	0,00€	3.860,00 €
		616100	12.11	Coproduction	0,00 €	0,00 €	0,00€	12.000,00€	12.000,00 €
			12.11	Droits d'auteurs - illustrateurs	0,00€	2.250,00 €	0,00€	0,00€	

Budget CIFAS 2021

	619		R	ETRIBUTIONS					49.600,00€
		619100	12.11	Volontaires	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0.00 €
		619100	1211	RPI	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
		619300	12.11	Direction artistique - Centre des Arts scéniques	15.000,00 €	0,00 €	0,00€	0,00 €	15.000,00 €
		619500	12.11	. Comptabilité, rédacteurs	4.500,00 €	0,00€	0,00€	0,00€	4.500,00 €
		619700	12.11	Intervenants artistiques	0,00 €	24.600,00 €	3.500,00€	0,00€	28.100,00 €
		619900	12.11	Autres prestations	0,00 €	2.000,00€	0,00€	0,00€	2.000,00 €
62				REMUNERATIONS, CHARGES SOCIALES					
	620		R	REMUNERATIONS					66.840,00€
		620200		Rémunération du personnel administratif					
			11.11	Coordination 4/5 temps	35.000,00 €	0,00€	0,00€	0,00 €	35.000,00 €
			11.11	Coordination 1/5 temps	8.800,00 €	0,00€	0,00€	0,00 €	8.800,00€
		620201	11.11	Rémunération du personnel artistique	0,00 €	0,00 €	0,00€	0,00 €	0,00€
		620202	11.11	Rémunération du personnel ponctuel	0,00 €		0,00 €	0,00 €	0,00€
				Chargée de production général	23.040,00 €	0,00€	0,00 €	0,00 €	23.040,00 €
	204			Chargé de production Projets	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00€
	621	004000	C	COTISATIONS PATRONALES					13.710,00 €
		621200	44.00	Cotisations patronales du personnel administratif					4 750 00 6
			11.20	Coordination 4/5 temps	1.750,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1.750,00 €
		604004	11.20	Coordination 1/5 temps	440,00 €	0,00€	0,00€	0,00€	440,00 €
		621201 621202	11.20	Cotisations patronales du personnel artistique Cotisations patronales du personnel ponctuel	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00 € 0,00 €
		021202	11.20	Consations patronales du personner ponctuer Chargée de production général	11.520,00 €	0.00.6	0.00.0	0.00.6	11.520,00 €
			11.20	Chargés de production Projets	0,00 €	0,00 € 0,00 €	0,00 € 0,00 €	0,00 € 0,00 €	0,00€
	623			UTRES FRAIS DE PERSONNEL	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	3.740,00 €
	020	623000	11.12	Assurances légales	1.000,00 €	0,00 €	0,00€	0,00€	1.000,00 €
		623200	11.12	Service médical	220,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	220,00 €
		623600	11.12	Autres frais de personnel - Frais transport	520,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	520,00 €
		625900	11.12	Dotation Pécules de vacances - Employés	2.000,00 €	0,00 €	0,00€	0,00 €	2.000,00 €
		625901	11.12	Reprise Pécules de vacances - Employés	0,00 €	0,00 €	0,00€	0,00 €	0,00€
		625902	11.12	Dotation Pécules de vacances - Artistes	0,00 €	0,00€	0,00€	0,00 €	0,00€
		625903	11.12	Reprise Pécules de vacances - Artistes	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€
			_						
63				AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS					
	630		D	OTATIONS AUX AMORTISSEMENTS					5.000,00 €
		630000		Amortissements immobilisations	5.000,00 €	0,00€	0,00 €	0,00 €	5.000,00€
		630001		Amortissements immobiliers incorporels	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€
64			Δ	UTRES CHARGES					450,00 €
"		640000	12.11	Droits d'enregistrement	0,00€	0,00 €	0,00€	0,00€	0,00€
		644000	12.11	Cotisations vers des associations	450,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	450,00 €
						.,	,,,,,	.,	,
65			C	CHARGES FINANCIERES					
	657		С	HARGES DES DETTES					0,00€
		657000	21.60	Différences de paiements	0,00 €	0,00€	0,00 €	0,00 €	0,00€
	659		С	HARGES D'ESCOMPTE DE CREANCES					250,00 €
		659000	21.60	Frais bancaires	250,00 €	0,00€	0,00€	0,00€	250,00 €
			_	NUA DOCO EVOCENTIO::::-:					
66				CHARGES EXCEPTIONNELLES					0.00.6
	660	660000	C	CHARGES D'EXCEPTIONNELLES					0,00€
		660000 660001		Charges exceptionnelles Charges des années antérieures	0,00 € 0,00 €				
		000001		onargos dos annees antenedros	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Ь									

Budget CIFAS 2021

CL	ASSI	E 7 : PR	RODUIT	rs	207.000,00€	0,00€	0,00€	4.000,00€	211.000,00€
70			(CHIFFRE D'AFFAIRES					
. •	701			/ENTES ET RECETTES D'ACTIVITES AUTRES					0.00 €
		701200	49.11	Vente animations, ateliers, stages	0,00€	0,00 €	0,00€	0,00€	-,
	702		F	PRODUITS DE BIENS CULTURELS				•	0,00 €
		702000	49.11	Editions "papier"	0,00€	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00€
		702900	49.11	Autres biens culturels	0,00€	0,00 €	0,00 €	0,00€	0,00€
	703		(COPRODUCTIONS					0,00 €
		703000	49.11	Apports reçus en coproduction	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€
73			5	SUBSIDES ET SUBVENTIONS					
			5	SUBVENTIONS					211.000,00 €
		737200	49.11	Subventions de la Cocof	164.000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	164.000,00€
		737500	49.11	Subventions de la Communauté française	0,00€	0,00 €	0,00 €	0,00€	0,00€
		737600	49.11	Subventions Actiris	43.000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00€	
		737900	49.11	Subventions d'autres opérateurs publics	0,00€	0,00 €	0,00 €	4.000,00€	,
				Commission européenne	0,00€	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00€
75			F	PRODUITS FINANCIERS					
	751		F	PRODUITS DES ACTIFS CIRCULANTS					0,00 €
		751100	12.50	Intérêts sur comptes d'épargne	0,00€	0,00 €	0,00 €	0,00€	
		751200	12.50	Intérêts sur comptes courants	0,00€	0,00 €	0,00 €	0,00€	
	757			REGULARISATION					0,00 €
		757000	12.50	Différences de paiements	0,00€	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00€
76			F	PRODUITS EXCEPTIONNELS					
	763		A	AUTRES PRODUITS EXCEPTIONNELS					0,00 €
		763000		Produits exceptionnels	0,00€	0,00 €	0,00 €	0,00€	0,00€
		763001		Produits des années antérieures	0,00€	0,00 €	0,00 €	0,00€	0,00€
79			F	PRELEVEMENTS					0,00 €
		790000		Prélèvement sur le résultat reporté	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€
DIFF	ERE	NCE ENT	RE PRO	DDUITS ET CHARGES	81.460,00 €	-67.460,00€	-6.000,00€	-8.000,00€	0,00€

BUDGET PREV	Budget	Réalisé	Budget	Budget	Budget
BOBOLITALY	2019	31.12.2019	2020	ajusté 2020	2021
RECETTES	2013	31.12.2013	(fév)	(avril)	2021
1 Subvention de la CCF	363000,00	363000,00	363000,00	363000.00	363000,00
2 Participation livres	333333,63	19500,83	pm	pm	pn
3 Subvention de la FWB (lib.labellisée)	710,00	710,00	710,00	710,00	710,00
4 Subvention de la FWB (Fureur de lire)	800,00	, 10,00	800,00	800,00	800,00
5 EL&C Salon Francfort	000,00	1060,90	pm	pm	pn
6 Subvention Journées du Patrimoine		1000,50	рііі	piii	Pil
7 Subvention Electre					
8 Éditions (chiffre d'affaires)	40000,00	72680,33	40000,00	20000,00	35000,00
9 Librairie (chiffre d'affaires)	40000,00	38127,16	40000,00	15000,00	20000,0
10 Recettes Rencontres	1500,00	1084,90	1500,00	500,00	1500,0
11 Recettes Expos	1000,00	1004,50	1300,00	300,00	1300,0
12 Participations ateliers	1000,00	169,81			
13 Recettes visites guidées	1500,00	1152,65	1000,00	200,00	1000,0
14 Remboursement Actiris (ACS)	150000,00	170681,40	16000,00	160000,00	170000,0
15 Produits financiers		10081,40		-	
16 Production immobilisée	pm	25229,34	pm	pm	pr
Total	598510,00		pm	pm	pr 592010,0
TOTAL	336310,00	693506,46	607010,00	560210,00	332010,0
DÉPENSES	1			T	
DEFENSES					
 Frais de personnel					
	2000.00	2504.50	2000.00	2000.00	2000.0
17 Gestion comptable	3000,00	2591,50	3000,00	3000,00	3000,0
18 Secrétariat social	2400,00	2177,26	2400,00	2400,00	2400,0
19 Prestations services	400,00	446555.00	400,00	400,00	400,0
20 Traitements du personnel contractuel	121000	116555,89	120000	120000	12024
21 Poste supplm mi-temps					
22 Médecine du travail	640	700,72	700	700	70
23 Traitements du personnel ACS	190000,00	208176,40	208000,00	208000,00	208500,0
24 Formations personnel	700,00		700,00	700,00	700,0
25 Chèques repas et abonnements	16000,00	15305,91	16000,00	16000,00	16000,0
26 Fonds social					
27 Honoraires nouveau site					
28 Stagiaires	4000,00	365,00	4000,00	350,00	4000,0
29 Dotation provision pécule vacances		-7980,86	-8000,00	-8000,00	-8000,0
Total	338140,00	337891,82	347200,00	343550,00	347940,0
Frais de fonctionnement					
30 Loyer	47000,00	47011,92	47000,00	47400,00	47400,0
31 Charges communes	24000,00	11735,02	20000,00	20000,00	20000,0
32 Électricité	3000,00	3296,96	3500,00	3500,00	3500,0
33 Nettoyage des locaux	4800,00	4807,50	4800,00	4800,00	4800,0
34 Petits travaux locaux	1000,00	1388,74	1500,00	1500,00	1500,0
35 Télésurveillance	600,00	613,80	600,00	600,00	600,0
36 Assistance juridique	1000,00		1000,00	1000,00	1000,0
37 Assurances	6300,00	4673,45	5000,00	5000,00	5000,0
38 Petit matériel/ent-rép	9000,00	2684,03	9000,00	9000,00	9000,0
39 Matériel informatique et site internet	7000,00	3213,40	7000,00	7000,00	7000,0
40 Maintenance Damnet	4500,00	3907,71	4500,00	4500,00	4500,0
41 Contrat location Medialog	4200,00	4123,20	4200,00	4200,00	4200,0
42 Maintenance Logiciel comptable	200,00	152,07	200,00	200,00	200,0
43 Fournitures et documentation	3000,00	2888,25	3000,00	3000,00	3000,0
44 Nouveau mobilier		1337,17	2000,00	2000,00	2000,0
45 Poste & transport livres	6400,00	8029,62	8000,00	8000,00	8000,0
46 Téléphonie, internet	7400,00	6093,67	7000,00	7000,00	7000,0
47 Frais internet	600,00		-		
48 Abonnement Electre	1900,00	1820,00	1900,00	1900,00	1900,0
49 Publications légales	400,00	242,88	400,00	400,00	400,0
50 Charges commerciales	1500,00	652,99	800,00	800,00	800,0
51 Charges financières	1200,00	1240,58	1200,00	1200,00	1200,0
51 Charges illiancieres					

Fra	ais de promotion					
52	Opérations et documents promotionnels	2500,00	6537,28	7000,00	6000,00	7000,00
53	Conseiller communication/marketing/presse	11000,00	14715,00	15000,00	13000,00	14000,00
54	Frais fabrication affiches		1583,78	2000,00	1500,00	2000,00
55	Produits promotionnels	5000	1450,55	2000	2000	2000
55'	Frais de distribution		2243,97	2500,00	2500,00	2500,00
55'	Frais fabrication cartes postales		1173,00	1400,00	1400,00	1400,00
55'	Frais fabrication booklet/agenda		5988,41	6000,00	6000,00	6000,00
	Total	18500,00	33691,99	35900,00	32400,00	34900,00
Éd	itions					
56	Prov./réalisation d'ouvrages	42920,00	95278,09	38360,00	20610,00	35220,00
57	Droits d'auteurs	5000,00	3695,35	5000,00	5000,00	5000,00
57'	droits d'auteurs forfaitaires		15800,00	pm	pm	pm
58	Variation stock éditions	pm	46994,34	pm	pm	pm
59	Retrocession coéditeurs	pm	3082,56	pm	pm	pm
60	Déclassement livres obsolètes					
	Total	47920,00	164850,34	43360,00	25610,00	40220,00
Lik	 prairie					
61	Achats d'ouvrages	45000,00	37136,08	37000,00	17000,00	25000,00
62	Achats œuvres	1000,00				
63	Variation stock librairie	3000,00	2902,31	3000,00	3000,00	3000,00
64	Animations	6000,00	3966,60	4000,00	3000,00	4000,00
65	Visites guidées	2000,00	1675,00	2000,00	1200,00	2000,00
66	Expositions	1500,00	1039,76	1500,00	1000,00	1500,00
67	Assurances pour les expositions	450,00	439,60	450,00	450,00	450,00
	Total	58950,00	47159,35	47950,00	25650,00	35950,00
	TOTAL	598510,00	693506,46	607010,00	560210,00	592010,00

	HELDB - BUDGETS 2020 PRODUITS	budget 2020	budget 2021	budget 2022
	Produits	-		_
1	Allocation de fonctionnement COCOF	691.000,00	691.000,00	
	Allocation de fonctionnement PBW	74.400,00	74.400,00	
	Allocation FWB pour ETP plein temps		·	
	Allocation globale FWB - Part fonctionnement	829.854,00		
	Allocation globale FWB - Part personnels	7.900.000,00		
	Droits d'inscription	320.000,00	8.954.854,00	
	promotion de la réussite	9.523,00		
	FRHE: ulb recherche en éducation	3.523/66	39.206,68	
	FRHE: orvaloc		76.500,00	735
	compensation DI		70.300,00	, , ,
	first 2016		50.800,00	
	first 2015	38.100,00	30.000,00	
	consortiums pacte	36.100,00		
	far sur BC			
		140,000,00	1 40 000 00	
	Fonds Affectés	140.000,00	140.000,00	
	Recettes diverses	0,00	0,00	
	Autres produits d'exploitation (-)	0,00	0,00	
	Produits financiers	3.300,00	3.300,00	
	Biens durables	201.000,00	201.000,00	
	Personnel mis à la disposition de la HELDB			
	Total Produits	10.207.177,00	10.231.060,68	
	CHARGES	BUDGET 2020	BUDGET 2021	
ation	Frais de route, de séjour, voyage	127.000,00	127.000,00	
.0010	Frais séjours	67.000,00	67.000,00	
.0020	Remboursement déplacement	40.000,00	40.000,00	
.0030	mobilité nationale et internationale	20.000,00	20.000,00	
	Honoraires, jetons de présence	67.625,00	67.625,00	
1020	Honoraires avocats	0,00	0,00	
1030	Honoraires expert-comptable	12.500,00	12.500,00	
	Honoraires reviseurs	10.125,00	10.125,00	
	Honoraires autres	45.000,00	45.000,00	
	Fonctionnement administratif	431.087,50	431.087,50	
2010	Frais de téléphone, fax, internet	20.000,00	20.000,00	
	Frais postaux	15.000,00	15.000,00	
	Frais de photocopieuse	75.000,00	75.000,00	
	Papier			
		0,00	0,00	
	Frais informatique	35.000,00 57.000,00	35.000,00 57.000,00	
	Fournitures de bureau	,		
	Cartouches encre	0,00	0,00	
	mobilier	25.000,00	25.000,00	
	Publicité	94.000,00	94.000,00	
	Mailings	0,00	0,00	
	Merchandising	0,00	0,00	
2063	Brochures info	0,00	0,00	
2064	Participation salons	0,00	0,00	
2065	Divers pub	0,00	0,00	
2066	transfert aide à la réusite	5.087,50	5.087,50	
2070	Dépenses à caractère social	0,00	0,00	
2080	Autres frais administratifs (cotisations)	20.000,00	20.000,00	
	Evènements	45.000,00	45.000,00	
2090	Imprimerie	5.000,00	5.000,00	
	frais internet	35.000,00	35.000,00	
	Fonct. Technique général	359.500,00	359.500,00	
3010	Matières premières alimentaires	0,00	0,00	
	Réparations	35.000,00	35.000,00	
	Contrats entretien mat. Didactique	20.000,00	20.000,00	
	Conférence, recyclage, formations prof	22.500,00	22.500,00	
	Trousse de secours, sécurité	2.000,00	2.000,00	
	Frais de réception	60.000,00	60.000,00	
	Frais de bibliothèque	50.000,00	50.000,00	
	Distribution des prix	7.500,00	7.500,00	
	Voyages didactiques - visites	0,00	0,00	
	collaboration internationalle			
	Matériel didactique	98.500,00	98.500,00	
3115	recherche au sein de la heldb			
	Assurances	35.000,00	35.000,00	
3130	Assurances personnel	0,00	0,00	
	Habillement et blanchisserie	4.000,00	4.000,00	
	Autres fonct. technique général	25.000,00	25.000,00	
	Assurances matériel	0,00	0,00	
3170		0,00	0,00	

614060 Entretien bâtiment	22.000,00	22.000,00	
614050 signalisation	5.000,00	5.000,00	
614070 Sécurité	1.000,00	1.000,00	
frais spécifiques de l'entreprise	0,00	0,00	
Personnel intérimaire	0,00	0,00	
Rémunérations, charges sociales	8.892.200,00	8.917.000,00	
620200 Personnels invités et/ou contractuels	730.000,00	750.000,00	
prevention externe SEPT			
Personnel Haute Ecole (Cocof)	0,00	0,00	
Personnel FWB (CMBP)	7.900.000,00	7.900.000,00 €	
621000 Cot Onss Patronales	175.200,00	180.000,00	
623000 Autres frais de personnel	0,00	0,00	
623100 Déplacement maison/travail	60.000,00	60.000,00	
624200 Assurances loi	0,00	0,00	
624300 Service de prévention externe	15.000,00	15.000,00	
624400 Secretariat social	12.000,00	12.000,00	
Autres charges d'expoitation	95.000,00	95.000,00	
644100 Remboursement DI	95.000,00	95.000,00	
Dons			
644200 Divers - Tutorat	0,00	0,00	
Charges Financières	2.750,00	2.750,00	
654000 Différence de paiement	0,00	0,00	
658050 Frais bancaires	2.750,00	2.750,00	
Charges exceptionnelles	1.500,00	1.500,00	
644000 Charges exceptionnelles	1.500,00	1.500,00	
Achats de biens durables	201.000,00	201.000,00	
Report 2017	0,00	0,00	
Services à la collectivité	0,00	0,00	
Total Charges	10.205.662,50	10.230.462,50	
Résultat (Produits - Charges)	<u>1.514,50</u>	<u>598,18</u>	
Prélèvements sur les reserves			
Produits - Charges après prélèvements	1.514.50	598.18	

231.143,21

Services et biens divers

61

BUDGET 2021

28-04-21

	<u>I. CHARGES</u>	<u>644.455.89</u>
60/64	Coût des ventes et des prestations	

611001 LOCATIONS SALLES DIVERSES 1.232.85 611104 ENTRETIEN ET REPARATION 20.762,46 611106 GAZ 11.610,43 10.699,65 611107 ELECTRICITE 611109 DEMENAGEMENT-AMENAGEMENT 8.982,05 SURVEILLANCE 611110 1.641,96 EAU 612110 1.959.50 612300 DOCUMENTATIONS-ABONNEMENT-LIVRES-JEUX 2.004,22 612400 FOURNITURES DE BUREAU 3.567,24 612500 LOCATION PHOTOCOPIEUR 2.778,87 PETIT MOBILIER DE BUREAU 612501 3.299,72 612510 LOCATION DISTRIBUTEUR BOISSONS 1.113,47 612600 **FORMATION** 637.50 612601 PETIT MATERIEL 4.576,30 612602 TELEPHONE 2.891,83 612604 FRAIS INTERNET 3.317,53 PHARMACIE 612615 21,09 612800 COTISATIONS 765,00 FRAIS INFORMATIQUES 612900 2.822,44 MONTAGE PHOTO-VIDEO-MUSIQUE 612950 7.194,67 613000 DROITS A LA SABAM 64,15 613310 FRAIS DE GESTION SECRETARIAT SOCIAL 3.281,21 613320 FRAIS DE GESTION CHEQUES REPAS 1.288,73 613351 ASSURANCE INCENDIE 647,58 613360 ASSURANCES TOUS RISQUES 1.815,35 613530 ASSURANCE RC 1.443,48 613550 ASSURANCE-DIVERS 1.046,73 614150 FRAIS DE LIVRAISON 134,13 AFFICHAGE-PROMOTION-DIFFUSION 614200 7.890,21 614201 **GRAPHISME** 2.703.00 614202 **IMPRIMEUR** 11.123,23 **CARTES STANDARD SODEXO** 615000 87,42 FRAIS DE DEPLACEMENT 615100 9.957,00 615101 RECOLTE DECHETS BXL PROPRETE 2.226,25 615102 HEBERGEMENT 7.939,97 615200 PUBLICITE LEGALE 941.36 615300 HONORAIRES COMPTABLES 4.680,09 615310 HONORAIRES AVOCATS 2.174,66 615350 **HONORAIRES DIVERS** 33.045,79 615355 HONORAIRES SMART 555,39 615360 VERIFICATEUR AUX COMPTES 1.863.64 615400 **EVENEMENTS-RECEPTIONS-VERNISSAGES** 16.891.65 615410 CADEAUX-FLEURS 1.603.46 ATELIER D'ECRITURES 615450 408,00 615600 **REUNIONS INTERNES** 7.214,29 POSTE 616100 2.070,68 616700 REUNION TRAVAIL - CONTACT EXTERIEUR 5.436,83

616750	FRAIS DE RESTAURANT ETRANGER	995,80
616950	VOLONTARIAT	9.367,17
616960	RPI	367,20
<u>62</u>	Rémunérations; charges sociales et pensions (+)(-)	409.847.51
620200	EMPLOYES	299.664,11
620300	OUVRIERS	
620400	ANIMATEURS	6.484,98
621000	COTI PATRONALES D'ASSURANCE SOCIALES	64.684,82
621100	ONSS PATRONALE OUVRIERS PECULE VACANCES	0,00
623000	FRAIS PROPRES A L'EMPLOYEUR	2.495,16
623100	DEPLACEMENT DOM-LIEU DE TRAVAIL	20.961,05
623150	PROVISION POUR PECULE DE VACANCES	35.802,50
623155	UTILISATION PROVISION POUR PECULE DE VAC	-35.274,88
623200	MEDECINE DU TRAVAIL	1.020,24
623600	CHEQUES-REPAS	11.088,00
623700	ASSURANCE LEGALE	2.921,52
<u>630</u>	Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement; sur immobilisations incorporelles et corporelles	3.022.29
630100	DOTATIONS AUX AMO SUR IMMO INCORPO	500,89
630200	DOTATIONS AUX AMORT SUR IMMO CORPO	2.521,40
640/8	Autres charges d'exploitation	<u>72.10</u>
640100	FRAIS DE PUBLICATION LEGALE	72,10
642000	MOINS-VAL S/ REAL DE CREANCES COMM	0,00
<u>65</u>	Charges financières	70.04
652/9	Autres charges financières	<u>72.21</u>
657000	CHARGES FINANCIERES DIVERSES	72,21
<u>67</u>	<u>Impôts</u>	
<u>671</u>	Impôts belges sur le résultat d'exercices antérieurs	<u>298.57</u>
671000	TAXE ANNUELLE COMP. DROITS SUCCESSION	298,57
	II. PRODUITS	648.744.64
		<u></u>
	Ventes et prestations	<u> </u>
<u>70</u>	Chiffre d'affaires	<u>75.890.16</u>
700000	Chiffre d'affaires INSCRIPTION ACTIVITES-ATELIERS-ANIMATION	
700000 702000	Chiffre d'affaires INSCRIPTION ACTIVITES-ATELIERS-ANIMATION FORFAIT DIVERS	75.890.16 13.813,94 100,00
700000 702000 703000	Chiffre d'affaires INSCRIPTION ACTIVITES-ATELIERS-ANIMATION FORFAIT DIVERS TABLES DE CONVERSATION	75.890.16 13.813,94 100,00 3.510,00
700000 702000 703000 704020	Chiffre d'affaires INSCRIPTION ACTIVITES-ATELIERS-ANIMATION FORFAIT DIVERS TABLES DE CONVERSATION PARTICIPATION FRAIS UTILISATEURS	75.890.16 13.813,94 100,00 3.510,00 8.090,00
700000 702000 703000 704020 704110	Chiffre d'affaires INSCRIPTION ACTIVITES-ATELIERS-ANIMATION FORFAIT DIVERS TABLES DE CONVERSATION PARTICIPATION FRAIS UTILISATEURS PARTICIPATION FRAIS OCCUPANTS	75.890.16 13.813,94 100,00 3.510,00 8.090,00 50.318,22
700000 702000 703000 704020	Chiffre d'affaires INSCRIPTION ACTIVITES-ATELIERS-ANIMATION FORFAIT DIVERS TABLES DE CONVERSATION PARTICIPATION FRAIS UTILISATEURS	75.890.16 13.813,94 100,00 3.510,00 8.090,00

70/74

48,02

737000	SUBSIDES COCOF DE FONCTIONNEMENT	333.000,00
737100	SUBSIDES ACS	79.120,81
737300	SUBSIDE CONCOURS DE TEXTES	16.353,32
737800	SUBSIDE FWB - PROMOTION DE BXL	0,00
737900	SUBSIDE JEUX DE LANGAGE	4.081,00
737950	SUBSIDE PARLEMENT FWB	44.162,00
737951	SUBSIDE IMPROPHONIES	0,00
737953	SUBSIDE ELOQUENTIA	85.000,00
737970	SUBSIDE VILLE DE BRUXELLES	0,00
738000	REDUCTION PP AIP	4.516,93
738010	ALLOC. TRAVAIL	4.650,00
738100	REDUCTION ONSS	0,00
<u>74</u>	Autres produits d'exploitation	<u>1.922.39</u>
743000	PRODUITS D'EXPLOITATION DIVERS	0,00
748100	RECUPERATION CHEQUES-REPAS	1.922,39
	Produits financiers	
752/9	Autres produits financiers	<u>48.02</u>

757000 PRODUITS FINANCIERS DIVERS

75

Résultat positif (négatif) de l'exercice 4.288.76

	PABSB RBC BUDG	E 1 2020	Sec 2010	BUDGET 2021
	ARTICLES BUDGETAIR	RES		
	IRECETTES			
1	Loyers de la Communauté française	5.044.360,00 €	16.11	5.145.247,2
2	Autres loyers	74.000,00 €	16.11	80.000,0
3	Subside de fonctionnement	23.000,00 €	32.00	23.000,0
4	Subside Cocof	0,00 €	49.11	0,0
				·
5	Produits financiers	0,00 €	12.50	0,0
6	Vente de bâtiment	0,00 €	76.11	1.600.000,0
7	Revenus divers	0,00€	36.90	0,0
8	Reprise de l'excédent	80.700,00 €	03.20	0,0
tal re	ecettes	5.222.060,00 €		6.848.247,20
	II DEPENSES D'INVESTISSE	MENT		II DEPENSES D'INVESTISSEMENT
1	Constructions	0,00€	72.00	0,0
2	Rénovations	0,00€	72.00	0,0
3	Autres investissements	0,00 €	74.10 ou74.22	0,0
4	Provision pour entretien et rénovation	0,00€	03.10	0,0
	Sous-total	0,00 €		0,0
	III DEPENSES DE FONCTIONN	IEMENT		III DEPENSES DE FONCTIONNEMEN
1	Travaux d'entretien	100.000,00€	12.11	
	Travaux u entretien	7 00,000,001		
2	Frais de hureau			100.00
2	Frais de bureau	1.000,00 €	12.11	1.000,0
3	Frais de poste	1.000,00 € 100,00 €	12.11 12.11	1.000,
3	Frais de poste Frais de fonctionnement	1.000,00 € 100,00 € 8.000,00 €	12.11 12.11 12.11	1.000,i 100,i 8.000,i
3 4 5	Frais de poste Frais de fonctionnement Frais d'assurance	1.000,00 € 100,00 € 8.000,00 € 2.500,00 €	12.11 12.11 12.11 12.11	1.000, 100, 8.000, 2.500,
3 4 5 6	Frais de poste Frais de fonctionnement Frais d'assurance Frais de déplacement des administrateurs	1.000,00 € 100,00 € 8.000,00 € 2.500,00 € 600,00 €	12.11 12.11 12.11 12.11 12.11	1.000, 100, 8.000, 2.500, 600,
3 4 5 6 7	Frais de poste Frais de fonctionnement Frais d'assurance Frais de déplacement des administrateurs Frais de comptabilité	1.000,00 € 100,00 € 8.000,00 € 2.500,00 € 600,00 € 4.800,00 €	12.11 12.11 12.11 12.11 12.11 12.11	1.000, 100, 8.000, 2.500, 600, 5.000,
3 4 5 6 7 8	Frais de poste Frais de fonctionnement Frais d'assurance Frais de déplacement des administrateurs Frais de comptabilité Rémunération d'employés	1.000,00 € 100,00 € 8.000,00 € 2.500,00 € 600,00 € 4.800,00 € 7.800,00 €	12.11 12.11 12.11 12.11 12.11 12.11 12.11	1.000,i 100,i 8.000,i 2.500,i 600,i 5.000,i 8.200,i
3 4 5 6 7 8	Frais de poste Frais de fonctionnement Frais d'assurance Frais de déplacement des administrateurs Frais de comptabilité Rémunération d'employés Payement ONSS	1.000,00 € 100,00 € 8.000,00 € 2.500,00 € 600,00 € 4.800,00 € 7.800,00 € 2.400,00 €	12.11 12.11 12.11 12.11 12.11 12.11 12.11 11.11	1.000, 100, 8.000, 2.500, 600, 5.000, 8.200,
3 4 5 6 7 8 9	Frais de poste Frais de fonctionnement Frais d'assurance Frais de déplacement des administrateurs Frais de comptabilité Rémunération d'employés Payement ONSS Frais d'experts	1.000,00 € 100,00 € 8.000,00 € 2.500,00 € 600,00 € 4.800,00 € 7.800,00 € 2.400,00 €	12.11 12.11 12.11 12.11 12.11 12.11 12.11 11.11 11.20	1.000, 100, 8.000, 2.500, 600, 5.000, 8.200, 2.500, 50.000,
3 4 5 6 7 8 9	Frais de poste Frais de fonctionnement Frais d'assurance Frais de déplacement des administrateurs Frais de comptabilité Rémunération d'employés Payement ONSS Frais d'experts Mise à disposition d'employés	1.000,00 € 100,00 € 8.000,00 € 2.500,00 € 600,00 € 4.800,00 € 7.800,00 € 2.400,00 € 50.000,00 €	12.11 12.11 12.11 12.11 12.11 12.11 12.11 11.11 11.20	1.000,i 100,i 8.000,i 2.500,i 600,i 5.000,i 8.200,i 2.500,i 0,000,i 0,0
3 4 5 6 7 8 9 10 11	Frais de poste Frais de fonctionnement Frais d'assurance Frais de déplacement des administrateurs Frais de comptabilité Rémunération d'employés Payement ONSS Frais d'experts Mise à disposition d'employés Amendes de retard	1.000,00 € 100,00 € 8.000,00 € 2.500,00 € 600,00 € 4.800,00 € 7.800,00 € 2.400,00 € 50.000,00 € 0.00 €	12.11 12.11 12.11 12.11 12.11 12.11 11.11 11.20 12.11 12.11 12.11 21.60	1.000,i 100,i 8.000,i 8.000,i 600,i 5.000,i 8.200,i 2.500,i 0,i 0,i 0,i
3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13	Frais de poste Frais de fonctionnement Frais d'assurance Frais de déplacement des administrateurs Frais de comptabilité Rémunération d'employés Payement ONSS Frais d'experts Mise à disposition d'employés Amendes de retard Frais bancaires	1.000,00 ∈ 100,00 ∈ 8.000,00 ∈ 2.500,00 ∈ 600,00 ∈ 4.800,00 ∈ 7.800,00 ∈ 2.400,00 ∈ 50.000,00 ∈ 0.00 ∈ 200,00 ∈	12.11 12.11 12.11 12.11 12.11 12.11 11.11 11.20 12.11 12.11 12.11 21.60 21.60	1.000,i 100,i 8.000,i 2.500,i 600,i 5.000,i 2.500,i 0,i 0,i 0,i 200,i
3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13	Frais de poste Frais de fonctionnement Frais d'assurance Frais de déplacement des administrateurs Frais de comptabilité Rémunération d'employés Payement ONSS Frais d'experts Mise à disposition d'employés Amendes de retard Frais bancaires Provision précompte	1.000,00 ∈ 100,00 ∈ 8.000,00 ∈ 2.500,00 ∈ 600,00 ∈ 4.800,00 ∈ 2.400,00 ∈ 50.000,00 ∈ 0.00 ∈ 200,00 ∈	12.11 12.11 12.11 12.11 12.11 12.11 11.11 11.20 12.11 12.11 21.60 21.60 03.10	1.000, 100, 8.000, 2.500, 600, 5.000, 8.200, 2.500, 0, 0, 0, 0, 0, 0, 0, 0, 0, 0, 0, 0,
3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13	Frais de poste Frais de fonctionnement Frais d'assurance Frais de déplacement des administrateurs Frais de comptabilité Rémunération d'employés Payement ONSS Frais d'experts Mise à disposition d'employés Amendes de retard Frais bancaires	1.000,00 ∈ 100,00 ∈ 8.000,00 ∈ 2.500,00 ∈ 600,00 ∈ 4.800,00 ∈ 7.800,00 ∈ 2.400,00 ∈ 0,00 ∈ 0,00 ∈ 0,00 ∈ 200,00 ∈ 300,00 ∈	12.11 12.11 12.11 12.11 12.11 12.11 11.11 11.20 12.11 12.11 12.11 21.60 21.60	1.000, 100, 8.000, 2.500, 600, 5.000, 8.200, 2.500, 0, 0, 0, 0, 0, 0, 0, 0, 0, 0, 0, 0,
3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14	Frais de poste Frais de fonctionnement Frais d'assurance Frais de déplacement des administrateurs Frais de comptabilité Rémunération d'employés Payement ONSS Frais d'experts Mise à disposition d'employés Amendes de retard Frais bancaires Provision précompte Charges diverses IV DEPENSES RELATIVES A La	1.000,00 € 100,00 € 8.000,00 € 2.500,00 € 600,00 € 4.800,00 € 7.800,00 € 2.400,00 € 0,00 € 0,00 € 200,00 € 0,00 € 300,00 €	12.11 12.11 12.11 12.11 12.11 12.11 11.11 11.20 12.11 12.11 21.60 21.60 03.10 12.11	1.000,i 100,i 8.000,i 8.000,i 600,i 5.000,i 8.200,i 0,i 0,i 0,i 300,i
3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13	Frais de poste Frais de fonctionnement Frais d'assurance Frais de déplacement des administrateurs Frais de comptabilité Rémunération d'employés Payement ONSS Frais d'experts Mise à disposition d'employés Amendes de retard Frais bancaires Provision précompte Charges diverses	1.000,00 ∈ 100,00 ∈ 8.000,00 ∈ 2.500,00 ∈ 600,00 ∈ 4.800,00 ∈ 7.800,00 ∈ 2.400,00 ∈ 0,00 ∈ 0,00 ∈ 0,00 ∈ 200,00 ∈ 300,00 ∈	12.11 12.11 12.11 12.11 12.11 12.11 11.11 11.20 12.11 12.11 21.60 21.60 03.10	100.00 1.000,0 1.000,0 8.000,0 2.500,0 600,0 5.000,0 8.200,0 2.500,0 0,0 0,0 0,0 0,0 3.344.360,0 1.800.887,3

C	R	N٥	26	(2020	0-2021)	

Tableau annexé au règlement contenant le budget des voies et moyens de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2021

Recettes						1	COCOF
Allocations de base M. P. A. NO. CE.	Code Fonctionnel		Fonds organiques	Genre	Types de credit	Initial 2020	Initial 2021
MISSION 01: DOTATION I	REGION-BXL						
Programme 100: Droit de tirage							
Activité 01: Dotation générale							
Dotation exceptionnelle de la Région bruxe 01.100.01.03.49359	elloise dans le cadre de l *****	a gestion de la ci	rise COVID 19		E	-	
	Totaux Programme 1	00			E E	-	
D 101 Ft					L	-	
Programme 101: Financement miss Activité 01: Dotation générale	ions ex-provinces ci	ilture					
Dotation spéciale destinée au financement		iales (culture)					
01.101.01.01.49359	****				E L	4 560 4 560	4 652 4 652
	Totaux Programme 1	01			E L	4 560 4 560	4 652 4 652
	TOTAUX MISSION	01			E L	4 560 4 560	4 652 4 652
Totaux par mission, répartis sel	on le premier chiffre du	code économiqu	ue				
4.TRANSFERTS DE REVENUS À L'INTÉRIE	IID DII CECTEUD DEC	A DMINICTO A TIV	ONE BUBLIOUS	· c	Е	4 560	4 65
. IRANSFERTS DE REVENUS A L'INTERIE	UK DU SECIEUK DES I	ADMINISTRATIC	INS PUBLIQUE	3	L L	4 560	4 65
MISSION 02: DOTATION I	DE LA COMMII	NATITE ED	ANCAISE				
			MINCAISE				
Programme 200: Loi spéciale relativ	ve aux institutions t	oruxenoises					
Activité 01: Dotation générale Dotation de la Communauté française (art		du 12 janvier 19	989 relative aux	institutions br			
02.200.01.01.49249	*****				E L	10 101 10 101	10 101 10 101
	Totaux Programme 2	00			E L	10 101 10 101	10 101 10 101
	TOTAUX MISSION	02			E L	10 101 10 101	10 101 10 101
Totaux par mission, répartis sel	on le premier chiffre du	code économiqu	ue				
4.TRANSFERTS DE REVENUS À L'INTÉRIE	UR DU SECTEUR DES	ADMINISTRATIO	ONS PUBLIQUE	S	E L	10 101 10 101	10 10 10 10
MISSION 06: RECETTES I	DIVERSES						
Programme 500: Recettes diverses							
Activité 03: Recettes non fiscales générales Recettes diverses (Règlement)							
06.500.03.01.06009	****				E	157	157
Recettes du Service de prêt de matériel					L	157	157
06.500.03.06.06009	****				E L	64 64	64 64
Indus à Récuperer - Personnel (Règlement 06.500.03.09.1111	*****				E	53	53
Indus à Récuperer - Asbl (Règlement)					L	53	53
06.500.03.10.3300	****				E L	32 32	32 32
	Totaux Programme 5	00			E L	306 306	306 306
	TOTAUX MISSION	06			E L	306 306	306 306
Totaux par mission, répartis sel	on le premier chiffre du	ı code économiqı	ue		L	300	300
O DÉDENCES ET BECETTES MOM VENTS É	i E C				T.	221	22
O.DÉPENSES ET RECETTES NON VENTILÉ		ana			E L	221	22 22
I.DÉPENSES ET RECETTES COURANTES I	POUR BIENS ET SERVIO	CES			E L	53 53	53 53
3.TRANSFERTS DE REVENUS À DESTINAT					E	32	32

Recettes						COCOF
Allocations de base M. P. A. NO. CE.	Code Fonctionnel	Fonds organiques	Genre	Types de credit	Initial 2020	Initial 2021
MISSION 08: INTERETS FI	NANCIERS					
Programme 700: Intérêts financiers						
Activité 03: Recettes non fiscales générales						
Intérêts financiers (Règlement)						
08.700.03.01.26109	****			E	-	-
				L	-	-
	Totaux Programme 70			E L	-	-
	TOTAUX MISSION 0			E		
	TOTAUX MISSION 0			E L	-	-
Totaux par mission, répartis selo TOTAUX GÉNÉRAU	·	vac ceonomique		E L	14 967 14 967	15 059 15 059
TOTAUX GÉNÉRAUX RECE	ΓΤΕS, répartis selon le	remier chiffre du code écono	mique			
0.DÉPENSES ET RECETTES NON VENTILÉE	S			E	221	221
1.DÉPENSES ET RECETTES COURANTES PO	OUR BIENS ET SERVICE	S		L E	221 53 53	221 53 53
3.TRANSFERTS DE REVENUS À DESTINATIO	ON ET EN PROVENANC	E D'AUTRES SECTEURS		L E L	32 32 32	32 32
4.TRANSFERTS DE REVENUS À L'INTÉRIEU	R DU SECTEUR DES A	MINISTRATIONS PUBLIQUE	ES	E L	14 661 14 661	14 753 14 753

C.R. N° 26 (2020-2021)

Tableau annexé au règlement contenant le budget général des dépenses de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2021

COCOF

Depenses						-	1			COCOF
Allocations de base M. P. A. NO. CE.	Code Fonctionnel	Subside facultative	Fonds organiques	Genre	Types de credit	Initial 2020	Redistr. 2020	1 ^{er} ajust. 2020	2 ^{ème} ajust. 2020	Ajusté 2020
MISSION 10: A										
Programme 000: Ré	munératio	n								
Rémunération du perso	nnel statutair	e								
10.000.00.00.1110	0131			3	E L	3 255 3 255	80- 80-	-	375- 375-	2 800 2 800
Rémunération du perso	nnel contract	uel								
10.000.00.01.1110	0131			3	E L	395 395	50 50		-	445 445
rais liés au personnel										
10.000.00.02.1111	0131			1	E L	165 165	-	-	-	165 165
harges et provisions de	pension des	agents pro	venant de l	l'ex-CFC						
10.000.00.03.1120	0131			4	E L	1 793 1 793	-	-	-	1 793 1 793
ensions pour cause d'in	aptitude									
10.000.00.04.1120	1012			1	E L	170 170	30 30	-	-	200 200
épenses liées aux frais	de parcours									
10.000.00.05.1211	0131			1	E L	5 5	-	-	-	5 5
rais de gestion du pers	onnel					3				
10.000.00.06.1211	0131			1	E L	48 48	-	-	-	48 48
rais de formation du p	ersonnel				L	40				40
10.000.00.07.1211	0131			3	E L	16 16	-	-	-	16 16
rais liés à l'informatisa	tion de l'adm	ninistration			L	10	-	-	<u> </u>	10
10.000.00.08.1211	0133	mistration		1	Е	12 12	-	-	-	12 12
rais de fonctionnement					L	12	-	-	-	12
10.000.00.09.1211	0133			1	Е	342	-	-	-	342
rais de location (loyers	`				L	342	-	-	-	342
10.000.00.10.1212	0133			1	Е	232	-	-	-	232
					L	232	-	-	-	232
rais de location simple 10.000.00.11.1213	0131	irs)		1	Е	20	_	_	_	20
					L	20	-	-	-	20
otation au Service Soc										
10.000.00.12.3300	0131	FACULT ATIF		3	E L	106 106	-	-	-	106 106
épenses patrimoniales		AHF			L	100	<u> </u>	-	<u> </u>	100
10.000.00.13.7422	0133			1	Е	30	-	-	-	30
shot do	natio 11	maar-41			L	30	=	-	-	30
chat de matériel infort 10.000.00.14.7422	natique et bu 0133	ı cautique		1	Е	5	_	_	_	5
10.000.00.17./922	0133			1	L	5	<u> </u>		<u> </u>	5
nulation droits consta										
10.000.00.17.0101	0131			1	E L	1 1	-	-	18 18	19 19
ntérêts - charges financ										
10.000.00.18.2160	0131			1	E L	1 1		<u> </u>	-	1 1
To	otaux Progra	mme 000			E L	6 596 6 596	-	-	357- 357-	6 239 6 239
T	OTAUX MIS	SSION 10			E	6 596			357-	6 239
•	OTTOM WILL	,5101110			L	6 596	-	-	357-	6 239
			Т	Totaux pai	r mission, re	épartis selon le premie	r chiffre du code écon	omique		
DÉDENGES ET DESE	FEG NON UE	ven ére			Е				40	4.0
DÉPENSES ET RECET	ES NON VE	VIILEES			E L	1 1	-	-	18 18	1 ¹
DÉPENSES ET RECET	TES COURAN	TES POUR	R BIENS ET	,	Е	6 453	-	-	375-	6 07
ERVICES	EDEL PR	ວກກຸທົ່ງກໍ່			L	6 453	-	-	375-	6 07
INTÉRÊTS ET REVENU	S DE LA PRO	PRIETE			E L	1 1	-	-	-	
	ENUS À DEST	TINATION .	ET EN		E	106	-	-	-	10
TRANSFERTS DE REVI					L	106	-	-	_	10
TRANSFERTS DE REVI ROVENANCE D'AUTRE						100				
			S		E L	35 35	-	-	-	3:

Dépenses

Dépenses										COCOF
Allocations de base							D. V			
M. P. A. NO. CE.	Code Fonctionnel	Subside facultative	Fonds organiques	Genre	Types de credit	Initial 2020	Redistr. 2020	1 ^{er} ajust. 2020	2ème ajust. 2020	Ajusté 2020

${\bf MISSION~11:~CULTURE,~JEUNESSE,~SPORTS,~EDUCATION~PERMANENTE,~AUDIO-VISUEL~ET~ENSEIGNEMENT}$

Programme 001: Culture

Programme 001: Cu									
Subventions de toutes na	ture liées à	la crise sanitaire du	COVID 19						
11.001.00.01.0100	0820		1	E	-	654-	784	130-	
				L	-	654-	784	130-	
Subventions de toutes na	tures aux a	associations en lien av	ec la crise s	anitaire COVII) 19.				
11.001.00.02.3300	0820		1	E	-	654	1 262	130	2 046
				L	-	654	1 262	130	2 046
			_	-					
Activité 01a: Support de la									
Dépenses de promotion,	_	oublication							
11.001.01a.00.1211	0820		3	E	40	-	-	-	40
				L	40	1-	-	-	39
Subventions aux associat		_							
11.001.01a.02.3300	0820	FACULT	3	E	532 532	10 160	-	-	542 692
		ATIF		L	332	100	-	-	092
Subventions en faveur de		•	_	_					
11.001.01a.03.3300	0820	FACULT	3	E	166	-	-	-	166
a la la Nulant a		ATIF		L	166	-	-	-	166
Subventions à l'ASBL Cl			_	_					
11.001.01a.04.3300	0820	ORGANI	3	E L	-	73	-	-	73
Ck4		QUE	~-14 ¹	L	-	/3	-	-	13
Subventions dans le cadr				E	575				
11.001.01a.06.3300	0820	ORGANI QUE	3	E L	575 502	138	-	-	575 640
T. C				L	302	130	-	-	040
Infrastructures culturelle		tions pour intérêts		_					
11.001.01a.07.2110	0820		1	E	1 1	-	-	-	1
6.1		11' \		L	1	-	-	-	1
Subventions aux associat		_		-					
11.001.01a.08.4320	0820	FACULT ATIF	3	E L	82 82	-	-	-	82 82
				L	62			-	62
Soutien à la création de 1			_	_					
11.001.01a.09.4320	0820	FACULT	3	E L	622	-	-	-	622
C-1	(TE24	ATIF		L	622	-	-	-	622
Subventions aux commun		_	2		25				2.5
11.001.01a.10.4320	0820	FACULT ATIF	3	E L	35 35	- 5-	-	-	35 30
T. C				L	33	J-	<u>-</u>	-	30
Infrastructures culturelle		nons pour amortissen		E.	27				25
11.001.01a.11.9110	0820		1	E L	27 27	-	-	-	27 27
C4' \ 1(-4' 4-		14 (4		ь	21	-	-	-	
Soutien à la création de 1		_		E	221	7			224
11.001.01a.13.3300	0820	FACULT ATIF	3	E L	231 220	7- 7-	-	-	224 213
a						7-			213
Support de la politique c		n général - prestations							_
11.001.01a.14.1211	0820		1	E L	3 3	-	-	-	3
T	A CDT	-14	4	L	3	-	-	-	3
Transfert en capital aux				E.	50	5 0			
11.001.01a.15.5211	0820	FACULT ATIF	1	E L	50 50	50- 44-	-	-	6
				L	30	44-	-	-	- 0
Subventions pour l'organ			-						
11.001.01a.17.3300	0820	FACULT	3	E	60	-	-	-	60
		ATIF		L	60	-	-	-	60
Frais de fonctionnement	-	ätiments administrati		_					
11.001.01a.18.1211	0820		1	E	184	-	-	-	184
				L	187	10-	-	-	177
Dépenses Bâtiments - div		ure							
11.001.01a.19.7200	0820		1	E	1	-	-	-	1
				L	37	-		-	37
Dépenses de prestations	_	ur études, recherches	ou colloque		veloppement culturel.				
11.001.01a.21.1211	0820		1	E	-	-	-	-	
				L	-	-	-	-	
_	_	is de tiers, des frais de			des frais de colloque dans	le cadre de la promo	tion de la culture de la	région bruxelloise.	
11.001.01a.22.1211	0820		1	E	-	-	-	-	
				L	-	-	-	-	

Dépenses										COCOF
Allocations de base M. P. A. NO. CE.	Code Fonctionnel	Subside facultative	Fonds organiques	Genre	Types de credit	Initial 2020	Redistr. 2020	1 ^{cr} ajust. 2020	2 ^{ème} ajust. 2020	Ajusté 2020
Activité 02b: Danse, M	_									
Prestations de tiers, fr		ıs (déplacem	ents, séjou			_	ersonnes étrangères à	l'ad ministration		2
11.001.02b.00.1211	0820			3	E L	3 3	-	-	-	3
Dépenses de promotio	n, diffusion, p	ublication				-				
11.001.02b.01.1211	0820			3	E	7	10	-	-	17
					L	7	10	-	-	17
Subventions aux assoc										
11.001.02b.02.3300	0820	FACULT ATIF		3	E L	1 306 1 309	72 112	-	-	1 378 1 421
Subventions aux assoc	iations active		de théâtre	nour le i		1307	112			1 721
11.001.02b.03.3300	0820	FACULT	uc mentre	3	E E	200	_	_	_	200
		ATIF			L	200	-	-	-	200
Subventions allouées d		_	nts relatifs			se et du théâtre.				
11.001.02b.04.3300	0820	ORGANI QUE		3	E L	250 246	21- 28-	-	-	229 218
Soutien aux initiatives	do autotions		n lion over	os CDAC		240	20-			210
11.001.02b.05.3300	0820	FACULT	ii iieii avec	3	Е	15	15-	_	_	
11.001.025.05.5500	0020	ATIF		3	L	15	15-	-	-	
Soutien aux cafés-théâ	tres (appel à	projet)								
11.001.02b.06.3300	0820	FACULT		3	E	225	10-	-	-	215
		ATIF			L	225	7	-	-	232
Subvention pour le Th 11.001.02b.07.3300		•		3	E	200				200
11.001.020.07.3300	0820	ORGANI QUE		3	E L	300 300	-	-	-	300 300
Subvention à l'ASBL	Article 27									
11.001.02b.08.3300	0820	FACULT		3	E	272	-	-	-	272
		ATIF			L	272	7-	-	-	265
Subvention à l'asbl Br			.A.M.P.)							
11.001.02b.09.3300	0820	ORGANI QUE		3	E L	80 80	16-	-	-	80 64
Subvention à l'asbl Ce	ntre Internat		mation en	Arts du S			10-			04
11.001.02b.10.3300	0820	ORGANI		3	E E	164	-	-	_	164
		QUE			L	164	32-	-	-	132
Subvention à l'asbl Ma	-		lone		-	4.60				
11.001.02b.11.3300	0820	ORGANI QUE		3	E L	162 162	33-	-	-	162 129
Subvention à l'asbl Fra	ancofaune									-
11.001.02b.12.3300	0820	ORGANI		3	E	155	-	-	-	155
		QUE			L	155	31-	-	-	124
Activité 03b: Livre, Litt	érature et lan	gue francais	e							
Dépenses de promotion										
11.001.03b.00.1211	0820			3	E	15	-	-	-	15
					L	15	-	-	-	15
Subventions aux assoc		FACILIT		3	E	172	17			100
11.001.03b.01.3300	0820	FACULT ATIF		3	E L	172 172	17 21	-	-	189 193
Subventions aux biblio	thèques et as	sociations s'	occupant d	e la lectu	re.					
11.001.03b.02.3300	0820	ORGANI	•	3	E	61	2	-	-	63
		QUE			L	62	-	-	-	62
Subventions à l'ASBL			ınesse de la	ngue frai	-					
11.001.03b.03.3300	0820	ORGANI QUE		3	E L	37 37	-	-	-	37 37
Subventions de fonction	nnement any		ies commun	ales.	L	3/	-	-	-	31
11.001.03b.04.4320	0820	ORGANI	commun	3	E	364	-	-	-	364
		QUE			L	365	1-			364
Subventions d'investis		-	communal							
11.001.03b.05.6321	0820	ORGANI		3	E	332	-	-	-	332
		QUE			L	333	1-	-	-	332
Subventions d'investis		-	communal	-						25
11.001.03b.06.6321	0820	FACULT ATIF		3	E L	37 38	1-	-	-	37 37
Subventions d'investis	sements any 1		s et associa	tions s'oc						
11.001.03b.07.5211	0820	ORGANI		3	E E	54	2	-	-	56
		QUE			L	55	-	-	-	55
Subventions d'investis			érature de j					·		
11.001.03b.08.5211	0820	ORGANI		3	E	10	-	-	-	10
		QUE			L	10	-	-	-	10

C.R. N° 26 (2020-2021)

Dépenses										COCOF
Allocations de base M. P. A. NO. CE.	Code Fonctionnel	Subside facultative	Fonds organiques	Genre	Types de credit	Initial 2020	Redistr. 2020	1 ^{er} ajust. 2020	2 ^{ème} ajust. 2020	Ajusté 2020
Subventions à l'ASBL !	Maison de la 1	Francité								
11.001.03b.09.3300	0820	ORGANI OUE		3	E L	333 334	-	-	-	333 334
Subvention à l'asbl Thé	Sâtro do la Pa					551				55.
11.001.03b.10.3300	0820	ORGANI		3	Е	138				138
11.001.030.10.3300	0820	QUE		3	L	138	28-	-	-	110
Subvention à l'asbl CF	C Editions									
11.001.03b.11.3300	0820	ORGANI QUE		3	E L	363 364	73-	-	-	363 291
Activité 04a: Histoire, p	atrimoine imn	natériel et tr	aditions po	pulaires						
Dépenses de promotion	, diffusion, pu	ıblication								
11.001.04a.00.1211	0820			3	Е	-	-	-	-	-
Subventions aux associ	otions				L	-	-	-	-	-
11.001.04a.01.3300	0820	FACULT		3	Е	92				92
11.001.04a.01.3300	0820	ATIF		<i></i>	L	92	-		<u> </u>	92
Activité 05: Arts plastiqu	ues, musées									
Dépenses de promotion		ıblication								
11.001.05.00.1211	0820			3	E	10	10-	-	-	-
					L	10	10-	-	-	-
Subventions aux associ	ations									
11.001.05.01.3300	0820	FACULT ATIF		3	E L	477 477	10-	-	-	477 467
Arts plastiques - Subve	ntion aux ass	ociations da	ns le cadre	de parco	urs d'artiste	es en Région de BXL o	capitale			
11.001.05.03.3300	0820	FACULT		3	E	100	-	-	-	100
a la		ATIF			L	100	14-	-	-	86
Subventions à l'ASBL l	-	-	Etude du L	angage p	lastique (ISI E					156
11.001.05.04.3300	0820	ORGANI QUE		3	E L	156 156	-	-	-	156 156
Subvention à l'asbl Art	& Marges M	usée								
11.001.05.05.3300	0820	ORGANI		3	E	120	-	-	-	120
		QUE			L	120	24-	<u>-</u>	-	96
Activité 06: Audio-visue Dépenses de promotion		alication nu	octotione de	tions fu	nia da misaia	na (dánlo asmenta sáis	ounc) des membres d	a lladministration et e	los nousonnos átuanoàu	20 0 l'
administration	,anrusion,pui	лісацоп,рг	estations u	e tiers, ira	ais de missio	ns (depiacements, sejo	ours,) des membres d	e i administration et c	ies personnes etranger	es a i
11.001.06.00.1211	0830			3	E L	8	-	-	-	8 8
Frais de fonctionnemen	nt du service d	le prêt de m	atériel							0
11.001.06.01.1211	0830			1	Е	30	20-	-	-	10
				-	L	30	20-	-	-	10
Subventions aux associ	ations									
11.001.06.02.3300	0830	FACULT		3	E	467	16-	-	-	451
		ATIF			L	467	15-	-	-	452
Subventions à BX1										
11.001.06.03.3300	0830	ORGANI		3	E	-	-	-	3 761	3 761
		QUE			L	727	24-	-	3 009	3 712
Audiovisuel-achat de b		pour le serv	vice prêt m							
11.001.06.04.7422	0830			1	E L	29 29	36 36	-	-	65 65
Subventions à l'ASBL (CINEMAME	D				2)	30		-	
11.001.06.05.3300	0830	ORGANI QUE		3	E L	120 120	-	-	-	120 120
Subsides en metière 41	nvacticcomen				L	120	<u> </u>	-	<u> </u>	120
Subsides en matière d'i 11.001.06.06.5211	0830	FACULT		3	Е	-	-	-	-	-
a		ATIF	~ ** * ·		L	-	-	-	=	-
Subvention à l'asbl Cer			U.V.B.)	2	F	140				140
11.001.06.07.3300	0820	ORGANI QUE		3	E L	140 140	28-	-	-	140 112
		QUE			L	140	20-		-	112

Dépenses										COCOF
Allocations de base		I			I	Ţ				
M. P. A. NO. CE.	Code Fonctionnel	Subside facultative	Fonds organiques	Genre	Types de credit	Initial 2020	Redistr. 2020	1 ^{er} ajust. 2020	2 ^{ème} ajust. 2020	Ajusté 2020
1 - ti-it 07 - Ct 1		- Tacartan ve	organiques		crean					
Activité 07: Centres cul Subventions aux Centr		roconnuc								
11.001.07.00.3300	0820	ORGANI		3	Е	969	_	_	_	969
		QUE			L	969	79-	-	-	890
Subventions aux Halles	de Schaerbe	ek								
11.001.07.01.3300	0820	ORGANI		3	E	85	-	-	-	85
		QUE			L	85	-	-	-	85
Subvention à l'ASBL I				_	_					
11.001.07.02.3300	0820	ORGANI QUE		3	E L	150 150	-	-	-	150 150
,	Fotaux Progra				E	10 617		2 046	3 761	16 424
					L	11 305	-	2 046	3 009	16 360
D		· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·								
Programme 002: Jo	unesse et S	ports								
Activité 01b: Jeunesse,	ludothèques									
Autres dépenses de pro	motion, diffu	sion, jeunes	se,prestatio	ons de tie	rs, frais de mi	issions (déplacements	séjours,) des memb	res del'administration	et des personnes étran	igères a l'
administration	0040			2	г	_				
11.002.01b.00.1211	0840			3	E L	6 6	6- 6-	-	-	
Autres dépenses de pro	motion, diffu	sion ludothè	èques,prest	ations de				mbres de l'administra	tion et des personnes é	trangères a l'
administration	,		. /#			<u>.</u>	. • ,,		*	<u> </u>
11.002.01b.01.1211	0840			3	E	12	-	-	-	12
C	-41	45 J .			L	12	-	-	-	12
Subventions aux associ 11.002.01b.03.3300	ations en mat 0840	tière de jeun FACULT	esse	3	Е	243				243
11.002.010.03.3300	0040	ATIF		3	L	243	-	-	-	244
Subventions aux associ	ations en mat	ière de ludo	thèques							
11.002.01b.04.3300	0840	ORGANI		3	E	95	-	-	-	95
		QUE			L	94	-	-	-	94
Subventions pour amé	-		n des instal							
11.002.01b.05.5210	0840	FACULT ATIF		1	E L	17 17	5- 5-	-	-	12 12
Dánangag natrimaniala	a I udothàons		OF			- 17				
Dépenses patrimoniale 11.002.01b.06.7422	s-Ludoineque 0840	e de la COCC	OF	3	Е	3				3
11.002.010.00.7422	0040			3	L	3	-	-	-	3
Subventions aux mouv	ements volont	taires de jeu	nesse							
11.002.01b.07.3300	0840	FACULT		3	Е	44	11	-	-	55
		ATIF			L	45	11	-	-	56
Subventions ludothèqu					_					
11.002.01b.08.4320	0840	FACULT ATIF		3	E L	-	-	-	-	
Subventions aux ludotl	nèques commi				L					
11.002.01b.09.6321	0840	ORGANI		3	Е	24	_	-	_	24
		QUE			L	24	-		-	24
Activité 02c: Sports										
Dépenses de promotior	, publication	-								
11.002.02c.00.1211	0810			3	E	50	20-	-	-	30
					L	50	26	-	-	76
Subventions aux associ		-								
11.002.02c.01.3300	0810	FACULT ATIF		3	E L	387 468	500 450	-	-	887 918
G 1 4		AH			L	408	430	-	-	918
Subventions aux clubs	_	EACITT		2	T.	400	200			200
11.002.02c.02.3300	0810	FACULT ATIF		3	E L	400 400	200- 200-	-	-	200 200
Association de gestion	du Centre sov		oluwe							200
11.002.02c.03.3300	0810	ORGANI	J. 17 C	1	Е	103	_	_	-	103
		QUE			L	103	<u>-</u>		<u>-</u>	103
Subventions aux associ	ations actives	dans le don	naine du sp	ort fémir						
11.002.02c.04.3300	0810	FACULT		2	E	180	26-	-	-	154
	<u> </u>	ATIF			L	180	22-	-	-	158
Mise en œuvre du plan	_			2	т.	250	250			
11.002.02c.05.0101	0810			3	E L	350 350	350- 350-	-	-	
						220	350			
Subventions d'investiss	ement any see	sociations								
Subventions d'investiss 11.002.02c.07.5210	sement aux ass 0820	sociations		3	Е	_	96	_	-	96

Dépenses										COCOF
Allocations de base M. P. A. NO. CE.		Subside cultative o	Fonds organiques	Genre	Types de credit	Initial 2020	Redistr. 2020	1 ^{er} ajust. 2020	2ème ajust. 2020	Ajusté 2020
Activité 04b: Education à la c	culture									
Prestations de tiers, frais de 11.002.04b.00.1211	missions (de 0860	éplaceme	ents, séjou	rs) des mo	embres de l'a E L	administration et des p 51 66	oersonnes étrangères - -	à l' administration - -	-	51 66
Marché relatif à l'accompag 11.002.04b.01.1211	gnement péd 0860	lagogique	e pour les	projets so	outenus via l E L	appel ''La culture a di 180 60	le la classe''		-	180 60
Dépenses de promotion, de p 11.002.04b.02.1211	publication, 0860	de diffus	sion, d'info	ormation 3	et de format E	ion 1	-	-	-	1
Subventions aux associations 11.002.04b.03.3300		rivé) RGANI		3	L E	600	-	-	<u>-</u>	600
		QUE			L E	582 2 746	- -	- -	-	582 2 746
					L	2 705	-	-	-	2 705
Programme 004: Educa Activité 01:	ation perm	nanente	!							
Autres dépenses de promotio		n, publica	ation		-	_				_
11.004.01.00.1211	0860			3	E L	5 5	- 4-	<u> </u>	-	5 1
Subventions aux associations			tion perm							
11.004.01.01.3300		ACULT ATIF		3	E L	165 166				165 166
subsides aux associations d'é	_		ite			_				
11.004.01.02.3300		ACULT ATIF		3	E L	450 440	-	-	-	450 440
ubventions aux ateliers cré										
11.004.01.03.3300		RGANI QUE		3	E L	250 250	- 4	-	-	250 254
Totau	ıx Programı				E	870	-	-	-	870
_	ités para-s	scolaires	s à carac	tère péc	L lagogique	861				
Activité 01: Dépenses de fonctionnement					lagogique ı pédagogiqı	ie (CBDP)	6-			861
Activité 01: Dépenses de fonctionnement 11.006.01.01.1211	t du Centre			mentation	lagogique		6- 6-	- -	<u>.</u>	4
Oépenses de fonctionnement 11.006.01.01.1211 (Subventions aux associations	t du Centre 0960 as 0960 F2			mentation	lagogique n pédagogiqu E	ne (CBDP)		- - -		4 4 374
Activité 01: Dépenses de fonctionnement 11.006.01.01.1211 (Subventions aux associations 11.006.01.03.3300 (Dépenses d'investissements o	t du Centre 0960 is 0960 FA	bruxelloi ACULT ATIF	is de docui	mentation 1 3 mentation	lagogique pédagogiqu E L E L	10 10 10 374 378 378	- -	- - - -	:	4 4 374 378
Activité 01: Dépenses de fonctionnement 11.006.01.01.1211 (Subventions aux associations 11.006.01.03.3300 (Dépenses d'investissements o	t du Centre 0960 as 0960 Fz	bruxelloi ACULT ATIF	is de docui	mentation 1	lagogique n pédagogiqu E L E L	10 10 374 378		- - -	- - - -	4 4 374 378 36
Subventions aux associations 11.006.01.03.3300 (Dépenses d'investissements of 11.006.01.04.7422 (t du Centre 0960 is 0960 FA	bruxelloi ACULT ATIF ruxellois	is de docui	mentation 1 3 mentation	lagogique pédagogique E L E L pédagogique E L E L pédagogique E L	10 10 374 378 2 (CBDP)	6- - - -	- - - - - -		4 4 374 378 36 36 414
Activité 01: Dépenses de fonctionnement 11.006.01.01.1211 (Subventions aux associations 11.006.01.03.3300 (Dépenses d'investissements o 11.006.01.04.7422 (Totau	t du Centre 0960 is 0960 FA du Centre b	ACULT ATIF oruxellois	is de docui	mentation 1 3 mentation	lagogique pédagogique E L E L pédagogique E L pédagogique E L	374 378 2:(CBDP) 30 30 414	6- - - -	- - - - - - 2 046 2 046	3 761 3 009	4 4 374 378 36 36 414 418 20 454
Activité 01: Dépenses de fonctionnement 11.006.01.01.1211 (Subventions aux associations 11.006.01.03.3300 (Dépenses d'investissements o 11.006.01.04.7422 (Totau	t du Centre 0960 is 0960 FA du Centre b 0960 ix Programm	ACULT ATIF oruxellois	de docum	mentation 1 3 sentation 3	lagogique pédagogique E L pédagogique E L pédagogique E L E L	10 10 10 374 378 2 (CBDP) 30 30 414 418 14 647	6- - - 6 6 - - -	2 046		4 4 374 378 36 36 414 418 20 454
Activité 01: Dépenses de fonctionnement 11.006.01.01.1211 (Subventions aux associations 11.006.01.03.3300 (Dépenses d'investissements d' 11.006.01.04.7422 (Totau	t du Centre 10960 is 10960 FA du Centre b 10960 ix Programm AUX MISSIO	ACULT ATIF rruxellois me 006 ON 11	de docum	mentation 1 3 sentation 3	lagogique pédagogique E L pédagogique E L E L E L E L E L	10 10 10 374 378 2 (CBDP) 30 30 414 418 14 647 15 289 2 Epartis selon le premie	6	2 046 nomique	3 009	4 4 374 378 36 36 414 418 20 454
Activité 01: Dépenses de fonctionnement 11.006.01.01.1211 (Subventions aux associations 11.006.01.03.3300 (Dépenses d'investissements o 11.006.01.04.7422 (Totau TOTA DÉPENSES ET RECETTES o DÉPENSES ET RECETTES o	t du Centre 0960 is 0960 FA du Centre b 0960 ix Programm AUX MISSI NON VENTI	ACULT ATIF ruxellois me 006 ON 11	de docum	mentation 1 3 sentation 3	lagogique pédagogique L pédagogique E L E L E L E L E L E L T T T T T T T T T T T T	10 10 374 378 2 (CBDP) 30 30 414 418 14 647 15 289	6- 6 6 6	2 046 nomique 784 784	3 009	4 4 4 374 378 36 36 414 418 20 454 20 344
Activité 01: Dépenses de fonctionnement 11.006.01.01.1211 (Oubventions aux associations 11.006.01.03.3300 (Dépenses d'investissements of 11.006.01.04.7422 (Totau TOTA DÉPENSES ET RECETTES (DÉPENSES ET RECETTES (DÉPENSES ET RECETTES (DÉPENSES ET RECETTES (DÉPENSES ET RECETTES (DÉPENSES ET RECETTES (DÉPENSES ET RECETTES (DÉPENSES ET RECETTES (DÉPENSES ET RECETTES (DÉPENSES ET RECETTES (DÉPENSES ET RECETTES (DÉPENSES ET RECETTES (DÉPENSES ET RECETTES (DÉPENSES ET RECETTES (t du Centre 0960 as 0960 FA du Centre b 0960 ax Programm AUX MISSI NON VENTI	ACULT ATIF ruxellois me 006 ON 11	de docum	mentation 1 3 sentation 3	lagogique pédagogique L E L pédagogique E L E L E L E L E L E L E L	10 10 10 374 378 10 (CBDP) 30 30 414 418 14 647 15 289 25partis selon le premie	6	2 046 nomique 784 784	3 009	4 4 4 4 3774 378 36 36 36 414 418 20 454 20 344
DÉPENSES ET RECETTES DÉPENSES ET REVENUS DISTRANSFERTS DE REVENUS ROVENANCE D'AUTRES SE	t du Centre 0960 IS 0960 FA du Centre b 0960 IX Programm AUX MISSI NON VENTI COURANTE DE LA PROPI US À DESTIN ECTEURS	ACULT ATIF ruxellois me 006 ON 11 ILÉES ES POUR RIÉTÉ	de docum The state of the stat	mentation 1 3 mentation 3	lagogique pédagogique L pédagogique E L pédagogique E L E L E L L L E L E L E L	10 10 10 10 10 10 10 10 10 10 10 10 10 1	6	2 046 nomique 784 784	3 009	374 378 36 36 36 414 418 20 454 20 344
Dépenses d'investissements d'i	t du Centre 1 0960 IS 0960 FA du Centre b 0960 IX Programm AUX MISSI COURANTE DE LA PROPI US À DESTIN ECTEURS US À L'INTÉR	ACULT ATIF ruxellois me 006 ON 11 ILÉES ES POUR RIÉTÉ	de docum The state of the stat	mentation 1 3 mentation 3	lagogique pédagogique L pédagogique E L pédagogique E L E L E L L E L B R	10 10 10 10 10 10 10 10 10 10 10 10 10 1	6	2 046 nomique 784 784 1 262 1 262	3 009 130- 130 3 891	4 4 4 4 374 378 36 36 36 414 418 20 454 20 344 56 49 18 08 18 01 1 10
Dépenses de fonctionnement 11.006.01.01.1211 (Judiventions aux associations 11.006.01.03.3300 (Judicial Services d'investissements d'inv	t du Centre 1 0960 as 0960 FA du Centre b 0960 ax Programm AUX MISSI COURANTE DE LA PROPI DE LA PR	ACULT ATIF rruxellois me 006 ON 11 ILÉES ES POUR RIÉTÉ MATION E	de docum BIENS ET ET EN U SECTEU	mentation 1 3 sentation 3	a pédagogique E L E L pédagogique E L E L E L E L E L E L E L E	10 10 10 10 10 10 10 10 10 10 10 10 10 1	6	2 046 nomique 784 784 1 262 1 262	3 009 130- 130 3 891	374 378 36 34 414 418 20 454 20 344 56 49 18 08 18 01 1 10 1 05 1 7
Dépenses d'investissements d'i	t du Centre 10960 IS 10960 FA du Centre b 10960 IX Programe AUX MISSI AUX MISSI COURANTE DE LA PROPI US À DESTINA ECTEURS US À L'INTÉR QUES L'À DESTINA	ACULT ATIF ruxellois me 006 ON 11 ILÉES ES POUR RIÉTÉ VATION ET	de docum BIENS ET ET EN U SECTEU T EN PROV	mentation 1 3 ientation 3	a pédagogique E L pédagogique E L pédagogique E L E L E L E L L E L E L E L	10 10 10 10 10 10 10 10 10 10 10 10 10 1	6	2 046 nomique 784 784 1 262 1 262	3 009 130- 130 3 891	374 378 36 36 414 418 20 454 20 344 56 49 18 08 18 01 1 10 1 09 17 17
Activité 01: Dépenses de fonctionnement 11.006.01.01.1211 (Subventions aux associations 11.006.01.03.3300 (Dépenses d'investissements of 11.006.01.04.7422 (Totaux TOTA DÉPENSES ET RECETTES (DÉPENSES ET RECETTES (ERVICES INTÉRÊTS ET REVENUS DI TRANSFERTS DE REVENUX ROVENANCE D'AUTRES SE TRANSFERTS DE REVENUX DMINISTRATIONS PUBLIQ TRANSFERTS EN CAPITAL 'AUTRES SECTEURS TRANSFERTS EN CAPITAL 'AUTRES SECTEURS TRANSFERTS EN CAPITAL	t du Centre 1 0960 IS 0960 FA du Centre b 0960 IX Programe AUX MISSI AUX MISSI COURANTE DE LA PROPI US À DESTINA ECTEURS US À L'INTÉRI L'À L'INTÉRI L'À L'INTÉRI L'À L'INTÉRI	ACULT ATIF ruxellois me 006 ON 11 ILÉES ES POUR RIÉTÉ VATION ET	de docum BIENS ET ET EN U SECTEU T EN PROV	mentation 1 3 ientation 3	lagogique pédagogique L pédagogique E L pédagogique E L	10 10 10 10 10 10 10 10 10 10 10 10 10 1	6	2 046 nomique 784 784 1 262 1 262	3 009 130- 130 3 891	374 378 36 36 414 418 20 454 20 344 56 49 18 08 18 01 1 10 1 09 17 17 39
Activité 01: Dépenses de fonctionnement 11.006.01.01.1211 (Subventions aux associations 11.006.01.03.3300 (Dépenses d'investissements of 11.006.01.04.7422 (Totau TOTA DÉPENSES ET RECETTES S DÉPENSES ET RECETTES S ERVICES INTÉRÊTS ET REVENUS DI TRANSFERTS DE REVENUS DMINISTRATIONS PUBLIQ TRANSFERTS EN CAPITAL CAUTRES SECTEURS TRANSFERTS EN CAPITAL DMINISTRATIONS PUBLIQ TRANSFERTS EN CAPITAL DMINISTRATIONS PUBLIQ MINISTRATIONS PUBLIQ MINISTRATIONS PUBLIQ MINISTRATIONS PUBLIQ MINISTRATIONS PUBLIQ	t du Centre 1 0960 IS 0960 FA du Centre b 0960 IX Programm AUX MISSI AUX MISSI COURANTE DE LA PROPI US À DESTINA ECTEURS US À L'INTÉRI QUES L'À L'INTÉRI QUES	ACULT ATIF ruxellois me 006 ON 11 ILÉES ES POUR RIÉTÉ WATION ET	de docum BIENS ET ET EN U SECTEUI I SECTEUI	mentation 1 3 ientation 3	lagogique pédagogique E L pédagogique E L E L E L E L E L E L E L E	2 (CBDP) 10 10 374 378 2 (CBDP) 30 30 414 418 14 647 15 289 2 (CBDP) 350 615 513 1 1 11 964 12 668 1 103 1 104 131 132 393 395 63	6- 66 67 7 1 004 1 004 1 004 52- 21 - 6- 43 47	2 046 nomique 784 784 1 262 1 262	3 009 130- 130 3 891	374 378 36 36 414 418 20 454 20 344 56 49 18 08 18 01 1 10 1 09 17 17 17 39 39
Activité 01: Dépenses de fonctionnement 11.006.01.01.1211 (Subventions aux associations 11.006.01.03.3300 (Dépenses d'investissements o 11.006.01.04.7422 (Totau	t du Centre 1 0960 IS 0960 FA du Centre b 0960 IX Programm AUX MISSI AUX MISSI COURANTE DE LA PROPI US À DESTINA ECTEURS US À L'INTÉRI QUES L'À L'INTÉRI QUES	ACULT ATIF ruxellois me 006 ON 11 ILÉES ES POUR RIÉTÉ WATION ET	de docum BIENS ET ET EN U SECTEUI I SECTEUI	mentation 1 3 ientation 3	lagogique pédagogique L pédagogique E L pédagogique E L	ie (CBDP) 10 10 374 378 2 (CBDP) 30 30 414 418 14 647 15 289 Epartis selon le premie 350 350 615 513 1 1 11 964 12 668 1 103 1 104 131 132 393 393	6- c c c c c c c c c c c c c c c c c c c	2 046 nomique 784 784 1 262 1 262	3 009 130- 130 3 891	4 4 374

Dépenses										COCOF
Allocations de base M. P. A. NO. CE.	Code Fonctionnel	Subside facultative	Fonds organiques	Genre	Types de credit	Initial 2020	Redistr. 2020	1 ^{er} ajust. 2020	2 ^{ème} ajust. 2020	Ajusté 2020
TOTAUX GÉNÉRAUX DÉPENSES				<u> </u>	E	21 243		- 2 046	2 046 3 404	
				L	21 885		- 2 046	2 652	26 583	

TOTAUX GÉNÉRAUX DÉPENSES, répartis selon le premier chiffre du code économique

O.DÉPENSES ET RECETTES NON VENTILÉES	Е	351	-	_	_	19
	L	351	-	-	-	19
1.DÉPENSES ET RECETTES COURANTES POUR BIENS ET	E	7 068	-	-	-	6 641
SERVICES	L	6 966	-	-	-	6 570
2.INTÉRÊTS ET REVENUS DE LA PROPRIÉTÉ	E	2	-	-	-	2
	L	2	-	-	-	2
3.TRANSFERTS DE REVENUS À DESTINATION ET EN	E	12 070	-	-	-	18 194
PROVENANCE D'AUTRES SECTEURS	L	12 774	-	-	-	18 119
4.TRANSFERTS DE REVENUS À L'INTÉRIEUR DU SECTEUR DES	E	1 103	-	-	-	1 103
ADMINISTRATIONS PUBLIQUES	L	1 104	-	-	-	1 098
5.TRANSFERTS EN CAPITAL À DESTINATION ET EN PROVENANCE	E	131	-	-	-	174
D'AUTRES SECTEURS	L	132	-	-	-	179
6.TRANSFERTS EN CAPITAL À L'INTÉRIEUR DU SECTEUR DES	E	393	-	-	-	393
ADMINISTRATIONS PUBLIQUES	L	395	-	-	-	393
7.INVESTISSEMENTS ET DÉSINVESTISSEMENTS	E	98	-	-	-	140
	L	134	-	-	-	176
9.DETTE PUBLIQUE	E	27	-	-	-	27
	L	27	-	-	-	27

ANNEXE 4

RÉUNIONS DES COMMISSIONS

Commission plénière

Vendredi 27 novembre 2020

1. La promotion de la santé dans le milieu carcéral

2. Divers

Ont participé aux travaux : Mme Leila Agic, Mme Latifa Aït-Baala, Mme Clémentine Barzin, Mme Alexia Bertrand, M. Martin Casier, Mme Delphine Chabbert, M. Geoffroy Coomans de Brachène, M. Christophe De Beukelaer, Mme Ariane de Lobkowicz-d'Ursel, Mme Margaux De Ré, M. Ibrahim Donmez, Mme Nadia El Yousfi, Mme Isabelle Emmery, Mme Zoé Genot, M. Marc-Jean Ghyssels, M. Jamal Ikazban, Mme Véronique Jamoulle, Mme Fadila Laanan, Mme Marie Lecocq, M. Marc Loewenstein, M. Pierre-Yves Lux, Mme Isabelle Pauthier, M. John Pitseys, Mme Magali Plovie (présidente), M. Tristan Roberti, M. Kalvin Soiresse Njall, Mme Farida Tahar, M. Hicham Talhi, Mme Viviane Teitelbaum et M. Michael Vossaert, ainsi que Mme Barbara Trachte (ministre-présidente).

Commission spéciale du Budget et du Compte

Mardi 1er décembre 2020

- 1. Élection du Bureau de la commission
- Proposition d'ajustement du budget 2020 et de budget initial 2021 du Parlement francophone bruxellois doc. 21 (2020-2021) n° 1
- 3. Divers

Membres présents : Mme Alexia Bertrand, M. Ridouane Chahid, Mme Barbara de Radiguès, Mme Isabelle Emmery, M. Marc-Jean Ghyssels (président), M. Jean-Pierre Kerckhofs, M. David Leisterh, M. Pierre-Yves Lux, M. Ahmed Mouhssin et M. Michael Vossaert.

Membres absents : M. Sadik Köksal (excusé) et M. Luc Vancauwenberge.

Étaient également présents à la réunion : Mme Magali Plovie (présidente du Parlement), M. Bruno Vanleemputten (secrétaire général) et M. Samuel Colonval (comptable).

Commission des Affaires générales et résiduaires, de la Cohésion sociale et des Infrastructures sportives

Mardi 1er décembre 2020

 Projet de décret ajustant le budget des voies et moyens de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2020 doc. 26 (2020-2021) n° 1 Projet de décret ajustant le budget général des dépenses de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2020

doc. 26 (2020-2021) n° 2

Projet de règlement ajustant le budget des voies et moyens de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2020

doc. 26 (2020-2021) n° 3

Projet de règlement ajustant le budget général des dépenses de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2020

doc. 26 (2020-2021) n° 4

Projet de décret contenant le budget des voies et moyens de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2021

doc. 27 (2020-2021) n° 1

Projet de décret contenant le budget général des dépenses de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2021

doc. 27 (2020-2021) n° 2

Projet de règlement contenant le budget des voies et moyens de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2021

doc. 27 (2020-2021) n° 3

Projet de règlement contenant le budget général des dépenses de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2021

doc. 27 (2020-2021) n° 4

 Projet de décret portant confirmation des arrêtés de pouvoirs spéciaux pris en exécution du décret du 23 mars 2020 accordant des pouvoirs spéciaux au Collège de la Commission communautaire française dans le cadre de la pandémie de Covid-19

doc. 30 (2020-2021) n° 1

3. Divers

Membres présents : Mme Nicole Nketo Bomele (remplace M. Emmanuel De Bock, excusé), Mme Aurélie Czekalski, Mme Barbara de Radiguès, Mme Nadia El Yousfi, M. Jamal Ikazban, M. Hasan Koyuncu, M. Pierre-Yves Lux, M. Petya Obolensky, Mme Magali Plovie, M. Gaëtan Van Goidsenhoven et M. Michael Vossaert.

Membre absente : Mme Elisa Groppi (excusée).

Étaient également présents à la réunion : M. Christophe De Beukelaer, M. Ahmed Mouhssin et Mme Farida Tahar (députés), ainsi que Mme Barbara Trachte (ministre-présidente).

ANNEXE 5

ARRIÉRÉ DES TRAVAUX

a. Commission des Affaires générales et résiduaires, de la Cohésion sociale et des Infrastructures sportives

- Proposition de résolution visant à reconnaître l'e-sport comme un sport à part entière et à soutenir son potentiel déposée par M. David Weytsman, Mme Dominique Dufourny et Mme Aurélie Czekalski [doc. 9 (2019-2020) n° 1]
- Proposition de résolution relative à la lutte contre l'antisémitisme à Bruxelles déposée par Mme Viviane Teitelbaum, M. David Weytsman et Mme Aurélie Czekalski [doc. 10 (2019-2020) n° 1]
- Rapport de contrôle de la Cour des comptes sur le compte général 2017 de la Commission communautaire française [doc. 17 (2019-2020) n° 1]
- Proposition de résolution visant à encourager le lancement d'une campagne de sensibilisation, d'une formation et d'un financement du secteur associatif ainsi que la création d'une application dans le cadre de la lutte contre la diffusion non consensuelle d'images et d'enregistrements à caractère sexuel

déposée par Mme Véronique Lefrancq et Mme Viviane Teitelbaum

[doc. 20 (2019-2020) n° 1]

 Proposition de résolution visant à allonger le congé pour décès accordé aux agents des services du Collège de la Commission communautaire française endeuillés par la perte d'un enfant

déposée par Mme Céline Fremault [doc. 25 (2020-2021) n° 1]

- Rapport de contrôle de la Cour des comptes sur le compte général 2018 de la Commission communautaire française [doc. 32 (2020-2021) n° 1]
- Auditions relatives aux « Jeunes en errance »

b. Commission de l'Enseignement, de la Formation professionnelle, des Personnes handicapées, du Transport scolaire, des Crèches, de la Culture et du Tourisme

 Proposition de résolution relative au renforcement du dépistage de l'autisme

déposée par Mme Céline Fremault, M. Gaëtan Van Goidsenhoven et M. Petya Obolensky [doc. 12 (2019-2020) n° 1]

- Proposition de résolution visant la mise en place d'un Réseau d'Habitats Inclusifs Solidaires (HIS) déposée par Mme Céline Fremault [doc. 24 (2020-2021) n° 1]
- Auditions en suivi de la résolution pour une prise en charge adaptée des personnes atteintes du trouble du spectre de l'autisme et un soutien renforcé de leurs proches, adoptée par le Parlement le 26 avril 2019

c. Commission des Affaires sociales, de la Famille et de la Santé

 Auditions relatives à la « Lutte contre la pauvreté sous l'angle du non-recours aux droits »

d. Commission spéciale du Règlement

p.m.

e. Commission spéciale du Budget et du Compte du Parlement

p.m.

f. Commission de coopération avec les autres Parlements

p.m.

g. Commission de contrôle

p.m.

h. Comité d'avis pour l'Égalité des chances entre les hommes et les femmes

Auditions relatives au « Cyberharcèlement aux prismes du genre »

i. Commission plénière

 Conseil consultatif bruxellois francophone de l'Aide aux personnes et de la Santé - Rapport d'activités pour l'année 2019

[doc. 31 (2020-2021) n° 1]

ANNEXE 6

COUR CONSTITUTIONNELLE

Le greffier de la Cour constitutionnelle a notifié au Parlement francophone bruxellois :

- l'arrêt du 19 novembre 2020 par lequel la Cour, sous réserve de l'interprétation y mentionnée, rejette le recours en annulation des articles 2 à 5 de la loi du 21 décembre 2017 « modifiant diverses dispositions en vue d'instaurer une période de sûreté et modifiant la loi du 20 juillet 1990 relative à la détention préventive en ce qui concerne l'arrestation immédiate », introduit par l'asbl « Ligue des Droits de l'Homme » et l'asbl « Syndicat des Avocats pour la Démocratie » (147/2020);
- l'arrêt du 19 novembre 2020 par lequel la Cour dit pour droit que :
 - en ce qu'elles invitent la Cour à statuer sur le respect de l'article 28 de la Constitution, les questions préjudicielles sont irrecevables;
 - en ce qu'elles invitent la Cour à statuer sur la compatibilité des dispositions en cause avec les articles 10 et 11 de la Constitution, les questions préjudicielles n'appellent pas de réponse (148/2020);
- l'arrêt du 19 novembre 2020 par lequel la Cour rejette le recours en annulation des articles 4 et 8 du décret de la Région wallonne du 18 octobre 2018 « modifiant, d'une part, le décret du 25 mai 1983 modifiant, en ce qui regarde le Conseil économique régional pour la Wallonie, la loi cadre du 15 juillet 1970 portant organisation de la planification et de la décentralisation économique et instaurant un Conseil économique et social de Wallonie et, d'autre part, le décret du 6 novembre 2008 portant rationalisation de la fonction consultative », introduit par l'asbl « Inter-Environnement Wallonie » et l'asbl « Réseau Information et Diffusion en Éducation à l'Environnement » (149/2020);
- l'arrêt du 19 novembre 2020 par lequel la Cour dit pour droit que les articles 60 à 73 de la loi du 28 décembre 1983 « portant des dispositions fiscales et budgétaires », tels qu'ils étaient applicables pour les exercices d'imposition 1987 et 1988, ne violent pas les articles 10 et 11 de la Constitution, lus en combinaison avec l'article 1er du Premier Protocole additionnel à la Convention européenne des droits de l'homme (150/2020);
- l'arrêt du 19 novembre 2020 par lequel la Cour dit pour droit que l'article 176², 6°, du Code des droits et taxes divers ne viole pas les articles 10, 11 et 172 de la Constitution (151/2020);
- l'arrêt du 19 novembre 2020 par lequel la Cour :
 - annule l'article 36 du décret de la Communauté flamande du 1^{er} mars 2019 « modifiant la réglementation relative au contrôle et à certains aspects organisationnels de l'enseignement supérieur », en ce qu'il insère un article II.395, § 2, dans le Code flamand de l'enseignement supérieur du 11 octobre 2013;

- maintient les effets de cette disposition pour l'année académique 2019-2020 et pour l'année académique 2020-2021 (152/2020);
- l'arrêt du 19 novembre 2020 par lequel la Cour rejette le recours en annulation de l'article 118 de la loi du 5 mai 2019 « portant des dispositions diverses en matière pénale et en matière de cultes, et modifiant la loi du 28 mai 2002 relative à l'euthanasie et le Code pénal social », introduit par Hans Evenepoel et Mariette De Winter (153/2020);
- l'arrêt du 19 novembre 2020 par lequel la Cour, sous réserve de l'interprétation y mentionnée, rejette le recours en annulation des articles 91 à 98 et 101 de la loi du 5 mai 2019 « portant dispositions diverses en matière d'informatisation de la Justice, de modernisation du statut des juges consulaires et relativement à la banque des actes notariés », introduit par Pascal Malumgré et Geert Lambrechts (154/2020);
- l'arrêt du 26 novembre 2020 par lequel la Cour, avant de statuer quant au fond, pose à la Cour de justice de l'Union européenne les questions préjudicielles suivantes :
 - 1. l'article 1er, paragraphe 5, a), de la directive 2000/31/ CE du Parlement européen et du Conseil du 8 juin 2000 « relative à certains aspects juridiques des services de la société de l'information, et notamment du commerce électronique, dans le marché intérieur » doit-il être interprété en ce sens qu'une législation nationale qui oblige les prestataires d'un service d'intermédiation qui a pour objet, au moyen d'une plateforme électronique, de mettre en relation, contre rémunération, des locataires potentiels avec des loueurs professionnels ou non professionnels proposant des prestations d'hébergement de courte durée, à communiquer, sur demande écrite de l'administration fiscale et sous peine d'amende administrative, « les données de l'exploitant et les coordonnées des établissements d'hébergement touristique, ainsi que le nombre de nuitées et d'unités d'hébergement exploitées durant l'année écoulée », dans le but d'identifier les redevables d'une taxe régionale sur les établissements d'hébergement touristique et leurs revenus imposables, relève du « domaine de la fiscalité » et doit, par conséquent, être considérée comme étant exclue du champ d'application de cette directive ?
 - 2. en cas de réponse affirmative à la première question, les articles 1^{er} à 3 de la directive 2006/123/CE du Parlement européen et du Conseil du 12 décembre 2006 « relative aux services dans le marché intérieur » doivent-ils être interprétés en ce sens que cette directive s'applique à une législation nationale telle que celle qui est décrite dans la première question préjudicielle ? Le cas échéant, l'article 56 du Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne doit-il être interprété comme s'appliquant à une telle législation ?
 - l'article 15, paragraphe 2, de la directive 2000/31/CE doit-il être interprété comme s'appliquant à une législation nationale telle que celle qui est décrite dans la première question préjudicielle et comme autorisant une telle législation ? (155/2020);

- l'arrêt du 26 novembre 2020 par lequel la Cour rejette le recours en annulation de l'article 233, § 2, du Code bruxellois du Logement, inséré par l'article 15 de l'ordonnance de la Région de Bruxelles-Capitale du 27 juillet 2017 « visant la régionalisation du bail d'habitation », introduit par l'asbl « Chambre d'Arbitrage et de Médiation/Kamer van Arbitrage en Bemiddeling » et Olivier Domb (156/2020);
- l'arrêt du 26 novembre 2020 par lequel la Cour dit pour droit que les articles 14 et 24 de la loi du 17 juin 2013 « relative à la motivation, à l'information et aux voies de recours en matière de marchés publics, de certains marchés de travaux, de fournitures et de services et de concessions » ne violent pas les articles 10, 11 et 13 de la Constitution, lus en combinaison ou non avec l'article 160 de la Constitution et avec le principe général de la séparation des pouvoirs (157/2020);
- l'arrêt du 26 novembre 2020 par lequel la Cour dit pour droit que l'article 5 de la loi du 10 février 2003 « relative à la responsabilité des et pour les membres du personnel au service des personnes publiques » ne viole pas les articles 10 et 11 de la Constitution, lus en combinaison ou non avec l'article 6 de la Convention européenne des droits de l'homme (158/2020);
- l'arrêt du 26 novembre 2020 par lequel la Cour rejette les recours en annulation de l'article 3, 2°, de la loi du 7 avril 2019

- « modifiant la loi du 25 mars 1964 sur les médicaments en ce qui concerne les indisponibilités de médicaments », introduits par l'asbl « Association nationale des Grossistes-Répartiteurs en Spécialités pharmaceutiques » et autres et par l'aisbl « European Association of Euro Pharmaceutical Companies » et autres (159/2020);
- l'arrêt du 26 novembre 2020 par lequel la Cour dit pour droit que l'article 376 du Code des impôts sur les revenus 1992 ne viole pas les articles 10, 11 et 172 de la Constitution, dans l'interprétation selon laquelle les décisions des cours et tribunaux constatant l'inconstitutionnalité d'une disposition réglementaire en matière fiscale ne constituent pas un élément nouveau qui entre en considération pour le dégrèvement d'office de surtaxes (160/2020);
- la question préjudicielle concernant l'article 46 de la loi du 17 juillet 1963 « relative à la sécurité sociale d'outre-mer », posée par la Cour du travail de Bruxelles;
- la question préjudicielle concernant l'article 37/1 de la loi du 16 mars 1968 « relative à la police de la circulation routière », posée par le Tribunal de police d'Anvers, division Malines:
- les questions préjudicielles relatives à l'article 43 du Code judiciaire, posées par la Cour d'appel de Mons.